This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII

EX LIBRIS

COMTE D'HÉRISSON

SOUVENIRS INTIMES
ET NOTES
DU
BARON MOUNIER

SECRÉTAIRE DE NAPOLÉON Ier

PAIR DE FRANCE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE

PARIS
PAUL OLLENDORFF, EDITEUR
28bis, RUE DE RICHELIEU, 28bis

1896

Tous droits réservés.

SOUVENIRS INTIMES

ET NOTES

DU

BARON MOUNIER

DU MÊME AUTEUR

ÉTUDES SUR LA CHINE CONTEMPORAINE, 1864. (*Épuisé.*)

L'ESPRIT CHINOIS ET L'ESPRIT EUROPÉEN, 1868. (*Épuisé.*)

LA RÉFORME DES HUMANITÉS, 1872. (*Épuisé.*)

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ANCIEN BOURBONNAIS, 1875. (*Épuisé.*)

RELATION D'UNE MISSION ARCHÉOLOGIQUE EN TUNISIE, 1884.

L'EXPÉDITION DE CHINE, d'après la Correspondance confidentielle du général COUSIN DE MONTAUBAN, comte de Palikao. — Ouvrage mis sous séquestre par « raison d'Etat », puis acquis par le ministre de la Guerre, 1883.

JOURNAL D'UN OFFICIER D'ORDONNANCE, 1 volume grand in-18.. 3 fr. 50

JOURNAL D'UN INTERPRÈTE EN CHINE, 1 vol. gr. in-18..... ... 3 fr. 50

LE CABINET NOIR. — Louis XVII. — Napoléon. — Marie-Louise. — 1 vol. gr. in-18..... 3 fr. 50

LA LÉGENDE DE METZ, 1 vol. gr. in-18... ..... 3 fr. 50

AUTOUR D'UNE RÉVOLUTION, 1 vol. gr. in-18..... ..... 3 fr. 50

NOUVEAU JOURNAL D'UN OFFICIER D'ORDONNANCE, 1 volume grand in-18..... 3 fr. 50

JOURNAL DE LA CAMPAGNE D'ITALIE, 1 vol. gr. in-18..... 3 fr. 50

UN DRAME ROYAL, 1 vol. gr. in-18..... .. 3 fr. 50

LE PRINCE IMPÉRIAL, 1 vol. gr. in-18..... ..... 3 fr. 50

LA CHASSE A L'HOMME, 1 vol. gr. in-18.... ..... 3 fr 50

LES RESPONSABILITÉS DE L'ANNÉE TERRIBLE, 1 vol. grand in-18... 3 fr. 50

Les Girouettes politiques.

1re série. — UN CONSTITUANT, 1 vol. gr. in-18..... 3 fr. 50

2e série. — UN SECRÉTAIRE DE NAPOLÉON Ier, 1 vol. gr. in-18... 3 fr. 50

3e série. — UN PAIR DE FRANCE POLICIER. 1 vol. grand in-18... 3 fr. 50

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays, y compris la Suède et la Norvège.

S'adresser pour traiter à M. PAUL OLLENDORFF, *Éditeur, rue de Richelieu, 28 bis, Paris.*

UNIV. OF CALIFORNIA

COMTE D'HÉRISSON

SOUVENIRS INTIMES
ET NOTES
DU
BARON MOUNIER

SECRÉTAIRE DE NAPOLÉON Ier
PAIR DE FRANCE
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE

PARIS
PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR
28 BIS, RUE DE RICHELIEU, 28 BIS

1896

Tous droits réservés.

UNIV. OF CALIFORNIA

DC 255
M8 A2

UNIV. OF CALIFORNIA

PRÉFACE

N'est-ce pas Taine qui a dit qu'il fallait publier, avant tout, ce qui avait été écrit pour ne pas l'être?

Si ce n'est pas lui, c'est un autre, et peu importe son nom, du moment que l'axiome est d'une vérité indiscutable.

Nous avons fait de larges emprunts aux papiers de la famille Mounier, qui, sans être très connue du gros public, a joué un rôle des plus importants dans notre histoire depuis 1780 jusqu'en 1840.

Il en est résulté un certain nombre de volumes d'historiographie dans lesquels tout était forcément sacrifié à l'exactitude. Ils sont destinés à prendre place dans toutes les bibliothèques sérieuses, à titre de documents, dignes de toute foi, apportant de

537739

précieux éclaircissements sur une foule de points obscurs de l'histoire révolutionnaire. Mais nous ne devons pas nous dissimuler que les deux générations de la famille Mounier, qui ont pris place parmi les personnages historiques de second ordre, avaient fait un triage parmi les documents qui nous avaient été transmis, respectant toutefois le plus intéressant de tous, sans contredit, le *Journal intime du baron Mounier*.

Nous l'aurions donc déjà livré au public depuis longtemps si feu le dernier baron Mounier ne nous avait prié de n'en rien faire de son vivant.

Il vient de mourir, ce qui nous rend notre liberté, et nous en profitons pour éditer le journal intime du fils de l'auteur du célèbre Serment du Jeu de Paume.

Bien moins connu que son père, il a cependant exercé une influence beaucoup plus considérable sur ses contemporains, pendant les règnes de Napoléon, de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, qu'il servit successivement avec le même scepticisme et la même préoccupation exclusive de ses intérêts particuliers.

Il était né avec une intelligence remarquable,

mais il se pliait trop facilement aux circonstances, et ce fut cet excès de flexibilité qui l'empêcha de devenir une étoile de première grandeur, pour se confiner dans la catégorie bien rentée des *girouettes politiques*.

Comte d'HÉRISSON.

UNIV. OF CALIFORNIA

SOUVENIRS INTIMES
ET NOTES
DU BARON MOUNIER

CHAPITRE PREMIER

Martin de Gallardon. — Une erreur de la duchesse de Berry. — Mort du frère de Mme Anglès. — Jugement des anciens ministres contumaces. — Mort de Mme Pomaret. — Casimir Perier veut replacer Napoléon au haut de la colonne. — Vialette de Mortarieu. — Signature des frères Portalis. — Singulier dîner chez M. de Sémonville. — Séance à la Chambre des pairs. — Opinions de MM. Théodore de Lameth et Salvandy. — Projet de lettre de M. Arthur de la Bayes. — Les établissements charitables. — Un ordre de Casimir Perier. — Intrigues à Constantinople. — Visite au château. — Triste anniversaire. — Une épouvantable histoire.

11 avril 1831. — On a raconté samedi dernier chez M. Pasquier que, pendant que le roi Charles X était à Rambouillet, il avait envoyé M. de la Rochejacquelin, *s'informer* auprès de *Martin*. Que celui-ci avait répondu que le Roi n'avait qu'à se retirer au plus vite, attendu qu'il était réprouvé de Dieu pour avoir usurpé le trône de Louis XVII. Que cette réponse avait accéléré le départ, et que, là-dessus, M. de la Rochejacquelin s'était

UNIV. OF CALIFORNIA

rendu à Vienne afin de rechercher le Roi légitime, qu'il venait de trouver dans son couvent de la Bohême.

Il y a trois mois que M. de la Rochejacquelin me dit : « Vous seriez bien étonné si vous voyiez reparaître Louis XVII. — Je suis encore plus étonné que vous admettiez cette supposition, » répondis-je.

Bastard m'a assuré ce matin qu'il avait la certitude que M. de la Rochejacquelin était allé, de Rambouillet, parler à Martin. M. de Pradel, à qui j'ai demandé ce qu'il en était — il se trouvait à Rambouillet avec le Roi, — m'a répondu qu'il croyait le voyage véritable; mais qu'il ignorait si c'était par ordre du Roi; qu'il pensait plutôt que c'était une fantaisie de M. de la Rochejaquelin lui-même, personnage de beaucoup d'exaltation, de peu de sens.

On a raconté aussi chez M. Pasquier que Mme la duchesse de Berry avait pris au pied de la lettre quelques phrases de dévouement, de telle sorte qu'elle était partie d'Holy Rood, sous prétexte des eaux de Bath, mais en effet pour s'embarquer; que le Roi, instruit de l'objet du départ, avait envoyé en grande hâte M. de Blacas, avec mission de rejoindre la fugitive, et de ne plus la quitter. Ce qui est exécuté.

Mme Anglès m'a appris, hier soir, que son frère avait succombé le matin même à l'âge de trente-huit ans. Il

avait été page de l'Empereur; — à la mort de son père, je lui avais fait avoir une pension de 1,000 francs; officier de cavalerie, puis aide de camp du général de brigade Augereau, fait prisonnier en Russie avec lui. En 1815, placé dans la cavalerie de la garde : — toujours peu de sens, de l'inconduite et peu de mesure. — Dès 1817 folie complète, et depuis ce temps dans la maison de santé de M. Esquirol, à grands frais, sans connaissance des personnes depuis plusieurs années; réduit à la vie animale. Sa mort est tout profit pour lui et les autres. Toujours est-ce un moment de tristes réflexions pour sa sœur.

Aujourd'hui on a jugé les anciens ministres contumaces. — Il n'y avait plus danger ni pour les accusés ni pour les juges. Je me suis dispensé de m'y rendre. Ce n'était qu'une occasion de ressasser de tiraillantes questions et de déclarer des choses douteuses, — c'est-à-dire la culpabilité, — sans compensation. Il n'en était pas de même dans le procès des accusés présents.

13 avril. — Mme Pomaret est morte hier. C'était la veuve d'un ancien négociant de Lyon ruiné je ne sais quand.

M. de Lauriston l'avait fait chef de division des bureaux de la Maison du Roi. A sa mort, survenue peu

après, Mme Pomaret obtint un logement à l'hôtel Molé : c'est par là que nous l'avons connue.

Femme d'esprit, d'exaltation religieuse, qui recevait, malgré une fortune moins que médiocre et un appartement des plus exigus, bonne compagnie, entre autres habituellement Mme d'Haussonville, Mme de Serres, Le Brun, de l'Institut, le général Desprès, etc. Elle est l'auteur des vers touchants intitulés : *La nouvelle Valentine.* Depuis longtemps sa santé était ruinée. Elle laisse une fille, remarquable aussi par son esprit, et toute dévouée à sa mère.

M. Casimir Perier m'a dit l'autre jour : « En 1820, vous aviez de grandes difficultés, mais vous n'aviez pas la liberté de la presse ; et on n'avait pas travaillé pendant dix ans à tout démolir. »

Il m'a parlé du projet de remettre Napoléon au haut de la colonne : — « C'est bien tard, ai-je répondu ; les fleurs de lys arrachées ont gâté la chose ; d'ailleurs le peuple est saturé de napoléonisme ; il prendra cette érection pour une intronisation. Au moins faudrait-il monter en même temps la statue de Louis XVIII. »

J'ai passé la soirée au Comité central de la société charitable.

De Gérando, présenté pour une place vacante au conseil des hospices, n'a pas été nommé.

M. d'Argout a choisi à sa place le jeune Duchâtel. Sans doute parce qu'il écrivait dans le *Globe*.

J'ai adressé hier aux commissaires chargés de la liquidation de l'ancienne liste civile, la demande de la pension, à laquelle les règlements de la maison du Roi me donnent droit, — 24 ans 6 mois et 19 jours de service. — Ces commissaires sont M. Duvergier de Hauranne et M. Schonen (?)

Ce soir, chez M. le baron Pasquier, M. d'Escayrac a raconté une plaisante histoire :

M. de Mortarieu, député en 1820-1825, se nomme Vialette. — Les Vialettes sont une famille de fabricants de Montauban. L'un d'eux mourut à Rieu. — Pour distinguer son fils, on disait : fils de Vialette *mort a Rieu*, — de là on a fait : Vialette de *Mortarieu*.

M. Portalis, grand-père de Frédéric, avait un frère qui signait : de Portalis. Un jour il demanda à M. Siméon pourquoi il signait ainsi, tandis que son frère signait tout simplement Portalis. « Parce que ton frère est un homme d'esprit et que tu n'es qu'une bête, » répondit M. Siméon.

18 avril. — M. de Sémonville m'a donné un singulier dîner. J'y ai trouvé — autres que les gens de la maison un M. de Rouilhac, chef de division des bureaux des

ponts et chaussées, que j'avais abordé il y a trois ans dans la rue en lui faisant compliment *sur son ouvrage.*

Je le prenais pour M. Ballyet auquel il ressemble merveilleusement, et ce dernier venait de publier un ouvrage, traduit de l'anglais Edgeworth, garni de notes contre nos ponts et chaussées.

M. Trézel, général qui a fait la campagne de Morée, a été en Perse avec Gardanne ; ce petit homme, mauvais de mine, mais instruit et considéré comme officier d'état-major et de cabinet.

M. Feisthammel, maintenant colonel de la garde nationale, — qui a commandé le Luxembourg pendant le procès, — autrefois dans la garde royale. — Le 29 juillet, il s'est empressé auprès de M. de La Fayette ; de là sa fortune. En ce moment il est zélé gouvernementiste. Il nous a raconté que la veille il avait été chargé par le général Marton d'aller nettoyer la place du Châtelet. Le général lui dit, au moment de son départ, à la tête d'un escadron de hussards : *Bûchez ferme !* — Effet du changement de point de vue.

M. Ladvocat, celui-là même qui a été condamné à mort — contumace — dans l'affaire du 19 août 1820 ; — maintenant chef de bataillon de la garde nationale.

C'est bien une suite des révolutions si rapides de notre époque que de se trouver dîner ensemble après de telles aventures !

M. de Sémonville assure qu'il a été fort content de lui — Ladvocat — pendant tout le cours du procès. Il commandait en second le Luxembourg. — Bel homme, air décidé, — semble avoir peu d'esprit.

20 avril. — La séance de la Chambre des pairs a été hier péniblement douloureuse; et je crains qu'elle ne fournisse de grands moyens de succès à ceux qui veulent la destruction de la pairie.

Mon sacrifice à cet égard est tout fait; mais, dans ma conviction, la chute de la Chambre actuelle sera un grand malheur pour la France.

M. de Fitz-James a rompu toute mesure. Il a été souvent de la plus haute éloquence. Après sa véhémente improvisation, le discours écrit de M. Laîné a produit peu d'effet; mais celui-ci aussi était rempli de choses imprudentes et impolitiques. Le résultat a été de forcer les ministres — sous la peur de la presse et des hommes de juillet — à poser la question entre la Chambre et la dynastie nouvelle.

D'Argout, par sa position le plus douteux aux yeux des gens du mouvement, a été, comme de raison, le plus violent dans la réplique.

J'avais tout à fait prévu ce résultat et, pour le prévenir, j'avais pensé d'abord qu'on pourrait faire faire un rapport très mesuré et calculé, de manière à ne blesser

aucun des côtés de la Chambre ; réduire la loi — comme elle l'a été — à la déclaration de l'exclusion et à l'obligation de la vente des biens; puis garder un silence solennel et voter immédiatement.

La loi, qui au fond ne fait mal à personne, aurait passé à une grande majorité. Rien d'impolitique n'aurait été proféré. Et ceux qui auraient voulu ne pas s'associer à la rigueur de cette loi, auraient été libres de déposer leurs *noms*.

Ce plan avait paru assez généralement approuvé; mais il aurait fallu que tous ceux qui avaient annoncé des discours s'engageassent à renoncer à la parole. — Un seul orateur montant à la tribune dérangeait tout. — M. de Fitz-James paraissait assez disposé à céder; mais M. Laîné soutenait que l'honneur de la Chambre et le sien exigeaient qu'il exprimât ses sentiments.

J'ai tenté d'employer auprès de lui M. de Pradel, qui, se trouvant membre du conseil de famille pour le duc de Bordeaux, croyait avoir intérêt à ce que l'obligation de vente fût décrétée, mais ses observations ayant été mal accueillies, il s'est retiré. D'autant que, pendant ce temps, on lui a persuadé qu'il se présenterait des acquéreurs, même si l'on restait dans le *statu quo*. Ce plan échouant, il ne restait que le moyen d'ajourner.

On pouvait naturellement gagner du temps et tout le monde y semblait donner les mains. L'important était

de reculer le rapport, jusqu'après le jugement des contumaces.

Le vendredi 8, j'en parlai à M. Pasquier, qui s'y montrait disposé ; mais il est à supposer que le Président du conseil pensa qu'on l'accuserait de ce retard, et le lendemain tout était changé. Le rapport fut fait et la discussion se trouva à l'ordre du jour. Quand arriva son tour, les motifs qui constituaient l'ajournement avaient repris faveur, et on profita de ce que les ministres étaient forcés de se rendre à la Chambre des députés pour différer. D'où il suivait que si la discussion n'avait pas lieu, à eux la faute.

Le samedi et le dimanche, 16 et 17, M. Pasquier et M. de Sémonville pensaient encore qu'il était facile d'occuper le tapis de manière que la discussion de la loi ne fût pas entamée. En effet, la séance du lundi fut remplie complètement et on comptait pouvoir en faire autant le lendemain, au moyen de pétitions et de la loi de 1,500,000 francs pour la police, toute faite pour de longs discours ; mais la *corde* se montrait trop ; les ministres craignaient toujours qu'on ne leur reprochât cette *reculade*. Aussi, à l'ouverture de la séance, je vis qu'on ne voulait plus qu'on parlât pour gagner du temps. Une seule ressource se présentait : c'était de profiter des amendements proposés par la commission et de la clôture de la session annoncée officiellement pour dire que

la discussion ne serait plus libre — un amendement tuerait la loi —; et qu'ainsi il convenait de ne pas la commencer.

On aurait demandé l'ajournement, par conséquent, au moment même de l'ouverture de la délibération, et sans entendre un seul discours.

M. le duc de Crillon se chargea de faire la proposition. Je devais l'appuyer; mais M. Pasquier fut loin de l'encourager, sous le prétexte que les ministres s'y opposeraient.

Le Président annonce que la discussion est ouverte. Je fais signe à M. de Crillon. Il vint me dire que M. de Fitz-James va demander cet ajournement; et pendant que je lui fais observer que la proposition venant de notre bord serait mieux accueillie, le duc de Doudeauville monte à la tribune. — Occasion manquée.

Je regrette vivement de n'avoir pas suivi mon dessein et de n'avoir pas fait la proposition dès que j'ai vu que M. de Crillon tergiversait.

La discussion pouvait être évitée, et si la Chambre était absolument décidée à en régaler le public — comme le désirait et le disait le duc de Valmy —, elle aurait rejeté la proposition, et ce n'aurait été qu'un retard d'un quart d'heure.

Au moment du vote j'ai été fort embarrassé. M. Portalis m'a déterminé à écrire *oui*. La loi n'a point d'effet,

puisque les amendements la détruisent. Si une Chambre nouvelle la reproduit, il est bon qu'elle trouve les articles adoptés par la Chambre des pairs à la place des articles primitifs ; et enfin il faut éviter que la Chambre des pairs ne soit présentée comme décidément incompatible avec l'ordre récent des choses.

La majorité sera si faible que l'inimitié aura toujours des armes trop suffisantes.

Aujourd'hui, séance royale pour la clôture.

L'objet de Casimir Perier est que le Roi avoue son nouveau ministère. Je ne compte point y assister. Je n'ai aucune envie de me retracer, sans utilité, les émotions de la première semaine du mois d'août.

21 avril. — J'ai rencontré M. Théodore de Lameth, vieillard poli et de bonne mine. Il m'a dit que sans l'hérédité de la Chambre des pairs la France était perdue.

Ses opinions depuis 1791 se sont bien modifiées!

M. Salvandy m'a dit qu'il était à regretter que la discussion étant subie M. Casimir Perier n'ait pas fait passer les amendements de la Chambre des pairs à la Chambre des députés. Il aurait suffi de différer la séance royale de vingt-quatre heures. On aurait évité par là la reprise de la proposition à l'ouverture de la nouvelle session et sous le coup de l'irritation produite par cette discussion.

M. de Salvandy a raison. Puisque assez de députés étaient restés à leur poste, il fallait en profiter.

Arthur de la Bayes est venu me montrer un projet de lettre au ministre de la guerre. Il ne veut pas rester à *sa disposition*, et, par conséquent, ne veut pas jouir des avantages de l'autorité. Il demande à être mis à la réforme.

Je l'y ai fort encouragé. Son impression est juste.

28 avril. — Nous avons eu une assemblée générale de la Société des établissements charitables. Sur 51 membres, 19 étaient présents seulement. — Point de zéle. — De Gérando est à lui seul la société. Il a lu un excellent compte rendu des travaux ou résultats de l'année.

Son style abondant est très propre à ce genre de composition.

On m'a renommé, à l'unanimité, vice-président.

J'ai vu là Darcet, le chimiste. Des manières simples, blond, l'air plutôt anglais ; il me plaît. *Banoiston de Châteauneuf.* De l'esprit, des manières un peu tranchantes.

Ce matin M. Casimir Perier a donné, devant moi, l'ordre au secrétaire général, — Didier, fils du tristement

fameux, — de porter les appointements de Philippe Pettat à 4,500 francs. J'ai fait observer que, pour motiver cette faveur, il fallait un nouveau titre, et il a été convenu que de sous-chef il deviendrait chef adjoint.

Le mariage est tout à fait décidé. Philippe va négocier pour obtenir le consentement de son père et de sa mère. Fasse le ciel que le nouveau ménage prospère, malgré le manque d'argent, le caractère de Mme de Massat et les folies des quatre frères !

30 avril. — Le *Moniteur* d'aujourd'hui annonce le rappel de M. Guilleminot de l'ambassade de Constantinople. Voilà la chose :

A la fin de février dernier, Guilleminot a pressé les Turcs de se mettre en mesure de faire la guerre. Il leur conseillait d'attaquer la Russie dès que ses armées seraient engagées en Pologne ou plus loin.

Les ambassadeurs, instruits par la Porte, en ont informé leurs cours. — Grande irritation. On est allé à Sébastiani. Celui-ci de jurer les grands serments que Guilleminot avait agi de son chef.

Il a été singulièrement pressé par Pozzo di Borgo. Ses dénégations ont été écrites, lui ont été lues, — afin qu'il ne pût pas dire que ses paroles avaient été mal rendues, — puis transmises à Constantinople.

Ayant ainsi désavoué Guilleminot, son rappel devenait nécessaire.

Mais voici un curieux incident.

Ce matin même, M. Sémonville a reçu une lettre de cet ambassadeur qui lui envoie la copie de celle qu'il a, en même temps, adressée au Roi.

Dans cette dernière, il demande formellement son rappel, attendu que le ministre des affaires étrangères, Sébastiani, ne l'a point défendu quand il a été attaqué à la tribune de la Chambre des députés et que le ministre a, à plusieurs reprises et à différentes personnes, offert l'ambassade de Constantinople.

Veille de la Saint-Philippe. Je suis allé au château avec les autres pairs. M. de Sémonville m'a conduit. Nous n'étions qu'une trentaine. J'étais invité au bal pour le 3 et je n'avais pas fait ma visite pour les autres où j'avais été invité.

1er mai. — Neuf ans depuis la mort de ma chère et excellente sœur. Le retour des anniversaires amène une douleur plus vive.

La pensée se reporte en arrière, et on n'est pas aussi aisément entraîné à d'autres objets que les jours ordinaires.

Voilà une épouvantable histoire, qu'il faut consigner ici, pendant que j'en ai la mémoire bien sûre.

Il y a six ou sept ans qu'une demoiselle Dumesnil, assez agréable, bien élevée, fille d'un maître de pension, vint me confier que les fruits d'une liaison avec le sieur Couturier, veuf, entrepreneur de serrurerie, rendait son mariage indispensable.

Son désespoir me toucha. Couturier, homme de trente-cinq ans au plus, bien fait, mais d'une éducation très inférieure à celle de la demoiselle, était employé dans les travaux des bâtiments du Roi.

Je le vis, je vis ses amis. Le mariage se fit. Au commencement, tout était assez satisfaisant. Quatre enfants se succédèrent rapidement. Puis il se montra de plus en plus violent; il maltraitait souvent sa femme. On fut obligé de parler de séparation.

En même temps les affaires se dérangeaient et il annonçait l'intention de s'établir au Brésil.

Les événements de juillet survinrent.

Couturier avait, dans une petite maison de campagne, à lui appartenant, à Monceau, des fusils et de la poudre.

Le 29, de bonne heure, pendant qu'on allumait le feu, il apporte dans la salle à manger une grande cruche de poudre, qu'il met sur la table, en pose d'autres sur cette table ; ensuite il fait asseoir autour sa femme, ses deux enfants, — les aînés : les deux autres étaient

en nourrice —, un homme âgé et sa femme qui étaient ses locataires, et emploie toutes ces personnes à faire des cartouches.

Tout à coup il saisit son fusil, et, se tenant sur le seuil de la porte, il le tire sur la table. Horrible explosion. Les vêtements prennent feu, un des enfants meurt sur-le-champ; l'autre enfant mourut le lendemain; la femme, quatre jours après; le locataire et sa femme, peu après; un domestique et une servante, qui se trouvaient dans la cuisine, à côté de la salle à manger, sont également atteints. Le domestique est mort au bout de quelques semaines de souffrances. Couturier, voyant apparemment que sa femme n'était pas morte et que les deux locataires avaient dû apercevoir comment il avait mis le feu, monte sur le belvédère de la maison et se tue d'un coup de fusil.

Était-ce calcul de haine et de cupidité? ou bien folie, exaltée par les circonstances?... Un mélange des deux. Un brave homme de sa classe m'avait dit deux ans après le mariage : « Couturier est un scélérat capable de tout. »

J'ai su depuis, la catastrophe, que deux de ses frères avaient péri par le suicide.

CHAPITRE II

La conspiration du 19 août 1820. — Ce qu'en pensaient les Allemands en 1831. — Départ de Paris. — La princesse Pauline. — Influence des noms. — Les jacobins de Dijon. — Le général Romeuf. — Devy noir et Devy blanc. — Le compositeur Caraffa. — Lettre de La Fayette à Mounier. — Un document remarquable. — Mlle Imbert-Colomez. — Les alliances des Vougy. — L'Henri IV de Porbus. — Thomas de la Plesse. — Montalembert. — M. de Talleyrand.

10 mai. — J'ai dîné samedi dernier chez M. Pasquier avec Portalis et Sémonville.

La conversation est tombée sur la conspiration du 19 août 1820. M. Pasquier a raconté une chose que, déjà plusieurs fois, il avait racontée, à moi ou devant moi : que, quelques jours avant, Savary était venu lui dire qu'il fallait prendre garde ; que la désaffection était grande, etc... M. Pasquier, ennuyé de ces bavardages, le reçut froidement et rompit la conversation. Après la découverte de l'affaire, Dirat, — celui du *Nain Jaune*, — parent de Savary par sa femme (Mme Savary), vint voir M. Pasquier et lui dit qu'il avait eu tort de ne pas mettre Savary plus à l'aise, de ne pas aller au-devant de ses confidences, que l'intention de Savary avait été de lui

faire connaître des maréchaux, des généraux, des pairs, etc.

Là-dessus M. de Sémonville a remarqué que, dans son opinion, plus de vingt pairs étaient dans le projet, qu'il était heureux qu'on n'eût pas poussé plus loin, etc.

Ensuite on a passé à l'affaire du pétard de l'intérieur des Tuileries. M. Pasquier m'a dit que le billet de la duchesse de Berry était encore entre les mains de Monseigneur de Paris.

11 mai. — Je viens de lire une brochure allemande de Arndt : *Die frage über die niederlande und die Rheinlande*, Leipzig, mars 1831.

L'objet est de montrer que tous les Allemands doivent se réunir contre les attaques de la France. La France veut de nouveau s'étendre jusqu'au Rhin, sous le prétexte des frontières naturelles. Les fleuves ne sont pas des frontières. Ce qui distingue les peuples, c'est la langue. Les langues s'arrêtent aux obstacles; les montagnes, les mers, les déserts. Les limites de l'Allemagne ce sont le Jura, les Vosges, les Ardennes. On a eu le tort de ne pas les reprendre en 1814-1815.

Arndt demande qu'on replace la Belgique sous l'autorité des *Nassau-Orange*, ne fût-ce que pour dégoûter les

peuples de changer de souverains comme de vieux habits.

Il peint les Français de noires couleurs ; leur légèreté, leur cupidité, leur orgueil ; il ne leur reconnaît de qualité que le courage. Cependant il blâme peu ou point la Révolution de juillet, que toute *la France a paru juger nécessaire,* et où il y a eu de la part des vainqueurs modération et générosité.

Cette brochure est écrite avec force et énergie de style, avec affectation de vieil allemand comme en 1813, 1814, 1815.

A Dijon, 27 mai. — Nous sommes partis de Paris le vendredi 20, à 7 heures 3/4, dans la grande calèche qui a fait l'année dernière le voyage de Silésie. Point de domestiques, ni mâles ni femelles. Nous ne nous apercevons point de leur absence. Déjeuner à Brunoy, ou plutôt *aux Bosserons*, où Rayneval a loué une maison de campagne. La route de Villeneuve-Saint-Georges est charmante, très champêtre, l'habitation de Rayneval fort agréable. Déjeuner excellent. Les chevaux se sont fait attendre ; pourtant nous sommes repartis à 2 heures 1/2 et à 8 heures 1/2 nous étions à la Souche. A Villeneuve-la-Guyarde, vieille auberge délabrée, gîte en tout médiocre.

Le 21, en route à 6 heures 1/2. A Avallon à 8 heures du soir. L'auberge, *hôtel de la Poste*, dégénère de plus en

plus. En chemin j'ai rencontré l'ancien collègue auditeur Châteaubourg, que je n'avais pas vu depuis bien des années, en calèche de poste aussi, avec sa femme — seconde femme —, Mlle de Chaponay. Nous avons échangé des paroles de politesse.

Le 22, en route à 6 heures 1/4. En entrant dans la Côte-d'Or, nous avons remarqué dans chaque commune un arbre de la Liberté. J'aime les arbres et la liberté, mais cet emblème n'est pas moins d'un douloureux aspect.

A 5 heures nous étions à Dijon. Quels tristes souvenirs que ceux de cette maison!

La route de Sens à Avallon m'a rappelé bien vivement notre pauvre Quimeize.

Je crois que j'ai fait sagement de la revendre; mais la séparation a été bien pénible.

C'est un des pensers qui m'occupent souvent; et je me prends quelquefois à trouver que le regret que j'en éprouve est plus fort que celui des pertes qui auraient dû m'être plus sensibles.

Cela s'explique; d'abord, nous nous étions attachés à une propriété où nous avions beaucoup de bien à faire à une nombreuse quantité d'individus qui dépendaient de nous. Pays pittoresque, sans être sauvage, un peu mélancolique, sans être triste.

Après cela, l'incertitude de savoir si je n'avais pas mal fait de vendre a aussi contribué à mon chagrin.

Quelques jours avant de quitter Paris, j'ai dîné chez M. de Sémonville. Il nous a raconté des histoires de la princesse Pauline :

« J'ai été au nombre de ses amants ; nous étions cinq de la même maison qui partagions ses faveurs, avant son départ pour Saint-Domingue ». Il ne les a pas nommés ; mais je suppose que lui, Macdonald et Montholon en faisaient trois.

Pour Macdonald, il nous a dit que Pauline avait été très passionnée de lui, que pendant trois jours ils avaient été renfermés à Saint-Leu (Pauline et Macdonald), avec des provisions et sans ouvrir la porte à âme vivante.

Peu après ils se brouillèrent.

M. de Sémonville nous a parlé, comme la chose courante, de la *coucherie de Napoléon avec ses sœurs.*

« Pauline était la plus grande coquine, mais la plus séduisante qui se puisse imaginer. »

Le mariage avec Leclerc s'était fait ainsi : le général Bonaparte travaillait dans son cabinet à Milan. Leclerc était officier d'état-major. Il profite d'un paravent pour fourrager Pauline. Le général Bonaparte entend du bruit, se lève, et voit.

Le mariage fut célébré sans perte d'un moment.

31 mai. — Quoique ne voulant voir personne à Dijon, j'ai fait des visites et vu du monde.

J'ai cherché, sans les rencontrer, M. de Berois et M. de Courtiron, tous les deux à la campagne.

J'ai vu le préfet, baron de Trémont, autrefois auditeur sous le nom de Girod de Viennay; l'évêque, M. Raillou; l'intendant militaire, Ballyet; M. de Brosse, revenant d'Italie; son gendre, M. de Villeneuve, etc.

Alexandre Laborde a passé ici et m'a fait visite. Il allait dans une terre à lui, près de Beaune, appelée *Laborde*.

Voici l'histoire qu'il m'en a fait :

Un M. de Vichy voulait vendre cette terre; le Roi (Louis XVI) qui lui portait intérêt dit à M. de Laborde : « Une terre de votre nom est à vendre; il faut que vous l'achetiez ». — Influence des noms.

En allant visiter Aucillars, nous avons déjeuné *aux Magny*, chez M. de Chad, l'ancien préfet, excellent homme, santé ruinée.

Dijon a fourni un ample contingent au jacobinisme. Bazire a un neveu riche qui habite la ville. Prieur (de la Côte-d'Or) est encore vivant et l'habite pareillement, n'ayant plus fait parler de lui, et ayant gardé l'obscurité depuis la Convention. Il n'a pas été obligé de sortir de France.

Le général Romeuf, qui commandait le département en juillet 1830, m'a paru un excellent homme. D'après ce

qu'il m'a dit, c'est à son frère qu'appartient l'idée d'avoir fait réclamer La Fayette dans la négociation de Campo-Formio. Il s'en ouvrit à Barthélemy, qui l'envoya auprès du général Bonaparte. (Le frère, tué à la Moskowa).

En 1814 le général La Fayette lui demanda ce qu'il faisait : « Je sers, je continue ma carrière militaire...

— Vous avez tort ; les Bourbons ne vous pardonneront jamais d'avoir été mon aide de camp. »

Le général Romeuf pense que la conspiration était bien organisée et activement menée depuis longtemps. Le principal agent, entre Dijon et Paris, était un nommé Nanteuil que M. de La Fayette appelait *mon ami*, et qu'on a fait, au 1er août, directeur des postes (suspendu en ce moment). Ce Nanteuil et les Lessas distribuaient de l'argent pour exciter le peuple lors du bruit qui eut lieu au passage de la Dauphine. Les Lessas sont impériaux par tous leurs souvenirs. Le vieux sénateur vit encore à la campagne. Son fils aîné a épousé une fille d'un conventionnel (Dormier). Il était directeur des Droits réunis. Le second fils, receveur général sous l'empereur, vient de mourir.

2 juin. — Le général Romeuf a fait la campagne de Russie comme aide de camp de Murat.

Dery, l'aide de camp tué à Svenkacoy, était mulâtre.

Sa fortune venait de ce qu'il avait été camarade de lit de Murat, dans le 14e chasseurs.

En arrivant à Naples, Lamarque demanda ce que c'était qu'Excelmans. On lui répondit : « Très brave, et brave homme ; mais...

— Ah ! je vois ! c'est un Dery blanc. »

Romeuf avait tellement souffert de la campagne de 1812 qu'il ne put faire celle de 1813.

M. Busset, ingénieur en chef du cadastre, m'a donné les feuilles déjà gravées de sa carte du Puy-de-Dôme. Homme instruit : musicien, mime, dessinateur et géomètre habile.

Caraffa, qui compose actuellement des opéras à Paris, était écuyer de Murat, a fait la campagne de 1812, etc. Sa mère, qui avait épousé en secondes noces le prince Aaramanico, a été l'origine de sa fortune. Lui-même a épousé une nièce de *Daubenton* (*Romeuf*).

M. Bally a épousé Mlle Formé, fille d'un ancien agent de change de Paris, jolie femme, peu d'esprit, riche. Sa sœur, Mlle Formé, était femme du général Razout ; elle se fait appeler *de Razout*.

J'ai lu à Dijon l'histoire des Gaulois de Thierry. Ouvrage intéressant et important.

Juillet à Mably. — La *Gazette de France* du 11 (10 juillet) rapporte, d'après les mémoires ou correspondances de Condorcet, qu'en 1791 M. de La Fayette écrivit à M. Mounier pour l'engager à revenir à l'Assemblée; que M. Mounier ne répondit point; qu'alors M. de La Fayette fit parler une connaissance commune qui garantit son désir de combattre les Jacobins, etc.

M. Mounier écrivit à cette personne : « M. de La Fayette n'est plus le complice de la Révolution; mais il en est toujours le courtisan. »

La chose doit être exacte; et, d'après mes souvenirs, elle ne m'étonne point, mais il faut vérifier, et rechercher dans la correspondance de mon père, au moins *la* ou *les* lettres de M. de Lafayette ou de son négociateur.

Août. — La relation des trois journées, publiée dans la *Tribune,* par Marast, et répétée dans la *Gazette de France,* est un des documents les plus remarquables sur cette époque d'un si puissant intérêt. Il y règne une grande franchise, et le récit porte tout le caractère de la vérité. C'est une des pièces à consulter quand on écrira l'histoire des événements qui ont ouvert la porte aux calamités dont l'Europe est accablée.

8 août. — Nous avons à Mably Mme de Mont-Richard; c'est la belle-mère de M. Remy de Vougy. C'est-à-dire

que M. Remy de Vougy a épousé une fille de M. de Mont-Richard, lequel avait épousé en secondes noces Mlle Imbert-Colomez, veuve d'un M. de Saint-Pierre. Cette dame, veuve également aujourd'hui de son second mari, s'est retirée à Paray-le-Monial, petite ville tout près de Dijon. C'est une dame de bonne compagnie, qui a beaucoup voyagé ; elle a été, entre autres, à Saint-Pétersbourg, avec son père, le comte Imbert Colomez, qu'elle avait suivi dans l'émigration.

Elle n'a point d'enfant et vit honorablement et confortablement. Pour 600 francs elle dispose de la plus belle maison de la ville avec un grand jardin, cuisinier, femme de chambre, cocher, un cheval et une petite voiture au moyen de quoi elle parcourt, l'été, le Forez et le Charollais, visitant ses amis et connaissances. La pauvre dame boîte fort des suites d'une fracture à la cuisse qu'elle s'est faite il y a quelques années, en batifolant, dans un château des environs.

Ceci me met en train de noter les alliances des Vougy.

M. le comte Michon de Vougy, qui était fort riche, qui n'a point émigré, et qui en a été quitte pour un emprisonnement à Roanne, quoique ses deux fils fussent sortis de France, a eu cinq filles.

1° L'aînée a épousé M. de Rouvroy, gentilhomme picard ; elle est morte ces dernières années, laissant deux

fils, l'un capitaine de cavalerie, l'autre garde général des forêts du Roi à Compiègne. M. de Rouvroy habitait la Picardie.

2° Mme Durosier. Son mari, gentilhomme du Forez, a été tué au siège de Lyon. Elle est morte il y a dix ou douze ans. Un fils unique, qu'il a laissé, a fait un riche mariage et vit à la campagne, dans les environs.

3° Mme de la Roche-Néglie, mariée à un gentilhomme du Velay. Une fille unique contrefaite. La pauvre femme a la tête *troublée*. En ce moment elle est dans une maison de santé à Lyon.

4° Mme de la Batie a épousé un gentilhomme du Forez. Elle habite le château de la Batie, sur le Lignon, qui a appartenu à d'Urfé. — Deux fils ; l'un, garde du corps, — fortune dérangée. — Le mari est un original achevé. C'est lui qui, dans un grand dîner électoral, chez M. de Talaru, lui demanda de lui montrer les *commodités*.

Sa femme est à moitié folle.

5° Mme de Morges, mariée à M. de Morges, fils du comte de Morges des États-généraux, député de la noblesse du Dauphiné, morte en 1830, laissant un fils et une fille.

M. de Morges est un homme de bonne compagnie, très borné, très nul de caractère. Sa fortune était fort en désarroi quand trente mille francs de rente de l'indemnité sont venus le sauver.

Il est possible que je n'aie pas bien suivi l'ordre de la naissance des cinq demoiselles de Vougy.

M. Remy a encore deux filles et trois garçons — Henry, Louis.

Ernest a été élu à l'unanimité commandant de la garde nationale de Mably. Je suis convaincu que les grands propriétaires pourraient prendre facilement de l'influence dans les campagnes, s'ils s'occupaient de *soigner* les paysans et de caresser un peu leurs voisins ; mais les petites villes sont haineuses, envieuses et excitées par les gens de loi, les médecins, les officiers en retraite et autres oisifs, toute la journée enfermés dans les cafés, à commenter les journaux et à se repaître des diatribes de la gauche, qui flattent leurs passions.

6 septembre, à Paris. — Le gouvernement impérial mettait tous ses soins à étouffer les souvenirs du passé bourbon. En 1810, un graveur, Goulu, grava l'Henri IV de Porbus. Rovigo ordonna que la planche fût brisée. M. de Portalis eut beaucoup de peine à obtenir que la planche et les épreuves fussent simplement mises sous les scellés ; elles y sont restées jusqu'en 1814.

M. Percheron, qui a épousé la nièce de M. Malouet, receveur général à Strasbourg, vient de faire faillite. Cependant il a obtenu d'être simplement transféré aux Deux-Sèvres. Cette faveur s'attache à sa femme, qui est

confidente des secrets de Mlle de R... Celle-ci a sept enfants de son oncle! une fille est mariée à M. de Saint-Martin, receveur général.

Septembre. — J'ai eu la visite de M. de la Plesse, fils de M. Thomas de la Plesse, ancien sous-préfet de Vitré, avocat légionnaire. Maire, nommé au moment de la dernière révolution, il a donné sa démission, et paraît raisonnable.

Visite à rendre, si jamais j'en ai l'occasion. — 38 ans, célibataire. — Le père, âgé de 80 ans, vit toujours.

9 septembre. — M. de Brezé a lu à la Chambre des pairs l'éloge de M. de Montalembert. Il a beaucoup insisté sur sa loyauté et l'indépendance de ses opinions. La rencontre n'est pas heureuse. Brezé, homme de cour, juge d'après lui-même.

Au fait, Montalembert, d'abord ultra, se mit de belle heure en rapport avec M. de Cazes et correspondait de Stuttgard avec lui.

A cette époque il demanda d'être envoyé à Ste-Hélène, sous la promesse de la pairie à son retour.

M. de Cazes appuya et M. de Richelieu fut fort indigné d'une proposition pareille; — raconté aujourd'hui par M. Pasquier.

En 1819, compris dans la fournée des pairs, il se mit

à la dévotion de M. de Cazes, et il passait pour lui rendre des services intéressés. Point de fumée sans feu.

Moi-même j'ai éprouvé que notre conversation avait été rapportée à M. de Cazes. Cela lui procura de passer en Danemark.

En 1820 ou 1821, M. de Richelieu et M. Pasquier le mirent au repos ; il se jeta alors dans l'opposition ultra, appuya tous les projets de M. de Villèle et en obtint d'être envoyé en Suède. Mis de côté après la Révolution et n'ayant pas réussi dans ses demandes d'emplois, il voulut reprendre son rôle d'opposant ; mais il calcula que l'opposition de droite serait taxée de carlisme et ne mènerait à rien. En conséquence, il s'arrangea une opposition libérale et quasi radicale. Voulant jouer un rôle marquant, il improvisait, à tort et à travers, familièrement et bouffonnement. Sa tête fermentait et de là la fièvre cérébrale qui l'a emporté.

Il peut y avoir à vérifier les dates de nominations, mais le reste est positif.

Le général Fabvier vient d'épouser la duchesse de Frioul, Mme Duroc.

10 septembre. — Dîné chez M. Pasquier. MM. de Sémonville, Siméon, Bastard, moi.

Monsieur m'a dit (pour moi seul) qu'en 1815 M. de Talleyrand avait fait son arrangement avec le duc d'Orléans. Le roi (Louis XVIII) en fut instruit et écrivit au duc, qui était à Londres, de venir le joindre à Gand. Il écrivit de même à M. de Talleyrand. Le premier répondit par une lettre fort insolente, toute pleine de récriminations sur la conduite de la cour avant le 20 mars et envoya la copie à l'autre (M. de Talleyrand). Celui-ci finit par céder et partit pour Gand.

Ce fait, dont M. Pasquier a eu récemment seulement la connaissance et la certitude, explique comment en arrivant à Mons M. de Talleyrand voulait que le roi se rendît à Dunkerque pour marcher avec une armée française, et comment il nous dit que, dans son plan, le roi aurait dû se rendre à Lyon (par l'Allemagne et la Suisse) et de là s'approcher de Paris.

Dans les deux hypothèses, le temps se passait et le duc d'Orléans avait chance d'être proclamé.

J'avais vu à Gand une lettre adressée à M. de Talleyrand qui montrait grande confiance dans ce résultat. Ce plan de M. de Talleyrand fut déjoué par la rapidité des événements et par l'insistance que mit le duc de Wellington à amener le roi à Paris.

CHAPITRE III

Un trait du caractère de Napoléon. — Les sentiments de Lucien. — Philippe-Égalité. — Abondance de médiocrités ambitieuses. — Procès de M. de Montalembert. — Journées de Juillet. — Bulletin des Lois. — Cour de Justice — Les anecdotes de M. de Semonville. — Le cachet du duc de Bordeaux. — Arrêt de compétence. — Conduite de Marie-Louise. — Mme de Staël. — M. Gallois. — Conduite de Mounier dans l'affaire Montalembert. — Réunion chez M. Pasquier. — Jugement de Paoli sur Bonaparte. — Réunion chez le duc de Crillon. — Mlle Macdonald. — Princesse de Cobourg et Dumolard. — La *Sophie* de Mirabeau. — Les prières des Quarante-Heures. — Le divorce et le mariage des prêtres.

On a parlé du caractère de Napoléon et de sa répugnance à la paix en tout temps.

M. de Semonville a raconté qu'au moment de la signature du traité d'Amiens, M. de Talleyrand entrant chez le premier consul le trouva courbé sur la carte et tout hors de lui d'irritation. Il crut que la négociation était rompue.

« Non, dit Napoléon, *votre foutue paix est signée. Que vais-je devenir ?* »

Dans les Cent jours, Lucien dit à Fouché : « Nous

sommes perdus ; il faudrait faire tuer Napoléon pour sauver la France et sa famille.

— Je le pense aussi ; mais c'est à vous de vous en occuper, » répliqua Fouché. C'est lui qui racontait la chose.

M. de Sémonville nous a assuré que M. Maret voulait sérieusement que le roi Louis-Philippe, quittant le nom de Bourbon, s'appelât Philippe-Égalité.

14 septembre. — J'ai rencontré hier C... Il s'est montré fort empressé. Nous avons fait ensemble plusieurs tours du jardin du Palais-Royal. Il m'a paru voir assez nettement l'état des choses.

« On a travaillé dix ans, lui ai-je dit, à démolir la maison ; et puis on est tout étonné de ne pouvoir s'y loger commodément.

— Nous nous sommes servis, a-t-il répondu, de la presse pour renverser un gouvernement qui nous *déplaisait* ; maintenant la presse s'est tournée contre tout gouvernement ou plutôt contre l'ordre social. »

Je sortais de chez Fontaine. Celui-ci m'a dit quels événements montraient qu'on s'était trompé sur l'état de la France. « On supposait qu'il y avait beaucoup de gens capables. Ils sont des plus rares. Il y a seulement

abondance de médiocrités ambitieuses. Il faudra bien revenir aux hommes d'affaires expérimentés et quitter les petites gens auxquelles, dans ce pays, on n'aime pas à obéir ».

Ce soir (13), après avoir dîné chez M. de Sémonville, nous nous sommes mis à examiner la marche à suivre pour le procès de M. de Montalembert. On voulait décliner, en prétendant qu'il n'était pas pair, n'ayant pas prêté le serment ; puis, qu'on ne devait pas juger un pair même en *matière correctionnelle;* que, d'ailleurs, dans ce cas il s'agissait non pas d'un délit mais d'une contravention. Cependant M. de Cazes a été presque seul à soutenir ces difficultés qu'il a fini par abandonner.

J'ai pris part à la discussion ; j'ai établi que l'article de la Charte nous permettait de ne faire aucune distinction ; qu'ainsi nous étions libres de juger et qu'il y avait convenance à le faire, etc., qu'il serait important que la Chambre des pairs proclamât cette vérité que les lois et droits législatifs sont en vigueur jusqu'à abrogation explicite.

Je reviens à Fontaine.

Il m'a raconté que, le jeudi 29 juillet, il arriva à deux heures à Neuilly et annonça au duc d'Orléans les événements et l'évacuation des Tuileries. Il ajouta que, sans

doute, un officier allait paraître pour appeler le duc d'Orléans à Saint-Cloud. Là-dessus le duc partit seul avec Heymès (qu'on venait de lui présenter à l'instant même) pour le Raincy, où il se rendit à travers champs et arriva dans la nuit.

Le lendemain matin, vendredi 30, arrivèrent à Neuilly des députés qui demandèrent le prince. On commença par dire qu'on ignorait où il se trouvait. Enfin, comme sa sœur et la duchesse reconnurent de quoi il s'agissait, le secrétaire Oudart partit pour le Raincy et le ramena.

Le duc trouva dans le jardin, au lieu dit le *tourniquet*, Thiers et quelques autres, qui lui offraient la couronne.

Il partit dans la soirée et vint coucher à Paris. La duchesse et sa sœur n'y vinrent que le lendemain samedi, à midi, dans une des voitures publiques, *carolines*, qu'on avait prise parce que les autres voitures ne pouvaient circuler.

La proclamation pour annoncer que le duc d'Orléans était lieutenant général du royaume du samedi 31.

Il y a au *Bulletin des lois* l'indication de l'acte de la réunion des députés qui offrent le gouvernement provisoire au duc d'Orléans, sous le titre de lieutenant général du royaume en date du 29 juillet. A vérifier où est le texte de cet acte.

15 septembre. — Aujourd'hui la Chambre des pairs s'est réunie en cour de justice pour l'affaire de M. de Montalembert. M. de Cazes a élevé des doutes sur la compétence, sous prétexte qu'il ne s'agissait pas même d'une affaire correctionnelle, d'un délit, mais d'une simple contravention, et Bastard a défendu la plénitude de la juridiction de la Chambre sur ses membres en cas d'accusation de crimes ou de délits.

M. Pontécoulant a attaqué alors autrement. Il a dit que le droit de juger ses membres était donné à la Chambre comme garantie de l'indépendance; qu'ainsi avec les fonctions commençait et cessait le *forum* particulier.

M. de Montalembert est pair; mais il n'est justiciable de la Chambre que quand il siégera. Son argumentation était assez brillante et son exposition facile.

Je lui ai répondu, et, quoique je ne fusse point préparé sur cet ordre d'objections, j'ai eu un succès suffisant.

M. Pontécoulant, qui avait déclaré qu'il s'abstiendrait de prendre part à un jugement pour lequel il n'y avait pas autorisation légale, s'est soumis à l'avis de la majorité et il n'y a pas eu d'autre dissident.

J'ai insisté sur la solidarité du corps, sur la nécessité de conserver sa dignité, sa considération, et, dans l'intérêt de l'action attribuée à la Chambre pour *l'avantage*

public, sur ce qu'un pair arrêté quelques jours avant ses trente ans se trouverait enlevé à la Chambre.

Après les séances, Sémonville nous a raconté quelques ordures, — ce qu'il aime particulièrement; entre autres qu'au collège. . . . . .

. . . . . .

Pour 12 jours les camarades. C'est le cas de dire qu'il a tenu ce qu'il promettait.

J'ai fait une visite à M. de Werther. J'incline à penser que Diebitsch s'est empoisonné de chagrin du peu de succès de sa campagne.

Le duc de Bordeaux a gravé sur son cachet :

Mon pays sera mes amours, toujours!

20 et 21. — La séance du 20 a été ouverte par l'arrêt de compétence qui a passé sans contestation ni objection et seulement avec deux voix contraires.

Ensuite les plaidoiries. M. Persil, comme d'ordinaire, dur, aigre, maladroit, sans talent. Les deux avocats, Frémery et Lafargue, assez de chaleur; rien de saillant.

Montalembert a lu un long mémoire, amer, sarcastique. Beaucoup d'incohérence, de radicalisme et de catholicisme. M. de La Fayette et M. de Maistre. Ensuite

M. de Caux, aussi une longue lecture plate et ennuyeuse. Il n'a fait sensation que quand il a qualifié le roi de *provisoire*.

Lacordaire, prêtre et avocat, — 39 ans, visage de séminariste, cheveux plats et gras, — a répliqué à M. Persil. De la dialectique, de la chaleur, de la facilité.

. . . . . .

Le 21. — Opinions dans la Chambre du Conseil.

J'ai parlé, pour établir la force légale des décrets de 1808 et de 1811, assez longtemps et passablement. La culpabilité en ressortait.

Plusieurs voix sont revenues à mon opinion au second tour. Il n'y a eu que six ou sept *non*.

J'ai parlé aussi sur l'application de la peine en faveur du minimum. L'arrêt préparé avec soin entre MM. Pasquier, Bastard, Siméon et moi, et arrangé par Cauchy, a passé sans observation.

Je viens de lire les mémoires de Lavalette. Le récit de son évasion est des plus attachants. L'intérêt, l'inattendu du drame. — Du reste, rien pour l'histoire ; si ce n'est quelques passages sur les armées de la Révolution et sur l'état des esprits pendant les Cent jours. Lavalette raconte comment Napoléon était informé de la conduite de Marie-Louise à Vienne. A ce sujet je dois dire que Montholon, à son retour de Sainte-Hélène, m'a dit qu'il

tenait de l'Empereur que, quand l'Impératrice partit de Rambouillet sous la garde de Neipperg, dès la première nuit, à Grosbois, elle coucha avec lui, (Neipperg). C'est en s'entretenant de ces promptes amours que l'empereur François disait à M. de Metternich : « *Il faut convenir que j'ai la main heureuse.* »

Voici un quatrain que M. Capelle fit à Genève sur la grossesse de Mme de Staël (du fait de Rocca), et qui se disait hydropique :

Quelle femme étonnante et quel puissant génie!
En elle tout produit; tout est fécondité!
Et jusqu'à son hydropisie
Rien n'est perdu pour la postérité.

Mon jugement sur les Mémoires de Lavalette était trop sévère. Il y a quelque chose à en tirer. Je les achèterai.

M. Gallois était fils d'un cuisinier de Toulon, nommé Chauvin. Élevé par un oncle qui avait occupé un petit emploi dans les *galères*, il prit son nom *Gallois*. De là son silence si remarquable sur sa famille ; (raconté par M. Siméon, exécuteur testamentaire).

26 septembre. — L'*Avenir*, en rendant compte de l'affaire Montalembert, m'a présenté comme ayant attaqué la légalité de sa conduite et ses erreurs. — Faux entiè-

rement. J'ai discuté la question de la force légale des décrets, et voilà tout. Lors de la question de culpabilité, sur la peine, — j'ai combattu ceux qui avaient proposé le maximum; et, à cet effet, j'ai au contraire excusé la défense et expliqué favorablement les intentions.

19 octobre. — Lundi dernier, 17, nous nous sommes réunis chez M. Pasquier. Il y avait MM. Siméon, Portalis, Portal, Roy, Mollien, Broglie, Molé, Chabrol, Pontécoulant, Bastard, Mortemart (duc de), Mortemart (marquis de), Crillon (duc de), Tournon, Semonville et moi.

Sur les 17, M. de Broglie seul a parlé en faveur de la nécessité de céder.

Pontécoulant a gardé un silence d'où nous avons conclu qu'il partageait cet avis. Molé a dit quelques mots qui ont autorisé à croire, les uns qu'il voulait céder, les autres qu'il entendait résister.

M. Portal a développé son système: amender la loi en rétablissant l'hérédité, et en ajoutant un article portant que la Chambre des Pairs était dissoute et serait réorganisée. M. Portalis et M. Roy ont établi qu'il fallait se borner à *rejeter*. J'ai parlé longuement dans ce sens.

Mon texte a été que du moment que notre intervention législative était demandée, nous ne pouvions que prononcer selon notre conviction. Et que nous devions supposer que l'autre Chambre respecterait notre *veto*. J'ai

parlé longuement avec force, et, je crois, avec succès.

M. de Sémonville m'a raconté de nouveau son voyage en Corse. On l'y envoya à la fin de 1792, pour éloigner son voyage à Constantinople, — ambassade à laquelle il avait été nommé par Louis XVI, — et comme mission extraordinaire.

Bonaparte, capitaine d'artillerie, (ou lieutenant), lui fut présenté, et c'est à cette occasion que Paoli lui dit : « Il y a en lui (Bonaparte) de quoi faire quatre Marius et deux Sylla. »

En même temps il y connut Pozzo di Borgo, procureur général syndic de l'île.

Dans la réunion du 17, M. Pasquier a parlé à Mérouville sur les avantages de l'hérédité. Il m'a montré les lettres les plus fortes qu'il a écrites à ce sujet à C. P.

Il résulte évidemment des pièces qui ont été communiquées à M. Pasquier, que Lally connaissait et conseillait le projet relatif au duc d'Enghien.

20 octobre. — Aujourd'hui réunion chez le duc de Crillon. Nous étions 31 pairs : M. de Saint-Priest, M. de Montesquiou, ont parlé en faveur de la soumission. MM. de Nérac, Portalis et moi, contre. L'assemblée fut rangée à notre avis, moins les deux collègues que je viens de nommer.

En même temps, réunion chez le duc de Broglie. — 30 personnes. La majorité a été d'avis de céder.

J'ai dîné chez M. Perier, avec Eynard, le Grec. J'ai eu occasion de dire à M. Perier mon opinion complète sur la pairie.

21. — Nous avons eu la visite de M. et de Mme de Molande avec leur fille, mariée avec un cousin du nom de de Molande aussi. — (Le Pelletier.)

25. — Voilà une bonne histoire que nous a faite M. de Sémonville. Mlle Macdonald, depuis Mme Perregaux, jolie, vive, spirituelle, mais étourdie, emportée, etc, s'était mise en brouille avec Mme Campan au point qu'elle allait être renvoyée d'Écouen.

Mme de Sémonville s'y rend pour essayer son crédit. Elle fait dîner la jeune personne avec elle. Au dessert le chapitre de la morale est entamé. Elle de répondre : « Je m'en moque ! » et de se lever en jetant sa serviette au nez de la respectable dame.

Sur cette tentative malheureuse, M. de Sémonville se décide à essayer s'il réussira mieux. La demoiselle l'aimait fort et lui montrait grande confiance. « Vous n'avez pas su vous y prendre, laissez-moi la cajoler. » Il arrive à Écouen, la promène, parlant de tout ce qui peut lui plaire ; puis, dîner en tête-à-tête. Peu à peu, il hasarde

les observations sur le présent et les conseils pour l'avenir. — On l'écoute ; il insiste sur l'inconvenance de ce *je m'en moque!* (sa réponse habituelle). Enfin il faut se séparer. Elle l'embrasse tendrement. Et lui, profitant du moment : « N'est-ce pas, ma chère, tu ne diras plus : *Je m'en moque?* — Non, certainement, mon cher papa, soyez tranquille. Je ne dirai plus : *Je m'en moque ;* je dirai *seulement :* « *Je m'en fous!* »

26 octobre. — Tournon m'a assuré que la princesse de Cobourg, dont parle Dumolard dans son mémoire justificatif, et avec laquelle il avait eu de tendres et intimes rapports, est celle qui était princesse de Heissingen Leneinges, et qui est devenue, en 1818, princesse de Kent. On m'a raconté que Dumolard ne devait pas être sur la liste de 1815. C'était Dumolard, l'ancien député. Un sien ami, qui était dans les bureaux de Vitrolles, secrétaire d'État, où l'on expédiait la liste, ajouta *Bouvier* de manière à en faire Bouvier-Dumolard et à sauver le véritable proscrit.

14 novembre. — Mme Pasquier a connu la *Sophie* de Mirabeau. Elle s'est trouvée avec Mme Monnier à Gien, en 1789. — Mme Monnier y était auprès d'une tante, et y mourut dans le courant de cette année. C'était une femme agréable, plus que jolie, de manières fort douces.

Mme Pasquier nous disait qu'elle n'avait pas eu d'enfant. Pourtant M. Maret prétend que Monnier, le baron Monnier, son secrétaire, est fils de la maîtresse de Mirabeau. — Cela doit être vrai ; car il n'y a pas de quoi se vanter.

A dîner chez M. Pasquier (samedi 13) on a parlé de Napoléon et des singuliers contrastes de son esprit. M. de Sémonville a raconté l'anecdote de la comète que j'avais entendue de la propre bouche de Montholon, peu après son retour de Sainte-Hélène. Sur ses dispositions à la superstition et sur les impressions religieuses qui lui étaient restées de son éducation première, de son imagination méridionale, M. de Sémonville nous a fait part de ce qui suit :

Quelques jours avant la mort de Napoléon, Montholon était au bain. Bertrand entre et lui dit : « Quelle est cette mômerie ? Quel est le ridicule auquel vous exposez l'Empereur ? Je viens de voir la chapelle tout arrangée, le prêtre à l'autel, pour les prières des Quarante-Heures.

— Ce n'est pas moi qui l'ai ordonné. »

On appelle Marchand et on l'interroge.

Marchand répond d'un air embarrassé « qu'il a pris sur lui », et il ajoute un signe qui indique le véritable auteur de l'ordre.

Pendant ce temps, Montholon s'était habillé. Il se rend chez l'Empereur, entre, Bertrand restant sur le seuil. L'Empereur était dans son lit, les rideaux tirés. Montholon lui demande s'il entend que les prières soient contremandées, en lui faisant connaître les observations de Bertrand.

« Que veut donc cet imbécile de Bertrand? Qu'il me laisse tranquille ! S'il ne croit pas, que les autres croient. Si une mère priait pour son fils, irait-il la troubler, et sait-il si les prières que nous faisons ici ne sont pas une consolation pour ma mère? Et puis, qui connaît les liens qui unissent cette terre avec la Divinité? »

Bertrand entendit et se retira confus.

Portalis avait retenu la même phrase : « Qui sait les liens qui unissent la terre et le ciel ? » — De là, discussion relative au Concordat. On s'est reporté à cette époque; il a été devisé sur les difficultés de rétablir la religion, et le service rendu à la société.

Tout l'entourage du premier Consul était irréligieux, fanfaron d'irréligion. « Un esprit supérieur sait percer l'atmosphère qui l'environne », dit le premier Consul.

Sémour a raconté qu'en revenant de Hollande le premier Consul l'entretint longuement de ses projets :

« J'ai fait relever les registres tenus secrètement par le clergé : j'ai reconnu qu'il y a eu autant de bénédic-

tions que de mariages, autant de baptêmes que de naissances ; donc, la religion est toujours puissante. »

Pendant les négociations du Concordat, Sémour passait ses soirées chez Mme de Brignoles (mère de Mme de Dalberg et de Mme Mareschalchi). Mme de Brignoles était nièce du cardinal Consalvi. Elle était du dernier bien avec Sémour. Un soir, elle lui dit que son oncle était dans la plus grande joie parce que les négociateurs français ne lui avaient pas parlé de *deux points sur lesquels ses instructions l'autorisaient à céder*, s'il était nécessaire. Sémour court charitablement aux Tuileries et communique la découverte au Premier Consul. Celui-ci se promène de long en large, puis revient à lui et lui dit : « Votre Consalvi est une bête, rien qu'une bête. Il aurait cédé sur le divorce et le mariage des prêtres ; mais je n'en veux pas. Ce qu'il me faut, c'est le pape et les catholiques. Les catholiques ne voudraient pas d'un Concordat à ce prix, et le pape ne serait plus le pape. »

CHAPITRE IV

Mariage de Mlle de Crillon. — Infatuations et présomptions royales. — Le manuscrit du baron Fain. — Loi relative à la Chambre des pairs. — *J'ai peur; ayez peur.* — Triste assemblée ! — Une apparition. — Travaux des Tuileries. — Loi d'exil. — Pour sauver le principe. — Loi sur l'avancement dans les armées de terre et de mer. — Une femme naturelle et trois enfants *idem.* — Mariage de Mlle de Dalberg. — *Les trois cousins.* — Le portrait de M. Molé. — Capefigue. — Origine du *petit chef-d'œuvre doctrinaire et de sataniques fourberies.* — Une soirée à Holy-Rood. — Le ministère de l'Intérieur. — Mariage de Marie-Louise. — Le *Quina* de Soult. — Premiers coups de canon échangés devant Anvers. — Le chevalier de Broval. — Ex-Roi. — Trop de compliments. — La duchesse de Berry.

Le dimanche 13. — Grande réunion chez le duc de Crillon à l'occasion du mariage de sa fille avec M. Pozzo di Borgo, neveu de l'ambassadeur, qui donne pour établir le jeune ménage 60,000 francs de rente, tout le mobilier, etc. M. de Crillon a cinq filles et son frère quatre. La cinquième est arrivée à la suite de la pairie. Quand on venait s'informer chez le portier des nouvelles de l'accouchée et qu'on demandait si c'était un garçon : « Mon Dieu, non ! vous savez bien qu'ici on ne fait que des filles. Ces messieurs ont la main si malheureuse ! »

M. de Caux m'a confirmé tout ce que je savais des infatuations et présomptions de Saint-Cloud.

Le mercredi 28, de grand matin, M. de P... écrivit au roi pour l'engager à s'établir dans Vincennes. (Les raisons très fortes, et clairement déduites). Le roi lui répondit à midi : « Mon cher P..., je reconnais dans votre sollicitude une marque de votre amitié pour moi ; mais rassurez-vous, à l'heure qu'il est, la sédition est complètement réprimée. »

17 novembre. — Fain dit (manus. 1814, page 236) que quand les plénipotentiaires partirent de Fontainebleau ils étaient accompagnés de MM. de Rayneval et de Rumigny, comme secrétaires.

Il est vrai que Rumigny a quitté Fontainebleau avec le duc de Vicence, et que Rayneval ainsi que lui ont fait les fonctions de secrétaires dans la négociation ; mais Rayneval était déjà à Paris.

Voici comment : Rayneval était venu de Doulevent avec le duc de Vicence, jusqu'à Sens. Là, le duc l'avait laissé pour continuer sa route avec Napoléon ; mais, peu après, il avait rencontré Paillson et Lanezan, qui le prirent dans leur charrette avec laquelle ils couraient la poste. Tous les trois arrivèrent ainsi à minuit à Fromenteau, où ils rejoignirent l'Empereur. Celui-ci expédia aussitôt après, le duc de Vicence auprès de l'empereur

de Russie. Rayneval monta sur le siège de la voiture et descendit à Paris, où il était chargé de donner des nouvelles du duc à sa famille, et où était sa femme à lui, Rayneval. Il y resta jusqu'au moment où le duc revint de Paris.

D'après Fain (p. 243), le duc de Vicence retourna seul à Fontainebleau pour informer Napoléon du refus de reconnaître la régence. Cependant, tous les autres historiens y font également retourner Macdonald et Ney. Cela doit être éclairci.

4 décembre. — Aujourd'hui, la commission pour la loi relative à la Chambre des pairs a nommé son rapporteur, M. de Cazes (*sic*); elle a été divisée par moitié pour rejeter la loi. Portalis, Siméon, Mounier, de Mortemart, Roy, Portal et Molé (ces deux derniers disant qu'ils n'auraient point voté ainsi s'il n'avait point été question de prendre la responsabilité du rejet de la loi) pour l'accepter, à cause des inconvénients qui pourraient résulter d'un refus.

Broglie, de Cazes, Cornudet, maréchal Jourdan, Chaptal, Séguier. Le maréchal Jourdan étant malade, on s'est réuni chez lui, *aux Invalides.*

J'ai contribué (ou déterminé) la nomination de Cazes. J'ai établi que toute la commission étant d'accord sur l'utilité de l'hérédité, c'était à ceux qui voulaient céder

à en exposer les motifs. Broglie ayant absolument refusé, de Cazes se trouvait désigné dans cette opinion ; par suite de la délicatesse, qui conseille de ne pas se nommer soi-même, je ne dis pas que l'idée d'être montré dans une occasion si importante pour la Chambre n'y fût pas entré pour quelque chose.

20 décembre. — La discussion de l'hérédité a été finie hier. L'attitude de la Chambre a été fort calme et fort digne. On aurait dit qu'il ne s'agissait que d'une question théorique.

La Chambre m'a écouté avec bienveillance ; mon petit prologue a eu grand succès.

La peur d'une *commotion* a tout fait. On analysait ainsi les discours, : « *J'ai peur ; ayez peur* ».

Aujourd'hui, réunion chez le duc de Noailles qui a prononcé dans la discussion un discours avec le plus grand succès. — Une trentaine. — Les débris de la réunion d'Uzès et de la réunion Mortemart. — Portalis, Roy, Portal, duc de Mortemart, de Crillon, Tournon, Mounier, de Mun, d'Haussonville, Fitz-James, Talaru, Richelieu, Beaumont (duc de), Lauriston, Montebello, précipitamment appelé, Talaru-Vérac, duc de Crussol, duc de Périgord (Chalais), duc de Mouchy, duc de Maillé, Brézé, Sesmaisons, duc de Noailles, duc de Coigny.

La question était telle : Le résultat de la séance d'hier commande-t-il qu'on se retire ?

On a pensé généralement que la *conséquence* d'être resté l'année dernière était de rester encore. Les seuls d'un avis contraire, — je ne parle pas de Fitz-James, engagé à la tribune, — ont été : le duc de Mouchy, le duc de Périgord, le duc de Crussol, M. de Mun et le duc de Noailles. Ceux-là se sont réservés de se décider.

Triste assemblée ! Le sentiment et la raison se combattent. M. de Talaru a fort bien parlé pour la *conséquence* et M. Portalis pour l'*utilité* qu'on aurait encore à remplir.

M. de Sémonville raconte que le mercredi, le roi Charles X disait au prince de Broglie, gouverneur de l'École de Saint-Cyr, qui avait amené ses jeunes gens à Saint-Cloud :

« Rassurez-vous ; tout ira bien. Polignac a été rassuré par une apparition de la sainte Vierge. »

Voilà un calembour digne d'être noté. A propos des inconcevables travaux des Tuileries, les Parisiens disent : « On voit bien que l'architecte du Roi n'est pas *le nôtre.* »

Sémonville a eu une longue conversation avec B... On a parlé de la retraite de Paris d'un certain côté.

« Comment voulez-vous, avait-il dit, que je joue en *carreau*, si vous m'ôtez tous mes *carreaux* et ne me laissez que des *piques* ? »

15 janvier 1832. — Je ne voulais pas mettre la main à cette vilaine loi de l'exil ; mais M. Radet a voulu absolument que je proposasse un amendement utile aux intérêts de l'ancienne famille royale.

La loi amendée n'a point d'inconvénient ; pourtant j'ai voté contre, afin de ne pas faire comme les Hollandais : de ne pas cracher sur le crucifix.

16 janvier. — Discussion sur la loi du 11 septembre 1807.

L'amendement de M. Roi était perdu. J'ai parlé de manière à sauver le principe, c'est-à-dire à nous laisser une porte ouverte pour revenir.

Dans cette séance Excelmans revint trois ou quatre fois à la charge pour demander le rapport sur la proposition relative au 21 janvier. Le *Moniteur* me fait dire une sottise. J'ai parlé deux fois pour m'opposer à ce qu'il parlât hors des ordres du jour. Si j'ai cité Guilleminot, c'était pour montrer à M. Séguier, qui confondait tout, comment il fallait procéder lorsqu'un pair voulait parler sur un objet hors de l'ordre du jour, et sans faire cependant une proposition de loi.

Janvier et février ; écrit le 19 février. — J'ai pris grande partà la discussion relative aux deux projets de loi sur l'avancement des armées de terre et de mer. Pour la première j'étais de la commission. J'y ai concouru à la plupart des amendements proposés et on m'a prié de m'entendre avec la Roche-Aymon, rapporteur, pour la rédaction générale. On avait voulu me nommer comme rapporteur, mais j'avais refusé, attendu le ridicule d'être rapporteur au nom d'une commission où il y avait cinq généraux.

C'est moi qui ai proposé de fixer l'âge exigé pour être sous-lieutenant.

Pour la loi maritime j'ai particulièrement insisté pour obtenir en faveur des volontaires la conservation du droit de se présenter à l'examen afin de passer au grade d'élève de première classe.

J'ai échoué de peu de voix, après une vive opposition de M. Rigny.

Une chose assez curieuse à ce sujet. Le lendemain, M. de Rigny rencontrant M. de Rayneval que l'amendement intéressait spécialement à cause de son fils Eugène, lui dit que j'avais eu raison de soutenir ma cause, etc. Rayneval me racontait cela devant le jeune Siméon qui nous dit :

« Savez-vous pourquoi M. Mounier a échoué ? »

J'en ai su l'explication par un pair (M. le duc de

Choiseul); la voici : « M. Mounier s'est entretenu à l'ouverture de la séance avec M. de Brezé ; il avait donc quelque dessein caché sous cet amendement. »

J'ai également pris part à la discussion de la loi du recrutement.

Un chef de bureau des finances, le nommé Lavalette, — c'est un fils naturel d'un Lavalette financier très riche, (garde du trésor, je crois), — étant obligé pendant la Terreur de mettre sur sa porte le nom des habitants de la maison, y avait écrit :

Lavalette, avec une femme naturelle et trois enfants idem.

Le chef de bureau est un des trois.

10 juillet. — Le mariage de Mlle de Dalberg a eu lieu le 9 juillet avec M. Acton. Sir Richard Ferdinand Acton, *fils du fameux ministre Acton.* Celui-ci était d'une branche cadette des *Acton*, ancienne famille anglaise. La branche aînée étant venue à s'éteindre, le jeune Richard Acton a hérité du titre de baronnet et de terres importantes en Angleterre ; il avait déjà une fortune considérable, provenant de son père.

16 juillet. — M. Brenier m'a apporté un exemplaire du Voyage des Pyrénées de Melling avant la lettre,

(prix de l'éditeur : 600 fr.) Je dois cette *gracieuseté* à une décision de M. de la Ferronnaye. M. Brenier m'a dit que pour la mettre à exécution il avait attendu que l'ouvrage fût achevé.

Les *trois cousins* : Le duc de Bordeaux est cousin, issu de germain, du duc de Reichstadt, et neveu à la mode de Bretagne du duc d'Orléans. Le duc de Reichstadt et le duc de Bordeaux sont au même degré. Le duc de Bordeaux est également oncle, à la mode de Bretagne, du duc de Reichstadt, Marie-Louise étant nièce de sa mère.

26 novembre. — Capefigue m'a montré les épreuves du volume de son histoire de la Restauration.

Molé y avait indiqué quelques changements de sa main. Il en est un curieux. A la place de son portrait (lorsqu'il est nommé ministre de la marine), portrait assez peu flatteur du reste, assez mal écrit, il en a substitué un fort bien tourné, mais très flatté, que j'ai vu écrit de sa main sur un petit papier piqué comme carton.

... J'ai été longtemps sans songer à ce livre de notes et de souvenirs.

Je reprends d'abord Capefigue.

L'hiver dernier, il vint m'entretenir de son ouvrage.

Plusieurs de mes amis (dit-il) lui avaient fourni des notes, des explications, des corrections, des documents, et il me demandait d'en faire autant.

M. Pasquier surtout, Dalberg, Decazes, et Molé.

Je réfléchis sur-le-champ qu'un refus me ferait, sans nécessité, un ennemi d'un homme qui chercherait à me présenter sous un faux jour, dans une publication importante, et qu'il nuirait également à mes amis. D'un autre côté, je ne voulais point passer pour avoir coopéré à l'ouvrage et en avoir une sorte de solidarité. Je pris donc un moyen terme, et je lui répondis que, faisant moi-même des Mémoires sur les circonstances où je m'étais trouvé engagé, je ne comptais point me dessaisir de pièces et de documents; que je ne pouvais point communiquer certains dossiers que j'avais lus à raison de ma position officielle, et que dès lors je n'avais rien à lui dire qui ne fût déjà connu; que cependant, dans l'intérêt de son ouvrage, qui me paraissait écrit avec modération et avec le désir d'atteindre la vérité, je ne demandais pas mieux que de l'avertir des erreurs que je remarquerais et de l'aider à discerner les allégations vraies au milieu des témoignages opposés, etc.

Il parut content de ma réponse, et il m'a envoyé ses épreuves, où j'ai fait (au crayon) de nombreuses corrections de dates, de noms. Je lui ai, par ce moyen, rendu service et je me suis dispensé de lui donner plus ;

excepté dans quelques cas, dans l'intérêt des personnes plus que des choses, comme le montrent les minutes que j'ai gardées.

Mais, voici, à cette occasion, uue anecdote assez remarquable.

En lisant le troisième volume, je tombai sur un mémoire présenté comme ayant été fait par un ministre d'État influent, et remis au Roi au moment de la retraite du ministère Talleyrand et Pasquier. Ce mémoire me frappa et je reconnus un mémoire que je m'étais amusé à écrire à Gand, que j'avais montré et remis à Louis et qu'à Paris j'avais remis aussi à Dalberg. Je le dis à Capefigue, qui fut étonné, me disant qu'il le tenait du ministre d'État lui-même comme son ouvrage. Je lui répliquai que je lui en ferais voir la minute; et en effet, peu de jours après, un heureux hasard me la mit sous la main et je la lui montrai. Malgré cela Capefigue n'a point changé son passage. Il suffirait de retrancher l'indication erronée de l'auteur, en se bornant à raconter que le ministère avait remis un mémoire au Roi. Il est possible, dans le fait, qu'on ait usé ainsi du mien, quoique je ne le croie pas.

Quoi qu'il en soit, je ne m'attendais pas, en griffonnant ces pages à l'auberge de l'*Ours* à Gand, qu'elles feraient un jour tant de bruit.

La *Gazette de France*, dans son numéro du 19 mars 1832,

en a publié une bonne partie, en le traitant de *petit chef-d'œuvre doctrinaire* et de *satanique de fourberies, etc.*

26 novembre. — J'ai rencontré M. de Sèze, celui qui a donné sa démission de la Chambre des pairs ; il s'est établi près de Pontlevoie, à la campagne, à cause de son fils qui en suit le collège.

Il m'a beaucoup parlé de son voyage à Holy Rood. Il m'a dit que M. Roy et M. Mounier étaient les deux hommes d'affaires dont il avait gardé le souvenir. Un soir, dit-il, nous n'étions que quatre ou cinq. Le Roi repassait les événements de 1830. Arrivé à la Chambre des pairs : « Mounier, dit-il, est le seul qui ait eu une pensée d'homme d'État et de cœur. Celle que la Chambre se retirât en masse. »

Au printemps j'ai vu P... revenant d'Italie. Il m'a dit qu'on lui avait offert le ministère de l'Intérieur ; mais qu'il avait répondu que ce ministère ne pouvait être bien fait que par Mounier. Il faut le lui réserver.

2 décembre. — J'ai lu quelque part que M. de Sémonville avait eu le premier la pensée du mariage avec Marie-Louise. Je lui ai demandé ce qu'il en était. Voici ce qu'il m'a répondu :

La dernière fois qu'il y eut *souper* aux Tuileries.

Joséphine régnante, j'y rencontrai Floret, qui me dit :

« Est-il vrai que ceci est le dernier souper où l'Impératrice paraîtra ?

— Oui, c'est un grand événement.

— Immense, pour tous, pour nous et pour l'Europe.

— Vous allez donc vous jeter dans les bras de la Russie ?

— Sans doute, puisque vous ne voulez pas de nous.

— Où prenez-vous cela ? Je me fais fort de vous assurer que vous ne seriez pas refusé, etc. »

J'allai aussitôt faire part de ma conversation à M. Maret ; il en rendit compte à l'Empereur le lendemain matin. On se décida sur-le-champ à suivre l'indication et Laborde fut chargé d'aller faire l'ouverture à Schwarzemberg.

Floret avait été secrétaire de la mission d'Autriche à la Haye pendant que Sémonville était ambassadeur en Hollande. De là liaison intime : Sémonville le fait homme d'esprit.

Je l'ai vu quelquefois à Paris et à Aix-la-Chapelle, où il était venu avec M. de Metternich. Il m'a semblé de manières communes et d'une finesse vulgaire. Après cela, il ne jouissait que d'une mince considération, passant pour faire les bas offices de la diplomatie et pour servir le prince dans ses intérêts privés. Il est mort peu de temps après le congrès d'Aix-la-Chapelle.

S... m'a raconté aujourd'hui qu'en 1813, il eut occasion de faire la route de Gœrlitz à Dresde en tiers avec Soult et Drouot. Celui-ci voulait parler guerre, stratégie, enfin affaires du moment; mais l'autre ne relevait point la balle et en revenait toujours *au quina* que la douane lui avait arrêté au passage de la frontière entre l'Espagne et la France.

C'est aujourd'hui mon quarante-huitième anniversaire. Nous l'avons fêté hier parce que je n'ai pas voulu refuser une très gracieuse invitation de Mme Pozzo di Borgo, où j'ai dîné avec son oncle, M. Appouy, M. de Werther, etc.

On venait d'apprendre les premiers coups de canon échangés devant Anvers. Dieu sait ceux qu'ils amèneront à leur suite.

1833. — Dans la séance du 18 avril 1832, au beau milieu du choléra, il s'agissait de faire voter à la Chambre des pairs le budget de 1832, et sans aucune observation. On voulait une sorte de protestation et on convint de proposer la clôture de la discussion motivée. Je rédigeai en conséquence un projet de résolution approuvé par M. de Broglie et par M. Pasquier; mais M. le duc de Choiseul étant inscrit et ayant un discours préparé pour se plaindre de la précipitation avec laquelle il fal-

lait voter, je lui remis mon projet, qu'il proposa comme sien. *Le Moniteur* raconte le reste, et montre comment la question fut perdue par l'opposition du ministère et personne ne m'ayant soutenu, quoique la proposition eût d'abord été favorablement accueillie par l'assemblée.

Le 15 juillet 1832 est mort à Villiers (Neuilly) du choléra le chevalier de Broval, ancien secrétaire des commandements du duc d'Orléans. En 1815, pendant les Cent-Jours, il était resté à Paris pour surveiller les intérêts de son patron. J'ai lu à Gand des lettres adressées à M. de Lally, où il présentait avec esprit et facilité de style les chances qui se présentaient en sa faveur.

A notre retour, je l'ai rencontré quelquefois chez M. de Lally, ou chez M. d'Hénin. Sa conversation était intéressante et il était des plus soigneux *pour moi*. La chose a duré ainsi jusqu'en 1820; alors, refroidissement et grande vivacité libérale quand j'ai eu occasion de causer avec lui. Depuis 1828, il avait singulièrement baissé, et à la fin il était imbécile presque déclaré; du reste, il avait été toujours d'un petit esprit, susceptible et vaniteux.

Dans la séance du 21 février (1832) la Chambre des Pairs a discuté l'abrogation de la loi sur le 21 janvier. C'est moi qui ai donné à Malleville l'amendement qu'il a proposé et qui a été adopté.

Séance du 13 janvier (1832). C'est moi qui ai donné à Bastard la rédaction qui a passé et qui a évité de voir adopter la qualification d'Ex-Roi, pour Charles X. Cette qualification ne pouvait passer, surtout aux députés.

1833 (20 avril). — Ce que j'ai dit dans la séance du 17 sur le budget a été accueilli avec une faveur extraordinaire, et on en a fait dans tous les journaux plus de bruit que cela ne méritait. On en a tiré aussi des conséquences que je n'y mettais et n'y mets point. Je n'avais nullement préparé mon discours ; et le fait est qu'à neuf heures du matin, je n'étais pas encore décidé à parler. Le discours a donc montré une facilité assez grande et l'improvisation a été remarquée et m'a valu force compliments ; au point que moi, qui les aime, j'ai trouvé que c'était trop. Mais, grâce à Dieu, je ne m'infatue point et ne m'exagère point mon prix aux dépens des autres.

M. de Saligny, cet officier de gendarmerie qui a épousé une sœur d'Auguste Portalis, m'a raconté qu'il s'était trouvé dans un cabinet littéraire où l'on discutait avec acharnement pour savoir si j'avais lu ou improvisé. Un des interlocuteurs disant qu'il m'avait entendu et que je n'avais aucunes notes, les autres niant la possibilité d'improviser un pareil discours.

La *Gazette* du 18 s'exprime ainsi : « Le discours de « M. Mounier, qui a donné en cette circonstance une

« preuve de haute capacité, a été comme un trait de « lumière pour la Chambre. Elle s'est levée tout entière « pour en demander l'impression par acclamation. »

Ceci est exagération ; mais il est vrai que beaucoup de voix l'ont demandée, et qu'elle allait être portée sans ma déclaration, qui est rapportée dans le *Moniteur*.

11 mai. — Dans le mois de mars j'ai été fort occupé (entre M. Pasquier et M. de Pradel) pour négocier relativement à Mme la duchesse de Berry. Nous mettions beaucoup d'intérêt à ce qu'elle partît avant ses couches ; et comme le Gouvernement parlait toujours de l'avantage que lui avait donné sa déclaration, et du danger que, mise en liberté, elle ne vînt à tout nier, M. Pradel avait proposé que M. de C... fît le voyage de Blaye de manière qu'après s'être entendu avec la duchesse on pût faire un acte officiel relativement à la tutelle, qui donnerait toute sécurité et lèverait, par conséquent, l'obstacle. M. Pasquier s'y est employé avec beaucoup de zèle ; la demande fut accordée, mais il n'en profita point, à raison de la condition imposée de ne parler que devant témoins.

M. Pasquier a été d'un zèle parfait. M. de Pradel a été également fort bien. Nous voulions lier cela avec une amnistie générale.

J'ai donc eu raison certainement d'agir comme je l'ai fait ; car l'humanité est un bon mobile en tout temps.

CHAPITRE V

L'expédition d'Alger. — Loi d'expropriation. — Loi départementale. — Ce qu'on aurait pu faire en 1831. — Procès devant la Chambre des Pairs. — Un chef. — Chambre d'accusation. — Délibération en Chambre du Conseil. — M. Barthe principal rédacteur. — Rédaction définitive. — Le duc de Noailles se retire. — *Trop tôt ou trop tard.* — Les prisonniers d'Avril. — Grand scandale. — Poursuites de deux pairs. — Projet téméraire. — En comité secret. — Adresse au garde des sceaux. — L'autorisation de la Chambre des députés. — 7e audience. — 8e et 9e audiences. — Objection d'incompétence. — Trop tard pour reculer. — *Contre et pour.* — En vue de l'avenir. — *Ni jamais, ni toujours.* — Projet d'arrêt. — Causes morales. — Vague et décousu des interrogatoires.

M. Pasquier m'avait prêté un manuscrit de Bois-le-Comte sur l'expédition d'Alger; il en résulte clairement que malgré l'humeur, la grande humeur de l'Angleterre, l'expédition a eu lieu sans promesse ni engagement quelconque. M. de Polignac a fort bien conduit la négociation en se couvrant de l'assentiment européen contre les prétentions du cabinet anglais.

Au moment où M. de Laval quitta Londres, 29 juillet (1830), en congé, le duc de Wellington lui dit : « On croit que le prince de Polignac est un homme sans capacité et plein de bonne foi. Je le tiens, moi, pour très habile et pour rempli de fausseté. »

Il faisait allusion aux assertions rassurantes que le prince lui avait données pour gagner du temps, de sorte que, la flotte prête à mettre à la voile, l'Angleterre se trouva prise sans vert.

17 mai. — Mon projet avait été de me borner à parler contre la loi d'expropriation, en exposant mon système, mais sans proposer d'amendement; c'est-à-dire sur le fond du système ; mais mon discours ayant été fort bien accueilli, et beaucoup de personnes m'ayant demandé de rédiger mes amendements, j'ai eu la maladresse de céder.

Comme il fallait qu'ils fussent distribués le lendemain matin, je n'ai point eu le temps de les arranger, et j'ai bien vu qu'ils ne seraient point soutenus ; alors, j'ai pris le parti de faire retraite.

Je m'en suis tiré en proposant de voter sur le principe. Après cela je me suis occupé cependant d'améliorer la loi dans le système adopté.

Je n'avais pas voulu être rapporteur; mais j'ai rédigé plusieurs des articles et revu toute la rédaction des amendements proposés par la commission. Quand ensuite le jury a été modifié, c'est moi qui ai rédigé les articles présentés par M. Devaines.

M. Pasquier m'avait positivement invité, après mon discours, à rédiger les amendements que je croyais qu'il

proposerait de renvoyer à la Commission, comme ceux de la loi des colonies ; mais il oublia de le proposer à la Chambre à l'ouverture de la séance du lendemain.

J'ai mis *non* sur la loi, afin de ne pas prendre part à la responsabilité des décisions du jury tel qu'on la fait.

26 mai. — Nous avons voté hier sur la loi départementale. Je m'étais abstenu de prendre part à la discussion.

Elle n'est pas assez mauvaise, pour qu'il y ait eu lieu de l'attaquer en principe, ni assez bonne pour qu'il y eût plaisir à l'améliorer. Après cela, j'étais bien aise de me mettre un peu en jachère. Au vote j'ai écrit *non*. J'ai autant aimé me débarrasser de la participation à ces arrangements de cantons, etc.

Je causais l'autre jour avec Guilleminot de l'Orient. Il explique assez bien comment, au printemps de 1831, on aurait pu tenter de faire marcher les Turcs sur le Danube et ensuite d'envoyer une trentaine de mille de Français débarquer sur les derrières de l'armée russe, pour faire insurger les populations musulmanes et donner la main aux Polonais.

1835. — Procès devant la Chambre des Pairs.

Je n'entends point noter les faits qui se passent en public, et qui seront rapportés par le *Moniteur*. J'ai

voulu conserver le souvenir de mes impressions et de ma conduite dans la Chambre du Conseil.

1re Séance. — *5 mai.* — J'ai été assez ému quand l'accusé Beaune a demandé qu'il fût permis aux femmes des accusés d'entrer dans la salle ; mais je ne l'ai été, ni alors ni depuis, des vociférations et des injures. Grâce au ciel, je n'en éprouve pas le plus léger ressentiment, et ma conscience me dit que je ne trouve dans mes dispositions intimes aucun motif, même aucune apparence de motif, de me récuser.

Sur la réclamation des accusés relative au choix de leurs défenseurs nous avons passé dans la Chambre du Conseil.

J'ai appuyé de quelques mots l'arrêt rendu, par la raison que je tenais à ce que dans ce premier acte du procès le Président non seulement ne fût pas désavoué, mais fût approuvé et soutenu.

Le choix parmi tous les avocats et avoués de France donne certainement tous les moyens à chacun de s'assurer une véritable défense.

Il est évident que le plan était de faire professer par les députés et autres les doctrines les plus anarchiques et de crier à l'oppression si la parole leur était ôtée.

2e Séance. — *Mercredi 6 mai.* — Violences en paroles et en gestes des accusés. Le procureur général

requiert contre Cassagnac l'application d'une peine correctionnelle, en vertu de l'article 5 de la loi du 25 mars (1822).

On passe dans la Chambre du Conseil ; il est reconnu que le procureur général n'a pas invoqué la loi applicable ; mais que le code pénal contient un article qui l'est parfaitement (233).

Dans le premier tour d'opinions je vote avec les magistrats qui avaient proposé de ne pas statuer immédiatement, en joignant l'incident au fond ; mais j'indiquais en même temps qu'il convenait d'adopter et de faire connaître les mesures qui seraient prises pour prévenir le retour de semblables scandales.

J'ai assez bien parlé — sans conclusion toutefois. Je ne voulais pas m'avancer. Je laissais entrevoir le désir qu'on assurât le cours de la justice, sans préciser mon avis sur les mesures à prendre ni même sans le laisser apercevoir.

Dans la réalité, je pensais qu'il y aurait moyen de juger les accusés en leur absence; on laisserait en prison ceux qui ne voudraient pas se soumettre à la cour.

Quant à la défense, il est évident que l'accusé doit avoir la faculté de se défendre, mais qu'il n'est pas nécessaire qu'il en use pour qu'il puisse être condamné ; autrement, jamais un scélérat entêté et patient ne subirait l'effet des lois du pays.

La présence de l'accusé aux débats qui le concernent est une autre chose. La question est plus grave et plus difficile. MM. Bastard, Portalis et Pasquier ont établi les inconvénients qu'il y aurait à ce que l'on introduisît une pareille innovation dans la procédure et combien on pourrait en abuser. M. Pasquier a été jusqu'à dire que si une résolution pareille intervenait, il irait, après le jugement, s'enterrer, pour ne plus voir le soleil.

Mais ici j'anticipe. C'est dans la séance suivante que ces trois amis ont parlé ainsi. Je reviens à la séance de mercredi.

Au second tour, j'ai voté avec M. de Cazes (*sic*), qui avait demandé que la peine fût votée immédiatement. La raison en est que j'avais approuvé de différer, en joignant l'incident au fond, dans la supposition qu'on adopterait immédiatement des mesures pour assurer le cours de la justice ; mais voyant que l'on ne faisait rien dans ce sens, il me paraissait que nous semblerions bien faibles en nous contentant de recommander aux accusés plus de circonspection, et en menaçant Cassagnac d'un emprisonnement qui s'ajouterait peut-être à un emprisonnement perpétuel. En condamnant ainsi on avait au moins l'avantage d'enlever un chef à cette troupe d'accusés réfractaires.

Sur la rédaction de l'article, j'ai proposé (sans succès) de retrancher les mots : *maintenir l'ordre*, attendu que

c'est au Président à maintenir l'ordre dans l'assemblée, et que l'expression était petite à côté *d'assurer le cours de la justice.*

3e Séance. — L'avocat Crivelli a demandé que les Pairs qui ont pris part à l'accusation s'abstinssent du jugement.

Dans la Chambre du Conseil, j'ai demandé que l'arrêt à rendre conformément aux *précédents* se fondât surtout sur les antécédents et que l'on évitât de se lier pour l'avenir, attendu que, vraisemblablement, il serait utile de diriger la Chambre et de charger une partie de ses membres de faire office de Chambre d'accusation.

Les accusés ayant empêché par leurs cris la lecture de l'acte d'accusation, et le Procureur général ayant présenté son réquisitoire, on a passé en Chambre du Conseil, et alors s'est ouverte la discussion dont j'ai déjà parlé, en anticipant, au sujet du récit de la séance du 6.

Les discours cités ont changé mon opinion, et je pense que l'on ne pouvait juger des accusés absents, à moins d'une procédure particulière, établie par une loi, et qui leur donnerait, par exemple, le droit de revenir, comme dans le *défaut* en matière correctionnelle.

La présence paraît d'ailleurs indispensable pour constater l'identité de l'accusé que les témoins chargent.

La délibération a duré jusqu'à six heures et demie; — remise au lendemain.

Vendredi 8 mai. — Continuation de la délibération en Chambre du Conseil. La majorité se forme, sur l'avis de MM. Pasquier, Portalis, Bastard, Molé, Villemain, etc., pour le rejet du Procureur général et pour l'adoption du projet préparé dans une réunion où avaient été appelés presque tous ceux qui avaient pris part à la discussion de la veille.

C'est M. Barthe qui a été le promoteur et le principal rédacteur.

4e Séance. — *Samedi 9 mai.* — On s'est réuni d'abord dans la Chambre du Conseil pour *arrêter l'arrêt* dans sa rédaction définitive.

L'unanimité presque complète, par la raison que l'arrêt ne viole aucun principe de droit. Je ne trouve, dans ma mémoire, d'autres noms d'opposants que M. du Bouchage et le duc de Noailles.

La Cour étant réunie, j'ai reçu un billet du duc de Noailles m'annonçant la résolution de se retirer.

J'en ai été d'autant plus surpris que, la veille même, je l'avais prié de ne rien faire sans que nous nous fussions concertés en appelant quelques autres collègues, et qu'il y avait paru tout disposé.

Le soir, j'ai passé chez lui ; il était assez préoccupé de sa démarche. Je lui ai dit que, comme la chose était faite, il était assez inutile d'examiner et de discuter ; que, cependant, je devais lui faire observer que c'était se retirer *trop tôt* ou trop *tard*.

Le surlendemain, M. de Nérac est venu aux informations pour connaître ce qu'on pensait de la retraite de son cousin.

Je lui ai répondu dans le même sens, en ajoutant que la publication de la lettre avant même qu'elle eût été lue à la Chambre était un fâcheux incident, et que c'était présumer beaucoup de son jugement que de supposer que ses collègues commettaient de telles irrégularités qu'il ne pouvait plus prendre part à leurs délibérations.

Il faut que je rappelle ici que, quand j'étais arrivé chez le duc de Noailles, je l'avais trouvé la *Gazette* à la main et qu'il avait paru fort *vexé* lorsque je lui eus dit que la lettre qu'elle contenait n'avait pu être communiquée à la Cour, parce qu'à l'issue de l'audience elle n'avait point passé à la Chambre du Conseil.

5e Audience. — *Mardi 12 mai.* — Continuation de la lecture de l'acte d'accusation sans aucun incident.

6e Audience. — *Mercredi 13 mai.* — Continuation de la lecture.

Mais avant d'aller plus loin je dois rappeler un incident de la plus haute gravité, survenu à travers le procès.

La Tribune, dans son dernier numéro (du lundi 11 mai) avait publié une lettre adressée aux *prisonniers d'Avril* et signée de tous ceux qu'ils avaient choisis pour leurs défenseurs. Cette lettre, extrêmement offensante pour la Chambre des pairs et qu'on pouvait taxer de séditieuse, et poursuivre comme telle, avait fait grand scandale.

On était ce jour-là réuni chez M. de Cazes. Les ministres et quelques pairs s'occupant du procès, il fut convenu que le duc de Montebello ferait le lendemain la proposition de citer pour offense à la Chambre et devant elle tous les signataires de la lettre, ce qui obligerait la Chambre des députés à se prononcer puisqu'elle aurait à autoriser la poursuite de deux de ses *membres*.

On se croyait sûr du zèle et de la force de la majorité, et plusieurs députés pressaient effectivement les pairs de frapper vigoureusement et promptement.

Le lendemain, 12, Bastard me fit connaître ce projet.

Au premier aspect, il me sembla fort téméraire de se donner une pareille charge quand déjà nous ne pouvions supporter la première.

J'arrivai à la Chambre des pairs qu'on avait convoquée pour 11 heures et demie afin de recevoir une communication : prétexte, — une petite loi courante.

Les pairs étaient fort animés. A ceux qui voulaient à

tout prix pousser au bout le grand procès on disait que cet acte de force faciliterait sa marche.

A ceux qui désiraient en sortir le plus tôt possible on disait que la mesure adoptée, l'opinion de la Chambre des députés, appuyant la Chambre des pairs, il serait bien plus aisé de prendre la marche qu'on jugerait convenable.

Je me bornai à dire aux nombreux collègues qui me demandaient mon avis, que la démarche serait grave, qu'elle me semblait imprudente et qu'en tous cas il fallait discuter la proposition en comité secret.

Beaucoup me répondirent qu'ils le demanderaient. Cependant lorsque, après le développement de la proposition de M. de Mont..., je le réclamai, personne ne m'appuya.

J'avais cru qu'il était bon de le faire pour éviter la lecture publique et la reproduction dans le *Moniteur* et dans tous les autres journaux de l'article offensant.

Malgré cela, personne ne m'appuya, et ce ne fut qu'après que l'article eût été lu que, M. d'Argout ayant repris ma demande, on s'est formé en comité secret.

La proposition y fut combattue par M. Gautier et quelques autres.

La Chambre paraissait flottante quand M. d'Argout demanda de remettre la discussion au lendemain.

Le 13, elle fut reprise à midi et continuée jusqu'à trois heures.

La résolution fut combattue par M. de Sacy, et par M. de Fréville vivement défendue.

Elle fut votée aux mains seulement : 30 ou 40 au plus s'élevèrent contre.

On passa ensuite à l'examen du projet de résolution.

J'en pris occasion de déclarer en peu de mots que j'avais voté contre la résolution, mais que la majorité ayant prononcé je devais chercher à en améliorer l'exécution.

Je demandais qu'on se bornât à l'adresser au garde des sceaux qui solliciterait l'autorisation de la Chambre des députés, s'il se trouvait qu'il en fût réellement besoin.

Par ce moyen on éviterait de paraître empressé de poursuivre des députés; il faudrait que la nécessité du cours de la justice nous les livrât.

Ma proposition appuyée n'eut cependant pas de succès.

7e Audience — *Vendredi 15 mai.* — Continuation de la lecture de l'acte d'accusation.

Nouvel incident, qui n'a pas de suite.

Le *Réformateur*, du vendredi 15, contient un article qui est l'offense la plus grave à la Chambre.

On s'en occupe beaucoup. Quelques pairs, — et je suis de ce nombre, — pensent qu'un pareil article ne peut passer impuni; mais que la Chambre des pairs ne peut se charger d'un nouveau procès. Un moyen reste :

c'est que le procureur général, qui a la mission de défendre l'ordre public, vienne demander l'autorisation de poursuivre (loi de 1819).

M. Pasquier approuve cette proposition, à la suite de quelques explications dans son cabinet, car tout s'est passé en conversation.

Une séance législative est disposée pour le lendemain samedi 16.

Le Garde des sceaux arrive avec l'autorisation de réclamer l'autorisation; mais il y a une grande opposition du parti Barthe, Ségur, etc.

Ils soutiennent que c'est remettre l'honneur de la Chambre à la discrétion d'un jury, etc. Si bien que le garde des sceaux s'en va, sans ouvrir son portefeuille.

8e Audience. — *Samedi 16.* — L'audience n'a été ouverte qu'à deux heures. Continuation de la lecture de l'acte d'accusation sans aucun incident.

La séance est levée et on passe en cour.

Le *lundi 18* s'est passé en conférences chez le président. Il y avait une vingtaine de pairs pour aviser aux difficultés du procès. Aucun résultat, je n'avais pas été appelé.

9e Audience. — *Mardi 9 mai.* — On se réunit d'abord en Chambre du Conseil.

Les meneurs du procès, dans le sens le plus ministériel, c'est-à-dire ceux qui voulaient éviter les difficultés même en sautant par-dessus les formes légales, avaient supposé qu'il n'y avait plus rien à faire à l'égard des accusés qui, en vertu de l'arrêt du 8, avaient été expulsés comme troublant l'audience ; et qu'on procéderait tout simplement comme s'ils étaient présents, jusqu'au moment où il faudrait les ramener pour la partie des débats qui les concernait spécialement.

Nous pensions, au contraire, que tous les accusés devaient assister aux débats dès leur ouverture et qu'ils devaient être sommés de le faire.

Le procureur général lui-même ayant élevé un doute à cet égard, M. Pasquier a soumis la question à la Chambre du Conseil. On est resté en délibération depuis midi jusqu'à trois heures.

La Cour a prononcé, à la majorité de 82 contre 78 voix, que tous les accusés seraient appelés.

L'opinion qui a prévalu a été particulièrement combattue par MM. Tripier, Girod, Cousin, Barthe et Bastard. Elle a été défendue par MM. Molé, Rœderer, Bassano, Faure et Sémonville. Je l'ai également appuyée, et on m'a dit que j'avais décidé la Chambre. J'ai fait voir comment la question de compétence intéressant tous les accusés, ils devaient tous être avertis et sommés d'assister à l'audience.

10e Audience. — *Mercredi 20 mai.* — La Cour a passé en Chambre du Conseil pour rendre arrêt sur l'objection d'incompétence. J'ai parlé assez longuement, et je puis dire, avec plein succès.

J'ai exposé comment la charte de 1814 aurait dû être entendue; comment cependant les *événements* avaient entraîné à ce que la Chambre des pairs jugeât sans que les lois fussent faites; comment la Charte de 1830 avait exigé les mêmes lois de compétence et de procédure; comment le rapporteur Dupin avait déclaré que, sans doute, on ne verrait plus juger tant que les lois n'auraient pas été rendues; comment d'ailleurs la constitution de la Chambre avait été changée, etc., etc.; que, lorsque l'affaire nous avait été déférée (la première depuis 1830), nous aurions dû refuser, en nous fondant sur l'absence de règles pour notre compétence et pour notre procédure, que j'en avais parlé dans nos conférences privées; mais que je n'avais pas voulu me charger de la proposition, parce que je ne voulais pas, dans un moment d'injustice pour les temps précédents, avoir l'air de m'unir à leurs détracteurs, et surtout parce que je craignais d'encourir le reproche, aujourd'hui généralement mérité, de changer d'opinion selon les changements de position; que c'eût donc été à un des pairs étrangers à la Chambre lors des premiers procès, à élever la question, qu'alors je n'aurais pu me dispenser de l'appuyer; mais qu'enfin cela n'avait

pas eu lieu et que la Chambre était maintenant trop avancée pour reculer ; que le refus de continuer aurait de graves inconvénients pour l'ordre public et pour les accusés eux-mêmes. Toutefois, qu'en votant pour la compétence, je tenais à déclarer que les difficultés nées de l'absence de lois étaient assez éclatantes pour que je fusse autorisé à penser que la Chambre refuserait à l'avenir toute nouvelle affaire, tant que sa compétence et sa procédure ne seraient pas déterminées. Que, quant à moi, je n'aurais plus d'excuses à mes propres yeux si je me replaçais dans une situation si fâcheuse.

Un murmure d'assentiment a accompagné cette déclaration.

Les journaux m'ont reproché d'avoir parlé *contre* et conclu *pour*. Je ne me repens point de la marche que j'ai suivie.

La Chambre ne m'aurait point pardonné (dans une immense majorité), d'avoir diminué, aux yeux du public, l'autorité de sa juridiction déjà si attaquée.

Tascher, un des hommes les plus indépendants parmi les pairs, m'a dit le lendemain :

« J'ai frémi pendant que vous parliez, jusqu'à ce que vous ayez fait connaître votre conclusion. »

J'aurais en même temps blessé tout ce qui avait pris part aux procès de 1815 à 1830. De sorte que j'aurais perdu, sans aucun fruit, un crédit qui peut être utile.

Ce à quoi j'attachais du prix, c'est à me placer nettement pour l'avenir; et c'est à quoi j'ai réussi.

Philippe de Ségur m'est venu dire combien il était fâcheux que je n'eusse pas une position dans les emplois publics, convenable à mes talents, etc., que plusieurs des personnages influents du Gouvernement désiraient beaucoup pouvoir m'en faire une.

Je lui ai répondu que celle où j'étais, je me l'étais faite, et qu'elle me convenait.

Et, comme il insistait beaucoup, je lui ai rappelé le « *ni jamais, ni toujours* »; mais, en répétant que je ne saurais encore apercevoir quand je pourrais convenablement quitter ma retraite.

Le vote terminé, — et quatre personnes seulement ont voté contre la compétence, du Bouchage, Bérenger, Vogüé et Vaudreuil, — on a lu un projet d'arrêt, long, lourd, diffus et sans autorité, quoique rédigé par Portalis. Je l'ai combattu, peut-être un peu trop vivement dans le ton; et, quoique je n'aie pas eu plein succès, j'ai obtenu qu'il serait revu par les commissaires, qui ont appelé à leur aide quelques-uns de ceux qui avaient pris part à la discussion.

Ils ont modifié la rédaction de manière à en tempérer les défauts.

Après la séance, j'ai été trouver Pasquier, et quoique l'arrêt eût été lu publiquement, je lui ai indiqué plu-

sieurs changements de rédaction; changements assez importants, et qu'il a adoptés.

J'avais aussi insisté, comme je l'avais fait lors de l'accusation, pour que l'on s'appuyât sur la loi du 10 avril 1834, qui était de nature à lever des scrupules relativement à la compétence.

11e Audience. — *Vendredi 22 mai.* — A la séance publique rien de saillant. Jules Favre a plaidé avec talent; mais il a un sautillement continuel en parlant, qui est très fatigant pour les spectateurs.

Les interrogatoires ont été mal conduits. Le Président, trouvant des hommes qui reconnaissaient avoir combattu, il importait de les questionner sur leur mobile, leur but; les causes morales enfin. Cela a été totalement omis.

Dans la Chambre du Conseil, j'ai dit seulement que l'arrêt proposé ne résolvait point la question posée par le défenseur.

12e Audience. — *Samedi 23 mai.* — Continuation des interrogatoires. — Avocats insolents pour les témoins. Il me semble que M. Pasquier ne les réprime pas suffisamment. En tout, on trouve qu'il ne tient pas l'audience dans sa main.

On prend la parole, on fait, on va, on vient, sans son autorisation.

13e Audience. — *Mardi 26 mai.* — Continuation des interrogatoires.

14e Audience. — *Mercredi 27 mai.* — Continuation des interrogatoires.

On est frappé du vague, du décousu des interrogatoires.

Le Substitut, Latournelle, parle souvent avec assurance et convenance.

CHAPITRE VI

Procès des 110 signataires. — Raspail hors de cause. — Grand émoi — *L'amitié est au-dessus des remerciements.* — Les ministériels sont dégoûtés. — Attitude de M. Barthe. — Indécision. — Sur la réquisition du procureur général. — Fatigue de la Cour. — Dîner chez M. Decazes. — Absence de passion. — Faire son devoir. — Véritable éloquence de M. Cousin. — Audience publique. — Pour sortir de l'antre. — Fatigue et ennui. — Interrogatoires intéressants. — Carrier prend la plus grande part aux débats. — Une lettre de Boissy d'Anglas.

Juin. Procès des 110 signataires. — Je ne consignerai ici que peu de chose. Les défenses, les interrogatoires sont dans le *Moniteur*.

Comme on n'a pas voulu diriger l'affaire dans le sens que tous les signataires qui ne désavouéraient pas seraient regardés comme coupables, de peur d'en avoir trop à punir, il n'y a plus eu de but politique. Cela n'a plus été cette espèce de coup d'état légal qu'on voulait frapper contre les *Représentants du parti Républicain*. Et il a été très difficile de motiver d'autres condamnations que celle de gérants et de ceux qui se sont déclarés *auteurs* et *publicateurs*.

Il a fallu cependant englober dans la punition ceux qui n'avaient pas même voulu faire le semblant de n'avoir pas signé ou qui avaient ajouté à leurs dénégations des paroles offensantes.

La majorité a mis hors de cause Raspail, malgré la violence de ses déclamations. Elle avait été touchée de quelques phrases moitié mystiques, moitié sentimentales.

Dans le comité secret du 30, j'ai parlé sur l'ordre des votes et la rédaction de la décision. Dans celui du lundi 1er, j'ai parlé avec force à l'occasion d'un incident assez remarquable.

A la suite de l'espèce d'ouverture faite par Michel dans son plaidoyer, beaucoup de pairs étaient comme hors d'eux-mêmes, criant qu'il fallait en profiter pour en finir sur-le-champ, etc....

La Chambre était dans un *émoi* difficile à décrire.

M. Pasquier informé, après s'être recordé quelques instants avec Portalis et Bastard, a pris le fauteuil et a dit, avec une grande clarté et beaucoup de noblesse, que, si la Chambre pensait qu'il convînt de revenir sur la décision qu'elle avait approuvée, il fallait qu'elle le fît, sans s'arrêter le moins du monde à la considération de son Président; qu'il sacrifiait volontiers tout amour-propre, et que loin de se retirer, il se ferait un devoir d'exécuter les intentions de la Chambre, etc...

Là-dessus, agitation et conversations à mi-voix, qui annonçaient le désir d'entrer en arrangement avec les accusés.

J'ai pris la parole. On s'est tu pour m'écouter.

J'étais fort ému. J'ai commencé sous le coup de cette émotion à rendre justice au désintéressement, à l'abnégation de M. Pasquier; ensuite, j'ai dit que je ne prétendais point traiter la question de ce qu'il y avait à décider relativement aux défenseurs, mais que je pensais que, quoi qu'on voulût décider, rien ne pouvait être fait en ce moment; qu'il fallait vider l'affaire actuelle, rendre justice à chacun selon ses œuvres, qu'après cela nous reprendrions le cours du grand procès, et qu'alors seulement la question serait convenablement discutée, sur la proposition de quelqu'un des membres, et sans aucun égard à l'ouverture de Michel; que je demandais, en conséquence, qu'on passât immédiatement à la délibération sur la culpabilité des appelés.

Ma proposition, combattue, faiblement et maladroitement, par M. Trippier, qui voulait que le Président négociât pendant que nous suivrions le cours de l'affaire, a été appuyée par Barante.

La Chambre, plus calme, écoutait avec faveur. Molé est venu dire qu'il ne fallait pas même considérer ces discours comme une discussion, tant il serait peu digne de délibérer sur la demande de Michel.

Et la Chambre a voté, presque à l'unanimité, comme je l'avais demandé.

Un grand nombre de collègues m'ont dit que j'avais rendu un immense service à la Chambre, en l'empêchant de se précipiter à travers la porte, peu honorable, qu'on lui ouvrait.

Le lendemain matin je suis allé chez M. Pasquier. Il m'a dit, en me voyant : « Je ne vous remercie pas. L'amitié est au-dessus des remerciements. »

4 juin. — J'incline à penser, aujourd'hui que cette triste affaire incidentelle est terminée, qu'il serait bon de permettre le libre choix des défenseurs, afin d'ôter tout prétexte aux accusés et de faire que le public ne les regarde pas comme des opprimés ; aussi, que la Chambre ne rejette pas la faute de toutes les difficultés sur la décision du Président.

La majorité, même les ministériels qui s'étaient embarqués avec tant d'ardeur dans ce procès, sont dégoûtés et désirent en sortir à tout prix.

Quant aux peines prononcées, j'ai trouvé qu'elles avaient été très mal graduées.

J'ai voté avec la majorité pour les deux gérants. Sur Trélat, deux ans de prison et 5,000 francs d'amende. Je ne voulais pas qu'il y eût apparence d'irritation. Sur

Michel (auteur se déclarant) attendu que sa défense avait été moins offensante, dix-huit mois de prison seulement ; mais la même amende.

Sur Gervais, six mois de prison et 3,000 francs d'amende.

Reynaud, trois mois et 2,000 francs.

Les autres au minimum.

M. Barthe n'est plus en évidence, comme il s'y mettait auparavant. Les apostrophes aux anciens carbonari l'ont atterré. Il est de ceux qui crient le plus haut à la fin du procès.

7 juin. — Dîner à Auteuil, chez M. Pasquier; Portalis, Bastard, Decazes, Fréville, Girod, d'Argout et moi.

Avant et après dîner on discute longuement sur la marche du procès.

M. Pasquier et les trois premiers sont d'avis qu'il faut procéder contre les récalcitrants, en appliquant les règles de la contumace.

Portalis et Bastard sont enclins à penser qu'on pourrait forcer les accusés à paraître à l'audience, ce qui serait plus régulier ; mais, pour cela, il faudrait que le Président fût décidé à en affronter les ennuis et que la Chambre fût moins fatiguée et surtout moins dégoûtée qu'elle ne le montre déjà.

Girod combat la contumace sans rien proposer.

D'Argout voudrait l'ajournement, mais avec peine correctionnelle pour insulte à la cour.

Fréville a parlé de l'ajournement pur et simple, mais préfère la contumace.

Quant à moi, j'ai récapitulé les inconvénients des quatre partis proposés :

1° Contraindre à comparaître ;

2° Juger les absents comme présents ;

3° Ajourner, avec ou sans condamnation pour insulte à la cour ;

4° La contumace.

J'ai conclu en disant que ce dernier parti me semblait encore le moins fâcheux, parce qu'il était tout en faveur des accusés, en donnant cependant cours à la justice ; mais que j'entendais que les accusés resteraient complètement dans la position des autres contumaces, c'est-à-dire que la faculté de purger leur restât ouverte ; puis, j'ai fait sentir qu'il convenait de ne recourir à ce moyen, ou plutôt cet expédient, qu'après avoir tout tenté pour que l'affaire eût une marche régulière et que peut-être, à l'effet d'ôter tout prétexte aux accusés, il serait bon de lever d'une manière générale l'interdiction relative au choix des défenseurs dont ils s'étaient préalablement prévalus pour excuser leur rébellion.

D'Argout a fini par céder. Girod seul a persisté, sans que ses arguments m'aient paru fort embarrassants.

J'ai d'ailleurs proposé, ce qui a été adopté, que les formes judiciaires fussent exactement observées, et qu'en conséquence la mesure ne fût prise que sur la réquisition du procureur général, qui en développerait publiquement la nécessité et les avantages.

15e Audience. — *Lundi 8.* — Continuation des interrogatoires.

Interrogatoires mal dirigés. — Lenteur de la marche de l'affaire. — Fatigue de la Cour.

16e Audience. — *Mardi 9.* — Continuation des interrogatoires.

Girod. — Élève de l'École vétérinaire très bien défendu par son frère, jeune abbé au séminaire du Jura.

Dîner chez M. de Cazes.

Nous étions vingt-deux. A peu près tous les légistes de la Chambre. De mes amis : Pasquier, Portalis, Siméon, Bastard; puis Saint-Criq, Gauthier, d'Argout, Montalivet, Cousin, Montebello, Martin ; le procureur général en était aussi.

On est resté en conférence jusqu'à 11 heures du soir.

On était fatigué, accablé par la séance du matin et par la chaleur, de sorte que la discussion n'a pas été fort animée.

Molé, Villemain et Sémonville, invités, avaient fait défaut, ainsi que Barante.

Le but de la réunion était de proposer l'adoption du plan dont on était convenu au dîner de M. Pasquier relativement aux accusés récalcitrants; mais la question n'a pas été abordée.

D'abord, on est revenu à la question des défenseurs. Tripier voulait qu'on accordât ceux qui seraient demandés par les accusés individuellement; mais Barthe a vivement combattu la proposition, en rappelant que ces défenseurs s'étaient présentés pour défendre la République et non la cause.

Il a fait une tirade magnifique contre l'insurrection, partant contre Juillet.

La majorité, la très grande majorité, a été d'avis de ne point céder.

On a passé ensuite à l'examen de ce qu'il y aurait à faire quand l'interrogatoire des témoins pour les départements serait terminé.

M. Martin a proposé de séparer complétement ceux-là, d'entendre leur défense et de rendre un arrêt particulier pour eux.

Ce projet, vivement appuyé par Cousin, a été repoussé par Portalis; et on s'est accordé au plan de faire venir les autres accusés de Lyon et de procéder à leur jugement, y compris Saint-Étienne.

Si la Chambre se trouve alors trop fatiguée, on *ajournera* le reste de l'affaire.

On a raisonné dans l'hypothèse qu'il sera possible d'amener les Lyonnais, sinon tous à la fois, du moins quatre à quatre, etc.

On s'est beaucoup occupé des questions de détails : sommations, etc.

Dans tout cela je n'ai pas ouvert la bouche ; mon rôle était d'écouter et de réfléchir. — Il n'a rien été indiqué qui ne fût complétement régulier et légal.

C'est une chose remarquable que de voir un corps politique appelé à juger ne s'occuper que de ses scrupules de conscience. Ordinairement rien de semblable : le corps politique qui juge renverse tout, parce qu'il est poussé par la passion. Ici il n'y a pas de passion. Le petit nombre d'orléanistes passionnés est tempéré par la masse qui l'entoure.

17e Audience. — *Mercredi 10.* — Continuation des interrogatoires.

Auparavant, M. Pasquier consulte la Chambre en Chambre du Conseil, pour savoir si elle entend discuter immédiatement la marche à suivre vis-à-vis des accusés de Lyon récalcitrants. Ou si elle veut terminer d'abord l'audition des témoins concernant les accusés présents.

Elle préfère ce dernier parti.

18e Audience. — *Vendredi 12 juin.* — A la suite d'une petite séance pour terminer l'affaire d'Amérique, la Cour se forme en Chambre du Conseil.

M. Molé demande d'examiner les conséquences de la marche qu'on suit.

Voilà les accusés Girard, Carrier amenés de force à la barre. On procèdera de la même manière envers les autres, et la Cour va se trouver engagée.

Il faudra juger des hommes qui ne se défendent point, qui n'ont pas même de défenseurs d'office, examiner et juger séparément des hommes accusés de complicité. Tout cela est pénible et peu régulier ; et il est d'ailleurs vraisemblable que quand on arrivera aux principaux chefs on rencontrera une telle résistance qu'il sera indispensable de chercher d'autres moyens.

Il propose, en conséquence, que la cour examine s'il n'y aurait pas lieu d'écarter les difficultés élevées par les accusés, en revenant sur la décision relative aux défenseurs ; ou bien, de se borner à prononcer sur les accusés se soumettant aux débats, en ajournant à un an le jugement des autres, pour qu'une loi vienne dans cet intervalle armer la Cour, etc...

Les deux propositions ont été vivement combattues par M. Cousin. Il a montré les inconvénients de la première : la condamnation de nos actes, l'encouragement à la rebellion, etc...

Sur la seconde, il a dit que ce serait renverser les fondements de la société que de mettre ainsi la justice à la discrétion des accusés, que la Cour des Pairs, en sollicitant une pareille loi, déclarait son impuissance et se mettrait au-dessous du dernier tribunal, que ce serait reculer devant l'audace des coupables, etc., qu'il fallait faire son devoir malgré les ennemis, les dégoûts et les répugnances : juger tous ceux qu'on pourrait amener à la barre ; et qu'on pourrait vraisemblablement les y amener tous, du moins ceux de Lyon.

Qu'on rendrait ensuite le jugement sur l'affaire de Lyon ; ajournant la reprise du procès pour les autres parties, si les forces physiques des pairs le commandaient ; non pas ajournement pour ne pas juger, mais ajournement à jour fixe, comme fait tout tribunal où il survient un empêchement. Qu'il fallait donc marcher, en exécutant l'arrêt du 9 mai. S'en remettant au Président, qu'il priait de ne plus appeler si souvent la Cour à délibérer en Chambre du Conseil.

Il y a eu dans ce discours d'une heure une véritable éloquence, une grande vigueur d'expression et de l'élévation dans la pensée.

Il a produit une vive impression. Moi-même j'en ai été fort remué. Il a dissipé plusieurs doutes que je conservais.

M. Rœderer l'a appuyé ; il a soutenu que les accusés

ne se voyant pas protégés, comme ils l'attendaient, par les émeutes, ils se soumettraient.

M. Villemain a répliqué à Cousin. Il y a mis de l'adresse; mais son discours, coupé, et discutant des points de détail, ne pouvait balancer l'effet de celui de son collègue. Il s'est plutôt attaché à montrer les inconvénients du système qu'on voulait suivre, qu'à montrer les avantages proposés par Molé.

M. Trippier lui a répondu.

Il a établi qu'il n'y avait rien de contraire à la lettre du code ni à l'esprit de la législation criminelle, dans tout ce qui avait été fait et dans ce qu'on se proposait de faire.

De toutes parts on a crié alors :

« *A l'audience! marchons en exécutant notre arrêt.* »

Mais M. Pasquier a tenu à repousser le reproche d'avoir trop souvent consulté la Cour.

Il a fait voir que toutes les fois qu'elle avait délibéré, c'est qu'il y avait des conclusions ou réquisitions sur lesquelles il fallait nécessairement qu'elle délibérât.

Ensuite on a passé à l'audience publique. Il était trois heures et plus.

Les interrogatoires des témoins ont été intéressants. Surtout Cornillon, homme de sens et connaissant bien les intérêts des artisans de Lyon.

Carrier n'a pas fait plus de résistance que Girard.

En résultat, la Chambre espère que tous les accusés de Lyon se soumettront ou cèderont facilement à l'apparence de la contrainte, et qu'en disjoignant l'affaire de Lyon, elle pourra terminer d'ici à deux mois. Dans cette persuasion le courage est revenu dans les rangs; mais résistera-t-il à la fatigue des audiences? Et que fera-t-on si les principaux chefs montrent l'obstination qu'ils ont annoncée? On ne peut les juger absents.

Nous avons vu par la nécessité de demander aux témoins, en leur montrant Girod et Girard, duquel des deux ils entendaient parler, combien il serait dangereux de juger les accusés sans leur assistance aux débats.

Il y aurait application de la contumace, proposée par M. Portalis. Nous verrons.

Molé m'avait parlé de son projet, en ajoutant que, si sa proposition n'était pas acceptée, il se retirerait. Je l'en ai fort dissuadé. Je n'en aperçois aucune raison fondée; mais il voudrait trouver une porte pour sortir de l'antre.

J'ajouterai ici que l'accusé Carrier est venu *à pied* (d'après son choix), se promenant avec l'huissier *Sajou*, et un seul gendarme, par derrière, à quelques pas. Il a voulu seulement qu'on constatât qu'il ne cédait qu'à la force.

19e Audience. — *Samedi 13.* — Continuation des interrogatoires.

La Chambre se montre déjà beaucoup moins décidée que la veille. — Fatigue et ennui.

Interrogatoires conduits d'une manière traînante, sans direction vers la *politique*.

20e Audience. — *Mardi 16.* — Continuation des interrogatoires.

Carrier prend, malgré sa déclaration, la plus grande part aux débats.

Homme de courage, de sang-froid, parle avec logique et force, quoique sans instruction.

21e Audience. — *Mercredi 17.* — Continuation des interrogatoires.

22e Audience. — *Vendredi 19.* — Séance violente de Dibier. Elle m'a produit peu d'impression.

On ne saurait admettre qu'il dépende d'un accusé d'arrêter le cours de la justice; et ici il est si évident que le Tribunal est plus favorable aux accusés que ne le serait tout autre.

Sur une protestation, hautement inconvenante, de l'avocat Plocque, chef de section de la *Société des « Droits de l'Homme »*, on passe en Chambre du Conseil.

Sur la question de culpabilité, unanimité; moins une une seule voix, celle de Villemain.

23e Audience. — *Samedi 20.* — On lit, avant la séance publique, en Chambre du Conseil, une lettre de Boissy d'Anglas qui écrit que sa conscience ne lui permet pas de juger des hommes qui ne se défendent point.

Continuation des interrogatoires.

24e Audience. — *Mardi 23.* — Continuation des interrogatoires.

Violences de plusieurs accusés. Impatience dans la Chambre.

Dans cette 24e audience, le témoin Rouzière ayant dit que Caussidière fils portait un ruban vert et blanc, Caussidière père s'est écrié :

« C'est faux ! le ruban était noir, rouge et bleu. »

Quelques pairs, placés auprès du Président, lui ont demandé d'interroger l'accusé sur la signification, le but de cet insigne :

« C'est inutile, a dit Barthe, nous le savons ».

On n'ignore pas, en effet, que ces trois couleurs sont celles des carbonari : charbon, charbon ardent et flamme.

Suspension, en raison de l'indisposition, assez grave, de M. Pasquier.

CHAPITRE VII

Audace et insolence de Reverchon. — Réquisitoire supplétif. — Favre parle avec talent. — Éloge du colonel Mounier. — La part du feu. — Séance pénible. — Difficulté de s'en aller. — Disjonction proposée. — Relation de la *Gazette de France*. — Molé est *dégoûté*. — Réquisitoire. — Marcher à tout prix. — Vivacité, aigreur. — Le vote. — Commencement des plaidoiries. — Séance publique nulle. — Que la Cour *marche*. — Disposez de la Cour. — M. Portalis est allé trop vite.

25e Audience. — *Mardi 30 juin*. — L'accusé Reverchon a été d'une audace et d'une insolence rares, dans le discours qu'il a lu à la cour.

Il en est résulté des conclusions du Procureur général.

On a longuement délibéré dans la Chambre du Conseil. J'ai été fort indécis.

M. Girod a soutenu très vivement que, dans aucun cas, la défense ne devait donner lieu à des poursuites.

C'était aller trop loin. De sorte que, quoique en principe général j'inclinasse assez pour cette opinion, je me suis laissé aller à l'entraînement de la cour.

Une vingtaine de personnes seulement ont partagé l'avis de M. Girod, et j'ai voulu expliquer mon vote.

J'aurais peut-être aussi bien fait de ne pas parler; mais enfin, j'ai développé l'opinion qu'un accusé à la barre pouvait commettre un délit; que le droit de l'accusé n'était pas celui d'offenser; que, dans les circonstances où nous nous trouvions, une répression immédiate aurait des avantages ; qu'il n'y avait point, d'ailleurs, un ridicule ou un inconvénient à condamner un homme sous le poids d'une accusation capitale, puisque, d'un côté, on le condamnerait à une peine certaine, pour un délit constant, tandis que l'issue de l'accusation était douteuse, et, de l'autre, puisque le procès ne serait point suspendu.

En cas de condamnation à une peine plus grave, elle absorberait la première.

En conséquence, j'ai voté pour la culpabilité, en repoussant *l'excitation à la rébellion*, que quelques personnes avaient voulu mettre en avant, et en demandant que l'outrage au gouvernement ne nous parût pas oublié devant notre propre outrage.

C'est à la suite de cette discussion que le Procureur général a produit son réquisitoire *supplétif*.

26e Audience. — *Mercredi 1er juillet*. — On a délibéré en Chambre du Conseil sur la peine.

Deux voix seulement : Dubouchage et le marquis de Crillon, ont été pour le *minimum*.

Malgré sa condamnation, Reverchon n'en prend pas moins part au débat, plus *librement* que je ne l'aurais supposé.

Le témoin Charnier ayant exposé les violences commises par les soldats à la prise de Vayse, il en est résulté une pénible discussion, où Favre a parlé avec beaucoup de talent.

On a passé à l'accusé Tourres. On croit que c'est lui qui a frappé le colonel Mounier.

Chigaray m'a dit que du moins il était certain que le coup était parti du logement de ce Tourres.

J'ai bien souffert pendant ces dépositions ; mais le ciel m'est témoin que je n'ai pas un mouvement de haine : Je puis être juge.

27e Audience. — *Jeudi 2 juillet.* — Lagrange a débité un long discours, préparé, appris, mais débité en énergumène. On voit que cet homme devait produire grand effet sur le peuple. M. Pasquier a été aise qu'il ait parlé pour la défense. Après avoir tant répété qu'il ne répondrait pas, etc.

De sorte que M. Pasquier l'a un peu trop cajolé.

Lagrange a fait un éloge du colonel Mounier que je ne retrouve pas dans son discours rapporté par le *Moniteur*.

28e Audience. — *Vendredi 3 juillet.* — Violentes attaques contre la conduite des militaires de la part de

UNIV. OF CALIFORNIA

Favre et des accusés. — Troubles à l'audience. — Les pairs murmurent plusieurs fois d'une manière peu décente.

M. Pasquier me paraît laisser aller la chose trop loin. Malheureusement, beaucoup de faits allégués sont vrais, cruellement vrais.

Nos généraux en sont très blessés. Il aurait fallu, ce me semble, faire la part du feu : reconnaître les crimes, les déplorer et expliquer comment, de la culpabilité des uns, ne résultait pas l'innocence de ceux qui avaient ourdi l'insurrection, commencé le combat, etc., et dire que justice se ferait, etc., mais que, dans le cas actuel, les défenseurs devraient se renfermer dans les faits relatifs à leurs clients.

Mais notre Parquet est faible. La chose est, d'ailleurs, bien difficile.

M. Pasquier préside évidemment mieux qu'avant sa maladie ; mais je ne lui trouve pas assez de présence d'esprit : *Il ne tient pas son audience.* Mais comment *tenir* une audience où 50 accusés cherchent tous les moyens de troubler, et crient à l'oppression, du moment que l'on se refuse à leurs demandes de la parole, ou autres ?..... etc.

29e Audience. — *Samedi 4 juillet.* — Continuation de la séance de la veille.

UNIV. OF CALIFORNIA

Le général Buchet dépose fort convenablement.

M. Pasquier parle dans le sens que j'indiquais ; mais sans conclusion assez positive.

Favre a répondu avec un grand talent au Procureur général.

Séance pénible.

30e Audience. — *Mardi 7 juillet.* — Continuation des dépositions sur les faits généraux. Incident du témoin arrêté sur la réquisition du Procureur général, en vertu de l'article 330 du Code d'instruction criminelle.

Cela paraît sévère. Plusieurs étaient tombés auparavant dans les mêmes contradictions.

Les journaux ont remarqué combien la *Cour* avait été impatiente, murmurante. Je crois que ces remarques ont produit quelques effets.

Tous les accusés de Lyon sont arrivés peu à peu à prendre part aux débats. Reste la défense.

Nous verrons ! Molé, qui mourrait d'envie de s'en aller, n'a pu encore trouver une bonne porte.

31e Audience. — *Mercredi 8 juillet.* — Le témoin Montagnon est relaxé.

Les interrogatoires continuent sans circonstances remarquables.

Toujours même sytème de faire ressortir les crimes de la répression et d'imputer l'insurrection à l'action de la police.

Péletin parle avec beaucoup d'assurance et de talent.

32e Audience. — *Vendredi 10 juillet.* — Disjonction proposée.

On passe dans la Chambre du Conseil.

Le réquisitoire est appuyé vivement par Barthe et Cousin. MM. Royer et Portalis montrent que la séparation est légale.

Villemain combat avec force et talent.

Je dis quelques mots pour répondre à Cousin, qui avait accusé les opposants de vouloir tout entraver.

Je regrette que le procès soit scindé. Cependant, puisque les magistrats regardent la chose comme nécessaire, qu'elle est *légale* et qu'elle ne nuit point aux accusés, je consens à l'admettre.

Il y a eu pour les conclusions 123 voix contre 10 seulement, parmi lesquelles les plus remarquables, Villemain, Flahaut et Molé, qui a fort bien parlé.

Pasquier, Siméon, Portalis et Bastard ont été pour la séparation. La relation donnée par la *Gazette de France* est assez exacte, sauf qu'elle me fait voter au premier tour avec la minorité. Ce qui est une erreur.

33e Audience. — *Samedi 11 juillet.* — Longue et âcre discussion sur la rédaction de l'arrêt.

J'ai indiqué à Bastard, et à Portalis, qui l'avait préparé avec Decazes, quelques modifications qu'ils ont acceptées.

Quand on rentre dans la Chambre du Conseil, sur le nouveau réquisitoire du procureur général, on discute sur le mode de délibération. Enfin on convient qu'il y aura d'abord une discussion générale, et qu'après seulement on passera à l'appel nominal.

Barante parle contre le réquisitoire. Il préférerait le système de la contumace fictive.

Barthe lui réplique avec chaleur et talent.

Il est cinq heures et demie. On lève la séance. Nouvelle discussion pour savoir le jour de la reprise de la délibération.

Sur une épreuve douteuse, le Président la remit à mardi.

Lundi, le duc de Mortemart marie sa fille, et plusieurs pairs voulaient assister au mariage qui a lieu à la campagne.

Molé n'a pas paru ; il est allé le matin chez le président lui dire qu'il était *dégoûté* ; qu'il n'écrirait point ; mais qu'il partait pour Plombières.

C'est une pauvre conduite pour un homme qui aspire à être premier ministre.

Il n'a été suivi que de M. de Crillon, qui n'a de Crillon que le nom. M. d'Aix a également manqué. Il a écrit sottement qu'il avait la migraine. Le fait est qu'il était indisposé et qu'il en a profité.

34e Séance. — *Mardi 14 juillet.* — Sans audience publique.

On reprend la discussion du réquisitoire. M. Siméon l'appuie par un discours écrit.

Trippier l'appuie également. M. Portalis, qui parle fort bien, dit qu'on peut en adopter les conclusions, mais avec certaines modifications.

M. Bastard les propose. Villemain combat et rejette absolument.

M. Pasquier parle dans le même sens que Portalis.

On passe à l'appel nominal. Le duc de Bassano est celui qui parle le plus longuement contre les conclusions.

En définitive, 16 opposants. Il y a quelque obscurité dans les motifs du *non*.

En général, cependant, on indique qu'on repousse parce qu'on ne veut pas juger des accusés absents; mais les uns veulent que leur présence soit forcée, par tous les moyens nécessaires. Les autres ne se prononcent pas sur ce point délicat.

Trippier a fait une sortie véhémente contre ceux qui quittent le Tribunal parce que leur opinion ne prévaut pas.

Gauthier annonce que, quoique votant pour les *non*, il ne se séparera pas de ses collègues.

Du Bouchage, au contraire, annonce sa retraite.

On passe au projet d'arrêt de M. Bastard.

Il diffère des conclusions en ce sens que le Procureur général entend qu'il serait décidé absolument et immédiatement, à l'égard des accusés dénommés au procès-verbal du 11, comme ayant opposé une résistance, qui n'a point été vaincue, qu'on procèderait en leur absence; tandis que M. Bastard entend qu'on les mettrait chaque jour de nouveau en demeure, et même qu'on tenterait de nouveaux efforts pour les amener à l'audience.

J'ai parlé pour appuyer le dernier point, qui a passé, malgré l'opposition des zélés, qui voulaient se débarrasser d'accusés récalcitrants et marcher à tout prix.

A sept heures moins un quart la suite de la délibération sur les paragraphes du projet d'arrêt est remise au lendemain.

Pairs qui ont dit *non* sur les conclusions du Procureur général :

Berthezone, Flahaut, Hendelet, Ornano, Villemain, Laville-Gonthier, Bassano, Gauthier, Vaudreuil, Barante, Istrie, Zangiac-omi, du Bouchage, Guéhénenc.

35e Séance. — *Mercredi 15.* — On reprend la dis-

cussion de l'arrêt à propos de la rédaction; tout est remis en question. — Vivacité ; — aigreur.

M. Trippier propose de se borner à décider que la présence des accusés au réquisitoire ne serait pas nécessaire, en réservant ce qu'il y aurait à faire quant à la plaidoirie.

J'ai parlé pour appuyer cette proposition d'ajournement en insistant sur la convenance de mettre dans la délibération de semblables questions plus de patience et d'indulgence réciproques.

Barthe, Portalis et Pasquier ont parlé contre l'ajournement afin qu'on ne fût pas obligé de recommencer.

Enfin, pour sortir d'embarras, M. Pasquier demande qu'on vote sur cette question :

Les accusés seront-ils amenés à la barre quels que soient les moyens qu'il faudrait employer, ou bien y aurait-il un point où l'on reculera devant la violence à exercer?

La dernière partie de l'alternative l'a emporté à 72 voix contre 58.

J'ai voté avec la majorité ainsi que Portalis, Siméon, Bastard.

M. Pasquier tenait beaucoup à éviter des scènes de violences hideuses et j'ai pensé que la conscience nous le permettait quand il était tellement évident, manifeste que l'absence des accusés serait de leur fait, de leur choix.

Il y a eu cela de singulier que ce sont les hommes se piquant de libéralisme qui ont été conduits à demander que les mesures les plus rigoureuses fussent appliquées.

Ce point éclairci, on a voté l'arrêt : 110 voix contre 19.

Le départ de Molé a été rappelé par plusieurs orateurs.

Montalivet a défendu le principe de l'abstention, c'est-à-dire qu'un pair a le droit de se retirer.

36e Séance. — *Jeudi 16.* — En Chambre du Conseil, plaintes très vives contre les publications des détails des comités secrets. — Réquisitoire.

37e Séance. — *Vendredi 17.* — Continuation du réquisitoire.

Commencement des plaidoiries.

38e Séance. — *Samedi 18.* — Continuation des plaidoiries.

39e et 40e Séances. — *Lundi 20, mardi 21.* — Continuation des plaidoiries.

41e Séance. — *Mercredi 22.* — Continuation des plaidoiries.

M. Belleval parle avec facilité, abondance, élégance et bon ton pour l'accusé Genest.

42e Séance. — *Jeudi 23 juillet.* — Séance publique nulle.

On annonce dans la Chambre du Conseil que M. Pasquier est indisposé.

M. Portalis au fauteuil indique que, sans doute, la Cour ne voudra pas siéger et préférera remettre l'audience au lendemain.

Personne ne contredit ; mais on remarque dans la Chambre irritation, impatience, même un peu de mauvaise volonté contre le président.

A travers le désordre et le bruit, le général Hendelet demande qu'on délibère immédiatement sur ce que l'on fera si demain le président est encore empêché.

Plusieurs appuient la proposition faiblement combattue par Fréville qui dit qu'on sera à temps de s'en occuper la chose arrivant.

Flahaut demande expressément que la Cour *marche*, et qu'au besoin un vice-président prenne le fauteuil.

Puis vient le duc de Choiseul qui, en parlant dans le même sens, se plaint du peu d'égards qu'on a pour la Cour, et, notamment, de ce que le grand référendaire n'a point prévenu les pairs qu'il n'y aurait pas séance.

Portalis a répondu qu'il n'avait été informé de la maladie qu'à midi, et que ce n'est que par le retour de M. de Cazes qu'on avait su qu'il serait impossible au président de venir.

Sur quoi, piqué du ton impertinent de M. de Choiseul, j'ai fait observer que le manque d'égard eût été de dis-

poser de la Cour; qu'elle seule avait le pouvoir de s'ajourner, et qu'il fallait donc consulter les pairs pour savoir s'il y aurait aujourd'hui séance ou non, puis qu'on passerait à la proposition du général Hendelet.

M. Portalis a en effet mis aux voix aussitôt ma première question, mais il y a joint l'autre en disant : « *et qu'il y ait séance de la Cour demain* ». Vote affirmatif à une énorme majorité.

Sur ce, plusieurs de nos amis ont vu avec peine que l'Assemblée préjugeât ainsi qu'elle n'attendrait pas vingt-quatre heures de plus le rétablissement de M. Pasquier, et m'ont reproché d'avoir fait emporter la délibération.

Le fait est que M. Portalis est allé trop vite; mais que j'avais eu le tort de paraître appuyer la proposition de Flahaut que j'avais rappelée.

On a cru que je voulais qu'on eût recours dès demain au vice-président. Et comme c'était le désir de la majorité, elle a saisi avec ardeur l'ouverture qu'elle trouvait dans mes paroles. — Faute de ma part.

Je suis allé au sortir de la séance chez M. Pasquier lui dire *meâ culpa*.

Il ne peut se méprendre sur mes intentions; toutefois je suis peine

CHAPITRE VIII

Bataille de Salamanque. — L'auteur du manuscrit de Sainte-Hélène. — Mariage arrangé. — M. A. d'Agoult. — L'Émigré de 1795. — Le bon sens du Dauphin. — Le général Mouton-Duvernet. — Observations familiales. — Le général Marchand. — Soult. — Mme Lallin. — Mme Cramer. — M. Pollier. — Une maladresse qui s'excuse. — *Bertrand et Raton.* — Dîner chez Decazes. — Le pont de Leipzig. — Le Bureau de la Chambre des pairs. — Échoué d'une voix.

J'ai demandé au général Bouet de m'expliquer clairement ce qu'il avait fait lors de la bataille de Salamanque. Il m'a répondu :

« J'ai ramené ma division des Asturies et j'ai rejoint l'armée du duc de Raguse à Tort peu de jours avant la bataille. Ma division était en fort bon état et cela causa jalousie. L'affaire des Arapiles fut très mal engagée. Elle devait être nécessairement perdue. Je fus blessé peu après le maréchal, je n'eus donc pas à prendre le commandement. »

Bertrand de Novion, devenu receveur d'arrondissement à Grasse, puis à Vienne, d'où il a passé à Gray, à cause de la santé de sa femme qu'il croyait incommodée de l'air du Rhône.

Bertrand de Novion s'était présenté à moi, en 1820, comme l'auteur du manuscrit de Sainte-Hélène.

C'était chose établie et reconnue dans toute ma société politique.

Cependant, en avril 1841, M. Naville m'apprend que l'ouvrage est de son beau-père, Châteauvieux, et Bertrand de Novion avoue l'imposture. — Voir les pièces et le récit que j'ai écrit de cette singulière aventure.

A Dijon, juillet 1833. — Je veux commencer à remplir ce nouveau livre de souvenirs par le mariage de ma nièce Maria.

Il a eu lieu aujourd'hui. Nous devons remercier la Providence. Tout ce que l'on peut désirer de trouver réuni dans un mariage *arrangé*, je le trouve dans celui-ci.

Il n'y a pas d'attrait entre les jeunes gens, mais l'estime, la confiance et ensuite l'attachement devra se développer.

Édouard de Laity a de la douceur dans le caractère; il montre des principes sages, et des inclinations raisonnables.

A la mairie, à huit heures du matin.

La cérémonie religieuse dans la chapelle (disposée dans le salon) de Mme de Laity.

A neuf heures du soir le curé, M. Comparot, curé de

Saint-Michel, a prononcé un discours parfaitement convenable. J'étais bien ému. L'absence de ma sœur ne me la rendait que plus présente à mon esprit.

Wilhelmine a conduit la mariée et tout arrangé dans la chambre nuptiale.

A..., froid et compassé comme à l'ordinaire, n'a pas su me dire une parole qui eût trait à la circonstance.

C'était pour lui une course en voiture, un dîner et voilà tout.

A Mably, 24 octobre. — Pendant que j'étais à la Tronche, j'ai écrit un mot de souvenir et de politesse à M. Hector d'Agoult.

Il est venu le lendemain me faire visite; et peu de jours après (le 14 septembre) je suis allé déjeuner chez lui, à son château des Plans, près de Voreppe. Je l'y ai trouvé bien établi avec sa femme, petite, grosse, assez commune de tournure et d'esprit, je crois; mais du reste bonne femme et élevée en bonne compagnie. Un garçon de dix ans (Foulques) et quatre petites filles, toutes plus jeunes que leur frère. Nous avons longuement causé. Il arrivait récemment de Prague. Son passeport lui avait été délivré sans difficulté à la préfecture de police, quoiqu'on lui fît, en souriant, l'objection qu'il aurait dû le demander pour la Bohême.

Arrivé à Francfort, il tomba dans la même auberge que

Kintzinger, qui était là pour servir d'intermédiaire à la correspondance et faire de la *quasi-diplomatie.*

Celui-ci proposa à M. d'Agoult de voir la Rivalière, employé pour le service de la cour de Prague et écrivant dans les journaux. D'Agoult, connaissant le personnage, refusa; aussi la Rivalière fit mettre dans la *Gazette de Francfort*, voulant se venger en lui préparant une mauvaise réputation, qu'un ancien diplomate venait de traverser la ville, se rendant à Prague avec une mission de la partie doctrinaire de la Chambre des Pairs à Prague.

Il a beaucoup vu le roi, la dauphine et le dauphin, et a observé froidement et sagement, d'autant que son voyage était complètement désintéressé.

Il avait tenu à donner à la famille exilée cette marque de respect et de reconnaissance, où il trouvait en même temps l'occasion de faire une visite à la duchesse d'Agoult. Il m'a confirmé ce que je pensais, c'est que Baraude, convaincu qu'on ne pouvait toucher à un ancien élève de l'École polytechnique, abusait de sa position; qu'il était de la plus haute inconvenance dans ses rapports avec M. de Damas et qu'il avait déclaré qu'il ne reconnaîtrait point un sous-gouverneur.

Toute l'affaire des Jésuites a été concertée entre le roi, M. de Damas, le cardinal, Latil, et, il paraît, M. de Blacas aussi; du moins comme approuvant, car rien ne se fait que par lui.

M. d'Agoult croit, du reste, à la réalité du dernier bien entre la duchesse de Guiche et Baraude.

Le Roi a beaucoup parlé du passé, sans aigreur contre les personnes ; mais ne sortant pas de ses idées : « Il est devenu, me disait d'Agoult, l'émigré de 1795. » — Du ministère Martignac il garde bon souvenir.

Voici une anecdote qu'il a racontée à M. d'Agoult.

« Les ordonnances ayant été publiées, je demandai aux Ministres si je pouvais aller à la chasse.

« Ils me répondirent qu'il convenait de ne rien changer à ma manière de faire ordinaire. J'y allai, et chemin faisant, je demandai à Girardin ce qu'il pensait et ce que l'on disait.

« — Grande mesure, répliqua-t-il. De la force, on se ralliera au Gouvernement ; mais je suppose que Sa Majesté a réuni 50,000 hommes autour de Paris, pour l'appuyer?

« — Non, il n'y a que la garnison accoutumée.

« — Alors nous courons un gros risque.

« — C'est le seul qui ait vu juste, » ajouta le Roi.

M. d'Agoult a trouvé le dauphin revenu à son bon sens primitif. C'est lui qui est le plus résigné et qui comprend le plus les nécessités. Il excuse même tous ceux qui sont restés sous les drapeaux ou dans les fonctions civiles. Il a chargé expressément M. d'Agoult de parler de son souvenir à trois personnes : M. Dode, M. Guilleminot, et M. Mounier : « M. Mounier, a-t-il dit,

a toujours été très bien pour moi, dans toutes les circonstances. Dode est un galant homme, qui m'a rendu un grand service en dirigeant avec succès les sièges de l'expédition d'Espagne ; quant à Guilleminot, il m'a été notoirement très utile dans deux occasions, où il a eu la fermeté de résister : la première, c'était en marchant sur Madrid. Les constitutionnels auraient coupé notre ligne de communication avec la France. Leurs troupes ne tenaient point devant les nôtres. Je croyais qu'il n'y avait rien à faire que de marcher. Guilleminot insista pour qu'avant tout les communications fussent rétablies : « Paris ne peut rester deux jours sans estafettes de Votre Altesse. »

Ce qui s'est passé depuis a prouvé qu'il avait raison.

La seconde au contraire ; les rôles étaient changés. Je voulais m'arrêter à Madrid et ne marcher sur Cadix qu'après avoir organisé un gouvernement.

Guilleminot soutint que le plus pressant était de marcher sur Cadix, de peur que, par le secours des Anglais, les Cortès ne s'y missent en défense, comme ils l'avaient fait contre Napoléon ; que d'ailleurs en organisant on en prendrait la responsabilité envers tous les partis ; que d'ailleurs en brusquant la chose, il n'y aurait point de résistance sérieuse. Je cédai, en grande répugnance. L'événement a montré que Guilleminot ne s'était pas trompé

26 octobre. — M. du Chevalard, qui est de Montbrison, m'a raconté en détail l'affaire de Mouton-Duvernet.

Voici la substance de son récit, de ce triste événement, déplorable et fâcheux en politique.

Mouton-Duvernet était à Montbrison logé par billet de logement, chez M. de Meaux, député de la droite, etc.

Quand il reçut le *Moniteur*, où se trouvait la liste des généraux désignés pour être jugés.

Il se livra au plus violent désespoir :

« Je suis perdu, on voudra des exemples. Je ne tiens à personne ; je suis sans protection, l'exemple tombera sur moi. Je n'ai qu'à me brûler la cervelle.

M. de Meaux, qui ne l'avait jamais vu auparavant, fut touché :

« Restez chez moi. Vous y serez caché ; vous attendrez que le temps ait apaisé l'orage. »

Il accepta, et pendant huit mois il vécut dans la maison sans aucune indiscrétion des domestiques, ni des enfants.

Il mangeait avec la famille.

Cependant une cachette était préparée à tout événement.

Il lisait, s'ennuyait et s'était converti à la religion pratique par les exhortations de Mme de Meaux qui est fort pieuse et qui l'aimait beaucoup.

Enfin, un jour, une cuisinière renvoyée, arrivant au Puy, son pays, jasa avec un gendarme, son galant.

Rapport au préfet. — On expédie commissaire, officiers et troupes. La maison de M. de Meaux est cernée dans la nuit. A la pointe du jour une servante veut sortir pour aller à la messe, les soldats la repoussent. Elle avertit sa maîtresse; celle-ci, le général. Il se précipite dans la cachette. La maison est fouillée. On ne trouve rien de suspect. Néanmoins Mouton-Duvernet s'inquiète pour son hôte.

« Les désagréments vont commencer pour vous. On sait que je suis dans votre maison. Je ne puis toujours m'y cacher; et où me retirer? — Sortir de France? Je n'ai point d'argent. Je préfère me livrer; il faut en finir. D'ailleurs, je ne cours aucun risque sérieux. L'animosité est calmée; des exemples ont été faits; on n'a plus besoin de ma tête. »

M. de Meaux fait des observations. La chose en reste là.

Mais le jour même Mouton-Duvernet sort et se rend droit à la Préfecture. Il fait appeler F. de Nouneville, qui donnait un grand dîner et lui dit :

« Je suis le général Mouton-Duvernet. Envoyez-moi à Paris, que j'y sois jugé. »

Le préfet expédie une estafette à Lyon, et de là dépêche télégraphique.

Réponse par le télégraphe :

Le général Mouton-Duvernet sera jugé par le conseil de guerre de Lyon.

La suite n'est que trop connue.

Mably, 1er novembre. — Adrienne nous a quittés aujourd'hui à midi. C'est une chose triste qu'un départ, même avec la certitude de se retrouver prochainement.

Le petit Édouard est un gros garçon, tout allemand ; rien de plus frappant que sa ressemblance avec sa grand'mère Portalis. Il ne parle point encore.

Étienne est plein d'esprit et de vivacité ; mais il crie trop en parlant et pleure à la plus légère contrariété. Leur mère ne s'occupe pas assez de ses enfants. Nous lui en avons dû faire l'observation, à elle dont ses parents se sont tant occupés : nous verrons si elle en profitera.

J'ai fait, de la Tronche, une visite au général Marchand, à Saint-Imier. Il m'a parfaitement accueilli. Au fond excellent homme, même homme de bien, d'une simplicité *vraie.*

J'étais avec mon oncle Henry. Je lui ai exprimé mon regret sincère et mon étonnement qu'il n'eût point été compris dans les deux promotions de Paris faites par M. Casimir Perier, ou sous son influence, tout mort qu'il était.

« C'est Soult, m'a-t-il répondu, qui m'en a exclu. Il ne me pardonne point de l'avoir averti quand il a quitté la Galice, pour marcher sur Oporto, du danger de son entreprise et d'avoir été justifié par l'événement, puis d'avoir été témoin de l'état dans lequel il en ramena son armée. Son orgueil souffre à ce souvenir et il veut l'écarter. D'ailleurs, je ne lui ai point fait la cour. »

Alors nous avons parlé de ses camarades plus heureux.

« Roguet n'a fait que des sottises à Lyon. Il y avait perdu la tête. Je l'ai vu chasser du champ de bataille par le maréchal Ney, lui criant : « Retirez-vous ; quittez votre brigade, que vous déshonorez. »

C'est ainsi que s'est exprimé le général Marchand, sans autre détour et en présence de mon oncle.

Pendant notre séjour à Saint-Gervais, nous avons fait société, où l'on eut du moins quelques rapports avec différentes personnes dont je veux garder le souvenir.

Je ne parle pas de Mme Lallin, que nous connaissions, femme d'esprit, bonne et excellente mère de famille et musicienne habile, une voix remarquable. Elle avait avec elle ses deux fils aînés : Amédée et Henry. Son mari vint lui faire une courte visite avec son troisième fils, Louis, gentil enfant de cinq ans. Nous avons vu aussi sa mère, Mme Diodati, personne de bonne compagnie.

Ensuite :

1° Mme Cramer, bonne femme, mère d'un M. Cramer, conseiller d'État et lieutenant de police. Son mari est directeur de l'enregistrement. Ces braves gens prétendent que je leur ai rendu de grands services. Je l'ignore. Le fait est que je me rappelais seulement, et encore confusément, qu'en 1810 (?) j'avais accueilli avec politesse et bienveillance cette dame Cramer, qui sollicitait pour son mari la recette générale de Genève ; mais ils ajoutent que cette demande ayant échoué, je contribuai à faire obtenir à M. Cramer l'entrepôt des tabacs. Ce qui arriva d'autant plus à propos qu'il était ruiné et sur le point de s'expatrier.

2° M. Polier, fils du colonel Polier, massacré près d'Avignon en 1795. Sa mère était enceinte de lui. Elle fut sauvée, au moment où elle allait être massacrée, par un des brigands qui s'écria qu'il ne fallait pas tuer une femme grosse. Son frère aîné est ce Polier, officier d'état-major au service de France, qui avait épousé la comtesse Schouvalof, née princesse Schakoskoy, et qui est mort l'année dernière de la poitrine. Lui-même a hérité du majorat de trente mille francs de rente qu'avait fait son frère sur le Grand-Livre pour obtenir du roi le titre de comte. Ce titre de comte ne lui a pas été passé, mais il est devenu le comte Polier parce que, à la demande de son cousin Polier, gouverneur du prince Gus-

tave de Suède et qui passait pour avoir épousé la reine — Frédérique de Bade, mariée à Gustave IV en 1797, séparée par un divorce en 1812, morte à Lausanne en 1826, — l'empereur d'Autriche le lui a conféré.

C'est un homme de bonne compagnie, de bonne mine, et qui a beaucoup voyagé. Il est bien malheureux. Il avait épousé une demoiselle Vankerberg, fille d'un Hollandais, marié à Genève, qui a fini, après avoir été fournisseur, par devenir capitaine des chasseurs de l'impératrice Joséphine. Sa belle-mère étant malade de la poitrine, il l'a accompagnée à Hyères. A l'extrémité, elle veut revoir Genève. Elle meurt dans une auberge d'Avignon. Sa fille, la femme de M. Polier, y tombe malade et y meurt aussi.

M. Polier est resté avec une petite fille de trois ans dont le grand deuil faisait mal à voir. Fatalité depuis sa naissance !

23 décembre. — Il m'est arrivé une aventure piquante et désagréable. A l'occasion de ma nomination à la Commission d'Alger, il m'a paru nécessaire, convenable, du moins, de me présenter chez les ministres, c'est-à-dire chez ceux avec qui j'avais quelques rapports. Cela n'en excluait que deux : Barrot et Thiers. Mardi, j'ai fait mes visites à Bigny, Humann et Broglie. Jeudi, au maréchal Soult, qui m'a accueilli avec l'empressement le

plus marqué. Il me restait, après avoir passé chez Guizot, à aller chez d'Argout. Je dis au domestique : « Rue de Varennes, au ministère du Commerce. » J'entre. Je monte. Je cherche des yeux d'Argout, quand M. Thiers se précipite vers moi, avec les politesses appartenant au maître de la maison. Alors seulement, je reconnais mon erreur.

Il a fallu tâcher de dissimuler ma chagrine surprise. Je n'y suis guère propre. Cependant Thiers a voulu prendre la chose pour de bon. Dès le lendemain, j'ai reçu sa carte de visite, puis une invitation à dîner, à laquelle j'ai répondu par une allégation d'empêchement.

Du reste, ma maladresse s'explique et s'excuse. La première fois que j'avais été chez d'Argout, il était ministre du Commerce.

Samedi 21. — Nous sommes allés au Théâtre-Français. *Bertrand et Raton.* Pièce médiocre, bien jouée. Le rôle de Bertrand calqué sur M. de Talleyrand. Intention évidente d'imitation chez l'acteur, Samson. Sa voix n'y prête pas. Pourtant, souvent il rencontre heureusement les gestes, l'attitude et même les inflexions. Tout le second acte présente le spectacle d'une émeute, élevée presque sans cause et dirigée au hasard. La peinture de juillet 1830 est sous les yeux. Le public rit ou sourit. Ni sifflets ni applaudissements. Le parterre se raille de ce

qu'il a fait lui-même, mais sans chaleur, sans ardeur. On est désenchanté, et voilà tout. On ne se félicite pas de ce qu'on a fait, on s'en moque ; mais on n'en est pas néanmoins à le défaire.

Au théâtre de l'Odéon, la représentation serait certainement troublée par la jeunesse républicaine qui remplit le parterre.

Hier, j'ai dîné chez M. Decazes. Le fond du dîner était pris dans les Conseils des manufactures et d'agriculture. Il y avait de Marsay et Bugeaud. Celui-ci, un grand homme blond, teint rouge, marqué de la petite vérole, les manières communes. Je désirais ne pas lui parler, mais je l'ai entendu traiter une question de chemins vicinaux avec emphase et prétention.

Voici une version de l'histoire du pont de Leipzig que je tiens du colonel Mounier :

Un chef de bataillon du génie lui a raconté en 1818 que c'est à lui que l'Empereur ordonna de se tenir à côté du pont, pour le faire sauter quand les dernières troupes françaises auraient passé et que les tirailleurs ennemis s'avanceraient. Survint le colonel Montfort qui, malgré ses observations, lui ordonna de le suivre sur un autre point. Avant de s'éloigner, il voulut au moins transmettre l'ordre de l'Empereur ; mais il ne trouva qu'un

caporal du génie. Celui-ci, dès qu'il aperçut les tirailleurs russes et prussiens, qui avaient longé sur les flancs de la colonne de retraite, mit le feu à la fougasse.

Le soir, l'Empereur fit appeler le chef de bataillon. Il était appuyé sur une petite table avec deux bougies. Le chef de bataillon lui expliqua ce qui s'était passé. « Quoi ! à un caporal ! » s'écria l'Empereur en frappant la table d'un coup de poing qui renversa et éteignit les les deux bougeoirs.

Puis, il ordonna de l'arrêter et le fit conduire par la gendarmerie. Il marchait ainsi, lorsque l'empereur le rencontrant à Francfort, fit signe qu'on le relâchât.

Ce récit est peu vraisemblable. Il faudra pourtant l'éclaircir. La colère de l'Empereur aurait dû tomber au moins autant sur Montfort. Cependant, celui-ci ne fut point jugé et, en 1815, l'Empereur l'employa sans difficulté.

25 décembre. — Triste anniversaire. Jour de douloureuses pensées et de souvenirs cruels présents à ma mémoire, malgré les trente-huit années écoulées !

La première séance de la Chambre des Pairs a eu lieu le 24. Il s'agissait du bureau. La réunion Marbois avait distribué à profusion une liste lithographiée : duc de Broglie, Bondy, Lobau et Saint-Priest. Lobau n'étant pas

reçu n'était pas éligible, alors la réunion entendait le remplacer par l'amiral Serety.

Nous nous sommes réunis, le 21, chez le duc de Fezensac. Nous n'étions que seize. Nous avons pris les deux premiers de cette liste. A la place de Lobau, nous avons mis le général Reille. A la place de Saint-Priest, dont la position nous semble peu convenable, mis de la Place. Notre liste a passé triomphalement.

Après cela, on est allé dans les bureaux. Il fallait nommer les commissaires de l'adresse. Dans le nôtre, je voulais qu'on nommât Gauthier, mais plusieurs, malgré mes remontrances, m'ont porté, tellement qu'au dépouillement du scrutin, j'ai entendu mon nom, de manière à en prendre grosse peur. Rien n'aurait été plus contrariant que de figurer ainsi dans une fabrique de compliments. Heureusement que j'ai échoué d'une voix.

Au second tour, je me suis remué et j'ai assuré la majorité à M. Girod. Il est venu m'en remercier. Je lui ai répondu que, *sous tous les rapports*, la chose lui convenait plus qu'à moi.

CHAPITRE IX

Félicitations intimes. — *Journal de la Campagne de Russie.* — Je vous *recommande* Monsieur. — Conseil d'administration de la Manufacture des glaces de Saint-Gobain. — Triste comme Moretion. — Le bal du Roi. — Amendement de M. d'Ambrugeau. — Mort du colonel Mounier. — La rue Transnonain. — Le *National* est bien informé. — Je plains mon pays. — George Sand. — Le château de Sury. — M. Poussielgue. — La correspondance avec l'île d'Elbe. — Extrait du discours de Royer-Collard. — Analyse des eaux de Saint-Gervais. — Sorcelleries. — Aveu d'Alexandre Crépu. — Chez Mme de Rumford. — Une loi qui tranche la question.

1834. — 1er janvier. — Voici une nouvelle année. Si je jette les yeux sur celle qui nous quitte, il me semble qu'il faut plutôt la ranger parmi les années où les souvenirs favorables l'emportent sur les souvenirs pénibles. La seule douleur que nous ayons eue a été la perte de notre petite Wilhelmine.

Après cela, les autres personnes de ma famille ont été conservées.

Dans un ordre inférieur de contentement, je puis me féliciter du succès de la plupart des discours que j'ai eu occasion de prononcer, et de la position que j'ai prise à la Chambre.

Remercions la Providence et espérons une continuation de bonne fortune, prêts à supporter avec courage et résignation les mauvais jours inévitables dans cette vie.

Le duc de Fezensac m'a prêté son *Journal de la campagne de Russie.* D'abord chef d'escadron, aide de camp du prince de Neuchâtel, ensuite, à Mojaïk, colonel du 4e de ligne, faisant partie du 3e corps, il a vu au commencement les affaires générales du quartier général, puis il a pris part à toutes les gloires et toutes les souffrances du corps de Ney. Sa relation est claire et attachante. Il y règne un ton d'enthousiasme militaire naturel dans un jeune officier, mais qui n'exclut pas la franchise sur les fautes de l'Empereur et sur l'ignorance où il se tenait jusqu'à la fin sur le véritable état des choses. Mais tout cela se trouve dans Chambray et plus complètement.

Il y a quelques anecdotes assez curieuses. Entre autres :

Un malheureux Russe se place sous la protection d'un officier français pendant l'incendie de Moscou. Cet officier le protège. Son corps est appelé sur un autre point. Il rencontre un autre officier, marchant à la tête d'un détachement. « Tenez, lui dit-il, je vous *recommande* monsieur ». Celui-ci entend la chose en ce sens qu'il

s'agit d'un espion ou d'un incendiaire et le fait fusiller.

Voici l'état des pertes du 4e régiment. En passant le Rhin, il avait 2,150 hommes présents. 850 recrues rejoignirent à Moscou, Smolensk et Wilna. Total 3,000 hommes. 200 sont revenus sur la Vistule avec leur colonel. 100 sont rentrés à la paix. Perte : 2,700 ou les neuf dixièmes.

7 février. — J'ai assisté aujourd'hui pour la première fois à la réunion du Conseil d'administration de la manufacture des glaces. J'y ai été nommé à l'unanimité à la place de M. Naville, comme cela est expliqué dans ma correspondance avec Hollin. C'est lui qui a eu la première idée de me placer dans cette administration. D'abord j'y ai résisté. La chose ne me souriait pas. Cependant, M. Pasquier, M. Sémonville m'ont fait pressé d'accepter. De tout temps, les plus grands seigneurs ont été intéressés à la manufacture royale des glaces. Un Montmorency est encore membre du Conseil extraordinaire. Malouet n'était pas de cet avis. A son sens, j'étais trop un homme politique. Ma femme partageait son opinion et mettait d'ailleurs en avant mes occupations. Elle m'avait converti ; mais on m'a répondu que je donnerai plus de temps encore, en en donnant le moins possible à la Manufacture, que M. Naville qui n'en donnait point, attendu son séjour à Genève. Bref, je me suis laissé faire

sans grand goût à la chose. Mais enfin je n'usais pas non plus de motif décisif de refus. C'est un bon placement. Hollier m'a fait céder les cinq actions nécessaires à 10,000 francs chaque. Elles se sont vendues ces jours-ci à 11,000 francs et même 11,500, et il y a, en jetons et frais de voyage, de 5 à 6,000 francs à gagner par an. Pour moi, cela se réduira de 2,500 à 3,000.

Père de famille, dans l'état de ma fortune, je n'ai pas le droit de rien refuser qui fournisse un bénéfice honorable.

J'ai été tellement occupé — commission d'Alger, liste civile, etc. — que, pour la première fois, j'ai passé le 26 janvier sans aller à l'église en triste commémoration. Je n'ai point cependant laissé écouler ce jour de douloureux anniversaire sans penser à ceux qui ne sont plus et que mon cœur regrette si vivement.

Comme au jour de l'an j'étais allé au château, il m'est arrivé une pluie d'invitations. J'ai fini par aller le 22 janvier au bal du roi. C'est Portalis qui m'a mené. J'espère que cela me servira pour longtemps. J'avais le cœur bien serré en entrant dans les appartements éblouissants de dorures et de bougies!

22 février. — A la séance d'hier j'ai soutenu vivement et avec succès, je crois, malgré la défaite aux votes,

l'amendement proposé par M. d'Ambrugeau. Je l'avais rédigé et je le lui avais donné parce qu'il désirait le présenter comme membre de la Commission. De Cazes, Molé et Gauthier m'avaient promis de parler en notre faveur ; mais aucun ne s'est levé.

Avril. — C'est le samedi 12 que j'ai appris à la Chambre la nouvelle de la mort de cet excellent homme, le colonel Mounier. M. de Rigny ayant fait de l'air le plus abattu sa communication, je lui demandai s'il n'avait pas des détails plus circonstanciés. — «Non, me dit-il ; seulement, le jeudi soir, le général Aymar craignait d'être obligé d'abandonner la ville et sollicitait à grands cris des renforts. — Ne vous a-t-on nommé aucune des victimes? Aucun des officiers supérieurs ? — Le colonel du 28e », me répondit-il.

Il lut sur mon visage l'impression que j'éprouvais.

« Mais il n'est que blessé », reprit-il.

Je ne me laissai point aller à cette espérance et je quittai la salle la douleur dans l'âme. Le lendemain j'écrivis à M. Mélicon, secrétaire du maréchal ministre, et je reçus peu après la lettre qui me confirmait la triste vérité.

Nous sommes profondément affligés. Un homme de sens et de cœur qui avait échappé à tant de balles ennemies, le voir périr sous les coups de ses compatriotes !

Cette perte me rappelle celle de ce pauvre Arthur dans les journées de juillet. La guerre civile nous en veut.

Dans la séance de la Cour du lundi 21 avril, j'ai interpellé le Procureur général au sujet de l'horrible événement de la rue Transnonain. J'avais sur le cœur qu'un acte pareil pût s'être commis, et qu'un silence complet fût gardé à son égard dans la Chambre où j'avais le droit de parler. J'y ai mis toute la mesure possible, répétant que la responsabilité de ces malheurs devait peser sur les auteurs de la rébellion. Cependant, la preuve que j'ai frappé juste, c'est que les zélés du jour m'ont montré beaucoup de mécontentement. De Cazes et d'autres avaient fait tous leurs efforts pour m'empêcher de parler, mais j'avais un sentiment de douleur et de honte qui m'oppressait et, depuis que je l'ai fait, malgré la mollesse de mes paroles et le peu d'importance de ma démarche, je suis soulagé.

Mme de Dolomieux a dit à Bastard le soir même : « Eh bien, M. Mounier vous a donc fait encore une des siennes ? »

25 avril. — Hier, assemblée générale des actionnaires de la Manufacture des glaces. Ma nomination unanimement confirmée. Tout s'est parfaitement passé. Il n'y a pas de division lorsque la situation est prospère.

Émilie s'est mariée le mardi 22. Quel bonheur aurait éprouvé notre chère sœur, si elle avait su le sort de ses filles ainsi assuré!

20 mai. — Hier, M. du Bouchage ayant demandé que les 400,000 francs votés pour secours aux blessés et aux familles de ceux qui ont combattu pour le gouvernement en avril, s'appliquassent à tous ceux qui avaient souffert innocemment, le Président était peu empressé de mettre aux voix l'amendement. « Il n'est pas appuyé! » s'est-on écrié. J'ai dit alors : « Je l'appuie », et il a bien fallu le mettre aux voix. Plusieurs mains se sont levées en sa faveur.

Le *National* de ce matin, en racontant exactement la chose, ajoute que, sans doute, il y avait dans cet *appui*, dans ce seul mot, une arrière-pensée de la rue Transnonain. Il a raison.

Il remarque aussi que, n'ayant pas admiré dans ma jeunesse le militarisme impérial, je suis moins porté qu'un autre à approuver tous les actes du pouvoir militaire. Il est bien informé et il a encore raison.

J'ai rencontré l'autre jour Auguste Portalis. « Je vous fais compliment de votre courage, m'a-t-il dit. — Comment? Je ne vois pas... — Vous avez parlé de cette terrible scène de la rue Transnonain. — Appelez-vous ce que j'ai fait courage? Ne plaisantez-vous pas? — Pas le

moins du monde ! — Alors, je plains mon pays, » ai-je répondu.

Il m'a ensuite parlé du rapport d'Alger qu'il a traité d'admirable, etc.

Mlle de Hardenberg, femme de Benjamin Constant, avait épousé — et divorcé — M. le vicomte de Tertre, que nous avons vu colonel, maréchal de camp et député du Pas-de-Calais.

L'auteur de plusieurs romans assez connus qui se cache sous le nom de George Sand, est une dame Dudevant, du Berry, fille d'un M. Dupin, fils de la célèbre Mme Dupin, qui a été officier de l'état-major de Murat.

18 juin. — Jour néfaste. *Horrendum! Infandum!*

25 juin. — Nous voilà à Gury, où nous sommes arrivés avant-hier à quatre heures de l'après-midi.

Mina était absente avec son mari, à Trans. Ils sont revenus hier à neuf heures du soir.

Gury est un vieux château à tours, avec un corps de logis du temps de Louis XIV, à l'entrée du Morvan. Le pays, les sites, ressemblent singulièrement à ceux de notre pauvre Quinuze. Seulement, les bois sont moins rapprochés et le pays est plus fertile.

Les paysans ont la même physionomie, la même allure.

Les montagnes ne sont pas dans un lointain fort éloigné. Au voisinage, il n'y a que des coteaux peu élevés.

Ce sera un jour une belle habitation, mais il faudra y mettre beaucoup de temps et beaucoup d'argent.

Tous les bâtiments étaient tombés dans un délabrement affreux ; plus de jardins ; toutes les dépendances à reconstruire, etc.

J'ai fait du 2 au 5 une course à Chauny et à Saint-Gobain avec MM. Saladin, Kersaint, Girard et Clément. Nous avons trouvé à Saint-Gobain le nouveau directeur La Morinière. Il a épousé la fille de Poussielgue, d'Égypte, personne assez agréable et qui paraît spirituelle. J'ai mis M. de la Morinière sur son beau-père. Il m'a dit que sa disgrâce auprès de l'Empereur était venue des lettres d'Égypte, interceptées et publiées par les Anglais.

Cette disgrâce, complète, dura huit ans. Enfin, l'Empereur consentit à le placer comme inspecteur général de cadastre. A la Restauration, il devint inspecteur général des finances. Maintenant, il voyage en Italie pour des raisons de santé. Il a un fils chef dans les bureaux du ministère de la Marine.

Ce M. Poussielgue ne doit pas être jeune. Au dire de son gendre, il était premier commis des Finances au moment de la Révolution. Il avait été envoyé en Italie pour les contributions. C'est ainsi qu'il connut le général

Bonaparte, lequel le fit choisir pour aller à Malte négocier et préparer la reddition. La flotte le prit en passant.

M. de Sainte-Fère m'a raconté avec des détails si circonstanciés le fait suivant, qu'il me paraît authentique.

En 1814, la correspondance avec l'île d'Elbe se faisait par l'intermédiaire d'Evain, ministre du roi belge, alors chef de bureau au ministère de la Guerre.

Il adressait les paquets à une parente, directrice des Postes à Angers, qui les transmettait tout simplement par la Poste au directeur des Postes à Toulon. Celui-ci les envoyait à leur destination.

M. de Sainte-Fère fut exactement informé du tout par une *chouanne* qui servait la famille Evain. Elle lui était attachée, mais en même temps dévouée à la cause royale, de sorte qu'elle avait voulu se décharger en confiant son secret à M. de Sainte-Fère qu'elle connaissait par une parenté avec un de ses domestiques et qu'elle croyait en position d'informer le Roi.

M. de Sainte-Fère fit part des révélations à M. Ferrand, directeur général des Postes au commencement de 1815; mais celui-ci n'y donna pas suite.

M. de Sainte-Fère assure que toute l'affaire fut et est connue de M. de Caux. Il a ajouté que le maréchal Masséna connaissait, avec connivence, les communications du directeur de Toulon avec l'île d'Elbe, et que c'est à

cette circonstance, qui n'était pas ignorée du Roi, qu'il faut attribuer la disgrâce du maréchal à la suite des Cent-Jours.

Extrait du discours de M. Royer-Collard aux électeurs de Vitry, après son élection. *Juin 1834 :*

« Le gouvernement représentatif, puisse l'expérience ne pas me démentir ! ce gouvernement, premier besoin de la France, perd de son énergie et de sa vérité, même dans la surabondance de notre espoir démocratique et dans la prépondérance déclarée de l'ordre matériel sur l'ordre moral, qui est la vie des nations ; mais il reste, il survivra toujours des principes, supérieurs aux vicissitudes des gouvernements et des sociétés, qui doivent être défendus dans toutes les conjonctures, parce qu'ils sont le patrimoine sacré de l'humanité. Toute ma vie répond que je serai fidèle à cette grande cause, qui est celle de la France et la vôtre. »

ANALYSE DES EAUX DE SAINT-GERVAIS

Sur trente-deux onces d'eau :

Sulfate de chaux, mêlé de demi-carbonate de chaux	» once	63 gros	» gr.
Sulfate de soude	1	6	»
Muriate de chaux	»	6	62
Muriate de magnésie	»	2	20
Pétrole	»	»	2
Acide carbonique concret	»	»	8
	4 onces	0 gros	10 gr.

Plus une vapeur d'hydrogène sulfuré.

Température : *33-34 à la source; rendue aux baignoires, 32.*

Fragments extraits des registres du Conseil d'État de la République de Genève, de 1535 à 1792, par M. Grenus, Genève 1815 :

« *1652.* — Un professeur et deux experts ayant visité Michée Chaudron, prévenue de sorcellerie, déclarent lui avoir trouvé deux marques qu'ils estiment lui avoir été faites par le diable, l'une en la lèvre supérieure, l'autre en la cuisse droite.

« Arrêté qu'elle soit suivie par un trait de corde.

« *5 avril.* — Elle est condamnée à être pendue, puis brûlée et ses biens confisqués.

« *1667.* — On commande un millier de balles de fonte, vu que celles de plomb ne font aucun effet sur le corps de ceux qui sont *charmés*, dont on dit qu'il y a bon nombre dans les troupes de Savoie.

« *1651. — 20 septembre.* — Représentation du Consistoire contre les paillardises, adultères, maquerellages et dépendances, et qui porte que la danse est le faubourg de la paillardise et que cependant on en fait

une galanterie et l'apprentissage d'un beau maintien dans les meilleures maisons de la ville, ce qui est accoutumer les jeunes gens à offenser Dieu ; qu'en un mot on ne devrait penser à la danse qu'avec horreur, puisqu'elle a causé la mort de saint Jean-Baptiste.

« *21 octobre.* — Défense faite au maître de danse d'enseigner à danser à personne de la ville.

« *25 octobre.* — On défend au sieur Raby d'enseigner les mathématiques aux Sâvoyards. »

Quel est le saint des Genevois ? — Le cinq pour cent.

1834. — 17 août. — A la Tronche. Aveux.

« Pendant dix à douze ans, sous la branche aînée des Bourbons, je ne me suis refusé le plaisir d'aucune conspiration, d'aucun complot, d'aucun attentat politique, dont il était possible que je prisse ma part.

« Jamais cependant je n'eus rien à démêler avec les Procureurs du Roi.

« Moins jeune et plus calme, sous la branche cadette, j'ai laissé conspirer seuls le temps et la raison publique.

« *Signé :* Alexandre Crépu. »

22 novembre. — A Paris. — Je me suis trouvé hier au soir chez Mme de Rumford.

M. de Crouseilles est venu à moi. Il arrivait de Ham.

M. Peyronnet lui a parlé de toutes choses. Il lit toutes les gazettes et se tient parfaitement informé. Il a passé en revue les Chambres, les choses et les hommes :

« Je ne connais pas, a-t-il dit, déposition plus digne que celle de M. Mounier dans la Chambre des Pairs, ni un rôle plus utile et plus honorable. »

M. de Rigny était également chez Mme de Rumfort. Il m'a dit que la clef de sa conduite était dans l'opinion où il était que si Guizot et Thiers s'étaient séparés, la majorité de la Chambre serait rompue. En conséquence, il leur déclara que, si tous les deux se retiraient, il donnerait sa démission ; qu'il la donnerait aussi si l'un ou l'autre se retirait ; et qu'ainsi, il évitait par là d'être sollicité par l'un des deux de prendre parti avec lui.

Bresson a refusé le Ministère où il était nommé.

30 novembre. — Nous nous sommes réunis aujourd'hui chez le duc de Crillon. Il y avait, outre le maître de la maison et moi, Molé, Pontécoulant, Tascher, Ray, Siméon et Dode. Il s'agissait de se recorder pour le procès. J'ai fait en quelque sorte l'office de rapporteur.

La première question à examiner était celle de la compétence. J'ai rappelé le système d'après lequel la Chambre des Pairs ne pourrait pas juger, par la raison que la Charte ne lui défère que les attentats qui seront définis par la loi. Il est vrai que, malgré cette

restriction, la Chambre a jugé deux fois des attentats — Louvel et la conspiration de 1820 — en l'absence de la loi ; mais depuis, est intervenue la Charte de 1830 qui a conservé le futur *seront* définis, et la constitution de la Chambre des Pairs a été changée.

Mon argumentation a fait impression. Cependant j'ai fait remarquer que c'était comme une fin de non-recevoir qui se serait plus naturellement placée au moment même où la Cour a été appelée à se former par l'ordonnance du Roi. J'ai ajouté que je n'avais pas voulu la faire valoir, parce que je craignais, avant tout, de passer pour avoir changé de manière de voir, d'après mon intérêt du moment, et que c'eût été à un des nouveaux pairs à proposer ce moyen de repousser le fardeau imposé à la Chambre.

On a répondu par une partie des raisons développées depuis dans le rapport par M. Portalis. Il y a, d'ailleurs, un fait fort important qui n'a point été mentionné ni dans le rapport, ni dans le réquisitoire du procureur général. C'est la loi rendue le 10 avril (1834) dernier. Elle porte que les attentats commis par des associations peuvent être déférés à la Cour des Pairs : ce qui tranche la question.

Ensuite, on a examiné s'il serait possible de diviser l'affaire. J'ai exposé qu'on aurait pu déférer à la Chambre des pairs le complot central — association des Droits de

l'homme — et l'attentat de Paris, et laisser aux tribunaux respectifs les explosions locales. Exemple de ce mode de procédé : la charbonnerie en 1822, les affaires de l'Ouest en 1832.

On a répondu qu'il était trop tard, que l'instruction avait été générale, qu'elle établit la connexité et qu'il ne serait pas convenable de se dessaisir arbitrairement.

J'oubliais qu'avant de passer à l'expédient de *diviser* on avait entendu M. Molé qui avait proposé de se déclarer incompétent à raison de la matière. Le fondement de son système était le peu d'importance des personnes impliquées. Il lui a été également répondu et lui-même s'est rendu aux objections.

Le sujet était épuisé, j'ai dit que je voulais profiter de cette occasion pour soumettre mes scrupules à mes collègues. J'avais l'intention de faire une proposition d'amnistie générale, mais on m'assure que notre position comme juges interdit aux pairs de prendre l'initiative à cet égard. Les membres présents ont pensé ainsi à l'unanimité, de sorte que j'ai été obligé de renoncer à un projet qui me tenait si fort à cœur.

CHAPITRE X

Procès du *National*. — Discussion assez vive. — Le rôle que doit jouer le duc d'Orléans. — Charges individuelles. — Sagesse, philosophie ou insensibilité. — Amené à changer d'avis. — Tout était arrangé. — Premier et dernier roi de sa dynastie. — Mort d'Albert de Bastard. — Expédition électorale. — Afin de gagner deux ou trois jours. — Sorties contre les fripons. — Mort de M. de Mezy. — Position inconvenante pour disposer la Chambre à l'amnistie. — Pozzo di Borgo. — Un reproche grave. — La régence d'Espagne. — Plus sage de s'abstenir. — Pas de guerre personnelle. — Général Lamarque. — Acte d'apparition à la Cour. — Deux petites lois. — Curieuse histoire d'une épingle.

Procès du *National*, 1834. — *Décembre*. — J'ai été d'avis de citer le gérant parce qu'il y avait offense et qu'il était du devoir de la Chambre de s'opposer de toutes ses forces à la publication d'articles qui irriteraient le public contre la Cour et rendrait la justice impossible sans une répression cruelle.

Dans l'application de la peine, j'ai voté pour le maximum de l'amende, mais seulement pour deux ans de prison. C'est ce que j'avais demandé l'avant-veille chez M. Pasquier où plusieurs étaient d'avis du maximum sans exception.

18 décembre. — Même réunion chez le duc de Crillon

que le 30, à l'exception de Dode. On maintient les mêmes résolutions quant à la compétence.

Je demande qu'on insère dans l'arrêt que, quant aux faits de la rue Transnonain, attendu que ces délits ou crimes ne sont point de la compétence de la Cour, la partie de l'instruction qui les concerne sera, à la diligence du Procureur général, renvoyée à qui de droit.

Discussion assez vive. On objecte que c'est annoncer une reprise de la procédure et combien la conséquence en serait fâcheuse pour l'armée. J'insiste seul. Je répète qu'il m'est impossible de souffrir que lorsque le rapport expose des faits pareils, la Cour ait l'air de n'y avoir donné aucune attention.

Enfin, M. Roy, partageant ce point de vue, propose d'ajouter à l'arrêt que, quant à ces faits, *la Cour n'est pas compétente.*

On me demande de me contenter de cette simple énonciation qui explique le silence de la Cour.

19 décembre. — Bastard est venu me voir dans la soirée. Il m'a raconté que Montalivet et quelques autres avaient monté un coup où ils avaient fait entrer le duc d'Orléans. Il consiste à profiter de l'occasion de la lecture du procès-verbal de la séance du 16 pour déclarer que la Chambre récuse toute solidarité avec les assassins de Ney, etc. C'est le duc qui doit prendre la parole afin

d'être assuré que l'orateur ne sera pas interrompu. La chose est poussée si loin que le prince, venant d'arriver de Belgique, le général Baudrand s'est rendu chez de Cazes dans le but de l'informer du jour où se trouverait lu ce procès-verbal.

M. Pasquier, instruit du projet, a déclaré que, si cette scène avait lieu, il donnerait sa démission. Celle de la plupart des pairs antérieurs à *juillet* s'ensuivrait naturellement. Cela est grave, et sans doute le roi auquel M. Pasquier est allé exposer ses sentiments et les conséquences probables de la démarche interviendra.

En effet, le roi a vertement tancé le duc d'Orléans et le projet est abandonné.

M. Pasquier me l'a raconté avec quelques détails qui confirment ce que Bastard m'en avait dit. Molé m'en a également parlé dans le même sens. Il y est particulièrement intéressé et de Cazes.

20 décembre. — On a commencé l'examen des charges individuelles. J'ai parlé assez longuement pour obtenir que la Cour votât par appel nominal et non à la levée des mains. Je n'étais pas en verve. Cependant on m'a dit que j'avais fait impression. Le vrai est qu'avant que je parlasse la Cour paraissait décidée à admettre les *mains* et que, sur mes observations, les appels nominaux ont été préférés à une immense majorité.

J'ai dîné chez M. Guizot, dans l'hôtel où j'ai été directeur général et où Édouard est né. Le dîner était fort brillant. J'ai regardé tout autour de moi avec intérêt, mais il me semble que je n'ai pas eu le moindre regret en comparant ma modeste position d'aujourd'hui avec mes magnificences d'alors.

Est-ce sagesse, philosophie ou insensibilité ? Toujours est-il heureux d'être dans cette disposition et je dois en remercier la Providence.

24 décembre. — J'étais venu au procès avec la résolution de ne combattre nullement les conclusions du Procureur général toutes les fois qu'il s'agirait de mises en liberté. Cependant j'ai été quelquefois contre la non-mise en accusation en opposition avec son avis. C'est que les faits reprochés étaient si graves, les indices si positifs, que notre autorité morale aurait été ébranlée ; que nos décisions auraient semblé tout arbitraires si on avait vu la déclaration de non-lieu suivre un pareil rapport et un pareil réquisitoire.

Il faut remarquer que M. Martin ayant dirigé ce réquisitoire avant qu'on fût arrivé à l'idée de diminuer le nombre des individus à juger par cette grande indulgence au moment de l'accusation; les articles du réquisitoire qui présentent les charges individuelles ne sont point d'accord avec les conclusions

Les contradictions sont souvent choquantes.

Nous parlions avec M. de Sémonville de M..... et du mariage de sa dernière fille avec M.... « Celle-ci, m'a-t-il dit, me doit son existence de famille et voici comment :

« J'arrivai un matin chez la duchesse de B..... Elle était seule, triste, rêveuse. Je la questionnai et la pressai. « Je suis au désespoir, me répondit-elle, je suis grosse, et depuis huit mois mon mari n'a pas couché avec moi ! — Calmez-vous, lui dis-je. Ne changez rien à votre manière d'être et de faire. J'arrangerai la chose. Je me charge de tout ».

« Je descendis chez le mari. « A propos, mon cher ami, je ne sais ce qu'il y a, mais ta femme me paraît en humeur, en chagrin. Je parie que tu es trop occupé, que tu ne couches plus avec elle. Tu as tort. Elle est jeune et jolie. La coquetterie est de toutes les femmes. Un certain Polonais, beau garçon, la courtise de près. Cela te jouera un mauvais tour ». — Un officier polonais était en effet le coupable. — « C'est vrai, mais comment faire ?

« — Rien de plus simple. A ta place, et dès ce soir, je coucherais avec elle pour lui planter un enfant dans le ventre. Neuf mois de grossesse. Puis, les couches. Pendant ce temps, le Polonais s'en va et tout est remis en

bon chemin. Songe à cela ; il y va de ton bonheur pour la vie. »

« Le lendemain, je vins au déjeuner. J'étais assis à côté de la duchesse. Elle me serra la main avec émotion et vive tendresse. Je compris *que tout était arrangé.* »

Dans la scène qui a eu lieu entre le roi et le duc d'Orléans au sujet de la Cour des pairs et qui a été des plus vives, le roi a dit à son fils : « Je crois bien qu'on a raison de prétendre que je serai le premier. et le dernier roi de ma dynastie. »

Aujourd'hui — 24 décembre 1834 — est mort Albert, fils de mon ami Bastard. Il est mort des suites d'un coup à la tête. En courant dans la cour de son collège, collège Rollin, le pied lui a glissé et la tête a frappé contre la muraille. Le choc a été si violent que, malgré les saignées, l'enfant ou plutôt le jeune homme a succombé ce matin à neuf heures. L'accident avait eu lieu avant-hier dans l'après-midi.

Voilà une profonde affliction : perdre un fils de seize ans ! Vif, bien fait, ardent, et avancé dans ses études. Fils unique. Bastard n'a qu'une fille et point d'autre garçon ! — Je souffre de cette douleur.

Frédéric est parti hier — 23 décembre — pour Toulon. C'est une expédition électorale. Il s'agit de le faire

élire par le collège *extra-muros* à la place de M. Berryer, qui a opté. On assure à Frédéric que le nom de Portalis et l'avantage qu'il a d'être étranger aux deux partis, rendent son élection certaine. Le prédécesseur de M. Berryer était Auguste Portalis. Le gouvernement désire donc son succès. Je lui ai recommandé de peu parler, de ne point écrire, de ne point prendre d'engagement et de profiter de l'avantage de ne point être obligé de s'expliquer sur le passé, auquel son âge lui a permis d'être étranger — en fait d'événements politiques —, pour se renfermer dans son intention de défendre les principes fondamentaux et permanents de l'ordre social, et de s'occuper des intérêts de ses compatriotes, etc., etc.

Malgré toutes les lettres, assurances, etc., je ne croirai à la nomination de Frédéric que quand je la lirai dans le *Moniteur*. Adrienne est forte en espérance et partant en joie vive.

26 décembre. — J'ai donné à M. Pasquier le conseil qu'il a suivi de faire arriver à Lyon par le télégraphe la nouvelle des mises en liberté prononcée par la cour des pairs, afin de gagner ainsi deux ou trois jours.

31 décembre. — J'ai dîné avant-hier chez M. Roy, à côté de Dupin. Il m'a fait plusieurs sorties contre les

fripons, etc., et parlant de Clauzel : « Il y a des gens à qui on devrait montrer le bâton toute leur vie, et ne le leur donner que sur le dos. » Cela à voix assez élevée, et dans un dîner de vingt personnes; certainement mon voisin a pu l'entendre.

1835. — 6 janvier. — Ce soir, chez Mme Portalis, au milieu des plaisirs de toute notre jeunesse, — l'arbre de Noël à la suite du gâteau des rois, — Mme Pasquier m'a appris la mort de M. de Mézy. Il venait de fermer la paupière une heure avant. Je le regrette. Homme poli, bienveillant, avec qui j'avais toujours eu des rapports suivis depuis 1820. Il avait soixante-dix ans environ.

15 janvier. — M. Pasquier m'avait mis de la commission pour le crédit de 360,000 francs, parce que je lui avais dit que la question, réduite à une simple ouverture de crédit, ne me paraissait pas pouvoir être combattue.

Dans la commission — 12 janvier — après avoir entendu M. Thiers, qui s'était retiré, M. Louis, qui présidait, a demandé les opinions. J'ai parlé dans ce sens. Là-dessus les autres de s'écrier qu'il fallait que je fusse rapporteur, et sur mon refus, on a passé au scrutin, où j'ai eu six voix, c'est-à-dire toutes. J'ai déclaré alors formellement que je refusais et, malgré les plus vives

instances de M. Pasquier, de M. Louis, j'ai persisté. Si bien que le lendemain, il a fallu que la commission nommât un autre rapporteur — duc de Broglie.

Mon motif était que, m'étant autant prononcé que je l'avais fait pour l'amnistie, j'aurais été dans une position inconvenante en me taisant sur cette question, dont il semblait cependant difficile de parler, vu la situation de la Chambre relativement à la cour, le tout au nom d'une commission. La commission était d'ailleurs, moi excepté, toute ministérielle.

Mes amis ont fort bien compris ma pensée, et je m'applaudis de la persévérance de mon refus.

Le jeudi 22. — J'ai parlé sans aucune préparation. Mon intention, d'après ce qui s'était passé, était de ne pas prendre part à la discussion ; mais M. de Noailles m'abordant, dès mon entrée dans la salle, m'a vivement pressé de ne pas le laisser seul, avec du Bouchage pour unique appui. Je lui ai promis de répliquer à Thiers et, en effet, j'ai demandé la parole aussitôt que M. Thiers est descendu de la tribune.

Malheureusement du Bouchage, inscrit, n'ayant pas voulu me céder son tour, il en est résulté que ma réponse ne s'appliquait pas directement. Néanmoins, je crois que j'ai eu un plein succès. Les compliments me sont arrivés de tous les côtés et les assurances de mes

amis. Aussi force louanges d'étrangers qui se trouvaient dans les tribunes.

J'avais mis beaucoup de modération, de mesure et de calme. Mon but était d'agir sur la Chambre et le ministère, afin de les disposer favorablement à l'amnistie, et non pas d'agir au dehors, où cela aurait été sans objet ou superflu. C'est ce qui fait que je me suis abstenu de répondre sur la rue Transnonain et autres imprudentes, ou impudentes, allégations de M. Thiers.

Au moment où nous quittions la salle, Guizot est venu à moi et m'a dit : « Je n'ai qu'un seul reproche à vous faire, c'est d'avoir retranché un mot de votre discours. — Lequel ? — Oui, un mot, que vous n'avez pas voulu prononcer, ajouta-t-il avec un ton affectueux. — C'est vrai, lui ai-je dit ; je n'ai pas voulu le prononcer. »

Voici le mot dont il était question. J'avais à rappeler l'ouvrage de Guizot sur la justice politique. Je dis : « Les pages éloquentes de mon *honorable a...* » et je m'arrêtai, me reprenant pour y substituer : « d'un ministre qui se trouve dans cette enceinte », ou quelque chose d'approchant.

Guizot avait remarqué que je n'avais pas voulu achever le mot d'*ami*. Son reproche était un retour à notre ancienne liaison. J'adoucis la sécheresse de ma réponse en lui serrant la main.

Je pense que l'expression de mon *honorable ami* m'était venue à la bouche, dans la préoccupation où j'étais de mauvaise humeur d'avoir entendu du Bouchage déclarer, en montant à la tribune, que son honorable ami Mounier répondrait au Ministre.

29 janvier. — Aujourd'hui, j'étais allé voir M. Pozzo di Borgo. Il est fort triste de son départ. La dépêche lui est arrivée par Londres, attendu que le courrier avait eu ordre de s'y rendre et de remettre au chargé d'affaires celle qui lui prescrivait de demander au duc de Wellington si ce choix d'ambassadeur agréait à la cour de Saint-James, puis de repartir pour Paris — seulement en cas de réponse affirmative.

Cet événement, qui paraît annoncer de la part de la Russie désir de rapprochement avec l'Anglerre et refroidissement avec la France, me donne une triste impression. Depuis 1835, j'ai eu des rapports soutenus avec M. Pozzo, et dans les affaires et dans la société.

Sa position, son action, se résument ainsi : de 1814 à 1830, il soignait la Restauration, son enfant maladif. En 1830, l'enfant succombe, malgré ses conseils et ses soins. Un autre fixe ses sentiments : c'est la conservation de la paix en Europe. Sans lui, elle était rompue. Une démarche hardie et décisive fut de prendre sur lui, en 1830, de rester à Paris, malgré l'ordre de sa Cour, en lui écri-

vant qu'elle était mal informée de l'état des choses.

Cependant il faut dire que Pozzo di Borgo est en butte à un grave reproche, c'est de s'être opposé à ce que le Corps diplomatique se rendît à Saint-Cloud le 29 juillet et accompagnât le Roi, loin de l'avoir proposé, comme il aurait pu le faire, à raison de sa prépondérance.

Vrai est-il que la présence du Corps diplomatique auprès du Roi aurait été un incident de nature à mettre un poids dans la balance en faveur du duc de Bordeaux, et en tout cas, au pis-aller, aurait donné le moyen d'obtenir des conditions pour les Ministres, etc... Mais vrai est-il aussi que, dès le 30 ou le 31, il y eut entrevue par l'intermédiaire de Mme de Boyne entre l'ambassadeur et Mme A.... Celle-ci se rendit à cet effet dans un fiacre chez la dite entremetteuse.

Les biographies font mention du voyage ou tentative du duc d'Orléans à Cadix et en Catalogne — 1810, je crois —; mais le projet de figurer dans la lutte pour la défense de l'Espagne remonte aux premiers événements, en 1808. Dans l'histoire de Napier, second volume de la traduction française imprimée en 1818, on lit une lettre de M. Drumenond, de Palerme, 4 juillet 1808, et une seconde du 24 suivant, adressées aux généraux et amiraux anglais à Gibraltar où on lit :

« Don Léopold et son cousin, le duc d'Orléans, se

présentent eux-mêmes aux Espagnols comme soldats, et accepteront telle situation qui sera jugée convenable à leur illustre rang. »

Puis une lettre de Gibraltar du général commandant à lord Castlereagh du 10 août 1808, qui annonce l'arrivée du duc d'Orléans à Gibraltar, accompagné du prince Léopold, dans l'intention assurée de négocier pour obtenir la régence d'Espagne pour ce dernier.

4 février. — Nous nous sommes réunis chez le duc de Crillon. Il y avait MM. Roy, Siméon, Tascher, Molé, Dode, Pontécoulant, Silvestre de Sacy et Villemain. J'ai proposé d'insérer quelque chose de relatif à la déplorable affaire de la rue Transnonain dans l'arrêt, ainsi que cela avait été précédemment convenu entre nous ; mais, à l'exception de M. Roy, M. Villemain, Molé et moi, on a pensé qu'il était plus sage de s'abstenir de toute proposition. Le principal argument a été que la proposition serait rejetée à une grande majorité, d'où la Chambre aurait l'air d'approuver.

Il me semble difficile que dans cet état de faiblesse et de découragement, il y ait rien à faire d'utile, et le doute m'est bien pénible.

J'ai fait une note séparée d'une tentative que j'ai faite auprès de la Commission d'instruction, tentative qui n'a eu succès qu'auprès de Bastard seul. Les autres repous-

sant ou se rejetant sur l'impossibilité de faire passer malgré le Ministère.

J'ai eu dans la séance du lundi 9 une discussion un peu aigre avec M. Humann. J'y ai mis quelque vivacité dans le ton, parce que n'étant pas préparé à parler, je n'avais point gardé mon sang-froid. M. Humann, de son côté, s'est montré piqué. Mais le lendemain je suis allé chez lui, pour lui montrer par là que je n'avais point eu l'intention de lui faire une guerre personnelle; il est venu à moi et m'a demandé d'oublier, à quoi j'ai répondu que je n'avais rien à oublier, etc.

M. de C..... m'a raconté qu'en 1823 il avait proposé de donner au général Lamarque une division de l'armée d'Espagne, dont celui-ci sollicitait ardemment le commandement.

Quelque temps après, Lamarque demande le cordon rouge de Saint-Louis, disant qu'il fallait qu'il parût rattaché au nouveau régime. On fit l'indigne sottise de ne pas le prendre au mot.

13 février. — Nous avons assisté hier au baptême de la fille d'Adrienne. Elle avait été ondoyée le lendemain de sa naissance pour attendre la marraine, Albertine, encore à Mably. Parrain, Jules Portalis.

Julie, Albertine, Wilhelmine. Paroisse Saint-Paul, rue Saint-Antoine.

La petite créature a été très sage. Les deux filles étaient jolies et bien aimables.

Le mercredi 11, j'étais allé au concert des Tuileries J'avais reçu plusieurs invitations ; enfin, il m'a paru convenable de répondre à *une*, de manière à ne pas paraître en cours de refus systématiques, ce qui ne serait de la politesse la plus ordinaire ni conséquent avec l'ensemble de ma position. M. de Sémonville m'a conduit. Nous avons fait acte d'apparition dans la galerie. Le concert avait lieu dans la salle des maréchaux. Cela m'a tout à fait rappelé les fêtes impériales. Beaucoup d'uniformes, de lumières, etc.

28 février. — Hier, séance à la Chambre des Pairs. Deux petites lois, l'une sur le classement des routes départementales, l'autre sur l'interprétation d'un décret de l'an XIII relatif aux droits réunis, étaient à voter, toutes deux déjà adoptées par les Députés. J'ai refait la rédaction des deux, séance tenante, mais je n'ai pas voulu proposer les amendements, afin de ne pas me constituer toujours le *correcteur*. J'ai remis les amendements à M. Bastard et à M. Portalis, qui les ont fait adopter.

Nous avons eu une terrible alerte. Une épingle s'est montrée auprès du nombril de la petite Wilhelmine, puis a disparu. Ce n'est que le lendemain qu'elle l'a rendue dans une selle.

Voici les détails d'un événement si extraordinaire, si alarmant, qui a fini d'une manière si miraculeusement heureuse.

La petite fille depuis assez longtemps ne semblait pas prospérer et elle criait parfois avec angoisse, surtout dans certaines positions, et notamment quand on la mettait sur le ventre, en la retournant pour l'habiller.

Ce jour-là on s'aperçut de quelque chose d'extraordinaire auprès du nombril. On regarde et on croit voir et reconnaître une épingle. Elle se distingue aisément à l'œil et au toucher sur la peau. M. Juge, appelé, déclare que c'est en effet une épingle qui aurait été avalée par l'enfant lorsqu'il suçait le sein de sa nourrice. Il faut l'extraire. On envoie chercher le chirurgien, etc. Après maintes courses inutiles, on amène un jeune chirurgien de l'hôpital Saint-Antoine ; mais au moment où il arrive, l'épingle disparaît au milieu du mouvement de l'enfant, pris d'une sorte de quinte de toux. M. Juge déclare qu'il n'y a plus rien à faire et qu'il faut attendre.

Adrienne nous écrit. Nous allons aussitôt voir M. Roux, qui nous assure que tout se passera bien ; mais qu'en effet on ne peut qu'attendre. Il demande, toutefois, de lui amener la petite fille le lendemain matin. Nous passons la soirée avec Adrienne. La petite dormait tranquillement. Le lendemain Adrienne arrive et nous raconte comment on venait de découvrir cette

malheureuse épingle dans les matières rendues par l'enfant !

Elle aurait pu se mettre en travers, causer d'affreuses douleurs, puis nous expliquons ainsi la chose : l'épingle engloutie par la succion — épingle du fichu de sa nourrice — est tombée dans l'estomac. De là, elle a passé dans les intestins. L'enfant avait une espèce de hernie ombilicale. C'est ce qui fait que l'épingle restant dans le tube intestinal a pu paraître comme à fleur de peau. Dans la quinte de toux, l'intestin s'est déplacé, est rentré ; l'épingle a fait la bascule, et a pris la route du rectum, entraînée par les aliments.

Autrement, sa marche serait inexplicable, et aurait occasionné d'autres ravages, au lieu que, l'épingle rendue, l'enfant n'a pas paru souffrir le moindrement.

La délivrance est une chose surprenante et aussi heureuse qu'inespérée. L'épingle aurait pu s'engager dans la hernie, y former abcès. Elle aurait pu devenir l'occasion d'un autre accident, si on avait voulu inciser pour l'extraire puisqu'on aurait pu blesser l'intestin en croyant que la peau seule était en jeu. Dans le premier moment, on s'était imaginé que l'épingle avait été apportée par la circulation au point où elle apparaissait.

On a mis à la petite fille un bandage convenable et aujourd'hui — 26 avril — il n'est plus question de cette hernie.

CHAPITRE XI

Exigence du maréchal Soult. — Réélu à l'unanimité. — Mort de Mme d'Hauterive. — Le carbonarisme. — Départ du roi de Rambouillet. — Discours remarquable. — Petit marché. — Funérailles de M. Jacquinot de Pampelune. — Mariage de Mlle Amable de Rambuteau. — Continuation du procès d'Avril. — Un moment solennel. — Conscience en sûreté. — Visite de Jules Favre. — La Chambre incline vers la sévérité. — Bandes armées. — Invraisemblance de l'accusation. — Marigné. — Morand perd la tête.

26 avril. — Hier, on nous a appelés en toute hâte. Le petit Jules avait une convulsion — à deux heures et demie après midi. — Elle a été heureusement courte. Des sinapismes et des sangsues ont fait qu'aucun symptôme n'a reparu ; mais la chose avait été effrayante et on s'inquiète de la crainte du retour.

Le départ d'Ernest et d'Albertine en a été retardé.

Le maréchal Soult a fait au Roi une condition de l'achat de trois de ses tableaux pour cinq cent mille francs. Le Roi l'a dit, en se plaignant des dépenses extraordinaires auxquelles il était obligé.

Hier, assemblée générale de la Société des glaces.

On a tiré au sort l'administrateur sortant. Le sort est

tombé sur moi. J'ai été immédiatement réélu à l'unanimité, c'est-à-dire que l'on a demandé si quelqu'un désirait qu'on votât au scrutin, et que personne n'a répondu autrement que par non.

Du reste, tout s'est passé sans aucune difficulté. La prospérité est assez grande pour que personne n'élève d'observations.

8 mai. — Mort de Mme d'Hauterive, née Mouilleseaux. Excellente personne, née à Strasbourg. Son père avait été administrateur des Postes. Elle avait épousé un Dauphinois, ancien officier du génie, nommé Barlet d'Hauterive, original avec lequel elle a peu vécu et qui est mort vingt ans avant elle. Nous regrettons une personne qui nous montrait depuis longtemps une véritable amitié.

17 mai. — J'ai eu la visite de M. Léon Faucher — trente ans — rédacteur du *Courrier*. Il m'était recommandé par M. d'Arragon. Il se propose d'écrire une histoire de la Restauration.

Il avait exprimé à M. d'Arragon le désir de me voir, de causer avec moi, en lui témoignant grande confiance dans ma véracité et mes lumières.

Notre conversation a été plutôt générale. Il m'a paru sous l'impression de beaucoup de préjugés sur 1814 et 1815. Je lui ai conseillé d'étudier l'*Empire*, et de ratta-

cher les événements de la Restauration aux circonstances que l'Empereur avait fait naître.

Il m'a parlé des carbonari. Selon lui, c'est Jaubert qui a importé le carbonarisme en France en 1820 ou 1821. Jaubert s'en vante, m'a-t-il dit.

22 mai. — J'ai dîné chez M. Siméon. Son fils, Portalis, Sémonville et Odilon Barrot étaient les autres convives. Comme ce dernier habite dans la même maison que M. Siméon — il en est propriétaire — le dîner avait été demandé par M. de Sémonville qui désirait l'entretenir de l'horrible affaire de Mlle Morel; Odilon Barrot s'était chargé de plaider dans le procès pour la famille — partie civile.

Odilon Barrot a causé assez librement de toutes choses et, après dîner, il s'est pris à raconter son expédition de Rambouillet, excité par la conversation de Sémonville. Quant à M. Portalis et à moi nous écoutions sans ouvrir la bouche.

Le plus saillant est ce qui suit :

« Lorsqu'on annonça au roi l'approche de la colonne parisienne et qu'on lui proposa de la repousser, il me fit appeler. Il paraissait fort ému. — Nous nous battrons, répétait-il, j'aime mieux être tué ici qu'ailleurs. Ma mort sera utile à la monarchie.

« Je lui dis — c'est M. Odilon Barrot qui parle — que

la résistance serait inutile ; que le massacre serait grand, mais qu'enfin ses soldats fidèles succomberaient sous le nombre. — « Combien est donc forte cette colonne? — Mais, sire, je ne suis pas militaire. Je ne pourrais pas en évaluer précisément la force, mais elle est bien de 50,000 hommes.

« Là-dessus entra le maréchal Maison.

— « Maréchal, vous êtes homme d'honneur. Je vous demande sur votre parole quelle est la force de la colonne qui s'avance? — Je ne la connais pas, mais il y a bien 80,000 hommes.

« C'est alors que je lui dis : « Ah ! sire, trop de sang a déjà coulé. Faites que s'il est dans les décrets de la Providence que cet enfant doive un jour régner sur la France, il n'y ait pas de sang entre lui et la nation !

« Cette pensée parut le frapper. Il me congédia, resta seul quelques minutes, puis donna l'ordre du départ.

« A Dreux nous nous arrêtâmes. Le duc de Luxembourg me dit : « Convenez que nous nous sommes laissé duper par le maréchal Maison. Nous aurions dû exterminer votre colonne ou plutôt votre cohue. Nous le pouvions sans peine. — C'est vrai, répliquai-je, mais bientôt après vous eussiez péri sous la levée en masse des campagnes. Votre victoire aurait été inutile. — Du moins pas pour Louis-Philippe qu'elle aurait délivré de cette canaille ».

« Et il avait raison », a ajouté Odilon Barrot en nous rapportant ces paroles.

Il est facile de voir qu'Odilon Barrot est profondément dégoûté de la révolution de Juillet. Il a dit plusieurs fois que tout n'avait tenu qu'à quelques heures et que dans toute la journée du jeudi on pouvait faire proclamer Henri V et même le lendemain.

13 juin. — A la séance d'hier, pressé par M. Routhier, j'ai dit quelques mots pour l'affaire Renaut, qui intéresse aussi la famille de notre ancien camarade de Tournon, mais je n'étais pas en verve. Je n'avais pas eu le temps d'étudier la question et la Chambre était si mal disposée pour écouter que cela était décourageant. Je ne crois pas avoir jamais si mal parlé.

16 juin. — En revanche, jamais je n'ai eu et, je puis dire, je n'ai vu à personne un succès pareil à celui que j'ai eu à la séance d'hier. Je ne me proposais nullement de parler et je prenais même mes papiers pour sortir, quand je vis M. de Montalivet monter à la tribune et que, les premières paroles piquant ma curiosité, j'écoutais avec indignation. J'étais en pleine émotion, quand je me levai pour répliquer. Il paraît que cette émotion me servit heureusement et qu'il y avait dans ma voix, dans mes gestes quelque chose d'entraînant. Au moins, c'est à

quoi j'attribue l'impression produite sur l'auditoire. La lecture ne le justifie pas, du moins ne justifie pas l'engouement manifesté.

Tous les membres présents quittèrent leurs places pour venir me remercier et me féliciter. Il n'en est pas un dont je n'aie reçu les compliments. Je ne citerai que les mots de Faure qui me sont allés au cœur : « Votre père a dû bien tressaillir ». Les mots : admirable, sublime, etc., étaient les mots ordinaires, et le lendemain ce n'était qu'expressions de regrets de ne m'avoir pas entendu, de la part de ceux qui s'étaient trouvés absents.

Auguste Portalis, qui était dans une tribune, avait à côté de lui un brave homme tellement transporté qu'il applaudissait malgré tous ses avertissements.

M. Charles Flahaut m'a dit le lendemain : « Vous m'avez fait venir les larmes aux yeux. »

Tous les journaux se sont exprimés favorablement, sauf le *Temps*, les *Débats* et la *Quotidienne*. « Chaleureuse et brillante improvisation. » *Gazette de France*, *Courrier*, *Commerce*, etc. Le *National* déclare qu'il ne donnera pas d'extrait, de peur d'affaiblir l'effet d'un discours souvent interrompu par d'unanimes applaudissements. Le *Journal de Paris* termine en disant que « ce discours si remarquable est suivi des marques universelles de l'approbation de la Chambre. »

27 juin. — INDISCRÉTIONS (*1799 à 1830*) — *tirées du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire.* — Tel est le titre de deux volumes qui viennent de paraître et qu'on prétendait bâtis sur les notes de Réal. Sa fille l'a démenti. En effet, ce n'est qu'un ramassis de toutes mains. Il y avait un chapitre fort dur sur M. Pasquier. Le libraire-éditeur est allé le trouver et lui a dit : « Je ne demande pas mieux que de le supprimer — c'était un obligé de M. Pasquier —; mais il faut que vous me donniez quelque chose à mettre à la place. Le volume doit être complet. » M. Pasquier, consentant au marché, lui a remis alors un morceau venant de la Préfecture de police; c'est un rapport du général Danican. Ce Danican était agent de la police impériale à Londres. Sa note est de 1808. Elle est imprimée à la page 46 du deuxième volume.

M. Pasquier m'a lui-même raconté cette petite négociation.

Il y a ensuite, dans ce second volume, une notice intéressante du duc de Valmy sur la guerre des Cent-jours.

9 juillet. — Je me suis rendu aux funérailles de M. Jacquinot de Pampelune. Excellent homme, courageux, modéré. Je le regrette vivement. Il était d'un caractère heureux, d'un commerce agréable. Il y avait

beaucoup de monde. Ses frères m'ont demandé de porter un des coins du drap mortuaire avec MM. Clément, questeur de la Chambre des députés, Dehérain, président de la cour royale, et P. Dupin, bâtonnier des avocats.

M. Dehérain, que je ne connaissais nullement, ami intime de M. Jacquinot, m'a dit que M. Jacquinot lui avait souvent parlé de moi, comme de l'homme qu'il estimait le plus, et que lui, Dehérain, me demandait quelque amitié en son souvenir, etc., tout cela en termes dont j'ai été fort touché.

16 juillet. — Mariage de Mlle Amable Berthelot de Rambuteau avec M. Lombard de Bussière. Il m'avait choisi pour témoin avec F. Faure. Les témoins du côté de la mariée étaient le maréchal Macdonald et M. de Sémonville.

La jeune personne est bien. Lombard très épris. J'espère que le mariage sera heureux.

Lombard le père s'est déclaré baron. Il m'a dit que ce titre lui avait été donné par le roi Charles X, à la demande de M. d'Haussez.

Discours très médiocre de l'abbé Guillon, évêque de Maroc, aumônier de la reine.

CONTINUATION DU PROCÈS D'AVRIL.

Vendredi 24 juillet. — Quarante-deuxième séance publique.

Continuation des plaidoyers. L'abbé Girod plaide avec talent et vérité. La Chambre a été vivement émue.

Samedi 25 juillet. — Quarante-troisième séance.

La cour est extrêmement impatiente, parce que l'on s'est imaginé de finir absolument les plaidoiries avant les fêtes de l'insurrection.

Cependant, lors de la rentrée, à la suite du réquisitoire du procureur général, il y a eu calme et dignité. Le moment où le président a prononcé que les débats étaient fermés a été fort solennel. J'ai eu le cœur fort serré.

Jeudi 30 juillet. — Chambre du conseil, première séance. Pour le jugement, après quelques débats préliminaires sans importance sur l'ordre de la discussion, M. Faure est venu lire un long discours pour demander qu'on procédât par contumace contre les accusés qui n'avaient pas été présents à tous les débats. La cour a fort mal accueilli la proposition. C'était évidemment trop tard. La chose était vidée par l'arrêt du 15. Aussi Faure n'a été soutenu que par Villemain, et encore faiblement.

Il y a eu beaucoup d'aigreur cependant, dans quelques propos échangés, les uns voulant, sur la proposition de Montalivet, repousser M. Faure par la question préalable; les autres voulant lui faire l'honneur d'une

discussion. La question préalable l'a emporté à une immense majorité. Je ne l'ai pas votée, parce que cela n'était pas poli et qu'ensuite une discussion générale aurait évité qu'on ne vînt reproduire le système dans les tours d'opinions. Cet inconvénient a été peu marquant, attendu que les partisans de la contumace se sont tenus pour morts.

M. Pasquier, en donnant son vote sur l'accusé Baune, a parfaitement retracé la marche de la Cour et a montré son respect pour les formes et comment notre conscience devait être en sûreté, puisque le manque de défense ne dépendait que des accusés eux-mêmes, qui tous avaient paru devant nous.

Baune a été déclaré coupable avec quelques *non* seulement (Gauthier, Pruand).

Vendredi 31 juillet. — Chambre du Conseil.

J'ai eu d'abord de grand matin la visite de Jules Favre qui m'a amené Mme Baune, commune et laide. Elle m'a semblé avoir très peu d'esprit, et elle était si peu affligée que la conversation a été moins pénible que je ne m'y attendais.

La déportation a été prononcée à la majorité.

J'ai voté pour la détention; de même pour les autres membres du Comité qui n'ont point pris part à la révolte à main armée, et cela pour établir une gradation.

Dejean a voté pour la mort. Il est le seul. Portalis et Bastard ont voté la détention.

Samedi 1er août. — Continuation. Discussion vive sur Pouland. J'ai dit coupable, sauf à prendre les circonstances atténuantes en considération en prononçant sur la peine. Il a manqué deux voix pour qu'il y ait eu les sept huitièmes nécessaires à la condamnation.

Pour Carrier, il m'a semblé que la circonstance du passeport donné par le maire était une considération très grave en sa faveur. De sorte que je n'ai voté que cinq années de détention, quoiqu'il eût évidemment exercé un commandement dans l'insurrection.

On s'est assez divisé sur Arnaud. Je l'ai condamné comme ayant excité à la construction des barricades avec 94 autres. 25 seulement ont voté pour l'emprisonnement.

Les plus sévères sont toujours Dejean et Montlosier.

Remarquons que la détention n'est point une peine rigoureuse. D'un autre côté, l'emprisonnement n'est que *correctionnel*. Dans ce cas-ci, la peine correctionnelle pourrait paraître bien disproportionnée.

M. Faure a dit dans cette séance et celle du lendemain *non coupable* sur plusieurs accusés, par la raison qu'il ne veut condamner personne qui ne se soit défendu.

Lundi 3 août. — Continuation. Même caractère, la Chambre inclinant pourtant plus vers la sévérité.

La séance est suspendue assez longtemps pendant que M. Pasquier est appelé à la Conciergerie.

Mardi 4 août. — Tourres passe à Lyon pour avoir tiré le coup de fusil qui a tué le colonel Mounier. Chégaray m'a dit qu'il le croyait; qu'au moins il était certain que le coup était parti de sa maison.

Quand mon tour de voter est arrivé, je me suis levé et exposant ce fait j'ai dit que ne voulant pas qu'on pût accuser mon suffrage comme dicté par un sentiment personnel, je demandais à la Cour la permission de m'abstenir. Un assentiment général a paru suivre mes paroles.

Au sujet de l'accusé Julien, j'ai élevé une question importante. J'ai appelé l'attention sur l'article 100 du Code pénal. MM. Barthe, Trippier, etc., ont soutenu qu'il ne s'appliquait qu'au cas de rébellion; mais j'ai fait reconnaître, en leur répliquant, qu'il était fait pour les bandes armées agissant contre la sûreté intérieure de l'État.

J'ai été soutenu par Portalis et Bastard, mais alors s'est présentée la question des crimes particuliers. J'ai soutenu que d'avoir fait feu avec le reste de la bande n'était point un crime particulier. Sur ce point, nous ne

nous sommes pas mis d'accord. On a écarté la solution en s'attachant au caractère spécial des faits reprochés à l'accusé.

C'est toujours une chose fort importante que d'avoir fait admettre l'application de l'article 100, au lieu de la repousser en doctrine générale.

Mercredi 5 et jeudi 6. — Il n'y a pas eu de séance à cause des obsèques et du *Te Deum*.

Vendredi 7 août. — J'ai parlé assez longuement sur Genets. J'ai voulu établir l'invraisemblance de l'accusation ; puis j'ai avancé que si elle était admise, il y aurait lieu d'appliquer l'article 100. MM. de Saint-Aulaire, Portalis, Bastard, Pasquier même ont parlé dans le même sens, mais il y avait évidemment irritation contre la couleur, empressement de la trouver en faute et une grande majorité a prononcé la détention — cinq ans. — Cela m'a peiné. Il est vrai qu'il ne s'est point justifié d'avoir été vu avec un fusil, se dirigeant vers les barricades, et que sa défense n'a point expliqué comment quatre témoins, gens qui ne sont pas taxés d'immoralité, auraient pu se liguer pour le perdre. Toutefois, la culpabilité est douteuse. Decazes a dit *non*, et en tout cas la peine serait disproportionnée.

Pour n'avoir rien à me reprocher, j'ai réclamé un second tour de scrutin. Nous avons gagné quelques

voix, mais nous n'avons pas été au delà de vingt, encore en concédant la culpabilité et l'application de l'article 100 qui donne la surveillance.

Zangiacomi a voté avec nous. Montlosier, un an de prison.

Immédiatement après est venu Marigné. Barthe, qui avait ouvert l'avis des cinq ans de détention pour Genets, a proposé la même peine pour celui-ci. Cette injustice comparative m'a révolté. Marigné, étranger, se mêlant de ce qui ne le regarde pas, abusant de l'hospitalité, affilié à la société des Droits de l'homme, évidemment chef dans l'insurrection armée, et se présentant avec audace et une insolence soutenue aux audiences.

Malgré mon désir de ne point parler en aggravation, j'ai pris la parole, blessé de la différence et voulant la faire ressortir, croyant utile aussi de montrer que mon indulgence accoutumée n'était point faiblesse. J'ai fait remarquer les circonstances de l'accusation. J'ai ajouté que Marigné, Génevois républicain, pouvait vivre dans une République sans troubler l'État, avantage qui n'est pas donné à tous les républicains, et j'ai conclu à 15 ans de détention comme chef venant immédiatement après Lagrange, etc.

Au second tour, satisfait d'avoir défendu les principes, je me suis réuni à ceux qui votaient seulement dix ans de détention. Telle est la peine qui a eu la majorité.

Samedi 7, lundi 9, et mardi 10 août. — Il ne s'est rien passé de remarquable si ce n'est l'effort fait plusieurs fois pour nous faire prononcer les *travaux forcés.* On voulait à toute force nous faire voir des crimes particuliers et non des crimes politiques. Cette doctrine a été repoussée notamment par Portalis et Bastard. Pasquier aussi. Je n'ai pas eu à parler, mais la majorité s'est vengée en exagérant la détention quand elle a eu la preuve que les coups de fusil d'un homme avaient porté, comme s'il était plus coupable que celui qui l'a excité, qui a commandé le feu !

Il y a eu une vive discussion sur Girod. J'ai dit coupable. J'aurais ensuite prononcé la peine la plus légère.

A cette occasion, le général Morand a dit que ce jeune homme avait été égaré par l'exemple de Juillet ; qu'il avait vu des insurgés honorés, récompensés, etc., et autres vérités. Pendant ce temps, Mouton était sur les épines. Il s'est écrié assez haut : « Morand perd la tête ! »

Dejean a voté plusieurs fois la mort. Après lui, le plus sévère était Séguier.

CHAPITRE XII

Arrêt motivé. — La foi jurée. — Dîner aux Tuileries. — La trilogie des lois répressives. — Mort de Mme Duvau. — Mort de M. de Watters. — Loi des chemins vicinaux. — Dans le doute, abstiens-toi. — La Bibliothèque. — Contre la réélection des membres de l'Assemblée Constituante. — Une histoire du ministère Martignac. — Pensionnaires de la liste civile. — Moins tenté des *pourquoi ?*. — Les horreurs de la guerre d'Alger. — Les têtes coupées. — Procès de Fieschi. — La peine du *parricide*. — Chambre tournée à la sévérité.

Mercredi 12. — Séance législative.

Jeudi 13. — Séance judiciaire.

J'étais d'avis que l'arrêt devait être motivé, c'est-à-dire qu'un considérant fort court devait expliquer les différences des peines. C'était aussi l'avis de M. Portalis; Bastard avait fait un projet dans ce sens, qui me paraissait fort raisonnable ; mais quelques-uns des meneurs du procès, réunis le matin même dans le cabinet du président, ont pensé qu'il était préférable de s'abstenir de toute explication, de peur des observations critiques.

Après la lecture de l'arrêt, qui avait été adopté sans aucune observation, *oui* unanimes. On est rentré dans la Chambre du Conseil pour prononcer sur les contu-

maces. Le procureur général abandonnait l'accusation pour les frères Depassis. Malgré cela, presque tous les pairs qui ont parlé avant moi se sont déclarés pour la culpabilité.

J'ai fait remarquer que ces accusés se trouvaient dans une position toute particulière. Ils étaient avec Carrier, chef de l'insurrection de la Croix-Rousse ; mais on leur a dû la soumission de ces insurgés. Ils ont épargné par là les plus grands malheurs.

M. Dugas et M. Sandié, anciens maires, leur promirent, pour arriver à ce résultat, des sauf-conduits, du moins une sorte d'amnistie de fait. Aussi Puiroche, maire en exercice, leur donna-t-il des passeports sous de faux noms. Jusqu'ici, cela est dans l'instruction ; mais elle s'arrête à la saisie des trois fugitifs, qui furent amenés en prison à Lyon même. Ils y invoquèrent la foi jurée. Si bien que M. Dugas et M. Sandié, allant s'adresser au Préfet, firent remettre les frères Depassis en liberté. Quant à Carrier, le Procureur du Roi ne voulut pas y consentir. Que de là résultait que nous avions été aussi indulgents dans l'application de la peine pour Carrier ; mais que le Procureur général avait sans doute reconnu, de concert avec l'administration, que les Depassis étaient dans une circonstance encore plus favorable, puisqu'il abandonnait l'accusation, de sorte que, dans cet état de choses, je disais *non coupables*.

Mon opinion n'a pas été suivie. On a fait observer qu'ils avaient dû à la parole donnée d'être remis en liberté et de n'être, par conséquent, condamnés que par contumace.

Je suis néanmoins bien aise d'avoir rétabli les faits et rappelé le respect qu'on doit aux engagements dans tous les cas.

Vendredi 14 août. — On achève de voter sur les contumaces et on approuve la rédaction de l'arrêt séance tenante. Il sera lu en audience publique lundi 17.

Mardi 18 août. — J'ai signé au contrat de mariage d'Adélaïde de Barante avec M. Gonzalez de Nervo. La soirée réunissait les ministres doctrinaires et leurs fidèles de la Chambre des Députés.

24 août. — J'ai dîné aux Tuileries. J'ai souvent regardé comme non avenues les invitations au bal, concert, etc. ; mais il était difficile de refuser l'invitation au dîner. C'est une suite de la position à la Chambre des Pairs. Serait-il sage de se mettre en hostilité pour une cause pareille ? Et puis, nous avons bien dîné chez Cambacérès, Fouché, etc. Sémonville était d'avis que cela ne pouvait être mis en question.

Le dîner était nombreux, en députés surtout, qui parlaient et criaient comme chez les restaurateurs. J'étais

entre Mme Mollien et Duchesne. Le Roi m'a reçu froidement, la Reine poliment. Mademoiselle a eu l'air de ne pas faire attention à moi, le duc d'Orléans guère plus. Tout cela est dans l'ordre. J'aurais bien mauvaise grâce à m'en plaindre.

J'ai été fort embarrassé de savoir si je parlerais ou ne parlerais pas, au sujet de la trilogie des lois répressives. L'inutilité, puis la complication du désir de soutenir les principes d'une véritable liberté, avec la crainte de ménager l'anarchie; et enfin la nécessité de reconnaître que, quoique ce fût les anciens démocrates qui proposassent, une partie des mesures était réellement avantageuse à l'ordre social, tout cela rendait la position délicate et le terrain difficile.

J'en causai avec Pasquier. Il ne m'encouragea guère et, le matin même, 1er septembre 1835, il m'écrivit un billet pour me détourner du projet. J'arrivai donc sans idée arrêtée; mais enfin, je pensai que ce serait un déshonneur pour le Corps, si personne ne montait à la tribune dans une pareille occasion. Je m'élançai donc et, Dieu merci, avec succès.

Il est certain qu'en relisant, j'ai trouvé qu'il y avait ordre et clarté, et des choses assez neuves sur un sujet très rebattu à l'autre Chambre. Les compliments ne m'ont pas manqué. Quand je descendis de la tribune, le rédacteur du *Journal du commerce* m'écrivit pour me

demander une épreuve du *Moniteur*, afin de pouvoir publier tout de suite.

Quelque temps après, je dînai avec Ferey chez M. Pasquier, à Auteuil. Il me parla de mon admirable discours.

L'ordonnance d'exécution a été telle que je l'avais indiquée. Plusieurs conseillers d'État m'ont dit : « Vous avez fait notre ordonnance. »

Le duc de Noailles m'avait demandé un rendez-vous pour conférer de la position. Il avait envie de parler. Je l'y encourageai. Cependant le cœur n'y a pas été au moment de l'exécution.

J'ai voté contre les articles qui font des crimes de la presse des attentats. L'abus peut être grand.

Quant à l'ensemble des lois, on comprend qu'il est nécessaire.

15 décembre. — Mme Duvau est morte. Nous la regrettons sincèrement. Elle laisse en Amérique deux neveux, Benjamin et Antoine Picquet de Melesse ; à Rennes, une nièce de son mari, Sophie Duvau, et enfin une nièce, Le Moenne de Launay, mariée à un M. Pavoigne, de condition fort inférieure.

1836. — M. de Waters, ancien préfet, honnête homme, lourd et emporté, est mort à Montbrison, où sa

fille est mariée à M. le baron de Meaux, le 15 décembre, à l'âge de cinquante-neuf ans.

M. de Sainte-Fère m'a appris que Bennes était mort à Florence en 1835. Il n'était pas rentré en Angleterre depuis sa fatale aventure. Sa femme et ses deux filles, qui étaient avec lui, y sont retournées aussitôt après sa mort.

Lundi 2 mai. — J'ai mis une boule noire pour la loi des chemins vicinaux. C'est à cause de la prestation en nature qui me paraît avoir tous les inconvénients de sa sœur la corvée. Puis, l'ensemble de la loi est mauvais ; confuse, obscure rédaction. Il n'y a de clair qu'un complet arbitraire remis aux Préfets. En matière de chemins vicinaux, ils feront tout ce qu'il leur plaira.

5 mai. — J'avais voulu parler sur le monument du duc de Berry. Mon discours était écrit. Je l'avais communiqué à Sémonville. J'arrive à la Chambre — le 3 — Bastard le lit et n'y trouve rien de répréhensible. Cependant la séance est levée sans que la loi arrive et le lendemain — hier matin — Bastard accourt, me dit qu'il a réfléchi ; que la chose est très grave ; qu'on m'accusera d'avoir voulu relever la statue du père du prétendant ; que les passions s'empareront de la question — les journaux ; — que dans la Chambre même on me répondra âcrement et que je ne serai soutenu que par des gens

qui gâteront l'affaire ; que cela rappellera les scènes de 1831 ; et que la chose sera d'autant plus fâcheuse qu'elle fournira un prétexte pour entamer la négociation entamée avec l'archevêque pour rouvrir Saint-Germain-l'Auxerrois.

Grande hésitation. M. de Sémonville trouve que, sous ce point de vue, la chose demande grande considération.

Portalis, à qui je lis mon discours, remarque que l'on opposerait à ma conclusion que ce serait compromettre Notre-Dame, déjà exposée par l'irritation contre l'archevêque, et courir le risque de produire un scandale pareil à celui de Saint-Germain ; qu'ainsi, évidemment, on ne ferait rien et qu'on me reprocherait de n'avoir exprimé ce vœu que dans le dessein d'embarrasser ; que cela ne convenait ni à mon caractère, ni à mes intentions, etc.

En résumé : dans le doute, abstiens-toi. Je me suis donc décidé à me taire, mais avec regret et chagrin.

J'avais pensé à me restreindre à la critique des actes du ministère ; mais ce n'eût été qu'une guerre de chicane, et, pour bien faire, il aurait fallu recommencer mon discours, et je n'avais pas le temps.

Commission *pour l'établissement de la Bibliothèque nommée en décembre 1835.*

Nous nous sommes réunis — janvier et février 1836 —

plusieurs fois de longues journées. Nous avons visité toute la Bibliothèque dans son état actuel. Après beaucoup de discussions et l'examen de nombreuses propositions, on est arrivé à reconnaître, à une grande majorité, que le meilleur parti serait de construire une Bibliothèque, un bâtiment spécial sur le terrain de Belle-Chasse.

J'ai été nommé rapporteur à l'unanimité; mais sur mon refus persévérant, absolu, on a nommé M. de Sade, que j'avais proposé.

Il faut ajouter que la commission avait reçu du ministère des instructions qui ne permettaient pas d'examiner le projet de translation au Louvre. Celui-ci était formellement exclu de la délibération.

23 mai 1836. — Ce soir chez M. Portalis, à Passy, M. de Sémonville nous a raconté que la cour, mettant le plus grand intérêt à obtenir le décret qui interdirait la réélection des membres de l'Assemblée constituante, avait promis par M. de la Porte 1,800,000 francs à Mirabeau et consorts, pour faire passer la résolution. Quand Dandré se présenta à M. de la Porte, on jugea que la chose était facile à emporter ; lui, dit qu'il s'en chargeait seul pour 300,000 francs. En effet, sans en prévenir personne, il brusqua la proposition et enleva la résolution, au grand désappointement de ceux qui avaient compté sur le gâteau.

24 mai. — Audibert, qui fait une histoire du ministère Martignac, m'a demandé s'il n'était pas vrai que, lors du ministère Polignac, on m'avait offert le ministère de la marine, où j'aurais remplacé M. de Chabrol? Je lui ai répondu *qu'offert* était inexact; mais qu'il est vrai que j'en avais été sondé et n'avais donné aucune suite à la conversation.

25 mai. — L'affaire des pensionnaires de la liste civile, où déjà si souvent j'ai parlé, est revenue aujourd'hui à l'occasion du crédit demandé pour 1836.

Je ne voulais pas recommencer à répéter tout ce qui a été dit, mais M. de Sacy a proposé un amendement, et il fallait bien le soutenir. Je n'étais pas en verve. Je n'ai pas été content de moi. Cependant, à cause de l'intérêt du sujet, sans doute, j'ai eu force compliments. M. d'Argout a quasi promis de demander une augmentation de crédit pour 1837. Nous verrons.

Juin. — Édouard a fait sa première communion au collège Stanislas, le 12 de ce mois.

Wilhelmine avait eu la bonne idée de demander qu'il suivît les derniers exercices religieux avec ses camarades et participât à la grande cérémonie du collège. Cette solemnité laisse plus d'impression, de souvenir, et il est plus facile de prier en commun. On est moins

étonné, moins tenté des *pourquoi?* quand on sait que beaucoup font la même chose. L'instruction d'Édouard avait été faite par l'abbé de Guerry, qui est un prédicateur remarquable et un prêtre comprenant les temps.

Pendant trois jours, Édouard a passé ses journées au collège, ne revenant que pour dîner. Il y déjeunait. Le dimanche 12, il y a passé depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Exhortation, grand'messe, communion. Après midi, vêpres, exhortation faite par l'archevêque et confirmation.

L'exhortation de l'archevêque a été plate et commune. Les mystères en ont fait tous les frais.

Cependant Édouard n'a fait aucune réflexion, du moins extérieure, aucune question. Quelles sont ses pensées? Je l'ignore, ou plutôt, je crois qu'il y a bien de la légèreté, que dans tout cela il n'a vu qu'une cérémonie et des choses à apprendre comme des leçons de grammaire.

Ensuite, l'ensemble de ses dispositions est excellent. Il a donc quelques velléités de sentiments religieux, de même que tous les enfants bien nés, et il a profité des paroles bonnes et affectueuses de l'aumônier du collège.

Mardi 5 juillet. — Mon intention avait été de ne

parler que sur Alger; mais, voulant répondre à ce que Thiers avait dit des relations étrangères sous la Restauration, j'ai pris mes longueurs et j'ai amené mon récit de nos affaires diplomatiques de 1816 à 1830.

Je puis dire que mon discours a eu plein succès. Compliments de tous les côtés de la Chambre. Le *Constitutionnel* porte ces mots : « M. Mounier prononce un discours remarquable, que la Chambre écoute avec une religieuse attention. »

J'étais fort ému en parlant des horreurs de la guerre d'Alger; mais je n'en ai produit que plus d'impression.

Le duc de Noailles a prononcé le 4 un discours qu'il m'avait communiqué. Il hésitait, mais je l'y ai fort encouragé et il y a eu plein succès. C'est moi qui lui avais indiqué les questions par lesquelles il a débuté en lui disant que je les ferais s'il ne s'en chargeait pas.

11 juillet. — J'ai dîné hier chez M. Pozzo di Borgo. Il m'a conté que don Carlos était si obstiné et si entêté, qu'il n'y a rien à en attendre.

Lorsqu'il est parti, on lui avait remis les proclamations, etc., nécessaires. Il n'a voulu en faire aucun usage, ni même promettre de ne pas rétablir l'inquisition.

On pense en Angleterre que Zumalacarréguy a été empoisonné par la camarilla.

Août. — Dans mon discours de juillet, je m'étais élevé avec force contre le *prix payé pour les têtes coupées.* Quelques personnes étaient disposées à nier le fait. Dans le rapport — arrangé à Paris par Lingay — du général Bugeaud, il est dit que le général avait déclaré aux auxiliaires arabes qu'*à l'avenir on ne payerait plus les têtes.* Il y a là aveu et promesse de mieux faire. Mes paroles n'ont pas été perdues.

PROCÈS DE L'ATTENTAT DU 28 JUILLET 1835. — *Jugement.*

J'avais assisté aux premières séances de la mise en accusation ; mais un rhume m'avait empêché de me trouver à la dernière et de signer l'arrêt. Il n'y avait pas scrupule à ce faire, puisqu'il n'y avait aucune discussion. J'aurais seulement désiré une autre rédaction de l'arrêt d'accusation. Il est ridicule de faire de Fieschi un assassin avec préméditation du maréchal Mortier, etc.

Les seize séances de la Cour ont été bien pénibles. C'était une triste chose de voir constamment devant ses yeux ces malheureux dont la vie devait être tranchée. Fieschi intéressait par une certaine franchise, son esprit naturel et son courage ; mais les avocats ont voulu en faire un honnête homme, un homme vertueux, un

moment égaré, et là se montrait le faux et une ridicule exagération. Sans parler du fâcheux effet qu'il devait en résulter dans l'esprit de beaucoup de gens, disposés à excuser tout ce qui est audacieux.

15 février. — La séance de la Chambre du Conseil, qui a duré près de douze heures, m'a laissé une triste et profonde impression. Nous étions 161 juges.

La culpabilité à l'unanimité pour Fieschi. Unanimité moins trois voix pour Morey. Unanimité moins une voix pour Pépin. Moins trois voix pour Boireau, comme complice de l'attentat. Boireau a été déclaré non coupable comme accusé de participation au complot.

Peines. D'abord on votait sur Fieschi purement la *mort*, quand Clément de Ris fit remarquer que l'article 86 portait expressément la peine du *parricide*. Son opinion fut appuyée par Portalis et Bastard. J'ai dit que je me croyais obligé de voter de même. En effet, la loi étant impérative, nous ne pouvions nous dispenser de l'appliquer qu'à raison de circonstances atténuantes et ici il m'était impossible d'en apercevoir. Il y aurait eu, d'ailleurs, de graves inconvénients à montrer qu'une certaine audace, une certaine franchise dans le crime pouvait l'ennoblir, ou du moins en diminuer si sensiblement l'horreur. La peine du parricide a donc été prononcée par 148 voix contre 16.

J'en ai quelque regret. Ce malheureux avait vraisemblablement été autorisé à espérer de ses aveux un adoucissement à la rigueur de la loi. Il souffrira beaucoup de cet appareil. Cependant, je ne crois pas que j'aie eu tort. On n'est déjà que trop disposé à n'obéir aux lois criminelles qu'à la fantaisie de chacun. Nous avons laissé subsister la peine du *parricide* dans le code revisé en 1832; ne pas l'appliquer cette fois, n'était-ce pas la déclarer à tout jamais inapplicable?

Puis, à entendre Chaix-d'Est-Ange, il aurait fallu assimiler Fieschi au maréchal Ney !

M. Pasquier a voté avec la majorité; mais il m'en a paru contrarié, peiné. Évidemment, il aurait préféré qu'on ne fît pas la remarque et aurait laissé passer la peine de mort simple.

Sur Morey, j'ai parlé en sens inverse. On voulait que le complice fût puni comme l'auteur principal, de la même peine. J'ai rappelé les termes de notre arrêt du 13 août, qui énonce que les peines doivent être proportionnées à la gravité de la participation au crime, et j'ai exposé que, pour moi, celui dont la main avait lancé le massacre m'inspirait plus d'horreur que celui qui l'avait aidé, loin du spectacle des victimes, etc.

Au troisième tour, vingt-deux voix seulement ont persisté pour la peine du parricide.

Sur Pépin, Villemain et moi nous avons combattu la

peine de mort. J'ai voté pour la déportation. Quarante-deux voix seulement se sont réunies à nous, déportation, travaux forcés, etc., enfin contre la mort.

Boireau a été, au deuxième tour, condamné à vingt ans de détention par 120 suffrages, contre 41 pour dix ans. J'étais de ceux-là. Au premier tour, il avait fallu combattre ceux qui demandaient les travaux forcés. Molé les a repoussés avec succès.

En tout la Chambre était tournée à la sévérité.

Après l'audience, j'ai parlé à Pasquier de solliciter la grâce de Pépin. Il m'a répondu qu'il était fort coupable et que le crime n'admettait guère d'indulgence. Grâce sous-entend commutation. J'en ai également parlé à plusieurs des pairs du château. « C'est une chose grave, leur ai-je dit, que trois têtes. »

J'avais, en outre, pris deux fois la parole dans l'audience : la première fois, pour demander que les pairs n'ayant pas voix délibérative ne siégeassent pas dans la Chambre du Conseil. Adopté, attendu qu'ils n'ont pas suivi les débats, ce qui est nécessaire pour siéger, même avec simple voix consultative.

La seconde, pour réclamer la stricte observation des formes, et les trois tours de scrutin. On a fait ce que je demandais.

Les pairs de la droite, revenus pour le procès, ont été généralement très sévères.

J'ajouterai que la considération qui m'a déterminé à exprimer nettement mon avis sur la peine du parricide, c'est que je supposais que par là j'acquerrais plus d'autorité pour réclamer la vie sauve en faveur de Pépin. Mon calcul était peut-être mal fondé, mais enfin je voulais servir l'un sans rien aggraver pour l'autre puisque la majorité était déjà certaine.

CHAPITRE XIII

Quel était le but de Fieschi. — Note exacte des scrutins pour Pépin et Morey. — La question d'amnistie. — La responsabilité des ministres. — L'affaire Delente. — Membre du Conseil des mises en liberté. — Alibaud. — Lettre anonyme. — Mort de Carrel. — Pour enlever le Prétendant. — Le général de Grouchy à Ligny. — A Waterloo. — Comment M. de Brézé est entré dans l'armée. — L'Empereur et l'avancement militaire. — A Barante. — Chemin de fer de Paris à la mer. — Trop grosses responsabilités. — Un conseil de famille. — La veille de la bataille de Wagram. — Eugène de Rayneval. — Fâcheuse publication pour la monarchie. — Grande frayeur. — Secrétaire de la Chambre. — Loi de la Garde nationale. — Pour garder son indépendance.

27 février. — Je me suis trouvé chez M. Pasquier avec Portalis. Il m'a donné une lettre originale de Fieschi. Cette lettre peint assez bien son caractère. Le mobile dominant est l'orgueil. « Les affronts m'anéantissent, etc. » A cette occasion, MM. Pasquier et Portalis m'ont dit que le résumé de leurs impressions et convictions confirmé par les dernières conversations de ce malheureux était ceci : Fieschi, tourmenté par la crainte d'être arrêté et d'être condamné aux galères, était prêt à commettre un grand crime qui, du moins, eût de l'éclat et qui produirait un bouleversement où il aurait chance

de se délivrer des poursuites et d'obtenir une meilleure place que celle qu'il avait perdue. Dans cette disposition d'esprit, il parla à Morey de sa machine fulminante, sans songer encore à l'appliquer à un attentat. Morey lui dit aussitôt : « Ce serait excellent pour tuer Louis-Philippe ». Il ne restait qu'à se procurer de l'argent. On le demanda à Pépin.

Je suis peiné qu'on n'ait pas fait grâce de la vie à ce dernier. Après toutes les conversations et conférences, il le fallait.

Voici la note exacte des scrutins pour Pépin et Morey :

		1er tour.	2e tour	3e tour.	
Pépin :	Mort.	120	119	119	
	Trav. forcés à perpétuité.	30	31	31	42
	Déportation.	10	11	11	
		161	161	161	

		1er tour.	2e tour.	3e tour.	
Morey :	Mort.	83	114	123	136
	Parricide.	51	22	13	
	Trav. forcés à perpépuité.	17	19	21	25
	Déportation.	7	4	3	
	Détention perpétuelle. . . .	3	2	1	
		161	161	161	

CHAMBRE DES PAIRS

Séance du mardi 15 mars 1836.

La question d'amnistie a été amenée inopinément. Le

feuilleton n'indiquait pas le rapport de cette pétition. J'étais enrhumé, point préparé, personne pour m'appuyer. De sorte qu'après un assez long combat intérieur j'ai renoncé à parler. J'aurais eu cependant de bonnes choses à dire dans les généralités sans conclure au renvoi, afin de ne pas me faire battre sans objet.

Commission sur la *responsabilité des ministres* et des agents du pouvoir.

C'est moi qui ai proposé l'amendement sauf le cas de *flagrant délit*.

Après une courte discussion, il a été adopté unanimement par la Commission.

M. Sauzet est venu l'y combattre. Il y a mis chaleur et insistance. Cependant la Commission a tenu ferme, et M. Sauzet n'a pas osé attaquer l'amendement à la tribune quand il a considéré que la pratique était telle et qu'elle était ratifiée par des circulaires de ses prédécesseurs, notamment de M. Peyronnet.

Continuation des Procès

L'affaire du contumace Delente n'a rien offert de remarquable. La condamnation n'a pu paraître sévère qu'en la comparant à l'acquittement de Recurt; mais il y avait bien quelque différence à la charge de Delente. Il est possible, d'ailleurs, que dans l'esprit de quelques personnes

il soit entré le calcul que, si on se montrait d'une complète indulgence, tous les autres contumaces se représenteraient immédiatement. Les premiers opinants avaient été d'avis de cinq ans de détention, quelques-uns seulement pour un an de prison. C'est alors qu'on a proposé trois ans de prison auquel je me suis rallié comme moyen terme qui avait chance de succès.

Juin. — Pour le nouveau et triste procès, j'ai été nommé au scrutin par la Chambre l'un des douze membres du Conseil des mises en liberté.

1er juillet. — Nous nous sommes réunis et nous avons entendu le rapport de M. Pasquier qui a accepté les raisons d'après lesquelles il avait déjà provisoirement relaxé tous les individus — au nombre de quatorze ou quinze — qui avaient été arrêtés à l'occasion de l'attentat. Il s'agissait de relations avec Alibaud, ou de dénonciations de police reconnues sans fondement.

Le projet d'arrêt contenait ces mots : « Attendu qu'il n'existe pas d'indices suffisants ». J'ai demandé qu'on adoptât la rédaction de l'article 128 du Code d'instruction criminelle : « Attendu qu il n'existe aucune charge ». On a fait le changement que je demandais.

9 juillet. — La mise en accusation n'a donné lieu à aucune observation.

Nous avons eu une longue séance pour le jugement, hier 8, et une fort courte aujourd'hui. Alibaud a été singulièrement violent dans sa profession de foi. Je conçois qu'on arrête un avocat, mais je conçois difficilement qu'on interrompe un accusé, surtout quand c'est comme les paroles d'un mourant. Je l'aurais laissé aller.

Après cela, il faut dire pour M. Pasquier que la Chambre s'impatientait et murmurait.

J'ai trouvé que le Procureur général allait bien loin dans ses vitupérations. Dans la Chambre du Conseil toute la Chambre a voté la peine du parricide, sauf Villemain que j'ai suivi. M. de Mun a voté comme nous la mort simplement, et Raymond de Béranger, au premier tour. Ma principale raison, c'est qu'il y a une distance immense entre le crime de Fieschi et celui d'Alibaud. On a beau faire, quelque dangereux que soit l'assassinat politique, il ne saurait inspirer l'horreur au même degré que l'assassinat dicté par des motifs d'intérêt privé.

Chéréas, Charlotte Corday, Staps, Bennigsen, sous d'autres rapports, quelle matière à réflexion!

Si j'étais Louis-Philippe, je ferais grâce, ne fût-ce que par politique. J'ai écrit à ce sujet une note que j'ai remise à Bastard. C'est celui de mes amis de Chambre le plus en disposition et le plus en position d'en tirer parti.

Alibaud n'a témoigné aucun trouble, ni même émotion. Sa figure est agréable. Hier, ses réponses étaient d'une

voix convenable. Aujourd'hui, pendant sa lecture, il grossissait sa voix et la rendait commune.

Pendant le procès Fieschi, il s'est trouvé dans la même tribune qu'Ernest Portalis qui l'a reconnu à l'audience. Il blâmait hautement Fieschi, disant que quand on voulait tuer un roi il fallait savoir se défendre autrement et proclamer la moralité de son action.

10 juillet. — M. Pasquier m'a conté qu'il avait entretenu le roi de la question de la grâce, sans exprimer une opinion formelle, mais en s'appuyant de celle de plusieurs pairs. Il lui a cité celle du duc de Bassano, de M. de Sémonville, de M. Mounier. — Le roi connaissait déjà la mienne par Bastard.

M. Pasquier a reçu une lettre anonyme où l'on déclare que la grâce d'Alibaud garantira la vie du Roi.

11 juillet. — La grâce n'a point été accordée. J'en suis peiné. Je crains qu'on n'ait lieu de s'en repentir.

Août 1836. — A Néris. — La mort de Carrel a été un événement. Je suis fâché qu'il soit mort ainsi. Sans partager en rien les ridicules exagérations qui en font un grand homme, et en haussant les épaules à cette comédie où l'on voit des royalistes regarder la mort d'un républicain comme une calamité publique, je dirai que c'était un homme de courage, un écrivain distingué et

que, dans l'ensemble de son caractère, il était fort au-dessus des journalistes de son bord.

Il avait une certaine élévation et ne craignait pas de rendre justice à ceux qui n'étaient pas de son opinion. Jamais je n'ai été attaqué dans son journal, et une fois, à l'occasion de la rue Transnonain, je crois, on y a lu : « Ceci ne nous étonne pas de la part de M. Mounier, qui n'a jamais été séduit par l'éclat du despotisme militaire. »

J'ai su gré de cette phrase, qui contient un éloge que je crois avoir mérité.

Nous avons ici le général Grouchy, fils du maréchal. C'est un galant homme digne de foi. Parmi ce qu'il m'a conté, deux circonstances m'ont frappé.

En 183..., lors du passage de don Carlos, Soult eut sur-le-champ la pensée de faire entrer en Navarre une colonne de deux à trois mille hommes au plus, qui aurait marché le plus promptement et le plus secrètement possible, de manière à enlever le Prétendant.

Le plan fut arrêté et tous les moyens d'exécution calculés. Le commandement fut offert au général Grouchy, qui accepta ; mais le Conseil des ministres n'approuva pas le projet.

A Waterloo, M. de Grouchy commandait une brigade de cavalerie légère. A Ligny, un heureux hasard lui avait livré sept pièces prussiennes. Onze seulement furent prises : l'action avait donc de l'éclat. Voici com-

ment. Un maréchal-des-logis du 12e de chasseurs, qu'il commandait, étant ivre, s'était écarté et revint en annonçant qu'une batterie prussienne, placée à l'extrémité de leur ligne, était en l'air et qu'il serait facile de s'en emparer. M. de Grouchy alla la reconnaître. Un bataillon d'infanterie, qui la protégeait, avait mis les armes en faisceaux. Un escadron avait débridé. Alors M. de Grouchy s'approcha avec son régiment, se couvrit des accidents du terrain, puis fondit tout à coup sur les pièces et les enleva. L'Empereur le fit maréchal de camp.

Donc, à Waterloo, il avait une brigade, chargée de couvrir l'extrême droite de l'armée et de tâcher de lier avec le maréchal Grouchy. Un officier, qu'il avait envoyé de grand matin pour requérir des vivres, etc., dans les villages, revint lui dire qu'il avait trouvé des Prussiens qui l'avaient empêché d'avancer. M. de Grouchy conclut que c'étaient des troupes de Blucher en marche pour rejoindre Wellington, et la chose lui parut tellement grave qu'il piqua des deux, afin de se rendre auprès de l'Empereur. Il le trouva, sur les distances, avec Soult, auquel il conta son affaire. Soult lui conseilla d'en informer lui-même l'Empereur. Celui-ci l'écouta, puis lui dit : « Quel est l'imbécile d'officier qui a pu vous faire un rapport semblable? Les Prussiens sont bien loin de là ! »

M. de Grouchy retourna à sa brigade et, faisant part

à l'officier de la réflexion impériale, il lui déclara qu'il fallait aller faire des prisonniers. L'officier partit avec quelques volontaires, et M. de Grouchy marcha pour le soutenir. Bientôt on prit deux fantassins et un hussard. M. de Grouchy s'empressa de les conduire au major général. L'Empereur les fit interroger, et c'est d'après leurs déclarations qu'ils appartenaient aux brigades de Ziethen et Schmidt que, vraisemblablement, l'Empereur donna ordre à Mouton de marcher pour couvrir sa droite. Il était alors deux heures environ.

M. de Brézé a passé quelques jours avec nous à Néris. Les eaux ne lui convenaient pas, il est reparti pour Paris. Il m'a conté comment il était entré dans l'armée.

En 1809, à la fin de l'année, l'Empereur envoya des brevets de sous-lieutenants ou des ordres d'admission à Saint-Cyr, à un certain nombre de familles anciennes, qui se trouvaient à l'écart. M. de Brézé reçut pour son fils un brevet de Saint Cyr. Il n'avait que treize ans. Le ministre de la guerre, Clarke, répondit qu'il n'en fallait pas moins obéir aux ordres de Sa Majesté. Donc, rendu à Saint-Cyr, le nouvel élève était trop jeune pour suivre les autres. Le gouverneur en rendit compte, et l'Empereur le fit passer à La Flèche. Il y resta quatre ans et, arrivé à seize ans et demi ou dix-sept ans, il reçut un brevet de sous-lieutenant dans un régiment de chasseurs

à cheval, où il a fait la campagne de 1813 à l'armée d'Italie, et celle de 1814 à l'armée d'Augereau. Il était devenu lieutenant et, malgré l'acte de tyrannie qui l'avait amené sous les drapeaux, il n'avait point de répugnance contre la vie militaire.

A cette occasion, je noterai que le général Grouchy m'a aussi conté que l'Empereur, informé qu'il avait remporté le premier prix de mathématiques dans un lycée, lui envoya un brevet pour Saint-Cyr ; mais il n'avait pas l'âge. De sorte que l'Empereur changea ce brevet en un brevet de sous-lieutenant dans un régiment de chasseurs. — Seize ans et demi. — Il est devenu colonel à vingt-quatre.

L'Empereur ne suivait aucune règle pour l'avancement, les nominations. Tout dépendait de son bon plaisir.

29 août. — A Barante. — Anselme m'a rappelé que son père avait quatre fils. Des deux derniers, l'un, officier sortant de Saint-Cyr, a été tué au passage de la Prave — 1809 ; — l'autre, élève de Saint-Cyr, y est mort dans la même année, ou à la fin de 1808.

14 octobre. — A Paris. — J'ai déclaré ce matin à M. Mennechet qu'il m'était impossible d'accepter la présidence du Conseil d'administration du chemin de fer de Paris à la mer, compagnie Ryant.

J'ai été singulièrement pressé. Lettres d'abord, puis une visite tout exprès à Roanne, c'est-à-dire à Mably, de M. Mennechet et de M. de Jeanson, qui ont fait deux cents lieues pour une conversation de deux heures.

Mon refus a été motivé par la difficulté que j'aurais de donner à l'affaire le temps nécessaire.

Au vrai, les personnes en avant ne me convenaient guère, puis j'ai été surtout effrayé de la responsabilité de ces 85,000 actions et d'un devis de 85,000,000. Si les dépenses s'augmentent, que les recettes prévues ne se réalisent pas, quel chagrin que d'avoir contribué à induire, par la confiance de son nom, des pères de famille à placer si mal leurs capitaux!

Les sollicitations, les démarches à faire pour obtenir la concession ne sont pas, d'ailleurs, dans mon goût ni dans mes convenances.

Je souhaite à l'entreprise bon succès. Elle est grande, utile au public, mais pour moi, je crois que j'aurai à m'applaudir d'avoir refusé les avantages considérables qui m'étaient offerts, afin de déterminer mon concours.

Dans le doute, abstiens-toi!

Samedi 22 octobre. — J'ai été nommé aujourd'hui subrogé tuteur des enfants de mon pauvre ami. Nous avons eu quelque peine à former le Conseil de famille. Il s'agissait d'éviter le baron Didelot, qui devait natu-

rellement se récuser, à cause de la complication des intérêts, mais qui n'en parlait pas. Il y avait les deux frères, c'est-à-dire, Alphonse présent, Eugène absent, qui aurait dû être représenté ; mais la procuration ne fut pas trouvée en forme. Edmond de Jagust, Prévost, Desaugiers, des affaires étrangères, et le vieux M. de Bourgeon, absent, mais représenté. Je me trompe, Desaugiers devait suppléer Eugène, et c'est M. Gondoin, le notaire, qui a fait le sixième membre du conseil. Moi, j'assistais seulement pour accepter la tutelle.

23 octobre. — J'ai dîné hier chez Molé. J'étais à côté de M. de Fagel. Il m'a conté qu'en 1809, il était à l'état-major de l'archiduc Charles, à la suite du prince d'Orange.

La veille de la bataille de Wagram, l'archiduc dit au prince : « Le sort de la monarchie est entre les mains de mon frère Jean. »

Dans la soirée, M. de Fagel demanda à un colonel, aide de camp de l'archiduc, qui revenait d'auprès de Jean, quand celui-ci arriverait ? L'aide de camp branla la tête, comme pour dire : il ne viendra pas.

Personne n'a compris, dans l'armée autrichienne, pourquoi l'archiduc Charles n'avait pas attaqué le 5, dès qu'une partie des troupes françaises avait passé, sans attendre le développement de la ligne.

Pendant l'intervalle de repos entre Essling et Wagram, le prince d'Orange demanda un jour à l'archiduc pourquoi il n'avait pas poursuivi son succès et attaqué l'armée française dans l'île Lobau. — « J'ai cru, répondit-il avec sa candeur accoutumée, que la retraite de l'ennemi était un piège. »

Novembre. — Eugène de Rayneval, en arrivant de Toulon, a été pris de la petite vérole. Cependant il avait été vacciné à Londres.

J'ai fait vacciner de nouveau Édouard et Caroline. Les piqûres ont séché sans effet. On prétend que l'effet prophylactique de la vaccination s'éteint au bout d'un certain temps.

Décembre. — Mémoires de Sosthène de la Rochefoucauld, tome 1, page 298. Je lis dans une lettre à M. de Villèle, écrite le 20 octobre 1821, pour l'engager à revenir à Paris, avant l'ouverture de la session :

« La monarchie aura toujours dans MM. Po.... (Portalis) et Mo... (Mounier) des ennemis acharnés qui ne ploient que devant la nécessité, et remettent parfois le combat pour mieux l'engager ensuite. S'ils sont habiles ou rusés pour travailler à leur propre conservation, nous ne devons pas leur céder en talent pour servir notre pays. »

Voilà celui qui juge si bien les autres, qui se présente comme ayant seul su gouverner la France ! Tout a prospéré par son crédit sur Louis XVIII. Tout a péri lorsque Charles X ne s'est plus laissé diriger par lui.

Du reste, il n'y a rien d'historique dans ce livre que le récit de la chute du ministère Richelieu, amenée par les obsessions de Mme du Chayla. C'est une fâcheuse publication pour la Monarchie.

Nous avons eu, le 13 de ce mois, une grande frayeur. Caroline s'est imaginé avoir avalé une épingle, qu'elle aurait mise en distraction à sa bouche. Elle se désolait. Cependant elle n'a éprouvé aucun symptôme extraordinaire depuis. De sorte qu'il est à croire qu'elle se trompait, que l'épingle n'a point été avalée, ou qu'elle a été entraînée dans le moment de la digestion.

Mais, d'abord, mon inquiétude a été pénible.

22 décembre. — L'autre semaine, Bastard est venu me proposer, de la part de Pasquier et Decazes, d'être secrétaire de la Chambre. Je lui ai dit que cela ne convenait nullement à mes goûts et à ma position. Il a beaucoup insisté sur l'avantage du rapprochement, et, à travers mes prétextes, il a bien vu que je ne pouvais surmonter un certain sentiment. Pasquier et Decazes m'en ont également parlé le lendemain ; mais Bastard

leur avait fait connaître ma résolution, de sorte que leur communication n'a été que de politesse. Ils se sont tenus pour repoussés au premier prétexte que j'ai allégué.

Janvier 1837. — M. Decazes m'a dit qu'en effet le récit que m'a fait M. de Sainte-Fère relativement à la correspondance qui, en 1814-1815, passait de Paris à l'île d'Elbe par l'intermédiaire de la sœur du général Evain, était fondé.

25 mai. — Hier, j'ai mis ma boule noire à la loi de la Garde nationale, loi qui est mal rédigée, mal dirigée, et peut donner lieu à bien des vexations.

Dernièrement, Molé m'a demandé, très confidentiellement, s'il ne me conviendrait pas d'être à l'occasion des grâces du mariage, grand cordon de la Légion d'Honneur. Il était assez délicat de lui faire entendre que cela n'était pas dans mon goût. J'ai pris quelques détours. Cependant il m'a bien compris et n'a point insisté.

Depuis, il m'a demandé si je ne consentirais pas à prendre la présidence d'un nouveau Comité, qu'on formerait dans le Conseil d'État, pour le Commerce et les Travaux publics. J'ai répondu que je préférais garder mon indépendance.

A ce propos, je dois consigner ici qu'au mois de mars

M. Gay-Lussac est venu me dire que M. de Sacy se mourait et qu'il désirait savoir si je ne voudrais pas le remplacer à la Monnaie; que dans ce cas lui, Gay-Lussac, ferait des démarches, etc.

En le remerciant, je lui ai donné l'assurance que j'entendais ne point prendre d'emploi salarié.

J'ai été fort touché du procédé et des marques d'amitié de M. Gay-Lussac.

CHAPITRE XIV

Le deuil doit être expiré. — Le Dauphin. — M. de Sèze. — Compagnies des chemins de fer. — A l'église. — Le précepteur de M. Molé — Il y a des services qui ne se récompensent qu'avec de l'argent. — Charlotte de Sor. — Loi sur les justices de paix. — A Leipzig. — Mort de Mme de Sesmaisons. — Biographie de Richelieu. — Directeur de la Bibliothèque. — Conversion de la rente. — Conférence indiquée par M. de Noé. — Loi de l'État-Major. — Courage de Talleyrand. — Pauline Bonaparte. — Affront personnel. — La comtesse de Lipona. — Encore l'État-major. — Louis Bonaparte. — Le valet de chambre de Talleyrand.

20 juillet. — Il y a quelque temps, dans les derniers jours de la session, que M. Molé m'a pris à part et a renouvelé ses instances pour que j'acceptasse la présidence d'un Comité de Conseil d'État. Il s'agissait, cette fois, de celui de la guerre. Molé m'a fait valoir que le deuil devait être expiré; que les honnêtes gens devaient se rallier; que mon concours aux affaires publiques serait un exemple utile, etc. Il a ajouté que beaucoup d'hommes, même d'opinions différentes des miennes, lui avaient parlé de l'avantage qu'il y aurait à me placer. Il m'a cité Vivien. Je l'ai remercié de la persévérance de son amitié; mais je lui ai dit que je persistais à désirer ne pas changer de position, etc.

M. Romain de Sèze est venu me voir. Il arrive directement de Krichberg. Le dauphin, ou, comme il dit, le Roi, l'avait expressément chargé de passer, dès son retour à Paris, chez M. Portalis, chez M. Roy et chez M. Mounier pour le rappeler à leur souvenir et les assurer de sa bienveillance. Le dauphin, m'a-t-il conté, lui a témoigné sa prédilection pour le ministère Richelieu, et la commission qu'il lui a donnée est la meilleure preuve à cet égard.

M. de Sèze a ajouté que le dauphin était beaucoup plus causant et plus libre que du vivant de son père.

Ce M. de Sèze, — fils aîné du célèbre — est un galant homme, fort laid et fort puant, de très peu d'esprit et surtout tout à fait faux. Du reste, instruit et citateur fatigant.

1837. — 28 novembre. — Toute ma semaine dernière a été fort remplie. Tous les soirs, les chemins de fer, présidés par M. Martin. Le jeudi matin, commission de la loi des prisons, puis Saint-Gobain, etc.

Aux chemins de fer, la discussion la plus longue a roulé sur la proposition de M. Legrand, qui voulait faire aux frais de l'État toutes les grandes lignes, et ne laisser aux Compagnies que de misérables embranchements. J'ai soutenu le parti, qui a triomphé à une grande majorité, de laisser aux Compagnies les lignes, même impor-

tantes, lorsqu'il n'y a pas d'objections particulières et qu'elles se chargent d'exécuter sans subvention.

En revanche, j'ai été battu sur la question du rachat. Je voulais des concessions temporaires, mais point rachetables.

Il me semble qu'il peut résulter de la faculté du rachat, de graves inconvénients.

26 décembre. — Aujourd'hui, triste anniversaire. Je suis allé à l'église longuement. Ce serait un lieu propre aux souvenirs du cœur et aux graves pensées, n'était qu'à chaque instant on est détourné par les allants et venants, les quêtes, les chaises, etc.

M. de Sémonville m'a conté qu'il avait rendu un grand service à Molé. Au sortir de la Terreur, sa mère — Lamoignon — avait imaginé d'épouser son précepteur dont elle avait fait son amant, afin de se consoler de la mort funeste de son mari. Le précepteur était un nommé Martin, que j'ai connu sous-préfet à Pontoise, d'où il est devenu préfet à Angers. C'est là qu'il est mort. Donc, Molé, voyant la résolution de sa mère, implore le secours de M. de Sémonville. Celui-ci se rendit aussitôt à Champlatreux et parvint, après beaucoup d'efforts, à lui faire comprendre qu'elle ne pouvait devenir Mme Martin. La famille donna cent mille francs au précepteur, qui fut congédié.

L'éducation de Molé avait été fort négligée. Lorsqu'il fut marié et qu'il sentit ce qui lui manquait, il prit des maîtres et travailla pendant deux ans, avec ardeur, à son instruction.

29 décembre. — Je suis allé avec Alexandre de Lancosne chez M. Delessert, préfet de police, lui parler de la triste et singulière aventure de Mlle de Sesmaisons, fille M. Rogatien de Sesmaisons. Il a fait appeler Joly, qui est entré avec la croix d'officier à la boutonnière!

En 1821, quand le ministère du duc de Richelieu se retira, Foudras demanda le grade d'officier de la Légion d'honneur. D'après mon avis, on le lui refusa, en lui donnant une pension de deux mille francs sur la cassette du Roi.

C'est qu'il y a des services qui ne se récompensent qu'avec de l'argent.

1838. — 4 février. — Charlotte de Sor, auteur des *Mémoires du duc de Vicence*, pseudonyme de Marc Jaguet, vient de me conter qu'il est arrivé à la Bibliothèque un billet pour demander des livres, signé Charlotte de Sor, c'est-à-dire comtesse d'Eyen. Aujourd'hui, un journaliste a dit à Édouard que Charlotte de Sor était la comtesse d'Eilleau.

5 février. — Loi sur les justices de paix. J'ai mis une boule noire.

Loi mal faite, mal discutée. Les attributions sont agrandies au delà de ce que me paraît supporter la composition actuelle des juges de paix. J'ai voté pour la loi des aliénés, quoique M. Portalis ait mis une boule noire, à cause des dispositions relatives à l'administration des biens.

1838. — 22 février. — M. de Sémonville m'a conté aujourd'hui que son gendre Joubert n'était point républicain d'instinct ni de goût. Il était parti pour Novi, le plan d'un Dix-huit Brumaire tout arrêté.

Le Directoire chassé, on convoquait *tous* les membres de l'Assemblée constituante encore vivants, et on appelait à la couronne *Madame*, afin de refaire une dynastie sans rentrer dans une contre-révolution par le comte de Provence ou le comte d'Artois.

Ce plan avait été concerté avec Azara, le seul étranger qui fût dans la confidence.

Son exécution exigeait une victoire et un armistice.

Dans l'opinion de M. de Sémonville tout réussissait, sans la mort de Joubert.

Viennet m'a raconté — je dînais à côté de lui chez

M. Molé — comme quoi il a été fait prisonnier le 16 octobre à Moeckern devant Leipzig.

Le 19, au moment où l'empereur Alexandre et le roi de Prusse entraient dans Leipzig, ils rencontrèrent une colonne d'officiers français prisonniers dont il faisait partie. — L'empereur Alexandre leur dit qu'ils seraient bien traités ; qu'il prenait Dieu à témoin qu'il avait été l'ami sincère de Napoléon, l'ami fidèle ; que celui-ci avait voulu détruire la Russie ; que le lien était rompu, et que la paix était impossible avec un homme d'une telle ambition.

Voyant amener Lauriston, il courut à lui, en piquant son cheval, s'informa avec intérêt de son état. « Vous devez avoir besoin d'argent, je vais vous faire envoyer 10,000 roubles. Est-ce assez ? »

Les officiers prisonniers du nord de Leipzig furent ensuite présentés à Bernadotte. Celui-ci déplora leur sort, la fatalité de sa position, l'ambition de Napoléon. « Mais pourquoi la France s'est-elle confiée à un Corse ? N'y avait-il pas des généraux illustrés par la victoire, nés en France, nés dans la patrie d'Henri IV ? »

Mme de Sesmaisons, Alphonsine de Lancosme, est morte à Nantes, le 10 février, âgée de cinquante-sept ans. Elle avait été intimement liée avec ma sœur Victorine. Je m'afflige d'autant plus de cette mort qu'elle a

été causée, accélérée du moins, par la conduite de sa fille. — J'écrirai l'histoire de cette jeune fille dans mes premiers loisirs.

Le 11 février, Mme de Bourgoing, née de Prévost de la Croix, ancienne surintendante de la maison de Saint-Denis, est morte à Paris, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Bonne personne que nous avions beaucoup connue. — Depuis deux ou trois ans, elle n'avait plus la liberté d'esprit.

1838. — 5 mars. — J'ai lu ce que M. Lainé avait écrit d'une biographie de M. de Richelieu, d'abord confiée par Mme de Montcalm à M. de Bausset qui n'en avait tracé que quelques lignes. — M. Lainé, sauf un préambule fort court, a voulu se borner au premier ministère du Duc. — Mais il n'a eu le temps que de pousser jusqu'au traité de 1815. — Ce n'est qu'une ébauche plate, sans pensée, où la faiblesse, suite de la maladie, de l'illustre auteur, se fait sentir à chaque page. — D'ailleurs, rien que les faits les plus connus. Je n'y ai trouvé qu'une seule chose à noter. C'est qu'en 1814, l'empereur Alexandre avait chargé le Duc de seconder Pozzo dans la négociation du mariage de la Grande Duchesse (celle qui depuis a épousé le prince d'Orange) avec le duc de Berry; et que l'abbé de Montesquiou éleva une difficulté de religion que le roi fit valoir. Le duc fit observer que

lorsque la princesse serait en France, elle se rangerait facilement au catholicisme. « Non, ce serait trop tard, — il faut que le changement de religion ait lieu en Russie. » Le duc d'en démontrer l'impossibilité. « Eh bien, qu'il ait lieu avant qu'elle passe le Rhin! — Sire, dit le duc, je croirais beaucoup qu'elle ne passe pas la Néva. »

6 mars. — Ce matin, je suis allé chez M. Salvandy. J'avais à lui parler de M. Belanger, de M. Reinaud, de la belle-sœur de Jouanne, etc. M. Reinaud et M. Duchesne nous ont mis naturellement sur l'organisation de l'administration de la Bibliothèque. Il m'a dit que son plan était d'y placer, sous le titre de directeur, un administrateur responsable, etc. Les conservateurs feraient un conseil pour toutes les questions scientifiques, achats, etc. Un trésorier aurait la caisse. Le directeur serait un personnage considérable. « Il n'y a pour cette « place que deux hommes. L'un serait pris dans la som- « mité de la République des lettres — Chateaubriand — » mais pour qu'il pût accepter convenablement, il fau- « drait qu'il fût demandé par l'Institut ou du moins par « le conservateur de la Bibliothèque. Il n'aurait alors « cédé qu'à l'empressement des gens de lettres. Le « gouvernement du Roi en profiterait ensuite. Mais la « chose serait très difficile, sinon impossible. Le Roi ne

« la comprendrait guère, et de tous les ministres, Molé « la comprendrait seul. M. de Chateaubriand exclu, la « seconde personne, c'est M. Mounier comme adminis- « trateur éminent, et que son intention était de le lui « faire proposer par M. Molé, etc. »

J'ai répondu que le plan me paraissait sage, que le projet pour M. de Chateaubriand avait de la grandeur, que, quant à moi, je ne regardais pas la chose comme assez positive pour que je me prononçasse par un refus ou une acceptation. « D'ailleurs, ai-je ajouté, une loi serait nécessaire ».

Le jeudi 10 mai. — Réunion dans les bureaux pour la conversion de la rente.

M. Gautier a parlé habilement pour M. de Fréville. M. d'Audiffret a parlé contre, faiblement et avec embarras. J'ai parlé contre en insistant sur la question d'opportunité. J'ai dit à M. de Fréville qu'il n'y aurait point de franchise à rejeter l'article 7; que si la mesure était opportune il fallait s'exécuter; que si elle ne l'était pas, il fallait rejeter la loi et attendre qu'elle fût représentée au moment convenable. On a fort loué mon exposé et on voulait me nommer commissaire. J'ai refusé, en indiquant M. Mollien que j'ai prié de s'expliquer. Il a déclaré nettement, mais brièvement, qu'il était contre la loi. Sur quoi, le scrutin a donné pour MM. Gautier, 2; Fréville, 3;

Mollien, 14. Plus 3 pour Mounier et 1 d'Audiffret. Telle est la disposition générale de la Chambre. Ensuite, on a nommé le commissaire pour la loi de l'état-major, et quoique j'aie cherché à détourner le calice, j'ai été nommé à 14 voix aussi.

Dimanche 20 mai. — J'ai eu un long entretien avec La Bourdonnais sur la loi d'état-major, puis quelques visites. J'ai trouvé chez M. Brochant M. Daubuisson, ingénieur en chef des mines, hydraulicien connu, géologue, etc., qui habite Toulouse. Dîné chez Mme Anglès.

Lundi 21. — A midi, je suis allé au Louvre pour une conférence indiquée par M. de Noé au sujet de Saint-Domingue, dans le local de la Société des Amis des arts. Personne n'y est venu que Noé et moi, de la rue Saint-Denys. Conférence avec M. Chevandier. Dîner chez M. Pasquier avec Molé, Barante, Lamartine, Saint-Aulaire, etc.

Mardi 22. — Nombreuses visites reçues. Le général Trézel au sujet de la loi de l'état-major, à une heure, rue Saint-Denys. Chambre des Pairs à trois heures. Commission de l'état-major. Nous reculons — aigreur — projet informe et incohérent du maréchal Soult qui ne sait pas le moindrement diriger la discussion.

L'autre jour, M. de Sémonville m'a conté que M. de Talleyrand était d'un grand courage. Au 18 brumaire, il se chargea de Barras et entra chez lui avec des pistolets dans ses poches, déterminé à en user au besoin.

C'est le même qui m'a appris que Pauline Bonaparte, alors Mme Leclerc, lui avait dit peu après le 18 brumaire : « Je suis très bien avec mon frère. Il a déjà couché deux fois avec moi ».

M. de Sémonville avait été un de ses mille amants et était resté en bons termes avec elle.

M. de Cazes (*sic*) a une médaille qu'elle lui a donnée : d'un côté, sa tête à la grecque ; au revers, les trois Grâces. Chacune des Grâces représente la princesse dans une attitude différente ou plutôt vue d'un côté différent ; de face, de profil, par derrière. C'est Denon qui a fait faire la médaille d'après le dessin de Canova, lequel avait travaillé d'après le nu complet. C'est à ces séances que s'applique le mot : « Il y avait des poêles ».

Jeudi 24. — Visite au ministre des finances pour l'affaire de Philippe. Chez M. Molé qui m'avait fait appeler au sujet de la loi d'état-major.

Auparavant, j'avais eu la visite de M. Laplace. Il faut savoir que la veille j'avais déclaré à la Commission que je ne ferais pas le rapport ; j'y étais très résolu. Je ne voulais pas prendre la responsabilité d'un projet que je

n'approuvais pas, s'il en sortait un d'une délibération si mal conduite. J'avais résisté à toutes les instances, mais ce matin (jeudi 24), Laplace est venu me dire que ma démission produirait un effet fâcheux dans l'armée, que le maréchal Soult en était tout renversé, qu'il venait de sa part me supplier et me dire que si je persistais à refuser il prendrait cela pour un *affront personnel*. La question posée ainsi, je n'ai pu éviter de me résigner; mais alors il m'est venu l'idée de demander le rejet du projet du Gouvernement et de celui des députés.

J'ai chargé Laplace d'expliquer au maréchal comment de cette manière il éviterait de se commettre. M. Molé a fort approuvé ce plan que j'ai fait adopter unanimement par la Commission où je suis venu à deux heures.

J'ai dîné chez le ministre de la guerre. Le soir, à Passy, chez Mme Portalis.

Vendredi 25. — Au ministère de la justice pour Casimir, etc. Manufacture des glaces. A trois heures, à la Chambre, puis commission de l'état-major. Le ministre déclare qu'il partage notre opinion sur la convenance de tout rejeter.

Fait une visite à Mme la comtesse de Lipona. Elle m'avait fait dire par le général Romeuf qu'elle désirait me voir. Il m'y a conduit ce jour-là à quatre heures. J'ai

trouvé Mme de Lipona dans la même maison, même étage, même escalier où je demeurais en 1809, boulevard de la Madeleine n° 17. Son salon est celui où je voyais Mme de Chambray. La maison est encore plus modeste, attendu qu'on y a ajouté des boutiques avec écriteaux sur la porte cochère. Qui m'eût dit alors que, trente après, je verrais, dans l'appartement que j'occupais, une sœur de l'Empereur, une reine, ma cliente en quelque sorte!

Cette pensée m'a mis en émotion, d'autant que je n'ai connu le logement qu'au moment où j'y arrivais.

Mme de Lipona est bien pour son âge, mais ses traits ont grossi ; et elle a pris un grand air de ressemblance avec son frère. Parfois, son regard m'effrayait.

Du reste, elle tient bien son salon et tout ce qu'elle a dit était fort convenable. Elle m'a indiqué qu'elle désirait qu'on me confiât le rapport ; et le général Romeuf m'a fort pressé de sa part de m'en charger. Cela ne me convenait nullement, je suis trop anti-impérial. Après cela, j'ai voté franchement et ouvertement pour la loi.

Quand une nation a si longtemps fléchi sous un homme, quand elle le porte aux nues, il serait trop inconséquent de refuser un don à sa sœur.

Don, car il n'y a aucun droit. Après cela, il est certain qu'elle est très pauvre; pour une reine, du moins; le général Romeuf m'a assuré lui avoir prêté six mille francs à son arrivée à Paris.

Quelques jours après, j'ai fait une nouvelle visite, elle était sortie. Je me suis inscrit; et les rapports n'ont pas eu d'autres suites.

Salvandy me disait : « Cela est un précédent, qui peut être utile ailleurs. »

Juin. — La loi de l'état-major m'a fort contrarié. Le ministre a changé de marche. Au lieu de combattre ce qu'il y avait de mauvais dans le projet des Députés et de conclure au rejet comme le rapport de la Commission, il s'est laissé entraîner dans la discussion. Il a consenti la réserve, où une limite absolue, sauf l'exception motivée, a été votée malgré lui. L'article important que j'avais indiqué, que la non activité ne donne point lieu à remplacement, a été voté sur la proposition de M. d'Ambrugeau. Quand, ensuite, on est arrivé à la retraite forcée, le ministère a redoublé d'efforts et, sur les paroles très vives de M. Barthe, l'article les interdisant a été rejeté. C'est une singulière contradiction avec ce qui a été adopté pour la réserve; on avait cru que la disposition contre la retraite passerait à la même majorité. Molé en faisait aisément son deuil, et n'a pas voulu s'y commettre. Au reste, c'est Sparre qui a perdu la question en étendant tellement le principe que la Chambre a eu peur de l'appliquer à tous les officiers de l'armée.

J'ai retrouvé dans toute la discussion, de la part de nos généraux, le même décousu que dans la Commission, sauf d'Ambrugeau. Ils revenaient sans cesse sur la loi de 1834, que nous avions pourtant rendu au gouvernement le service de remettre en vigueur, ou plutôt en évidence.

En définitive, je me suis abstenu, à raison des conclusions de la Commission, puis j'ai voté contre le projet informe et incohérent sorti de la délibération.

Molé a promis de réunir une commission pour préparer un nouveau projet avant la prochaine session.

Le procès a offert peu d'incidents. Pelet, Cousin et Villemain ont bien, très bien parlé contre la compétence. Cependant, ils n'ont gagné que 19 *non* contre 132 *oui*. Au fond, la chose est grave, à raison de l'événement de Strasbourg, de la disposition de l'armée, travaillée des souvenirs impériaux et de la conspiration de Louis Bonaparte. Refuser la compétence eût d'ailleurs été blesser mortellement, au moins dangereusement, le ministère. Portalis est celui qui a le mieux parlé pour la compétence. J'ai dit oui purement et simplement. Mosbourg a mis à l'aise les impériaux en disant que, par respect pour la mémoire de l'Empereur, il voulait que son nom ne servît pas à troubler la France et que, par attachement pour la famille, il ne voulait pas que ses membres

servissent aux desseins des intrigants. Aussi, dans les dix-neuf non, n'y a-t-il eu que deux ou trois impériaux; le reste a été opposition ministérielle ou taquinerie de la droite.

Brézé a fait une sortie véhémente et sans mesure contre ceux qui, après avoir tant réclamé l'intervention du jury dans le débat de la presse, l'abandonnaient aujourd'hui.

Dimanche 24 juin. — Je suis allé dîner à Versailles avec Charles Dupin, chez M. de Sémonville ; Laborie et Préval y sont venus de leur côté. On s'est mis sur les histoires du passé. M. de Sémonville a conté que M. de Talleyrand avait un valet de chambre nommé Courtrade, Gascon familier et spirituel. M. de Sémonville lui demandait s'il était vrai que son maître fût marié. « Eh ! mon Dieu oui ! Qui aurait pu croire que *nous* fissions une telle sottise ! nous qui avions eu toutes les plus belles dames de la Cour. Nous qui avions eu cette charmante comtesse de Brionne ! finir par nous loger entre les commodités et la boucherie ! » Mme Grand avait souvent la diarrhée, et était sujette à d'horribles pertes. Ce Courtrade, a repris Laborie, amusait fort le prince et s'en émancipait. Un jour, Desrenaudes parlait de la pureté de l'air de la Gascogne, de la vision étendue qui en résultait. « De la terrasse » de la maison de mon père, je distin-

guais un dindon piquant un grain de blé dans la cour de la ferme, à une demi-lieue de distance. — Monsieur, dit Courtrade, je suis du pays : que vous ayez vu le grain, cela ne m'étonne pas ; mais permettez-moi de vous dire que, pour le dindon, cela n'est pas possible. »

CHAPITRE XV

Le premier consul. — L'abbé de Montesquiou. — La Constitution. — Passage de la Bérésina. — Créer la place. — Séance de jugement. — Tribunal d'exception. — Dernière séance de la session. — Rapports rompus. — Pas moyen de se défendre. — Le rapporteur de la Commission. — Conclusion d'une triste vie. — Mort de M. Magon, marquis de la Gervaisais. — Sentiments de la Reine. — Le duc d'Orléans. — Mort de Mme de Montagu. — Faute énorme. — Candidature de Frédéric Portalis. — Départ de Frédéric Portalis. — A la disposition de la France.

Le Premier Consul écrivait au citoyen Talleyrand qu'il voyait deux ou trois fois par jour : « Venez me voir, nous causerons, vous savez tout ce que je ne sais pas, comme je sais tout ce que vous ne savez pas. »

M. de Talleyrand lui disait, après Marengo, quand il commençait à montrer qu'il ne pouvait s'arrêter : « Vous aimez mieux être comète que planète. »

Defresne avait demandé à M. de Montesquiou, l'abbé, une note sur l'origine de la Charte. Il la lui a remise écrite de sa main ; elle commence ainsi : « Que puis-je vous dire de notre Constitution dont vous devriez savoir l'histoire ? Elle ne fut point le fruit de longues médita-

tions; elle fut improvisée comme cette déesse de la sagesse que l'on dit sortie toute armée du cerveau de Jupiter, ou, si vous voulez, comme cette Vénus qui sortit de l'écume de la mer. »

Le général Dode, à l'occasion de la lettre de Jomini à Mounier, m'a conté que Jomini avait embrouillé et confondu toutes les circonstances relatives à la marche d'Orcha et au passage de la Bérésina. M. Dode vint en effet, à Orcha, envoyé par le duc de Bellune, mais il conseilla à l'empereur de marcher par sa droite, de rallier Bellune et Oudinot, de repousser Wittgenstein, et de se diriger par Lepelet Camen sur Wilna, à travers un pays facile et assez abondant. Renvoyé une seconde fois auprès de l'Empereur, il le trouva arrivant à Toloizin. L'Empereur le fit entrer dans une chambre d'une pauvre maison. Une grande carte était sur une table au milieu. L'Empereur venait d'apprendre la prise de Borissov. Alors eut lieu la conversation rapportée par Ségur (t. II, page 323). M. Dode me l'a confirmée; il m'a dit, toutefois, que la fin n'était pas exactement dans les termes, Ségur ne l'ayant entendu conter que dans un bal chez le maréchal Suchet. Le premier point proposé par l'Empereur comme lieu de passage était Beresins; le second Bobruoïsk.

« Mais, sire, c'est une place forte dont vous n'êtes

pas maître ! » Regardant la carte, en suivant vers le sud, l'Empereur s'écrie : » La Podolie, ah ! oui, la Podolie, Charles XII ! » Puis, il s'arrête comme frappé de stupeur et se met à siffler en regardant le plancher supérieur. Le général Dode était fort embarrassé ; l'arrivée de Murat et de Berthier le tira d'affaire. Il ne sut rien du reste.

7 juillet. — J'ai eu occasion d'aller chez Salvandy. Il m'a tellement pressé pour la Bibliothèque que je m'en suis débarrassé en lui disant qu'il fallait commencer par créer la place et la livrer au public sans compliquer la chose de la question de personne, qu'après cela je verrais. Il y a quelques jours que Molé m'avait parlé dans le même sens que Salvandy, disant que j'étais le seul homme qui pût réussir et convenir à tous. Je lui avais répondu que je me réservais de me prononcer ; mais que je le priais d'examiner s'il y avait pas une grave difficulté dans l'existence de la loi de 1795, à laquelle, du moins aux principes de laquelle l'ordonnance de 1832 avait prétendu rappeler.

La proposition est dictée par un sentiment d'amitié ; mais je ne sais, ou plutôt je sais, pourquoi cette proposition ne me sourit nullement. A la commission on me nommait rapporteur. J'ai tant fait qu'au troisième tour de scrutin, j'ai fait nommer Casimir Perier.

9 juillet. — Séance de jugement. Laity, petit polytech-

nicien pâle, maigre, raisonnant juste, lit quelques pages à voix basse. Michel, sans talent et sans adresse, long et ennuyeux. Le Procureur général de Toulouze, morceau bien écrit. J'ai parlé dans le tour d'opinion. J'ai rappelé que j'avais voté contre les *attentats* de la presse ; mais loi faite, je m'y soumets. Ici, la Chambre a reconnu l'attentat à raison de la complication des événements de Strasbourg, du verdict du jury, de la qualité de l'auteur véritable et de l'effet sur les esprits. La défense ni les débats n'ont pu faire changer ; mais je n'aperçois pas la provocation prévue par l'article premier de la loi du 9 septembre 1835. Je dis *non* sur le chef d'accusation, *oui* sur le second chef portant sur l'article 5 de la même loi. On avait voté de nouveau sur la compétence : 139 oui, 12 non ; 151 sur l'article premier : oui 131, non 20. — Article 5, oui 141 ; non, 9.

Séance du 10 juillet. On a beaucoup parlé, tout a été répété sur la compétence. Le duc de Broglie, qui avait voté la veille pour la compétence, après s'être éloigné lors de l'accusation, a voté pour l'emprisonnement. C'est une faible peine pour un attentat qu'il reconnaissait puisqu'il a voté la compétence ; tout cela est peu conséquent. Les généraux ont été très sévères. Tirlet a voté vingt ans de détention ; beaucoup, dix ans. Cependant, les cinq ans minimum ayant la majorité, on s'y est rallié et

au troisième tour il y a eu, sur 149 votants, 124 pour les cinq ans; pour l'emprisonnement, 21. Villemain, Cousin, et Pilet ont beaucoup insisté pour l'atténuation. Ils n'ont voté qu'un an de prison. Évidemment, on a traité la question de savoir si nous pouvions appliquer la détention dans une limite au-dessous du code pénal. Il a paru admis que nous pouvions choisir comme nous voulions dans l'ordre des peines, mais qu'il fallait prendre les peines telles que la loi les a constituées dans leur durée et leur condition. Portalis a fort bien parlé dans ce sens, et aussi pour réfuter Villemain qui nous qualifiait de tribunal d'exception. On a indiqué sans la résoudre cette question : s'il résulte des débats qu'il n'y a pas un crime de notre compétence, faut-il conserver le jugement, ou renvoyer à qui de droit ? Le chancelier a exprimé l'opinion que l'acte d'accusation fixait la compétence; autrement, après des débats entendus, il faudrait recommencer et entendre d'autres débats, devant un autre tribunal. Cela est plausible, mais comment le concilier avec le droit de plaider contre la compétence ? La question est à discuter.

J'ai voté pour les cinq ans de détention et 10,000 francs d'amende. J'ai pris la parole au moment de la lecture de l'arrêt pour faire observer que, conformément à la loi de 1832, il était nécessaire de fixer la durée de la contrainte par corps. On a accueilli mon observation et le

temps de la contrainte a été mis aux voix. Je n'avais pas parlé pour la peine.

11 juillet. — Dernière séance de la session. Il est bien dur de voter un milliard, bouche close. En tout je me suis trouvé paresseux dans cette session. J'y ai été peu encouragé, et j'étais écrasé par les intérêts privés, Saint-Gobain, etc. Je veux tâcher, à la session prochaine, de rallier quelques pairs, afin de donner vie à la Chambre.

1838. — 5 novembre. — Aujourd'hui, triste cérémonie à l'Assomption pour Mme de C., morte le 1er de ce mois, à 50 ans environ. Honnête femme, d'un esprit calme et sage. Sans aucun éclat. Morte d'une inflammation chronique des entrailles qui se préparait depuis longtemps.

Rapports rompus avec les souvenirs Lally-Tolendal.

18 décembre. — Jusqu'à présent, j'avais toujours évité la Commission de l'adresse, m'absentant même de mon bureau, quand cela était nécessaire. Cette fois je n'ai guère songé qu'on me nommât. Puis, j'avais moins de répugnance, attendu que je n'avais fixé mes regards que sur les questions politiques. Comme elles avaient de l'importance pour le ministère Thiers. Je n'ai pris aucune part à la discussion provoquée par M. Villemain, et j'ai demandé à plusieurs personnes de lui donner leurs

voix, disant qu'il serait utile que la Commission entendît ses objections. Malgré cela, au moment décisif, sur treize votes, Villemain n'en a eu que 3; il a voté pour M. de Vauxclairs, voix perdue, et j'ai eu les neuf autres. Pas moyen de se défendre. — Je suis contrarié de figurer dans cette occasion, surtout depuis que j'ai remarqué le passage relatif à la naissance du comte de Paris. — Du reste, je suis en bonne compagnie, MM. Siméon, Portalis, et de ceux qui avaient des engagements bien plus intimes que les miens.

19 décembre. — La Commission s'est réunie; après quelques commentaires ou observations et être convenu d'appeler le Président du Conseil, on s'est décidé à nommer le Rapporteur. 1er tour : Portalis, trois voix; — Mounier, trois (de Caux, Pontécoulant et Tascher), Siméon une (Portalis). — J'ai déclaré alors, bien ferme, que je repoussais l'honneur, en indiquant M. Portalis. (Il était clair, malgré un mot de modestie, mais fondé seulement sur ce qu'il avait déjà été rapporteur l'année dernière, qu'il voulait l'être ou du moins n'y répugnait pas). — 2e tour, aucun changement. — Alors, je dis à de Caux mon motif de refus. Il comprend et donne au 3e tour son suffrage à *Portalis*, qui, de la sorte, a eu la majorité de quatre voix.

Il m'est resté à ce dernier tour les deux voix de Tascher

et Pontécoulant. Remarquons que Portalis désirait évidemment être nommé, puisque jusqu'au bout il a écrit Siméon.

D'ailleurs, il ne m'a pas dit un mot de la chose ni avant, ni pendant, ni après.

20 décembre. — Un jeune homme parent du portier de la maison *rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis*, est venu m'apprendre que, la surveille, Bécheu avait été frappé d'une attaque dans cette rue même; tombé, rapporté chez lui, ayant la parole assez libre, se disant malade, mais ne parlant point de sa fin, et mort cependant quatre ou cinq heures après.

Rien chez lui. — Il avait emprunté dix francs de la portière pour quelques petites emplettes. Le scellé a été mis sur ses effets d'habillement et quelques meubles.

On allait l'enterrer comme les indigents. J'ai passé à la Mairie et au Bureau des Pompes funèbres.

Il aura le service et le convoi le plus simple; mais enfin un corbillard et une messe des morts. — Je suivrai, seul vraisemblablement.

Voilà une affligeante conclusion d'une triste vie. (Anévrisme, à ce qu'il paraît).

Il vaut mieux pourtant qu'il ait été aussi promptement enlevé que s'il avait langui dans la démence et la misère, sous le poids des infirmités de la vieillesse.

Il y a un mois, environ, que je l'avais rencontré chez Mme de Laubespin. J'évitai les sujets scabreux de sorte que nous nous sommes entretenus facilement. Je le trouvai mieux que lorsque je l'avais vu au printemps.

Pour moi, le sacrifice était fait. Il était mort depuis longtemps. Ce n'en était pas moins un triste événement et une occasion de pénibles souvenirs.

30 décembre. — L'Adresse proposée par la Commission a été adoptée après une discussion qui n'a roulé que sur les affaires étrangères et où je me suis complètement abstenu.

Dans la Commission, j'ai demandé plusieurs modifications au projet de Portalis ; elles ont été toutes adoptées, ainsi que les phrases entières que j'ai présentées. J'ai marqué en rouge, dans mon *Moniteur*, les passages que j'ai modifiés, amendés et souligné les phrases que j'ai proposées.

Je puis dire que si Portalis a fait le canevas de l'adresse, je lui ai donné caractère. On l'a trouvée généralement mieux que l'année dernière.

M. Molé s'est fait beaucoup d'honneur dans la discussion.

M. de la Gervaisais (Magon, marquis de) vient de mourir à l'âge de 78 ans (le 27), seul à l'hôtel de Bourbonne-les-Bains, rue Jacob. Homme d'esprit extraordi-

naire, honnête homme qui s'était fort engoué de moi, ainsi que l'on peut le voir par les lettres qu'il m'écrivait.

Il y a des pensées remarquables dans son déluge de brochures.

M. de Baux m'a conté qu'en 1798 il était capitaine du génie, à Douai. Son père était émigré ; lui, resté dans l'armée, protégé par Letourneur, son oncle ou cousin.

Le Directoire veut faire juger les naufragés de Calais à Douai. De Caux aurait été rapporteur ; il s'en alarme. Cependant, quoique décidé à refuser à tout risque, il préfère commencer par gagner du temps. Succès favorisé par son crédit sur le général Des Aubats qui commandait la place. *Ce crédit* venait de ce que la femme du dit général *avait vendu* toutes les clefs des poternes pour boire de l'eau-de-vie. Le mari craignait que le capitaine ne dénonçât la turpitude. Cette circonstance a influé sur le sort des naufragés !

1839. — *10 janvier.* — Les pairs ont été invités à se rendre chez le roi à l'occasion de la mort de la princesse de Wurtemberg. J'y suis allé. Vraiment, c'est un malheur auquel il est juste de prendre part.

Me trouvant d'attente dans un des salons, un pair m'a dit (Lagrange) : « N'est-il pas singulier que la princesse, fille de roi de France, ne fût pas enterrée à Saint-Denis ? »

Il faut pourtant prendre les usages de la monarchie. J'en ai parlé à M. Pasquier qui m'a répondu qu'il en ferait l'observation. J'ai eu tort, j'aurais dû me taire.

M. Pasquier m'a conté depuis qu'il en avait entretenu le roi, que celui-ci était assez disposé, mais lui avait objecté les sentiments de la reine en l'invitant à la voir à ce sujet.

M. Pasquier l'a fait. La reine a beaucoup pleuré : « Mes enfants sont enterrés à Anet, a-t-elle dit. C'est là où ma tombe et celle de mon mari sont disposées. Qui sait ce qui se passera? Qui sait si on ne reverrait pas à Saint-Denis les mêmes violations qu'autrefois ? »

21 janvier. — J'étais dans mon cabinet avec Labaume. M. de Sémonville est survenu. La conversation s'est mise sur le Parlement en 1788, 1789 et le parti d'Orléans.

Voici les principaux traits de son récit :

En 88, au Parlement, point d'orléaniste proprement dit. Si ce n'est l'abbé Sabathier. Duport, illuminé, est entré dans l'intrigue à l'Assemblée nationale. Seulement homme de théorie, fournissant les projets de réforme, mais non point homme d'exécution; réformateur philanthropique, enthousiaste. On lui avait promis l'office de chancelier.

En 1789, le plan de donner au duc d'Orléans le titre

de lieutenant général a été deux fois sur le point d'éclater et a deux fois échoué par la faute, la faiblesse du duc. La première, dans la soirée du 13 au 14 juillet. Conciliabule *au Moulin*, petite maison de M. de Biron à Montrouge : Biron, Latouche, Duport, Laclos, etc.

Il est arrêté que le lendemain Biron ira à Versailles parler à Breteuil, l'effrayer de l'état de Paris et du royaume et indiquer comme unique moyen de salut la lieutenance générale confiée au duc d'Orléans qui arriverait peu après pour la recevoir du roi.

Biron s'acquitte de sa mission. Breteuil l'écoute tranquillement, puis lui dit que la proposition est grave. Que cela pourrait être taxé de factieux, mais qu'il est pressé et le prie seulement de lire la lettre qu'il vient de recevoir. Elle était du duc et contenait ce qui suit :

« Les rapports qui lient *nos deux maisons* me permettent de recourir à vous dans une circonstance bien difficile. On m'a proposé de..., etc. Mais j'ai répondu que mes devoirs envers le roi ne me laissaient pas hésiter. Faites-lui connaître mon dévouement, etc. ».

M. de Sémonville a lu la lettre que M. de Breteuil avait soigneusement conservée.

M. de Breteuil, la lecture achevée, ajouta : « Vous voyez maintenant quel est le caractère de celui à qui nous avons affaire. »

Quant à la seconde occasion, il s'agit du 5 octobre.

On sait le voyage d'Angleterre. La Fayette lui dit : « Vos amis vous promettent le trône — et moi l'échafaud.... »

(Voir pour la 1re partie : *Mémoires de La Fayette*, page 355 ; pour la seconde page, 358).

M. de Sémonville était à la conversation chez M. de Montmorin, et il fut chargé d'aller amuser Mirabeau chez lui le lendemain matin de manière qu'il ne se trouvât pas à l'Assemblée au moment où le président lirait la lettre obtenue du duc, ce à quoi il réussit.

1er février. — Service funèbre de Mme de Montagu. Sa mort m'a été douloureuse. C'était une excellente personne, le dernier chaînon de nos relations avec la famille de Mme de Tessé, sa tante. Elle a succombé aux suites d'une fluxion de poitrine. Elle était très pieuse et aspirait à sa mort comme au moment de passer au ciel.

Hier, les Chambres ont été prorogées. On annonce la dissolution. Les ministres l'avouent. Effroi général. L'éviction des doctrinaires sera au profit du centre gauche. La faute est énorme, mais il vaudrait encore mieux s'arrêter. Thiers même paraît à bien des gens préférable à la dissolution. Thiers, appelé par le roi, peut être renvoyé et remplacé par M. Molé, qui aurait en sa faveur le parti de la résistance reformé dans la Chambre.

Thiers, arrivant par l'effet des élections, serait le ministre imposé *par la France*, et rien ne serait plus difficile que de s'opposer à ses desseins.

J'ai cherché vainement à voir M. Molé. Je lui ai écrit ce soir pour lui dire ce que j'avais entendu, mon impression, et le supplier d'examiner avant d'aller plus loin, d'écouter, etc.

5 février. — Mercredi, soirée chez M. le baron de Croye pour entendre la lecture de la tragédie (*le Gladiateur*) de la fille de M. Soumet, Mlle d'Altenheim, vingt-trois ans. Œuvre remarquable, dans une femme de cet âge surtout. Belle versification, beaucoup de réminiscences cependant. Polyeucte, les Macchabées, les Martyrs, etc.

J'ai trouvé là d'Haussez que je voyais pour la première fois depuis *1830!* La fleur des ultras, Lourdoueix, Chazot, etc., et au milieu de tous ces gens Cormenin!

6 février. — Jeudi nous sommes allés chez M. Molé, M. Portalis et moi. M. Portalis avait été fort pressé par M. Pasquier et par M. de Cazes pour que Frédéric se désistât de sa candidature à Toulon, afin de laisser la place plus libre, en faveur de M. Denys. M. Portalis avait expliqué comment sa position de famille dans le pays forçait son fils à se présenter; comment, d'ailleurs,

il avait écrit, dès la prorogation, et attendu les réponses; néanmoins M. Pasquier avait insisté par des arguments assez peu convenables. Si bien que M. Portalis avait répliqué avec quelque chaleur. Dans cette situation des choses, nous avons cru devoir nous en expliquer avec M. Molé. Nous lui avons montré qu'il ne serait pas possible de se retirer, quand la publication de la nomination à la cour royale aurait l'air du prix de la retraite, que d'ailleurs, s'il y avait des chances, il n'y avait aucun motif de les abandonner, d'autant qu'il ne pouvait en résulter aucun inconvénient, puisqu'en définitive, au besoin, Frédéric reporterait ses voix sur M. Denys, plutôt que sur un ennemi du ministère.

Molé a paru comprendre, tout en regrettant la complication.

Je lui ai, alors, raconté que Frédéric avait refusé les offres verbales et écrites de la coalition qui voulait s'en faire un candidat, seulement pour prétendre que le sien l'avait emporté.

Frédéric ne peut sortir de sa ligne, candidat du centre, ralliant les hommes de la droite qui ne veulent pas de nouvelles commotions.

Mardi 12 février. — Frédéric est parti ce matin à neuf heures par la diligence. On lui écrivait à force d'arriver. Il jugera sur les lieux. Je ne pense pas que la

chance la plus favorable aille au delà d'une minorité, au premier tour, d'une cinquantaine de voix.

13 février. — Hier, j'ai eu un entretien de deux heures avec le duc de Lévis; il part sous peu. Il désirerait connaître mon opinion sur l'état des choses. J'ai exposé franchement mon opinion sur les fautes à partir de 1814. J'ai peint les dispositions des esprits. J'ai dit ce qui fait la force du gouvernement du roi Philippe. Venant aux conclusions, j'ai dit que le duc de Bordeaux n'avait que des chances résultant de circonstances éventuelles, possibles mais incalculables en ce moment; que toute attitude de prétendant ne pourrait que nuire; qu'il fallait se borner à faire entendre qu'il était à la disposition de la France, si jamais elle avait besoin de lui; se préparer à se montrer digne de la bonne fortune, en supportant dignement la mauvaise.

Comme le duc m'a dit que le jeune duc de Bordeaux était embarrassé et timide et avait besoin de se montrer aux troupes, je lui ai fait observer que ces revues de troupes étrangères, annoncées dans les journaux, pouvaient être présentées comme dénotant un désir, sinon un projet, de s'appuyer sur les puissances étrangères, et que rien n'était plus grave. Il a paru sentir la force de l'observation.

De là nous avons passé à la cocarde. « Il n'en faut

aucune, ai-je dit ; la tricolore serait une platitude, la blanche une erreur imprudente. Le terrain doit rester libre. »

C'est là le résumé des points les plus saillants de ce long entretien, dont l'exposé des faits et l'appréciation des circonstances ont rempli presque toute la durée.

CHAPITRE XVI

Les meilleures espérances. — La réalité. — Conseiller à la Cour royale. — Le maréchal Soult et le ministère de l'Intérieur. — Refus. — Les informations de M. de Montalivet. — Le *Journal du Commerce*. — Vice-roi d'Algérie. — La Verberie. — M. Charles, officier d'état-major de Bonaparte. — Vers de Malouet. — Proposition sur la Légion d'honneur. — L'émeute. — Mort du duc de Bassano. — Le ruban de Viennet. — Le succès des autres. — L'assassin du colonel Mounier. — Un décoré de Juillet. — Commissaires pour la loi d'Haïti. — Le cardinal Fesch.

Mars 5. — Nous avions les meilleures espérances du succès de Frédéric. Les dernières lettres contenaient des calculs, canton par canton, d'où il résultait qu'en supposant que toutes les voix douteuses se portassent sur M. Denys, il y avait encore une majorité de dix voix de notre côté.

Avant-hier (dimanche 3) j'avais dîné à la place Royale. Adrienne voulut que je l'accompagnasse chez Mme Appony, où il y avait *rout*. C'est là que M. Decazes me dit, après m'avoir annoncé plusieurs nominations : « Et à Toulon, M. Rosamel et M. Denys ont été réélus. »

Le télégraphe ne saurait aller plus vite. Après cela c'est une preuve de plus que les mauvaises nouvelles ont doubles ailes.

L'échec est rude, compliqué surtout, comme il l'est, par la nécessité où Frédéric s'est trouvé de déclarer qu'il avait renoncé à la place de conseiller à la cour royale.

Adrienne, pour qui le mécompte est si dur et si complet, le supporte avec grand courage.

12 mars. — Le mercredi, M. Barthe est arrivé chez M. Portalis. Il lui a dit qu'il allait publier la nomination de Frédéric. M. Portalis a objecté ce qui avait été imprimé à Toulon. M. Barthe a répondu que cela ne pouvait faire obstacle, qu'il avait (lui, Frédéric) déclaré qu'il n'aurait pas voulu renoncer à la candidature pour obtenir la place; que cela était vrai, et que, puisqu'il avait poussé jusqu'au bout à lutter contre le candidat du ministère, on ne pourrait l'accuser d'avoir acheté la place. M. Portalis a demandé du temps pour consulter son fils, surtout pour bien connaître ce qui s'était passé à Toulon; mais le vendredi 8, M. Barthe m'a fait appeler (ou plutôt m'a appelé par un billet amical et pressant). Il m'a pressé de déclarer que nous acceptions, attendu que la démission du ministère devant paraître le lendemain, il désirait que la nomination de Frédéric et

celle d'un autre pussent être au *Moniteur* auparavant. M. Portalis m'avait autorisé à agir comme je le jugerais convenable. Nous avions appris qu'il n'y avait point eu de désistement, que par conséquent on ne saurait accuser Frédéric d'avoir négocié pour la place, au prix de la candidature; dès lors, le point de vue de M. Barthe était juste, et j'ai dit que nous acceptions.

Les journaux ont lié cela avec la démission de M. Siméon. Absurdité. Il n'y en a pas eu mention.

13 mars. — On ouvre la porte de mon cabinet. Valanche annonce M. le maréchal Soult. Il était midi; sa visite m'a considérablement étonné, et plutôt peiné.

Cependant, je ne puis pas dire que je n'en ai pas sur-le-champ deviné l'objet; et c'est pourquoi elle m'a aussitôt peiné.

Dimanche 10, M. Molé avait eu occasion de m'écrire au sujet de M. Lainé; il finissait ainsi : « On dit que les arrangements ministériels avancent, et de toute manière je m'en réjouis. On y mêle votre nom. »

Le lendemain, lundi, j'avais été parler à M. de Montalivet de la position de Philippe P... Il me dit : « Le maré-
« chal Soult a accepté la mission de composer le Cabinet.
« Il a demandé au Roi de compenser l'influence de
« M. Thiers, en y appelant des hommes de conservation.

« Il a cité plusieurs personnes de la Chambre des pairs, « et vous notamment, etc. »

Il y avait loin de là à la proposition *d'accepter le ministère de l'intérieur*.

C'est, en effet, ce que le maréchal est *venu formellement me proposer*.

« Vous connaissez la situation des choses, m'a-t-il dit, elle est grave. Le Roi m'a demandé de me charger de former un cabinet, en remplacement de celui de M. Molé. J'avais refusé il y a un mois. Maintenant, les circonstances sont différentes. Le Roi a reconnu la nécessité d'y faire entrer M. Thiers ; mais je lui ai fait observer qu'on ne devait pas s'abandonner au mouvement qui portait vers la gauche, qu'il fallait modifier la couleur du ministère en y faisant représenter les trois divisions de la Chambre des Députés, centre droit, centre, et centre gauche, dont la réunion composerait une importante majorité, et que la Chambre des pairs devait aussi avoir sa part dans cette représentation. Passant à l'application, je vous ai nommé, et le Roi m'a témoigné qu'il serait très satisfait de vous voir figurer dans la nouvelle administration. Cependant, je ne vous en ai pas parlé, parce que la chose me paraissait trop vague et trop incertaine. Dans ma première pensée, je désirais que M. de Broglie prît les Affaires étrangères, M. Thiers l'Intérieur — vous voyez que je n'ai pas de rancune ; —

M. Duchâtel les Finances et M. Guizot l'Instruction publique. M. de Broglie a refusé, et en même temps M. Thiers a déclaré qu'il voulait absolument les Affaires étrangères; il a fallu céder à cette prétention. J'ai vu, alors, M. Duchâtel; il était empressé de prendre les Finances, et il s'est chargé de conférer avec M. Guizot. Celui-ci a répondu qu'il entrerait avec le ministère de l'Intérieur, mais non autrement. Il n'est pas à oublier que M. Duchâtel a déclaré qu'il n'accepterait aucun poste, si M. Guizot ne faisait pas partie de l'administration. M. Thiers paraissait consentir à ce que M. Guizot eût l'Intérieur; mais les oppositions du centre gauche se sont élevées et M. Odilon Barrot a annoncé en son nom, et à la suite d'une longue conférence avec plusieurs Députés, qu'on ne supporterait M. Guizot qu'à l'Instruction publique. On a demandé l'Intérieur pour M. Passy. Mais vous savez les objections contre Passy, surtout de la part du Roi. J'ai donc cherché un ministre de l'Intérieur qui offrît les garanties désirables et qui ne fût repoussé ni par le Roi, ni par Odilon Barrot, et je vous ai indiqué. Si vous refusiez, vous prendriez sur vous une grande responsabilité. »

A cela, après quelques paroles convenables de gratitude de la bonne opinion et d'intérêt pour la chose publique, j'ai répliqué que si le centre gauche repoussait M. Guizot comme trop homme du centre droit, je

serais bien moins accepté par lui. « Vous vous trompez, a dit le maréchal; M. Odilon Barrot a remarqué que vous étiez bien un peu blanc, mais que vous étiez homme d'honneur, d'une grande réputation de capacité et de probité, et que vous arriveriez protégé par l'estime générale, tandis que le Roi aurait la plus grande confiance dans vos principes politiques, etc. »

Ma fin de non-recevoir ainsi écartée, il m'a fallu préciser et motiver mon refus. J'avais tant de raisons péremptoires que je n'ai pu avancer suffisamment, en retenant, à part moi, les plus intimes, les plus puissantes. Je n'ai dit que le vrai, mais je n'ai pas dit tout le vrai. Le maréchal a insisté, mais il a pourtant bientôt reconnu que ma résistance n'avait pas pour but de me faire presser; et en m'exprimant ses regrets, il m'a dit : « Je craignais votre refus. M. Pasquier, de chez qui je sors, m'y avait préparé. »

D'après cela, je suis allé à cinq heures chez M. Pasquier qui m'a paru, en effet, n'avoir pas mis en doute la manière dont je répondrais. Il m'a conté comment Odilon Barrot avait fait de moi le plus complet éloge..

Je ne parlerai à personne de la proposition, ni même de la visite. S'il y a un côté flatteur, il y a un revers. Cependant, j'ai peur qu'il n'en soit question. La voiture à ma porte a été remarquée. Ernest était chez moi, il a dit à Wilhemine : « Voilà le maréchal qui cherche des

ministres, » et Valanche, à propos de je ne sais quoi, disait dans la soirée : « Si monsieur était ministre avec M. le maréchal Soult. »

14 mars. — Le *Moniteur* donne la nomination de huit pairs. Il avait été question d'en nommer davantage ; puis encore onze. Les observations faites ont du moins réduit la liste de trois. Elle ajoutera peu ou point à la considération de la Chambre. Parmi les noms retranchés, je sais d'Angosse, qui valait mieux que plusieurs des conservés ; de Gasq, qui était sans valeur, et d'Estourmel, l'ancien député, qui aurait été un véritable accident.

Je suis allé rendre ma visite au maréchal. Il m'a fait des protestations infinies de son estime, de sa haute opinion de mes talents, etc., m'a parlé de ses regrets et m'a dit qu'il était allé chez le Roi lui raconter la mauvaise issue de sa négociation et que celui-ci en avait été *peiné*. Du reste, il n'a point recommencé ses instances, et il m'a semblé qu'il comprenait mieux les motifs qui ne me permettaient pas d'accepter.

J'ai eu la curiosité de le prier de me dire comment M. Thiers aurait pris mon entrée au ministère. Il m'a répondu que s'il n'avait pas paru abonder dans son sens, il n'avait pas pourtant fait d'objection, et s'était borné à dire que je n'accepterais pas.

En quoi je trouve que M. Thiers a montré plus de tact.

M. Guizot persiste à ne vouloir que l'Intérieur, et les autres à ne pas y consentir.

Le maréchal attend Dupin et Humann.

20 mars. — Hier au soir, chez M. Molé, dans son hôtel de la place de la Ville-l'Évêque, beaucoup de monde, surtout en Députés exclus et en Ministres déchus. Montalivet m'a pris à part et m'a dit : « Vous avez eu votre proposition. » Et comme je faisais semblant de ne pas comprendre : « Oui, on vous a proposé le ministère de l'Intérieur. » Sur quoi j'ai répliqué que la chose ne pouvait pas être fort sérieuse, et lui : « Au contraire. Elle l'était tout à fait, vous ne pouvez le nier. Je dois être informé dans ma position, et je sais bien que le maréchal est allé chez vous, et ce qui s'est passé. Il s'est beaucoup loué de la manière dont vous lui avez parlé. Je pensais bien au reste, à l'avance, que vous n'accepteriez point. »

4 avril. — Il y a quatre jours que M. Decazes m'a raconté la proposition du maréchal Soult. Il tenait le récit d'Odilon Barrot, qui lui a répété les paroles favorables sur M. Mounier.

Le *Journal du Commerce* d'hier 3 est revenu là-dessus, en faisant des reproches au maréchal Soult. Il

ajoute : « Le maréchal n'a pas reculé, dès les débuts de « la négociation ministérielle, à présenter au Roi, comme « ministre de l'Intérieur, un des représentants les plus « nets du légitimisme parlementaire, M. le baron Mou- « nier. »

M. Decazes m'a conté qu'il avait été sérieusement question de l'envoyer à Alger, afin de préparer les voies au duc de Nemours, qui aurait été nommé plus tard vice-roi. C'est là l'origine de sa nomination au grand référendariat ; le roi tenait beaucoup à ce projet de vice-royauté.

Longue visite de M. de la Ferronnays. Nous nous sommes trouvés parfaitement d'accord sur tous les points.

Broglie disait, l'autre jour, à Bastard, au sujet de l'amitié du Roi pour Méchin : « Il était de son Comité révolutionnaire, avant 30. »

Avril 7, 8, 9. — Je suis allé à Verberie, assister au mariage de Louisa Malouet, qui avait été célébré civilement à Paris. La petite maison de Verberie achetée par le beau-père de Malouet, M. Chabunon de Maugris, de 1770 à 1780, est vendue, et doit être remise le 1er mai. C'est triste, tous ses souvenirs sont là. Deux sœurs aînées, mortes enfants, pendant que le père et la mère étaient à Cayenne, y sont enterrées.

10 avril. — J'ai eu la visite de M. Charles, percepteur à Falaise, fils de ce Charles de Romans qui a fait faillite en 1829.

Il m'a conté que son oncle Charles, officier d'état-major du général Bonaparte à l'armée d'Italie, avait obtenu, par le crédit de Mme Bonaparte, la fourniture de l'armée pour la maison Baudin, de Lyon, qui lui avait donné un intérêt, d'où lui était venue une fortune considérable. Il est mort garçon, il y a peu d'années.

Ce Charles, fort bel homme, avait été amant connu de Joséphine. De là sa disgrâce positive et soutenue pendant tout le règne de Bonaparte et de Napoléon.

J'ai trouvé, à Verberie, une petite gravure de M. de Lally, publiée à Londres en 1797, avec ces vers qui sont de Malouet :

De son Roi, de son père, il vengea la mémoire;
Des Français opprimés, il défendit les droits;
L'Envie en frémissant a confessé sa gloire;
Et le Crime pâlit à sa tonnante voix !

Vendredi 10 mai. — J'ai développé ma proposition sur la Légion d'honneur. Succès complet, assentiment général, l'unanimité unanime. Barthe, que j'avais averti dès 1837 que, le gouvernement ne faisant rien, je serais obligé de faire, et Rosamel, impliqué par les nominations anticipées, m'ont fait les plus immenses compliments. Le maréchal Gérard également, Gasparin et Montebello

présents. Le premier a dit en sortant : « Mounier nous en a donné vigoureusement, aux ministres passés et présents. »

Prévost m'a conté que le Roi n'était pas content.

M. Molé m'a fait dire par Alphonse de Ray qu'il trouvait mon travail excellent, et qu'il était de mon avis sur tous les points. Il n'avait pu assister à la séance. Enfin, jamais je n'ai reçu et il ne m'est revenu autant de compliments. M. Pasquier, si peu ami des propositions que je ne l'avais prévenu positivement de ma résolution que la veille, m'a exprimé sa satisfaction.

Mais aujourd'hui, 12 mai, j'ai eu la plus grande joie. Lamartine m'a dit : « J'allais vous écrire. Je voulais vous conter comment j'ai lu deux fois votre exposé préliminaire. C'est un magnifique morceau, les pensées les plus nobles, le plus beau style, de la haute éloquence. » Et, me défendant en modestie vraie : « Il n'y a personne dans la Chambre des Députés en état d'écrire ainsi : pas même Thiers ! »

12 mai. — On ne se doutait pas de l'émeute, quoique depuis longtemps on parlât d'un mouvement bonapartiste. Sortant de chez Lamartine à cinq heures et demie, j'ai rencontré Villemain qui m'a abordé en m'annonçant qu'on se battait à l'Hôtel-de-Ville. Je croyais qu'il voulait plaisanter.

Le duc d'Orléans était au Champ-de-Mars à quatre heures un quart ou et demie. Il a reçu une dépêche sur laquelle il est monté en voiture pour revenir aux Tuileries.

Lundi 13. — Le maréchal m'a dit à la Chambre lorsque je lui faisais mon compliment : « Vous avez fait une excellente proposition, je la soutiendrai de toutes mes forces. »

Frédéric m'a conté que le bruit du Palais était que le roi me nommerait grand chancelier de la Légion d'honneur.

Le *Charivari* m'appelle une des pituites de la Chambre... momie.

Le duc de Bassano, mort à deux heures. Impression pénible. Je n'oublie pas le service qu'il m'a rendu lors de mon mariage.

16 mai. — La Commission nommée dans les bureaux a été choisie parmi les membres qui se sont plus fortement prononcés en faveur. Dans le mien, j'ai eu toutes les voix.

En sortant hier du service du duc de Bassano, j'ai rencontré Viennet. Il n'avait point de ruban et, me le faisant remarquer, il m'a dit : « Je l'ai quitté, et je ne le reprendrai que lorsque votre loi aura passé. »

Hier 15. — 1re séance judiciaire. — L'instruction est ordonnée. J'ai dit quelques mots pour faire sentir la nécessité des règles, en m'opposant à ceux qui voulaient par paresse que le président nommât la Commission des douze.

La mesure (déférer à la Chambre des pairs) était inévitable. La corvée n'en est pas moins triste et pénible.

Toustain est venu me faire ses adieux. Il a eu bien de la peine à me dire quelques mots de ma loi d'hier Quoi que j'aie fait, je n'ai pu lui arracher un témoignage de contentement, aucune expression de satisfaction, d'approbation. Son système est qu'il ne faut rien faire, puis il n'aime pas le succès des autres. Est-ce là de l'amitié ?

19 mai. — Touret, de Lyon, celui qui passe pour être l'assassin du colonel Mounier, a été tué dans une barricade d'une balle à la poitrine !

Parmi les morts, on a trouvé également un nommé Fournier qui avait planté le premier drapeau tricolore sur la tour de Notre-Dame, en juillet 1830, et pour cela décoré de juillet !

C'était un garçon couvreur, amputé de la jambe par suite d'une chute (on dit d'une blessure en juin 1832), et qui s'était fait décrotteur au pont au Change. Il exer-

çait encore cette profession au moment de l'insurrection ou conspiration du 12 mai !

24 mai. — Touret a écrit de Lyon qu'il n'était pas mort.

26 mai. — Hier, dans mon bureau, on a nommé les commissaires pour la loi d'Haïti. 16 votants. J'ai eu 15 suffrages (moins le mien).

31 mai. — Je ne sais si je n'ai pas déjà écrit une conversation curieuse de Siméon fils avec le cardinal Fesch. A la fin de 1812, il traversait Lyon, se rendant pour santé d'Allemagne à Montpellier. Il fit sa visite au cardinal dont il avait été secrétaire à l'ambassade de Rome. Fesch lui communiqua le vingt-neuvième bulletin. Siméon de se récrier. « Quoi! lui dit le cardinal, cela vous étonne? Nullement pour moi. Je savais que cela ne pouvait finir autrement. » Un précieux Corrège de petites dimensions était sur un chevalet dans un coin de la chambre à coucher. Siméon l'admirant, le cardinal lui dit : « Il ne me quitte jamais. Je l'ai toujours sous les yeux. Sans cela, j'aurais trop peur qu'*il* ne me le prît. »

CHAPITRE XVII

Mise en accusation des prévenus. — La planche aux assignats. — Défection. — Le discours d'Arago. — Un intérêt public. — Coupable de meurtre. — Participation individuelle. — Préméditation. — Barbès. — La peine du talion. — Un rapport sur la Légion d'honneur. — L'effigie de l'Empereur. — L'expédition de Rambouillet. — Ministère. — Pèlerinage à Goritz. — Mort de la poitrine. — Saint-Domingue. — Les intentions de l'Empereur. — Du Petit-Thouars. — Mort de la nièce de Malouet. — Madame de Vitrolles. — Bagration, Benningsen. — Le général Sainte-Suzanne. — Fontainebleau. — M. Thiers et le roi des Belges. — Blanqui. — Mort de M. Marchand. — Affreux changement.

13 juin. — Hier et avant-hier accusation ; *unanimité* pour la mise en accusation des prévenus.

Sur la compétence, sur 148 votants, 2 opposants seulement (Dupin et du Bouchage). Cadore a demandé un supplément d'instruction. Pelet, Flahaut, Barthélemy et Tascher ont dit qu'ils votaient à regret et demandaient une loi.

14, 15 juin. — Dans la séance du 13 juin, la loi sur la Légion d'honneur a été votée. 10 voix de majorité. Beaucoup des nôtres absents. Le ministère avait fait flèche de tout bois pour obtenir le rejet. Tout cela est de la volonté

du roi qui craint de n'avoir plus rien à donner. Il n'a pas pu comprendre que l'on brisait la planche aux assignats pour lui donner à la place celle des billets de banque. On a dit aux uns qu'on empiétait sur la prérogative royale, que tout ce qui était nécessaire serait fait par ordonnance; aux autres, que la proposition était d'un légitimiste, etc.

Du reste, je dois être content de ma campagne. Thiers m'a fait faire, et par deux fois, des compliments exprès.

Mais un sentiment pénible que j'ai éprouvé, c'est celui de me voir abandonné par tant de gens qui m'avaient approuvé, poussé même, à commencer par le pauvre maréchal Oudinot, qui était venu me dire qu'il était de mon avis de tous points et qu'il persuaderait le roi.

Procès. — *Séance du vendredi.* — Arrêt pour rejeter la *demande en sursis.*

J'ai fait quelques observations sur la rédaction. J'ai proposé de mettre sans *s'arrêter* au lieu de sans avoir égard. — Adopté.

Quoique le discours d'Arago fût très spécieux, il est cependant évident que lorsque le fait général est établi, on peut, et il est même convenable de juger les prévenus contre lesquels les charges sont suffisamment prouvées, en appréciant la culpabilité de chacun en particulier; sauf à faire valoir les moyens que les accusés croient

avoir de se disculper, même par la confrontation avec d'autres prévenus non encore en accusation.

Séance du 8 juillet. — M. le chancelier a proposé qu'on prononçât d'abord sur la culpabilité de tous les accusés, puis sur l'application de la peine. Cela a été vivement combattu, par plusieurs magistrats. Cependant il me semble que la graduation de la pénalité s'établira mieux quand on a sous les yeux la totalité des coupables. On procède ainsi dans les Cours d'assises, et les précédents de la Cour des Pairs ne l'interdisaient point. (On avait suivi l'un et l'autre modes). Dans ce cas, il y avait un intérêt politique : c'est qu'une grave condamnation ne se répandît pas trop tôt, et isolément dans le public. La discussion a été assez animée. J'ai résumé et j'ai appuyé la proposition du chancelier. Sur mon discours, on a été aux voix et la cour l'a adoptée à une immense majorité, tandis qu'auparavant elle se montrait fort contraire.

Séance du 9 juillet. — Il y a eu une vive discussion sur la rédaction ou position de la seconde question relative à Barbès. M. Pasquier a proposé de demander s'il était coupable d'être l'un des auteurs du meurtre du lieutenant Draumeau. J'ai proposé de suivre simplement le réquisitoire du Procureur Général et de demander s'il était coupable du meurtre du lieutenant. Cela n'excluait

point la possibilité de reconnaître que Draumeau avait été frappé de plusieurs coups. On est coupable de meurtre quand on a tué quelqu'un avec l'aide de complices également coupables.

Cette question fort débattue, on a été aux voix. La Chambre, à une assez grande majorité, a préféré la rédaction du chancelier. Sur la culpabilité dans l'attentat, unanimité. Environ trente voix contre la culpabilité du meurtre, (cent cinquante-six juges). La même contre la question de préméditation, j'ai dit oui sur les deux. J'aurais préféré qu'on ne séparât pas les actes commis pour l'exécution de l'attentat, ce qui était inutile dans le cas prévu, celui qui prenait tout sur lui; mais enfin, il est vrai qu'il faut bien apprécier la participation individuelle pour juger le degré de culpabilité et graduer la peine (voyez le code pénal et la loi de 1834). La question posée, je ne pouvais d'ailleurs que répondre affirmativement. Ma conviction intime et complète est que Barbès a tiré un premier coup qui a manqué, puis un second coup qui a frappé Draumeau. Son premier coup a été le signal de la décharge qui a causé tant de meurtres et dans laquelle Draumeau paraît avoir reçu une seconde balle.

Quant à la préméditation, il est évident qu'il y a eu préméditation dans le sens de la seconde partie de l'article 297 du code pénal.

En droit criminel, il y a préméditation toutes les fois que l'acte ne peut être attribué à un mouvement irréfléchi.

Dans les séances de l'application de la peine, je n'ai parlé qu'une fois. C'était au sujet de Miallon. J'ai défendu vivement le principe que nous ne devions pas prononcer les travaux forcés. J'ai cité les projets de loi, les projets de résolution, les précédents : mais j'ai été abandonné par Portalis et Bastard eux-mêmes, qui ont voté sans discours et par Broglie et Molé qui ont motivé contre moi. Le chancelier a voté les travaux forcés et la Chambre s'en est trouvée à l'aise, parce qu'elle ne voulait pas prononcer une seconde peine de mort et que cependant elle voulait une punition sévère. On faisait valoir que la détention n'en n'était pas une pour un homme dans la situation de Miallon. Parlant, d'ailleurs, un des derniers je n'ai pu gagner que quatre ou cinq voix. Au second tour, on a persisté, les amours-propres se joignant au reste, attendu qu'on s'était engagé.

Je crois que nous avons fait une mauvaise besogne, nous devenons de plus en plus Cour d'assises.

Je ne pense pas qu'il y eût moyen d'hésiter pour Barbès. Personne n'a pu indiquer de circonstances atténuantes, et parmi les vingt et un qui ont voté pour la déportation, et un travaux forcés (sur 155), on n'a fait valoir que des considérations politiques, auxquelles de

plus fortes ont été victorieusement opposées. Molé a très bien parlé dans le sens de la majorité.

Du reste, j'ai généralement voté pour les peines prononcées en général d'une modération plutôt excessive, j'ai même été plus sévère pour Longuet. J'ai voté pour cinq ans de détention : coupable d'attentat; de l'éducation; chef de bande enlevant des armes dans les maisons, et une peine correctionnelle! c'est trop peu, il y a dérision.

J'ai toujours été d'avis des grâces. Je les ai toujours apprises avec satisfaction. Cependant, je dois le dire, cette commutation de peine ne m'a fait aucun plaisir, les résultats en seront graves sur l'action des tribunaux; puis, la peine décernée est de nature à détruire l'impression favorable de la clémence. Rien ne pouvait être plus maladroit et rien n'a rien été plus mal accueilli. Beaucoup de pairs sont furieux d'avoir été joués, disent-ils. Teste avait assuré à Molé que « l'arrêt serait exécuté, quoi qu'il fût. »

Je me persuade que Louis-Philippe a craint surtout les vengeances, le sang pour le sang. Cousin avait fait une grande fantasmagorie du talion. On dit que les ministres, sauf Dufaure, étaient tous d'avis contraire à la commutation. Je ne le crois pas. J'évite de parler de cela. Je ne veux pas blâmer une grâce, et, cela fait, je ne saurais approuver.

18 juillet. — M... est venu me communiquer son rapport (Légion d'honneur). Il est mieux que je ne m'y attendais. Je crois qu'on le lui a écrit; il est très inégal. Les amendements proposés ne sont pas considérables et tendent tous à rendre la proposition plus sévère.

J'ai remarqué dans le rapport l'expression du désir de la Commission que l'image de Napoléon fût replacée sur l'étoile. Je lui ai fait observer que ce vœu ne pouvait s'exaucer et que le gouvernement en serait très blessé. Il m'a assuré qu'il communiquerait mon observation à la Commission. Hier matin je suis allé chez M. Paixhans pour lui en parler, et ne le trouvant pas je lui en ai écrit.. Il m'a répondu, ce matin, qu'il était trop tard.

J'en suis peiné. Je m'affligeais que l'effigie de l'Empereur redevînt le signe de l'honneur, mais certes je puis m'en laver les mains.

Portalis m'a rappelé, pendant nos pénibles délibérations, que lorsqu'en 1821 on imagina de plaider le moyen des agents provocateurs devant la Cour des Pairs, le système fut introduit par le maréchal Jourdan qui lut avec hésitation et embarras un discours *ad hoc* rédigé par Lagarde.

En août 1830, Jourdan fut désigné pour l'expédition de Rambouillet; il hésitait, et Maison s'offrit, assurant

qu'il saurait bien leur faire peur et les faire déguerpir.

Sosthène de la Rochefoucauld vient de publier son pélerinage à Goritz. Il y raconte tenir du Dauphin que M. Portalis lui avait déclaré que le ministère Martignac-Portalis ne pouvait plus marcher et que le Roi devait appeler Polignac. Portalis m'a assuré que cela était parfaitement faux. Le Roi avait toujours Polignac aux Affaires étrangères. A la chute de Villèle, le Roi entendait lui donner la présidence du Conseil. Villèle consulté combattit et indiqua M. de Talaru. Le Roi combattit à son tour et Chabrol en profita pour faire le ministère Martignac-Portalis. Ensuite, le roi décida de remplacer Martignac par Ravez et la Ferronnays par Polignac. Il ordonna à Portalis, qui avait alors l'intérim des Affaires étrangères, de le faire venir de Londres. Portalis fit signer par le Roi une lettre qui motivait l'invitation sur l'utilité de se concerter avec le duc de Mortemart, alors encore à Paris, au sujet des affaires d'Orient. En même temps Portalis déclara au Roi que si Polignac et Ravez entraient au ministère, tous les autres se retiraient et de même pour Polignac seul. Polignac en a été instruit et en est resté fort irrité.

19 juillet. — Arth. de la B. m'a conté une bonne histoire. Mme de Pomereux conduisait son fils à une consultation de médecins; le mari de la suivre et de lui crier :

« Surtout n'oubliez pas de leur dire que son père est mort de la poitrine ! »

Loi sur l'état-major général de l'armée. J'ai voté contre. Loi obscure et confuse ; impossible de savoir ce que l'on entend par l'application de la loi du 19 mai 1834 (état des officiers) à la retraite des généraux. Ensuite crainte d'une prodigalité d'avancement et d'un accroissement considérable des généraux passant à la réserve. Je me suis abstenu de la discussion.

Saint-Domingue. Je crois que j'avais raison.

Mon rapport a été goûté, fort applaudi, d'Audiffret a bien défendu. Moi je n'ai pas été content de ma réplique, j'étais enrhumé, fatigué et aussi découragé par l'inertie de la Chambre. Presque tous ceux qui auraient voté pour les cinq conclusions de la commission étaient absents. La majorité des membres ministériels était au contraire à la séance. Il est pénible de voir s'éteindre ainsi les dernières espérances. Gautier avait été pour les colons. Filleau, du *Moniteur industriel*, lui demanda s'il ne défendrait pas leur cause ; il a répondu : « Que voulez-vous ! j'ai passé par le cabinet du ministre des finances. J'en ai respiré l'air et j'ai changé d'avis ! »

11 septembre. — Nous venons de passer deux jours à Meylan, au milieu de cette excellente famille Giroud.

C'est une oasis de calme et de repos. Seulement, nous avons eu dans ce charmant cottage trop de monde, trop de visites, entre autres M. Maurel, consulat à la cour royale ; fils de M. Maurel, ancien avocat général au parlement de Grenoble, puis conseiller de préfecture, membre du Corps législatif et enfin président à la cour royale, dont il a donné sa démission en 1828, par suite de l'affaiblissement de l'âge ; il vit encore (85 ans). Ce M. Maurel (le fils s'entend) a commencé par être secrétaire de M. de Montalivet. Il m'a conté qu'un jour M. de Montalivet lui dit — en 1813 : « Je ne sais combien de « temps je resterai au ministère, quand je le quitterai, « mais je sais qui me remplacera : ce sera Mounier. « L'Empereur m'a parlé de lui d'une manière à me mon- « trer l'opinion qu'il avait de lui et ses intentions. »

Alger. — *Expédition.* — Deux jours avant mon départ de Paris, j'ai eu la visite de M. du Petit-Thouars, capitaine de vaiseau, revenant du tour du monde. Il m'a raconté des choses fort intéressantes de l'état de la Nouvelle-Zélande et des projets de colonie des Anglais. Il est resté onze ans capitaine de frégate, et l'amiral Duperré, m'a-t-il dit, n'avait point oublié ce qui s'était passé lors de l'expédition d'Alger.

Le Dauphin avait consulté M. du Petit-Thouars qui connaissait la côte d'Afrique. Il déclara que le débar-

quement était chose facile, sûre ; qu'il se chargerait de l'exécuter en deux jours. A qui donneriez-vous le commandement de la flotte? A l'amiral Duperré, parce qu'il a été heureux, ce qui lui a donné crédit dans la marine.

L'amiral est mandé, il trouve l'entreprise impossible. D'Haussez le presse et finit par lui dire : « L'expédition se fera. Si un vice-amiral ne veut pas s'en charger ; le Roi confiera le commandement à un contre-amiral, ou à un capitaine de vaisseau, et même, s'il est nécessaire, à un capitaine de frégate. » — *Inde iræ.* — Du Petit-Thouars aurait encore attendu son grade sans l'occasion qu'il eut de sauver avec un simple brick, à Lima, un bâtiment portant beaucoup d'or pour Bordeaux. Le commerce de cette ville lui donna une épée, le recommanda, etc.

4 novembre. — A Paris. — A la fin de septembre est morte Mme Percheron, nièce de M. Malouet. Elle était jolie et adroite. Il l'a mariée à un commis de ses bureaux de préfet maritime à Anvers, dont il fit la fortune en le nommant (1814) directeur des fonds du ministère de la marine. Même lorsqu'elle n'était plus jeune et jolie, elle trouvait moyen d'être bien avec les ministres des finances et de soutenir son mari, toujours absent de Paris, mais faisant souvent de la mauvaise besogne dans les recettes générales. Quoique vivant publiquement avec le général Vincent, elle était maîtresse de M. de

Villèle qui terminait toutes ses soirées chez elle, alors qu'elle était modestement logée rue Neuve-des-Mathurins. Elle était, aussi, particulièrement bien avec d'Argout qu'elle avait connu à Anvers et qu'elle protégeait auprès de M. de Villèle, avec M. de Chateaubriand par Mme de Castellane, avec M. Louis par Mlle de Rigny dont elle connaissait les... C'était un excellente confidente.

Mme Vitrolles vient de mourir à Vitrolles; on l'appelait Mlle de Folleville, et c'est ainsi qu'elle est nommée dans le billet de part. Mon père avait fait le mariage qui avait commencé sous des auspices assez remarquables et qui a été suivi de tristes conséquences. J'en écrirai le récit quelque jour.

J'ai fait de Mably une course à Clermont le 1er et le 2 octobre.

Cabinet de M. Delaizer. — Il m'a conté beaucoup de choses intéressantes de la Russie. Barclay de Tolly, dont il était aide de camp, l'avait envoyé auprès de Bagration lors du mouvement offensif que celui-ci projetait de Smolensk. Bagration était indépendant. Il s'agissait de lui demander coopération en attaquant de flanc l'armée française. Bagration répondit à M. Delaizer : « Laissez-moi tranquille, je n'entends rien à vos mouvements de flanc. J'attaque l'ennemi de front, avec

mon front cornu. » Il n'y eut pas moyen de le persuader et l'attaque projetée n'eut pas lieu.

Benningsen, au dire de M. Delaizer, son aide de camp, était un excellent homme, paresseux, peu combinant; mais habile et prompt sur le champ de bataille comme un général français. Il avait de la sensibilité et se trouvait malade quand il avait dû parcourir, après le combat, un champ de bataille couvert de blessés et de mourants.

En juillet-août 1830, le général Sainte-Suzanne commandant à Clermont s'est brûlé la cervelle. C'était un neveu du sénateur, longtemps colonel à l'île de France, maréchal de camp du roi.

On décida (le préfet, etc.) qu'il était inutile de faire feu sur le peuple attroupé et qu'on attendrait les nouvelles de Paris. Les meneurs avaient promis, en revanche, de ne rien faire d'hostile. Cependant, les fleurs de lis furent arrachées. Le général se crut déshonoré, s'effraya de l'idée d'être jugé lâche ou traître, et pour se tirer d'embarras eut recours à ses pistolets.

Le *31 octobre*, en passant à Fontainebleau, j'ai visité le château où j'ai trouvé Fontaine avec Dubreuil. Fontaine m'a dit : « Du temps de l'Empereur, nous ne savions pas vivre, nous ne connaissions pas le confor-

table, où l'aurions-nous appris? Maintenant, c'est différent : le roi a toujours habité les châteaux, il a été exercé au bien-être, et il nous fait faire partout des calorifères et des cabinets d'aisance. »

Et Dubreuil de se lamenter : « Oui, il m'a fallu établir quarante calorifères et quatre-vingts water-closets. »

4 novembre. — M. Thiers a dit à M. Dubouzet (à Ostende) l'été dernier : « Je suis au mieux avec le roi des Belges. Quand je demandais d'entrer en Espagne, il m'appuyait de toutes ses forces ; son intention était de joindre un corps de ses troupes à l'armée française, et même si le beau-père l'avait permis il l'aurait commandé en personne ».

8 novembre. — M. Pasquier m'a conté que la veille le roi lui avait parlé de la nomination des pairs. Il avait l'air assez embarrassé et lui a dit en haussant les épaules : « C'est bien petit. » A quoi M. Pasquier a répliqué : « Les ministres de Votre Majesté le sont, et leurs choix s'en ressentent. » Le roi ne tenait qu'à un seul homme, Viennet. Les ministres s'opposaient. « J'ai été obligé de nommer Lebrun pour avoir mon pauvre Viennet », dit le roi.

La Romiguière, procureur général à Toulouse, fut sur le point d'être nommé.

Blanqui a fait une longue déclaration que j'ai lue. Elle est d'un homme qui regarde sa cause comme perdue et ménage sa grâce. La déportation serait commuée en bannissement.

Daunou, nommé censeur impérial (en 1810), refusa formellement. (Portalis).

21 novembre. — Je viens d'apprendre une nouvelle assez triste. M. Marchand est mort à Saint-Ismier, le 11 novembre. Excellent homme que je connaissais depuis trente-deux ans, très court d'esprit. C'est lui qui me disait que tout ce qu'il aurait à raconter de ses campagnes, c'est qu'il avait bien chaud en Syrie et bien froid en Russie ; il avait été blessé à l'assaut de Jaffa, et il avait passé le Dniéper sur la glace avec Ney.

Hier au soir, j'ai vu M. P. de B. que je n'avais pas vu depuis mon retour. Quel affreux changement ! Il n'y a plus que des lueurs passagères. Il m'a accueilli avec grande effusion, puis accablé de compliments absurdement exagérés. Mon opinion l'avait toujours confirmé dans la sienne et avait influé sur l'empereur Alexandre. J'ai rompu la conversation par des balivernes du jour, puis lui de reprendre en me disant : « Vous étiez de la législative ! »

Jouanne m'a conté que Thiers était amené aux Archives du cabinet par M. Boudet. A la suite de cette visite, il a envoyé un secrétaire qui prend copie de toutes les lettres de Napoléon.

9 décembre. — M. Pozzo est tombé dans l'état le plus triste, grand affaiblissement moral et physique; moral plus grand parfois. Causant avec tout son esprit d'autrefois, puis tout à coup absence et même hallucinations. Il m'a reçu avec des tendresses infinies, des compliments immenses, disproportionnés; cependant, je les prenais pour bons, quand il me dit : « Votre opinion m'a toujours fortifié. L'empereur Alexandre était rassuré quand je pouvais lui affirmer que vous étiez du même avis que moi. » Et s'attendrissant : « Il y a si longtemps que nous nous connaissons! Nous étions ensemble à l'Assemblée législative! » Tout à coup il est arrivé qu'il demandait : « Quelle est cette personne? » quand il n'y avait personne. Les médecins n'augurent aucun rétablissement et l'état peut s'aggraver. On désirait donc vivement qu'il donnât sa démission d'un poste qu'il ne pouvait plus remplir. Cela était plus digne que d'attendre la nouvelle du remplacement. Le neveu et la nièce m'avaient fort prié de tâcher de l'engager à se démettre. J'avais essayé, mais après avoir eu de la peine à me faire comprendre, j'avais été arrêté par un « nous reparlerons

de cela », quand il est survenu une lettre de M. de Nesselrode annonçant qu'il avait attendu pour répondre à la lettre de Londres, par laquelle il (M. P. de B...) lui faisait part de l'obligation où il était de se rendre, à cause de sa santé, à Paris, parce qu'il était dans l'espérance que ses forces se rétabliraient, mais que cette espérance ne s'étant point réalisée, l'Empereur lui demandait de se reposer et se proposait de lui donner un témoignage public de sa haute satisfaction. Ensuite, compliments à force, etc. Une pareille lettre ne permettait plus de différer. Cependant, M. Pozzo prétendait que M. de Nesselrode lui laissait la liberté de prendre son temps et qu'il pouvait remettre la décision au printemps, selon l'état de sa santé. Les siens étaient fort charmés de cette disposition. J'y ai mis patience et adresse et, après avoir écouté ce qu'il avait cherché à écrire, (il a beaucoup de peine à tracer ses lignes, et surtout à donner de la suite à ses pensées), je l'ai amené à me dicter et, peu à peu, à lui montrer qu'il était au pied du mur, qu'il était de sa dignité d'envoyer sa démission. D'après sa dictée, où il y avait de fort bonnes idées, j'ai écrit à la minute une lettre à l'Empereur; puis j'en ai écrit une autre pour M. de Nesselrode, plus détaillée, et pour le prier de remettre la première à l'Empereur. Je l'ai engagé à relire le tout et je me suis retiré. Le lendemain, il m'a envoyé chercher et nous

avons relu la lettre à l'Empereur, qu'il a trouvée bonne, en y ajoutant une phrase que j'ai arrangée d'après une ébauche griffonnée et embrouillée. Il était trop fatigué pour s'occuper de la lettre de M. de Nesselrode. Le lendemain, 6 décembre, M. Charles m'a écrit que tout était parti dans les mêmes termes que « mon amitié avait su dicter ».

Toute cette négociation a été triste et pénible. Du reste, le surlendemain, M. Pozzo di Borgo m'en a témoigné grande reconnaissance.

Ce pauvre M. Pozzo di Borgo s'imagine que l'on en veut à sa vie. Il demande ses armes pour se défendre la nuit. Sa défiance est extrême ; il s'inquiétait fort de la pensée qu'on aurait qu'il n'avait pu rédiger les lettres que je lui avais fait signer.

CHAPITRE XVIII

Le Rhin. — Notaires et avoués. — Mort de la dernière sœur de mon père. — Procès de Louis-Napoléon. — Incident des lettres. — Il est sage de se reposer. — Aveu douloureux. — Médaille de la descente en Angleterre. — Généalogie de Mme Lafarge. — Le procès Darmes — Pour guetter le duc de Raguse. — Le roi a toujours trop fait et trop écrit. — Mariage d'Henriette de Lespinay. — Le maréchal est renversé. — L'honneur des armes. — La Chambre en contradiction avec elle-même. — *Le manuscrit de Sainte-Hélène.* — Bertrand de Noiron. — Grand mystificateur. — Aveu de l'imposteur. — Vieux souvenirs. — Le général Roussel, le colonel Arbaud.

La Commission des officiers a été fort désagréable. Il est évident que le général X..., avec de bonnes intentions, s'est conduit fort légèrement. Avant de commencer, il fallait faire examiner secrètement par des gens sûrs ce qu'il y avait à faire et ne pas alarmer tout le monde et faire sonner le tocsin. La faute a été, ensuite, très grande de placer dans le sein de la Commission les représentants des notaires, des avoués et des avocats en Conseil. Leur humeur est affreuse toutes les fois qu'il s'agit d'une mesure qui attaque, même indirectement, la valeur des charges.

C'est le Rhin qui commence à grand bruit et se perd

dans les sables. Il n'y a, d'ailleurs, dans la Commission, pas assez de gens considérables pour que ses décisions aient poids. Il est évident, encore, que des réformes en pareille matière ne pouvaient s'entreprendre qu'avec un concert parfait entre le Roi et les ministres.

Passy me disait : « Comment y toucher? A ma dernière élection, il n'y avait au bureau que des notaires et des avoués. »

Nous avons appris, avant-hier, la mort, à Grenoble, de ma tante Massas, — dernière sœur de mon père : de l'esprit, de l'imagination, peu de sens; de la sensibilité, c'est-à-dire une susceptibilité nerveuse et peu de bonté de cœur, beaucoup de prétentions dans sa jeunesse, de la coquetterie. En tout, une vie malheureuse par sa faute, par celle des autres et par celle des circonstances. Nos atomes s'attiraient peu. Elle m'a donné beaucoup d'ennui, mais je le lui ai pardonné de grand cœur et, en tout temps, je me suis occupé activement de ses intérêts. J'ai fait élever ses deux derniers fils de mes deniers, je les ai placés de manière à ce que sa fille pût se marier. J'y ai eu bien des contrariétés et bien du chagrin.

. . . . . .

. . . . . .

PROCÈS DE LOUIS NAPOLÉON

« La Cour était convoquée au 15 septembre — mardi — pour statuer sur l'acceptation. Je suis parti par la malle-poste du 14 — de Vesoul — à dix heures du soir, et ne suis arrivé à Paris qu'à cinq heures du matin le mercredi 16. J'aurais cru que la séance du mardi serait remplie par les préliminaires, lecture du rapport, etc. Mais on avait eu le temps de commencer la délibération, et l'accusation du Prince et celle de Montholon étaient déjà prononcées ; d'ailleurs on a dit — M. Pasquier et Cauchy — que, n'ayant point assisté au premier appel nominal, je ne pouvais prendre part à la suite de la délibération. Cependant je ne me suis pas repenti d'être venu. J'ai fait preuve de bonne volonté, et plusieurs journaux m'ont nommé dans la liste des pairs présents.

« La seconde séance à laquelle j'ai assisté n'a présenté aucun incident d'intérêt. Dans la première, le duc de Cadore avait fait un discours contre la compétence — absence de la loi et autres vieilleries ; — seul de son opinion, il a déclaré qu'il se retirait, et n'a point paru ni le lendemain ni au jugement.

« Jugement :

« Berryer a manqué son sujet. Il l'avait bien indiqué,

mais il n'a pas été heureux dans ses dévelopements, et n'a fait que crier comme un énergumène.

« On craignait beaucoup de division et de discussions sur la peine. La peine capitale était écartée. La déportation ou la détention se présentaient naturellement. Mais les généraux surtout étaient frappés de la qualification d'infamante attachée à ces peines, et déclaraient qu'ils ne prononceraient pas une condamnation infamante.

» Plusieurs conférences ont eu lieu chez le chancelier avant la séance de la cour. Il y avait : le chancelier, le grand référendaire Broglie, Molé, Portalis, Siméon, Pontécoulant, Bastard, Persil, Merilhon, Girod, Barthe, Mounier, Rossi, Framcarré. La première fois Gérard — devenu malade — et les derniers jours Viennet et Serrurier, appelés à voter à la tête de l'appel. — On s'est mis d'accord que la peine véritable était d'être renfermé dans une forteresse, mais on a fort vivement débattu la rédaction. — Molé et Barthe ont dit qu'il fallait une peine spéciale qui évidemment ne fût point *infamante*, et ont indiqué *l'emprisonnement à perpétuité*. Portalis et moi, ainsi que Persil, nous avons combattu, en nous fondant sur ce que nous pouvions bien ordonner les peines du Code et non pas *en inventer de nouvelles;* qu'aujourd'hui ce serait en atténuation, qu'une autre fois ce serait en rigueur, etc., arbitraire, etc. Nous

avions d'ailleurs pour nous les précédents, l'exemple des ministres n'était pas difficile à repousser. Cependant, comme l'on ne voulait pas de la détention, j'ai proposé de concilier les deux opinions en prononçant ainsi : « condamner à être renfermé pendant vingt ans dans « l'une des forteresses du territoire continental du « royaume. »

« Cette rédaction, qui donnait à la condamnation tout son caractère de peine politique et ôtait tout rapport avec l'emprisonnement des voleurs, escrocs, etc., avait l'avantage de prendre la peine définie par le Code, sauf le *nom* qu'on rejetait à cause de la qualification technique d'*infamante*. — Mais ç'a été le moyen pris pour la combattre, et on a prétendu qu'il n'y aurait pas de franchise.

« La lutte a été soutenue dans plusieurs réunions, et d'abord avec apparence de succès, mais enfin M. Pasquier et M. Molé l'ont emporté.

« Aux appels nominaux nous avons persisté, Portalis et moi, à voter ma rédaction, afin de ne pas concourir à l'établissement d'un dangereux précédent, et de ne pas exposer la Chambre des Pairs au reproche de ne s'astreindre à aucune règle. Au moment de l'appel pour la déclaration de culpabilité, j'ai demandé à être autorisé à m'abstenir sur Montholon. Ma phrase, bien tournée, avait été favorablement accueillie. Mais M. De-

cazes ayant demandé la même exception, M. Molé a fait remarquer que beaucoup pourraient mettre en avant des motifs analogues, et la Chambre, consultée, a déclaré qu'elle me refusait l'autorisation de m'abstenir. M. de Montguyon, qui s'était *réservé* afin de pouvoir dire comme M. Mounier, a été obligé de voter.

« Dans la délibération sur la culpabilité, Desjardins a été mis en liberté à la majorité de 84 contre 76 : j'étais de la minorité.

« Galvani a été également, et par une inconcevable indulgence, déchargé par 94 contre 60.

« Pour d'Alembert, secrétaire, qui avait pris un habit militaire, et qui avait été donné au Prince par le maréchal Clauzel, il a été voté de la même manière. Debure a été mis hors d'accusation par 130 contre 31. La délibération sur la peine a été très animée et prolongée pendant trois séances par le Prince. D'Alton-Shée, dans un discours écrit, a demandé la peine de mort ; du reste, il y avait eu unanimité — Portalis, Breteuil et moi exceptés ; et 16 pour un emprisonnement de vingt ans.

Montholon : pour la mort, 2, de Fleury et Dejean ; — 50 pour la déportation ; — le reste pour la détention (ego), sauf 25 pour l'emprisonnement pendant vingt ans.

Voisin, 30 voix pour vingt ans de détention, pour dix, 95 voix (ego).

Parquin, 25 voix pour quinze ans (ego). L'avis rigou-

reux a été préféré à cause de la récidive. On a considéré comme en récidive ceux qui avaient été à Strasbourg.

« Lombard : j'ai voté comme pour Parquin; de même pour Fialin.

« Pour moi, Montholon plus coupable. — *Mais Montholon était un confident du ministère et l'instruisait de tout.*

INCIDENT DES LETTRES

« Le général Préval a demandé de déposer des lettres qu'il avait reçues de Montholon de Londres, et qu'on en fît lecture à la cour. — Après un long débat, il a été décidé qu'elles ne seraient pas lues, parce que l'accusé n'avait pas réclamé ni par lui-même ni par son conseil cette lecture, en réservant toutefois à M. Préval d'en faire usage à l'appui de son opinion.

« Il s'est trouvé que ces lettres n'étaient rien moins que favorables à Montholon. Elles prouvaient que dès le mois de mai Montholon savait ce que tramait le Prince. Il y disait que les *cendres* avaient tourné toutes les têtes.

« Villemain en a pris pied pour parler admirablement sur l'imprudence de réveiller les vieux souvenirs, etc. Aladenize a été l'occasion d'un vif débat. 52 ont voté la mort, 104 la déportation — 1er tour; — au 2e tour : déportation, 112 (ego).

« Dejean a protesté, et il a déclaré qu'il ne signerait pas l'arrêt. Il s'est en effet retiré et n'est pas revenu.

« C'est chose étrange qu'une protestation contre l'indulgence ; — il était pour la mort.

« Pour Delaborde et Conneau, qui n'ont été condamnés qu'à l'*emprisonnement*, j'ai voté 5 ans de détention.

« Au moment de prendre les voix sur l'application des peines, j'ai demandé qu'on suivît le mode proposé par la commission et adopté par la Chambre lors de la loi de la responsabilité ; mais, après une discussion assez vive, où j'ai été soutenu par Pontécoulant, la Chambre a décidé qu'elle ne s'écarterait pas des *précédents*. J'ai eu tort d'élever une pareille question incidemment et sans m'être concerté avec nos principaux judiciaires.

« En général, il y a eu à s'étonner de l'immense mansuétude des impériaux, Pajol, Excelmans, etc. Un des motifs est sans doute qu'ils se disent : *Souvent nous avons été dans des positions semblables.*

« Rossi a été complètement bavard et ennuyeux ; pendant qu'il pérorait ; Viennet a improvisé le sixain ci-après :

En asseyant au banc des magistrats
Le plus bavard des avocats,
On peut obtenir le silence ;
Mais il n'est place ni faveur
Ni caresse ni récompense
Qui fasse taire un professeur. »

Dans une de nos dernières séances, j'aurais pu écraser le maréchal Soult. Mais à quoi bon?... la cause était perdue. Rabaisser un homme dont nous avons besoin ne serait pas dans mon caractère et, quant à mon intérêt personnel, M. Pasquier m'a dit : « Après un succès tel que le vôtre, il est sage de se reposer. Vous ne seriez pas sûr de rencontrer aussi heureusement. Il ne faut pas affaiblir l'impression si favorable. »

M. Molé nous a très bien dirigés et avec fermeté.

Voici les pairs que nous avions réunis chez M. Roy, pour nous concerter sur la direction des débats : Molé, Lariboisière, Tirlet, Mounier, Roy, Talhouet, Bourdeau, Portalis, Siméon, Tascher, de Caux, d'Audiffret, Ch. Dupin, Mérilhon, Bastard, Fezensac et Crillon.

Tous sont venus avec zèle, à l'exception de notre vénérable Siméon, qui nous a été enlevé, après avoir été pour nous vivement.

Malouet a cédé à la compression de sa situation paternelle. Il me l'a avoué douloureusement!

Les articles de la Presse ont été suivis, nourris, et habiles; ils sont attribués à un jeune homme de Bordeaux, nommé Perrodeau.

En passant à Boulogne — 22 novembre 1841 — j'ai visité le musée, riche en objets d'histoire naturelle. J'y ai remarqué cette médaille en bronze, de la grandeur

d'une pièce de cinq francs, tête de Napoléon. Au revers, Hercule étouffant un Antée, dont le corps se termine par une queue de poisson; autour : descente en Angleterre; au-dessous : Londres 1804 !

Le maire, M. Adam, m'a dit qu'il n'en avait été frappé que quatre exemplaires.

Voici la généalogie de Mme Lafarge :

Philippe-Egalité, Mme de Genlis Hermine, mariée à M. Collard, devenu membre du Conseil législatif.

M. Collard a trois filles :

Mme Garat, de la Banque;

Mme Martens et Mme Capelle, femme d'un colonel d'artillerie, directeur à la Fère. Celui-ci père de Marie Capelle-Lafarge.

M. Collard était des environs de Soissons, député du département de l'Aisne.

Dans le *Moniteur* du 19 décembre 1835, il se trouve un article important au sujet du rapport de l'affaire Fieschi.

30 mai 1841. — Nous venons de passer une semaine triste et pénible pour le procès Darmes. Il y a eu peu de remarques à faire, la marche de la Cour est réglée par de trop nombreux précédents. Il n'y a eu qu'un incident à noter : Au moment de la rédaction de l'arrêt mise aux

voix, j'ai demandé qu'on y insérât le renvoi de Duclos devant qui de droit. Cela a été combattu comme insolite, inutile. Pontécoulant a fort maladroitement rappelé, en s'y opposant, l'affaire Ney, entièrement étrangère à la question, en disant : « Je ne voudrais pas rappeler une déplorable affaire. » Mais Laplagne et Portalis m'ont soutenu et ont fait sentir la convenance de ma proposition, qui a été adoptée à une immense majorité.

Pour Darmes, culpabilité à l'unanimité, comme de raison. Quant à la peine, unanimité, moins trois voix demandant la peine capitale pure et simple.

Pour Duclos, cinquante-quatre : coupable, cent quatre : non coupable.

Portalis et Bastard, Laplagne, Bavis, Faure ont dit non coupable et motivé. Fréville a fort bien parlé dans ce sens. J'ai voté de même, mais en disant seulement que je ne me trouvais pas la conviction intime nécessaire pour prononcer une condamnation.

M. Pasquier a dit coupable. Barthe, aussi, en soutenant une doctrine de conspiration permanente, au moins fort étrange dans sa bouche. Girot a dit coupable ; mais Mérilhon non coupable ; du reste, les votes n'ont point eu couleur de parti.

Darmes est très petit, gros, mal bâti, plutôt blond, l'air fort jeune. Il a montré un sang-froid complet, et une grande liberté d'esprit. Seulement, au moment de

la clôture des débats, lorsque le chancelier lui a demandé s'il n'avait rien à ajouter pour sa défense, il a paru troublé et a répondu avec émotion les paroles imprimées.

Considère a une très mauvaise figure; Duclos, l'air d'un cocher sournois et colère, et le visage aviné.

31 mai. — Couchy m'a conté qu'il a eu un long entretien avec Darmes. Celui-ci lui a dit : « J'ai toujours eu l'ambition de me distinguer. En 1830, tout le monde tirait sur les Suisses, sur la Garde royale. Je n'ai pas voulu me mêler à la foule, j'ai pris un fusil ; mais je suis allé aux Champs-Élysées pour guetter le duc de Raguse. S'il avait passé je l'aurais renversé de son cheval et cela en valait la peine. »

Il a ajouté que sous la Restauration il était bonapartiste, que depuis Juillet il avait trouvé que les affaires n'allaient pas mieux et qu'il s'était fait républicain.

« Je me suis formé une bibliothèque propre à me guider : Rousseau, Mably et, pour la religion, Dupuy. »

Cependant, après qu'il a su que la grâce était refusée, il a consenti à voir un prêtre. Il lui a témoigné quelque repentir ; mais le matin, sur le terrain fatal, à la vue du peuple, son exaltation s'est ranimée et il a voulu haranguer en s'écriant qu'il mourait pour avoir tenté de délivrer la France de la tyrannie.

Son avocat avait eu beaucoup de peine à le déterminer à signer la supplique au Roi. Il se promenait en grande agitation, en répétant qu'il avait commis une lâcheté, qu'il était déshonoré. C'était comme un état fébrile.

1er juin. — Je suis allé chez M. Humann. Il était affecté de l'état de la presse d'autant qu'un article du *National* l'avait fort blessé en l'attaquant dans l'origine de sa fortune, etc.

Le *Siècle*, a-t-il dit, dévoile le projet de pousser le Roi à abdiquer. On pouvait même croire que c'est le plan de M. Thiers. Le Roi, a-t-il encore ajouté, a toujours trop fait et trop écrit, témoin ces malheureuses lettres de 1809 et 1810 et en ce moment n'a-t-il pas écrit à M. Thiers pour lui dire qu'il avait rendu à la monarchie le service le plus éminent !

31 mai. — 1841. — J'ai assisté au mariage d'Henriette de Lespinay avec M. Elie de Gontaud. Ma femme et Édouard avaient signé le contrat le jeudi avant ; j'en avais été empêché par la Cour des Pairs.

Henriette est une aimable personne ; je lui souhaite un bon mari et des jours prospères !

5 juin. — Il est survenu un incident à la Chambre des Pairs qui n'est pas sans gravité.

Nous nous étions réunis, après le procès Darmes, une quinzaine chez M. de Pange. Nous avions examiné l'état de la Chambre, cette triste situation où elle est toujours placée à la fin des sessions, et nous étions convenus de faire un amendement à la loi de recensement en prenant celui qui aurait le plus de chance de succès, d'après l'aspect de la séance. La loi n'a rien d'urgent, et si le ministère y tenait beaucoup, l'amendement voté, il ferait revenir les députés ou bien c'est sur eux que pèserait la responsabilité du retard. D'Ambrugeau nous avait expliqué longuement les motifs de son opposition à la loi, et obscurément ce qu'il entendait mettre à la place. Pour moi, je ne suis pas contre le système de la réserve ; mais je tenais beaucoup à une chose, c'est à repousser toutes ces aggravations, toutes ces entraves calculées pour rendre le remplacement de plus en plus difficile. Le remplacement est le seul moyen d'adoucir les rigueurs du recrutement forcé.

Dans cet état des choses, à la séance du 3, M. d'Ambrugeau ayant soutenu son amendement par des faits qui m'ont paru produire beaucoup d'impression sur la Chambre et en l'appuyant sans grande confiance, je l'avoue, je ne pense pas qu'on puisse trouver un meilleur mode de répartition ; mais, sans abandonner le principe de la fixité de la base de répartition que j'avais soutenu en 1832, j'ai fait remarquer une grosse omis-

sion : le recrutement des troupes de mer. La Chambre était peu nombreuse et peu animée. Cependant le Maréchal l'a piquée en rappelant l'éternel argument qu'au point où en était la session, il était impossible d'accepter un amendement parce que ce serait suspendre indéfiniment la loi.

Les mains levées, il s'est trouvé une majorité pour l'amendement; plusieurs n'avaient pas voté : on a réclamé. Le Président a dit qu'il ne s'agissait pas de surprise et a renouvelé l'épreuve; cette fois la majorité a été éclatante : les deux tiers contre un tiers. Le duc d'Orléans ayant voté avec elle dès la première épreuve, les plus mous ont été encouragés.

Le Maréchal a été renversé. Genty de Bussy m'a dit : « Vous venez de travailler pour M. Thiers. » D'un autre côté l'amiral Duperré m'a dit : « Comme ministre, je ne pouvais être content; comme pair, je vous remercie. »

Hier, en entrant au Luxembourg, on m'a appris que le Maréchal avait eu une véritable crise de nerfs, qu'il avait fallu le soigner, qu'il avait écrit au Roi pour se plaindre du duc d'Orléans et qu'il lui avait annoncé sa démission.

La séance ouverte, M. Pasquier a lu la lettre du ministre de l'Intérieur. Laplace a proposé l'ajournement; M. Molé a parlé contre, assez mal à propos. Pelet l'a

soutenu. Villemain a fort bien expliqué la situation. Brézé est venu à la traverse faire de l'irritation. J'ai dit, alors, quelques paroles, toutes simples, qui ont été fort bien accueillies.

Je suppose que ce matin le Maréchal sera calmé; autrement, l'embarras sera grand.

Puis, est venue la discussion de l'État-major naval. J'ai soutenu Dupin pour ne pas le laisser seul. Notre thèse était bonne, mais il n'y avait pas d'espoir de succès; beaucoup des nôtres ne voulaient pas paraître s'obstiner de peur d'élever collision avec les dépués. D'autres trouvaient que c'était déjà beaucoup que d'avoir passé outre, malgré l'opposition du ministre de la Guerre. Cependant nous avons eu l'honneur des armes, les épreuves aux mains ont été douteuses. Il a fallu compter, nous avons été trente-sept contre cinquante-deux, je crois, ou à peu près quarante contre cinquante.

Dans la dernière séance j'avais répondu à d'Harcourt qui avait assez hardiment mis la Chambre en contradiction avec elle-même. Le peu que j'ai dit était à propos, du moins. C'est à cet à-propos que je dois attribuer les compliments fort au-dessus de la valeur de la chose que j'en avais reçus.

Sur les crédits extraordinaires de 1840, j'ai mis une boule noire. Il importait de montrer qu'une partie considérable de la Chambre des Pairs ne s'associait pas à

ces projets belliqueux en approuvant sans protestation les dépenses faites.

Manuscrit de Sainte-Hélène. — En 1817, plusieurs auteurs avaient été indiqués, l'Empereur lui-même, Mme de Staël, Benjamin Constant, Barante, etc.; on ne s'était fixé sur aucun.

A la fin de 1819 ou au commencement de 1820 le *Constitutionnel* annonça que toutes les conjectures étaient fausses, qu'il connaissait le véritable auteur et qu'il portait un nom illustré par la fidélité.

Peu après, M. Siméon, alors ministre, me dit qu'il s'agissait en effet de M. Bertrand de Noiron, jeune officier de cavalerie, son compatriote, même un peu son parent, qui avait fait les campagnes de 1812, 1813, 1814 et 1815; il désirait garder l'incognito. Cependant il me le présente; je lui fis mon compliment. Il l'accepta, sans autre hésitation que la modestie exigée. Je me souviens que je lui dis : « J'ai quelque mérite à vous accueillir sans rancune, car vous avez cruellement blessé mon amour-propre, puisque vous m'avez si bien attrapé ». Nous causâmes. M. Siméon me fit observer qu'un écrivain de ce talent pouvait utilement employer sa plume au service du gouvernement. Je lui indiquai un sujet de brochure sur la situation de la France et les élections posthumes. Bertrand l'écrivit rapidement, elle fut imprimée (ano-

nyme) et il toucha une gratification assez importante. Là se bornèrent nos rapports.

Il fit un voyage en Provence; le ministère tomba; M. Siméon donna à M. Bertrand la direction de ses affaires dans le Var. Bertrand se chargea de la ferme de ses propriétés rurales et finit par faire de mauvaises affaires... pour M. Siméon, du moins.

Arriva la révolution de Juillet; Bertrand commença à aisser percer son succès, il était lié intimement avec Mignet. M. Siméon le protégeait vivement, malgré les accidents de gestion. Il obtint une recette d'arrondissement, d'abord à Grasse, je crois, puis à Vienne. Il s'était marié. Il se plaignit du climat de la vallée du Rhône pour la santé de sa femme. On l'envoya à Gray, recette lucrative: dix-huit mille francs par an. C'est là qu'il est encore, titulaire au moins, car il est absent des mois et des semestres; en ce moment, il est en Provence, et il poursuit avec ardeur la recette générale de Digne.

Ainsi, Bertrand de Noiron était reconnu l'auteur du manuscrit de Sainte-Hélène. C'était une possession d'État; depuis vingt ans, il en avait tous les bénéfices. A ceux qui persistaient à nommer M. de Châteauvieux, nous disions: « Vous êtes attrapés, nous connaissons le véritable auteur ».

Voilà qu'au mois d'avril dernier, M. de Bastard me raconte que Mme de Dolomieu venait de lui dire qu'elle

tenait tout récemment de Naville que le manucrit était bien réellement de son beau-père. Je crus qu'il avait mal entendu, j'allai trouver Naville. « Oui, me répondit-il, l'écrit est de M. de Châteauvieux. Il n'y a pas longtemps que je le sais, mais j'en ai toutes les preuves indépendantes de sa déclaration. Ce n'est que l'hiver dernier, dans une conversation avec Jussieu, préfet de l'Ain, qu'il a été amené à s'avouer le grand mystificateur ».

Je priai aussitôt Naville de me faire venir une déclaration formelle de M. de Châteauvieux, et comme je ne pouvais douter de la véracité du beau-père et du gendre, je parlai, aussitôt, de la chose à M. Siméon. Celui-ci écrivit à Bertrand en Provence et il en a reçu, aussitôt, l'aveu le plus explicite de l'imposteur. Il n'a pu expliquer ou excuser sa conduite que par cette circonstance que, causant un jour avec M. Fabry, député d'Aix, de Napoléon, M. Fabry lui dit : « Mais, vraiment, vous me faites croire que vous êtes l'auteur du manuscrit de Sainte-Hélène » ; qu'il avait eu la faiblesse de répondre oui, et que depuis il n'a jamais eu le courage de se rétracter.

Aujourd'hui il exprime le plus vif regret et le plus amer repentir, ainsi que le montrent les lettres que j'ai lues entre les mains de M. Siméon et les extraits qui sont au dossier où j'ai réuni les pièces relatives à cette singulière anecdote

20 juin 1841. — J'ai signé l'autre semaine le contrat de mariage de Marie de Chantelou et de M. de Sainte-Marie, fils de l'ancien député de la Nièvre. J'écrirai l'histoire de l'origine de la jeune fille qui est assez extraordinaire. Il y a là pour moi de vieux souvenirs.

11 juillet. — Funérailles de Mme Fabre, sœur du grand Portalis, morte à quatre-vingt-neuf ans, le 10 à minuit; excellente et regrettable femme!

13 octobre, à Vesoul. — Le général Roussel, maréchal de camp, commande le département. Grand et gros Alsacien qui ne manque point de sens, et qui volontiers raconte de ses guerres, clairement et simplement.

Voici une anecdote que j'ai cru devoir noter.

Il était, à la fin de 1812, à l'armée de Suchet. Chef de bataillon dans un régiment d'infanterie (114e)? commandé par le colonel Arbaud (?) On annonce l'entrée de Napoléon à Moscou. « Cet homme est fou, dit-il, il n'en reviendra pas. » Le lendemain, ordre du jour pour faire part de la grande nouvelle aux troupes. Cet ordre devait leur être lu, rassemblées sous les armes. Arbaud se conforme à la disposition, fait mettre le régiment en carré, lit l'ordre, puis s'écrie : « Mes enfants, vous l'entendez. Votre Empereur est fou. Il vient de s'enfoncer dans les glaces de la Russie. Il n'en sortira pas; prenez

des crêpes, c'est un jour de deuil, c'est « le jour le plus funeste pour la France. » L'étonnement est grand, le Maréchal est aussitôt informé d'un incident si étrange, alors il est alarmé autant qu'irrité. Arbaud est mis aux arrêts forcés. Deux jours après, il s'agissait de se battre devant Alicante ; Roussel et les autres chefs de bataillon vont au Maréchal et demandent que pour le combat le colonel reprenne le commandement de son régiment, promettant qu'il y trouvera l'occasion de faire oublier sa faute, etc. ; Suchet consent, on marche. Le régiment doit attaquer. Arbaud se met à la tête d'une compagnie de grenadiers et se précipite comme un homme qui cherche la mort. Il tombe percé de sept balles ! Le général Roussel était colonel du régiment, le premier qui ait débarqué en Afrique. Au dire du général Roussel, Arbaud était de Grenoble ou des environs.

CHAPITRE XIX

Actions d'éclat. — Négociations. — Bourqueney. — Une Brinvilliers. — Villersexel. — Souvenirs de Mme de Tessé. — Les temps passés. — Une lettre de M. de la Ferronnays. — Mises en accusation. — Transaction. — Un roi placé à la pointe d'une pyramide. — Le plus brave soldat du régiment. — Les antécédents de la Cour. — Commission de l'Adresse. — Colonisation de l'Algérie. — Mort de M. Siméon. — L'âge de Bonaparte. — Les mémoires de Bourienne. — Un espion de l'Angleterre. — Le cabinet de l'Empereur. — Visite aux Tuileries. — La Pologne. — L'empereur Nicolas est aigri. — Le Roi cause longuement.

A Vesoul, 16 octobre 1841. — Dans une des dernières séances de la session, j'ai pris la parole sur Alger; j'ai parlé des citations ridicules de tant d'officiers à *actions d'éclat* et je me suis élevé avec force contre les massacres et l'incendie. J'ai dû y mettre beaucoup de ménagements et prendre des longueurs pour arriver au but où je tendais. Encore j'ai adouci cela par abondance de compliments au Maréchal, parlant même de son humanité et du bel ordre qu'il avait fait observer à son armée en Andalousie. Sans la circonstance, je n'aurais pas fait une pareille concession. J'ai heureusement bien rencontré. La Chambre m'a fort favorablement

écouté et le Maréchal m'a répondu avec politesse ; quelques-unes de ces phrases même ont été propres à produire un utile effet.

Depuis, il a donné des instructions pour qu'on n'abusât pas de la mention à l'ordre de l'armée, à cause d'actions d'éclat.

18 octobre. — Dix ou douze jours avant que j'aie quitté Paris, Guizot m'a proposé de venir dans son cabinet prendre connaissance de toute la négociation suivie depuis mon départ de Londres. Le dossier était énorme : une longissime correspondance de Bourqueney, des réponses assez détaillées et assez nombreuses du Ministre et quelques rares dépêches de nos ambassadeurs à Pétersbourg, Vienne, Berlin et Constantinople ayant trait à cette négociation. Tout cela ne m'a rien appris ; les choses relativement à un traité qui se bornerait à stipuler la clôture des détroits étaient convenues quand je suis parti de Londres. Bourqueney a faiblement insisté pour quelques stipulations relatives à l'intégrité de l'Empire Ottoman, aux chrétiens de la Syrie, à la liberté des passages de Suez, etc. ; Palmerston a écarté ces propositions par les raisons qu'il m'avait données ; alors la conclusion a été retardée à cause des circontances qui arrêtaient l'exécution définitive du traité du 15 juillet, relativement à Mehemet-Ali. Lorsque ce traité a pu être

considéré comme accompli, on a repris l'affaire et on n'a plus eu qu'à se quereller ou plutôt à se chipoter sur la rédaction. Le prince d'Esterhazy y a été, ainsi qu'auparavant, fort en aide aux idées de la France. La Prusse, également, voulait sincèrement aplanir les difficultés et rétablir, au moins, l'apparence du concert européen. Il est évident que ce traité, tout réduit qu'il fût à une disposition de forme, déplaisait fort à la Russie. Elle a cherché des moyens de procrastination, tant qu'il a été possible. Enfin, cependant, elle a été obligée de signer, sous peine de démasquer de fâcheuses intentions.

Dans tout cela Bourqueney se montre homme d'esprit, fin et vigilant ; mais minutieux, attachant de l'importance à des vétilles, annonçant avec emphase la moindre démarche, et se faisant valoir en toute occasion et de toutes les manières.

Guizot m'avait dit : « Vous avez préparé les voies. Il faut que vous voyiez comment nous sommes allés jusqu'au bout. »

Il est fort engoué de Bourqueney qui s'est déclaré son homme lige et qui l'encense ; d'ailleurs, les hommes entraînés dans le tourbillon des affaires n'ont pas le temps d'examiner et de juger ; ils finissent par croire au mérite de celui qui se vante constamment et avec un ton d'autorité. J'ai passé trois heures dans le cabinet du ministre à lire toute cette verbosité.

J'ajouterai que Bourqueney, qui connaît bien l'Angleterre, y avait été fort utile à M. Guizot pendant son ambassade. Au milieu de la correspondance la plus importante, j'ai remarqué, à plusieurs fois, ces phrases ajoutées à la fin de la lettre politique de la main de M. Guizot : « J'attends le thé, n'oubliez pas les deux livres de thé que je vous ai prié de m'envoyer, etc. ».

21 octobre 1841. — Le *Courrier*, du 15 octobre 1841, contient un feuilleton intitulé « Une Brinvilliers ». C'est l'histoire d'une femme qui a empoisonné son mari, son père, sa mère, ses deux fils, essayé d'empoisonner un homme qu'elle était au moment d'épouser, mais qui lui avait assuré sa succession, par testament mutuel, puis, empoisonné la femme d'un homme qu'elle croyait disposé à l'épouser, et qui, enfin, ayant été découverte comme auteur d'un vol dans une diligence, a fini par s'empoisonner elle-même.

Le feuilleton indique le lieu de naissance et des premiers crimes. Mais cite le nom de la petite ville et donne les initiales du mari et de la femme.

La ville était Vesoul. Le monstre était la fille du portier de la Préfecture. Hilaire, préfet, qui la trouvait gentille, favorisa son éducation. Elle était agréable, spirituelle, insinuante. Elle fut recherchée par un avoué nommé Pigeon qui était devenu amoureux et l'épousa.

Le nom du père était Fabourin. On regarde à Vesoul les principaux faits racontés par le feuilleton comme avérés.

L'avoué Pigeon a encore, à Vesoul, un frère officier en retraite et estimé.

C'est en 1837 que la dernière scène de l'horrible drame a eu lieu.

23 octobre. — J'ai fait hier, accompagné d'Harold et d'Édouard, une visite à Villersexel. C'est un beau lieu, un château très seigneurial. Devant la porte sont placées deux pièces de canon que Louis XIV a données à un Grammont. Ce sont des pièces espagnoles, prises, je crois, à Rheinberg. Il y a grand nombre de portraits de famille, tous de personnages en dignité. J'ai trouvé là bien des souvenirs de Mme de Tessé! Sa nièce, Mme de Grammont, douairière, était à la promenade; nous n'avons vu que sa belle-fille née Crillon, et Mme de Mérode, sa fille. Celle-ci est la seconde femme de M. de Mérode, le régent? qui en premières noces avait épousé la sœur aînée dont il a eu Mme de Montalembert, qui se trouve ainsi la bru de sa tante. Mme de Montalembert était là avec son mari. M. de Mérode était allé à Lure à l'occasion de la vente des bois. Le maître de la maison se trouvait absent pour quelques jours. Il était venu, avec empressement et politesse, à Vesoul, m'engager à venir et coucher à Villersexel.

M. de Mérode a un fils qui est considéré comme français et qui est secrétaire de légation, attaché, en ce moment, à l'ambassade de Salvandy.

11 novembre. — J'ai dîne chez M. Pasquier; on a beaucoup parlé des temps passés. M. Pasquier m'a rappelé qu'en 1815 j'avais fait ce que j'avais pu pour le déterminer à sortir de France.

Il m'a dit qu'en 1814 l'empereur de Russie et ses alliés avaient été obligés de faire partir, de Paris, Charles-Jean, qui intriguait pour arriver à remplacer Napoléon.

Sa femme a fourni texte à de nombreux récits. En voici un singulier et authentique. Lors du dernier voyage du duc à Courteille, elle était allée se loger dans une petite auberge voisine du château; quand il partit malade, elle le suivit. Arrivée à Versailles, poussée par un singulier instinct, elle envoya chercher un chirurgien; elle voulait faire arrêter la voiture du duc et obtenir qu'il se laissât aigner, mais quand elle se présenta à la poste aux chevaux avec le chirurgien, le duc était déjà parti.

18 novembre 1841. — Laborie m'a communiqué une lettre de M. de la Ferronnays: elle est écrite de Lucques le 10 octobre. J'en copie ce passage concernant la situation que son fils a acceptée:

« Je vous remercie de l'intérêt que vous avez témoigné

à mon fils partant, et vous me rendrez un service dont je serai reconnaissant si vous avez le pouvoir et la bonne volonté de lui être utile, soit pour son voyage, soit dans les lieux éloignés où il se rend. J'ai déjà écrit moi-même pour préparer son arrivée et pour obtenir qu'il soit bien accueilli. J'ai même écrit, ailleurs, pour tâcher de faire comprendre qu'il ne me paraît pas sage, ni d'une habile politique, de savoir mauvais gré et de regarder comme adversaires, comme ennemis, tous ces malheureux jeunes gens qui préfèrent le travail et l'activité à une inutile et déplorable oisiveté. Mon fils a, donc, mon entier assentiment et devrait comprendre qu'il me convient infiniment mieux de le savoir exclusivement occupé et préocupé des intérêts de son pays, qui sont toujours les mêmes dans tous les temps, sous tous les régimes, que de le savoir se disputant à son conseil général ou à son collège électoral avec les enragés de toutes les couleurs. J'aurai peut-être prêché dans le désert ; ce ne sera ni la première, ni peut-être la dernière fois. Patience ! Mais si vous pouvez être utile à mon pauvre garçon, ce sera une bonne action, en général, et une nouvelle et particulière preuve d'amitié pour moi. Si notre ami Chateaubriand veut dire un peu de bien de lui, ce sera un moyen efficace d'empêcher le mal que cherchent à lui faire, ainsi qu'à moi, les prétendus amis de notre opinion qui se sont déclarés ses ennemis et les miens ».

Accusation ; point d'incident notable. Le rapport a donné beaucoup de tribulations à Bastard qui voulait éviter toutes les déductions et considérations générales ; la péroraison est entièrement de M. Pasquier. Il a fallu que la Commission en votât l'adoption, contre l'opinion de Bastard. Les charges individuelles sont de Cauchy et la Chauvinière, de sorte que le rapporteur n'a eu que bien peu de travail.

La compétence a été votée, à l'unanimité. Les mises en accusation des principaux également, et quant aux autres, à quelques voix près ; il n'y a eu discussion que sur Dupoty. Lebrun et Cousin ont exposé qu'il ne paraissait que la liaison avec le crime déféré à la Cour fût assez établie ; que l'accusation paraîtrait un produit de l'irritation et que ce serait s'exposer à un acquittement presque certain et dont les fauteurs de Dupoty profiteraient. J'ai partagé cette opinion, en disant non, pour les mêmes motifs que M. Cousin. Nous n'étions que cent vingt votants ! quatre-vingt-dix oui, et trente non, parmi lesquels Girod, Faure, Pelet de la Lozère, Jaucourt, Pontécoulant, Ricard ; de l'autre côté, Barthe, Mérilhon et Rossi ont voté pour l'accusation. L'arrêt lu (projet), j'ai fait observer que le complot ne pouvait être soumis à notre jugement qu'autant qu'il aurait préparé l'attentat qui nous était déféré et j'ai demandé que l'on exprimât formellement la liaison des deux choses. J'ai été soutenu

par MM. Girod, Pontécoulant, Pelet de la Lozère et Tascher. Rossi a lourdement et sophistiquement combattu, la Cour était impatiente et j'étais peu en train. J'ai pourtant parlé trois fois. Enfin, M. Barthe a proposé un moyen terme, c'est-à-dire de déclarer expressément le complot et l'attentat connexes. Nous avons accepté la transaction pour être assurés d'avoir quelque chose et l'arrêt ainsi modifié a été adopté sans contradiction.

Le but était d'arriver à établir que nous pouvions juger les complots, même indépendamment de l'attentat, comme complots simplement.

27 novembre. — M. Laborie m'a conté ceci qui me semble curieux et que j'ai lieu de tenir pour très vrai. Il avait souvent entretenu Casimir Perier du projet de le faire entrer au ministère avec Polignac. Casimir Perier en avait gardé bon souvenir et lui parlait librement. Peu avant sa mort, il dit à Laborie : « Vous le voyez, je « meurs à la peine, en essayant de soutenir un Roi placé « sur la pointe d'une pyramide. Que n'aurais-je pas fait « pour un Roi plus solidement assis ? »

Je racontais hier à dîner chez M. Decazes, comment l'Empereur, après la bataille d'Eckmühl, demandait aux colonels, devant le front du régiment : « Quel est le plus brave officier du corps ? » et le gratifiait immédiatement

du titre de baron, etc. Le colonel Pozac nous a dit qu'il se trouvait présent et que le régiment de cavalerie dont il faisait partie était attaché à une brigade qui comprenait le 17e régiment d'infanterie. L'Empereur ayant demandé le plus brave capitaine et le colonel en ayant nommé un, il s'élança des rangs un petit capitaine gascon qui avait été perruquier à Paris et qui s'écria : « Cela n'est pas vrai. C'est moi qui suis le plus brave soldat du régiment. Personne n'oserait soutenir le contraire ». L'Empereur interrogea le colonel et celui-ci de répondre en balbutiant : « Mais oui, je n'avais pas eu le temps de comparer, etc. » ; et l'Empereur lui accorda les faveurs qui, sans son assurance gasconne, auraient passé à un autre.

Barante m'a rappelé notre conversation aux Tuileries, le jour du mariage de Napoléon. « Il ira, lui dis-je, jusqu'à ce qu'il trouve un Pultawa, Dieu sait où. Mais il se trouvera peut-être en Bessarabie. »

J'ai noté, ailleurs, mes souvenirs du procès. J'ai eu de grandes hésitations pour Dupoty ; j'avais, d'abord, voté contre la mise en accusation. Je ne voyais pas de liaison directe avec l'attentat, mais j'ai changé d'avis par les débats et la réflexion. Rien de plus coupable que la persévérance de ce journal du peuple à attaquer l'ordre

social; rien de plus évident que le dessein de renverser le gouvernement et l'article imprimé la veille établit une provocation directe au mouvement révolutionnaire dont le coup de pistolet était un des moyens, en même temps qu'un des produits.

Je n'ai pas voulu condamner Colombier à la peine capitale. Je trouvais que c'était assez de deux condamnations de ce genre, surtout quand nous pesions les antécédents de la Cour.

La peine commuée en travaux forcés ne me convient pas. Il fallait la commuer en déportation pour tous, quoique l'on ait voulu faire une différence en faveur de Quénisset.

La Cour des Pairs avait repoussé l'application de la peine des travaux forcés; il aurait été naturel de respecter sa jurisprudence dans la commutation.

1842. — Commission de l'Adresse.

J'ai refusé d'être rapporteur. J'avais été nommé à l'unanimité dans mon bureau, quoique je n'eusse pas dit un mot. Molé ne pouvant l'être, d'Argout ne s'en souciant pas, la charge est échue à Mérilhon, qui nous a présenté un projet pitoyable. Il a fallu le refaire; mais, comme alors on procède plutôt par soustraction et retranchement, il en est résulté une pâle contrefaçon du discours du Roi. J'ai fait tout ce qui est souligné

dans mon *Moniteur* et notamment le paragraphe le plus difficile, celui des affaires étrangères. J'ai aussi corrigé quelque chose dans tous les paragraphes; ceux que je n'ai pas rédigés sont de d'Argout, de sorte qu'il n'est pas resté dix mots du rapporteur.

J'ai refusé obstinément la présidence d'une commission sur la colonisation de l'Algérie que le Maréchal voulait absolument me faire accepter jusqu'à me dire: « J'y ai besoin de votre nom. Vous y ferez après cela ce que vous voudrez ». J'appuyais mon refus sur la masse de nos obligations et j'ai tenu bon. Mais, au vrai, je ne me souciais nullement que mon nom fût mêlé, de près ou de loin, aux razziàs, à la guerre d'extermination, etc., et pour sortir de ce système, il faudrait d'autres circonstances.

J'ai bien peur que malgré les succès annoncés par le général Bugeaud, les événements ne nous donnent encore raison.

C'est moi qui ai indiqué au Maréchal pour me remplacer le président de la Commission de 1833.

22 janvier 1842. — Aujourd'hui, funérailles de cet excellent M. Siméon, mort le 19, à quatre-vingt-douze ans et trois mois! — Huit jours avant, il était à la Chambre. Je l'ai vu le jour fatal à quatre heures; il a succombé à onze heures et demie! Il avait encore pleine

connaissance, mais peine à parler; il respirait difficilement.

C'était un homme d'une bienveillance constante, d'un esprit clair, facile et gracieux, d'un caractère ouvert et calme.

Il est peu d'hommes qui eussent pris, comme il l'a fait, en amitié et confiance, les rapports où le duc de Richelieu nous avait placés en 1820 !

Je le regrette, je le regretterai toujours. Honorons sa mémoire !

J'avais cru que l'histoire de la falsification de la date de la naissance de Napoléon n'était qu'une petite invention en dénigrement; mais, l'autre jour, M. Séguier m'a dit qu'ayant été présenté au premier Consul et persuadé que celui-ci était né en 1768, il lui avait répondu à la question habituelle de l'âge, — le premier Consul ayant l'air de le trouver trop jeune : — « J'ai le même âge que Votre Majesté, je suis né en 1768 », et que le premier Consul s'était tourné vers Caulaincourt en lui disant avec humeur : « Comment donc sait-il mon âge? » Quelques années après, M. Séguier en prit pied pour tenir un pari contre Hamelin (le mari de la célèbre), qui faisait naître Napoléon en 1769; M. Séguier gagna au moyen de l'acte de naissance annexé à l'acte de mariage déposé aux archives des actes civils.

« Bourienne a cru prouver dans ses Mémoires qu'il n'y avait eu aucune liaison amoureuse entre Napoléon et sa belle-fille, — cela me paraît tout à fait faux.

« M. Lespérut m'en a souvent parlé comme d'une chose *reconnue*. Il en était de même dans la maison impériale.

« On regardait généralement le fils — prétendu — de Louis, comme l'enfant de Napoléon. Il voulait l'adopter et le désigner pour son successeur. Je me rappelle avoir vu moi-même Napoléon, au commencement de 1806, le tenant par la main et traversant la galerie de Saint-Cloud. La satisfaction et l'orgueil se peignaient sur sa figure. L'enfant était beau, et lui ressemblait évidemment. Tant que cet enfant a vécu, les projets de divorce ont été repoussés parce qu'il y avait un héritier.

« M. Capelle m'a raconté ces jours derniers que Joséphine ayant passé depuis sa chute quelques mois à Genève, il avait eu avec elle de longues causeries ; dans l'une d'elles, elle lui avait avoué que sa fille avait eu des rapports intimes avec son mari. A cette occasion M. Capelle m'a aussi raconté que Joséphine lui avait dit à la même époque que Napoléon avait voulu jouer un tour à son frère Jérôme en se substituant à lui pour recevoir sa fiancée ; qu'à cet effet il avait arrangé les choses de manière que la princesse de Wurtemberg devait se trouver seule avec lui ; un itinéraire men-

songer avait été donné à Jérôme ; mais celui-ci, *soupçonnant* la fraude et le projet, était parti à temps et avait joint sa fiancée, qu'il n'avait plus quittée.

« L'histoire me semble difficile à croire, mais elle montre l'opinion que Joséphine avait ou voulait qu'on eût de Napoléon.

« Je me souviens que des gens de la maison impériale m'avaient dit, du temps de l'Empire, que Napolon avait voulu adopter le petit Louis et le proclamer son héritier, mais que son frère Louis avait déclaré que si cela se faisait, *il se jetterait dans la Seine.*

« Cette anecdote me paraît fondée.

« Quant aux rapports intimes de Napoléon avec ses sœurs, MM. Lespérut et Capelle n'en doutaient point, ni M. Beugnot, qui, chargé de la police immédiatement après l'Empire, s'est occupé de tout cela, ne fût-ce que pour amuser le Roi. Du reste, M. Lespérut nous avait avoué la chose dès 1807.

» Beugnot m'a conté à Gand que, pendant qu'il était chargé de la police, de 1814 à 1815, on avait intercepté des lettres écrites de l'île d'Elbe par Pauline. On y lisait :

« *Envoie-moi du Rob de Laffecteur. Depuis que je* « *suis ici, je n'ai affaire qu'à ce vieux pourri.* »

La *Presse* du 20 janvier contient un feuilleton où je

figure un moment comme secrétaire du cabinet de l'Empereur. Le nœud de l'historiette est un traducteur que l'Empereur aurait pris en gré et qui cependant trahissait, était espion de l'Angleterre et, découvert, fut fusillé un beau matin, ce que les autres n'apprirent qu'en voyant sa place vide et s'informant.

Tous les détails sont forgés à plaisir. Il n'y a jamais eu un traducteur auquel l'Empereur ait adressé la parole, ni même un qu'il ait connu de nom, ou de figure. Mais après cela il n'est pas impossible que l'auteur, Louis Bertoud, ait été amené à composer ce récit par une réminiscence ou confidence de l'affaire de Lamy, et encore mieux, de celle de ce malheureux Sonnier, que Duvau avait employé un moment comme traducteur extraordinaire et qui, pendant mon absence de Paris, en 1812, fut en effet fusillé, à titre d'espion de l'Angleterre. Je ne l'avais vu qu'une fois, en faisant la visite des bureaux de traduction ; et du reste, la chose n'eut point de retentissement quant au cabinet, puisque jamais il ne m'en a été dit un mot, ni fait allusion, quoique Rovigo m'en voulût beaucoup et que je ne fusse, alors, bien ni avec Mèneval, ni avec Fain. Je devrais dire : quoique ni l'un ni l'autre ne fussent bien pour moi.

29 janvier. — Hier au soir, je suis allé aux Tuileries — rien de notable —; le Roi a été assez gracieux, la Reine

polie et bonne, comme à l'ordinaire. Je me suis écrit chez Mme Ad..... qui était malade. Quelques jours auparavant, les journaux m'avaient nommé parmi les visiteurs : cela était faux. Je n'avais pas paru au château, sauf la visite du jour de l'an, depuis mon retour de Vesoul. Les journaux nomment souvent de la sorte des personnes qui ne sont pas venues. Je crois que cela n'est qu'une suite de l'erreur des valets de chambre qui inscrivent les visiteurs et qui, ne voulant pas interroger et croyant suffisamment connaître, se trompent aux ressemblances, d'autres fois aux assonances. Il est vrai, cependant, que dans quelques occasions on ne peut supposer telle erreur. Ainsi Molé est fréquemment désigné comme s'étant présenté chez le Roi et il est trop connu pour qu'il y ait eu confusion de visages.

Je reviens à la discussion de l'Adresse, de même que dans les années précédentes. J'ai eu la visite du prince Czartorinski et du comte Plater qui m'ont vivement pressé pour que le parti concernant la Pologne fût proposé par la Commission; tous ses membres ayant été d'un avis contraire, je n'ai pas insisté. Je devrais dire tous à l'exception de Mérilhon. L'année dernière, je m'étais levé pour l'amendement d'Harcourt, quoique la commission n'eût pas voulu le proposer. Cette année, je me suis levé contre ; j'aurais peut-être mieux fait de ne pas me lever

du tout, ni pour ni contre. Cependant cela est difficile quand on compte les assis et les levés, ou même impossible, et c'est ce qui a eu lieu. Molé m'a décidé en me disant : « Il faut avoir le courage de son opinion. La commission a jugé la proposition inadmissible. Elle doit le soutenir devant la Chambre. »

Au fond, il y a quelque chose de peu digne d'une grande nation dans ces paroles qui dénotent périodiquement un impuissant intérêt. L'empereur Nicolas en est aigri, sans profit pour la cause générale et au détriment des individus, et, au moment de la discussion, il y avait déjà suffisamment de motifs de mécontentement entre les deux colosses.

J'ajouterai que, sous le point de vue de la conservation du droit, la question devient au moins assez douteuse, quand on se reporte aux événements de 1830 et 1831. N'ont-ils pas déchiré le traité de Vienne, pour ce qui touche aux rapports de la Russie et de la Pologne ?

J'ai fait dans les premiers jours de mars ma visite au château, à l'occasion d'un dîner auquel j'avais été invité. Le Roi m'a entretenu longuement de la Chambre des Pairs; il parlait avec force des services qu'elle avait rendus et de ceux qu'elle pouvait rendre. « Il viendra un temps, disait-il, où la Chambre des Pairs sera le centre autour duquel on se ralliera ; on se dégoûte de plus

en plus des bavardages et des tracasseries qui entravent les affaires. C'est un régime que la France ne supportera pas. »

La conversation arriva ensuite aux changements que l'âge et l'expérience apportent dans les opinions. J'insistais sur la chaleur des sentiments de la jeunesse qui, dans un cœur généreux, exaltait l'amour de la liberté. Il parut y prendre grand goût, abonda dans mon sens, de sorte que nous nous trouvâmes fort d'accord.

CHAPITRE XX

Élections de l'Ain. — Premier septennat. — Mort de la baronne de Malaret. — Ligne unique. — Levée de boucliers. — Une mauvaise loi. — Ère nouvelle. — Éloge de M. Pelet. — Membre de la commission du budget. — Dernière séance de la session. — Incroyable prestesse. — Comité secret. — Mounier et Malouet. — Un Sénat viager. — Mariage de Mlle de Noailles. — Plaintes amères du roi. — Autorité royale. — Le prince de Polignac. — Que tout soit oublié ! — La résignation est nécessaire. — Vanité des vanités. — Mort du duc d'Orléans. — Caution du duc d'Orléans. — Projets de conquête. — Cérémonie funèbre à Notre-Dame. — Commission de l'Adresse. — Déjeuner à la Charité. — Les papiers existent.

J'ai dîné, le 16 mars, chez M. Guizot, avec trois ou quatre pairs seulement. Girod en était. On vint à parler des élections de l'Ain (de la Guette-Mornay). Girod a dit : « J'ai contribué à le faire élire, je savais qu'il nous aiderait à avoir autre chose que ce que nous avions ; mais je croyais qu'il s'arrêterait avec nous, quand nous l'aurions obtenu. »

21 avril. — Aujourd'hui, assemblée générale de Saint-Gobain. Unanimement réélu — entré en fonction en 1834 — pouvoirs expirant en 1835 — élu alors pour

sept ans ; les voilà déjà écoulés ! Il me semble, cependant, que je ne suis que d'hier au milieu de ces affaires. Que la vie est courte ! Que le temps s'écoule rapidement !

Le *17 avril.* — Est morte la baronne de Malaret, à soixante-trois ans. C'est la femme du Pair, la sœur de Mme de Polastron née d'Esparbès et la maîtresse de mon pauvre ami d'Albignac.

17 mai. — Hier, on a nommé les commissaires pour la loi des chemins de fer. Tout le monde m'avait annoncé que je serais l'un d'eux. Les ministres devant lesquels j'avais dit que j'aimais les chemins de fer désiraient que je fusse rapporteur comme faisant vite et bien. Ils ne niaient point que la loi ne fût mauvaise ; mais ils mettaient un grand intérêt électoral à ce qu'elle fût votée telle quelle. Au fond, je la trouvais très amendable, et cependant, la question des élections est bien digne d'attention. Dans mon bureau, présidé par le duc d'Orléans, Barthélemy a parlé avec force et talent en faveur de la ligne unique. J'ai parlé à peu près dans le même sens, en ajoutant que pourtant il pouvait être sage de ne pas se prononcer d'une manière absolue, et que la commission aurait à examiner si la situation de la Chambre des députés comportait un amendement.

On a passé immédiatement après au scrutin. Vingt-

un votants : Barthélemy, douze —; je lui ai donné ma voix —; Mounier, neuf.

Dans tous les autres bureaux, les partisans de la loi ont eu la majorité. Molé n'a eu que huit voix contre Thénard, quatorze, quoique, de l'avis de tous, il eût parfaitement parlé.

Mai 17. — Molé m'avait dit hier, à dîner, chez le Chancelier, qu'il ne parlerait que si M. Guizot l'y forçait, en le mettant en jeu. M. Guizot n'a pas pris la parole ; cependant Molé a fait un long exposé qui a attiré une réplique de Guizot où Molé n'a rien à gagner.

Une réponse de celui-ci a été très faible.

En tout, la levée de boucliers, annoncée avec confiance, n'a pas eu de succès. Molé a fait mauvaise campagne.

Je suis bien aise de n'être pas de la commission des chemins de fer. La loi est mauvaise, mais l'arrêter pourrait être fâcheux. Les considérations électorales sont puissantes!

30 mai 1842. — La journée a été heureuse. Édouard a passé son examen : — le premier examen de droit. Après toutes ses légèretés de l'hiver et du printemps, j'étais dans la plus grande inquiétude qu'il échouât ; et échouer à la suite d'un pareil retard était chose très

fâcheuse. Espérons que ceci sera comme le commencement d'une nouvelle ère ! J'ai été d'autant plus ému à la nouvelle, que je m'étais résigné à apprendre un triste résultat.

Mon éloge de M. Pelet a été très favorablement accueilli. Plusieurs personnes ont remarqué que j'avais loué un conventionnel et un conseiller d'État de la haute police impériale, sans rien céder de mes opinions. Je l'avais lu auparavant, à Mme Pelet, qui en avait été fort touchée.

1er juin. — Mercredi. — Aujourd'hui, dans mon bureau, j'ai été nommé à l'unanimité membre de la Commission du budget, qui m'a choisi de même pour rapporteur.

Travail difficile et pénible, puisque l'on demande le rapport pour lundi ; quant aux amendements, impossibles.

10 juin 1842. — Voilà la dernière séance de la session — session triste et décolorée — personne n'y avait zèle, et moi-même je me suis laissé aller au découragement et à la langueur générale. J'étais, d'ailleurs, fort occupé. La Commission du recrutement, la Commission de la vérification des comptes, la Commission des secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile m'ont

pris beaucoup de temps ; et rien ne me stimulant, je ne me trouvais plus le courage de m'évertuer encore pour une Chambre où personne ne m'en avait su gré ; toutefois, j'ai fait un tour de force pour le rapport du budget. — Nommé rapporteur le mercredi 1er, le jeudi matin, j'ai mis en règle quelques affaires pressantes ; à midi, je suis allé au conseil de Saint-Gobain et de là à la Chambre des Pairs ; puis, j'ai dîné chez Mme de Montguyon : dîner de famille commandé, que je ne pouvais manquer. Vendredi, 3, matin, j'ai été obligé d'aller à l'enterrement de Mme de Sémonville et ensuite à la Chambre où se terminait la discussion des chemins de fer. Je n'ai donc pu commencer à lire sérieusement que le vendredi après dîner. Le samedi, 4, je me suis enfermé et j'ai travaillé jusqu'au dîner; dans la soirée, j'ai fait une visite à M. Durosier qui partait le lendemain, et je me suis rendu chez M. Pouzet pour signer le contrat de Caroline Ruzet avec M. de Froberville. Dimanche, j'ai continué à travailler de sept à dix, où je suis allé au Luxembourg, lire mon rapport à la Commission. Elle s'est bornée à indiquer quelques légères modifications ; en outre, j'ai moi-même reconnu plusieurs endroits à corriger. Nous sommes allés dîner à Villebon ; j'avais emporté mon manuscrit que j'ai commencé à rectifier, ce que j'ai continué à la maison, de onze heures du soir à deux heures et demie du matin. Le lundi 6, à six heures du matin, j'ai donné le

rapport pour l'imprimerie, parce que l'on tenait beaucoup à ce que la distribution pût avoir lieu le mardi de bon matin.

Ainsi, je n'ai guère eu que trente-six heures pour le travail, qui m'a valu des compliments énormes, et à mon sens fort exagérés. Plusieurs députés m'ont parlé de mon incroyable prestesse, de mon rapport que toute la Chambre vantait, etc.

Aujourd'hui, comité secret pour le budget de la Chambre. J'ai été obligé de monter plusieurs fois à la tribune. Toutes mes propositions ont été adoptées, et les amendements repoussés.

Barthélemy a fort bien soutenu son amendement. J'ai voté pour lui, mais sans prendre la parole. Je n'avais pas eu le temps de me préparer, et comme je le disais tout à l'heure, je n'étais pas en train.

21 juin. — Le numéro de la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin contient un article intitulé : « Le Parti de la Monarchie constitutionnelle en 1789 », et sur la couverture, de plus, « Mounier et Malouet », par Léonce de Lavergne. Je lui avais prêté les ouvrages de mon père, et la notice de l'Album. L'article est généralement très bien et à succès.

On y remarque cette phrase : « Ce serait le devoir du temps présent de les relever de cette obscurité, le temps

présent est leur héritier direct. Ce qu'ils ont voulu, il le veut; ce qu'ils ont tenté de faire, il le fait », et plus loin : « mais les deux noms qui en sont restés la personnification la plus vivante, sont ceux de Mounier et de Malouet ».

Malouet me disait hier : « Je mettrais en marge : « Ni Mounier, ni Malouet ne sont dans la galerie de Versailles. »

Les opinions de l'auteur sont généralement très justes; il s'est trompé, cependant, en ne reconnaissant pas que mon père n'avait demandé le Sénat viager que par transaction, et dans l'impossibilité de faire adopter une pairie héréditaire. Il se trompe aussi, quand il avance qu'un Sénat viager ne doit pas être limité quant au nombre.

20 juin 1842. — J'ai assisté au mariage de Mlle Pauline de Noailles, avec M. Maurice de Noailles, cousin germain de son mari, à la chapelle de la Chambre des Pairs.

Il y avait très grande compagnie : tous les Noailles, les Montmorency, Mortemart, Beauvau, Bauffremont, etc.

Il y a quelques jours que M. Charles de Ladoucette, auditeur au conseil d'État, second fils du baron de Ladoucette, est venu me faire signer son contrat de mariage avec Mlle Amélie Thibault, ancien notaire, à Paris, extrêmement riche, dit-on.

25 juin. — Je suis allé à Neuilly avec Portalis, qui voulait prendre congé du Roi. Celui-ci m'a parlé de ma nomination dans la Commission des chemins de fer ; il avait signé l'ordonnance qui a paru au *Moniteur*, mais dont je n'ai reçu aucun autre avis. A ce sujet, le Roi s'est beaucoup étendu sur ce que les ministres demandaient des commissions seulement pour se mettre à couvert ; il a dit que personne n'avait plus le courage de l'autorité et qu'aussi il n'y avait plus d'autorité — plaintes amères. — J'ai concédé le fait, tout en défendant les commissions ; mais cela me rappelle cette conversation que le duc d'Orléans a eue, au même Neuilly, avec Bastard, en 1822. Quand il lui répétait : « Mais pourquoi le Roi ne cède-t-il pas ? » Il s'agissait de la loi départementale, etc., l'autorité royale. « A quoi sert l'autorité ? pourquoi le Roi en veut-il ? »

Le prince de Polignac est descendu à Paris — hôtel Mirabeau. Le sujet du voyage, avec passeport obtenu par l'intermédiaire du maréchal Sébastiani, était le mariage de son fils, qui épousait la fille du maréchal de Crillon.

Il s'est montré très empressé de me voir, il est venu plusieurs fois chez moi, et sa femme a demandé Mme Mounier. Nous avons eu, le Prince et moi, une longue conversation. Il m'a paru parfaitement calme, très

libre dans ses jugements sur tout le monde, comme s'il n'avait pas la plus légère faute à se reprocher; tranchant sur la conduite des affaires, comme si personne n'avait mieux jugé que lui.

Il s'est fort loué de l'accueil général. Il m'a conté que plusieurs étaient venus le voir et lui avaient dit : « Nous nous sommes trompés — il s'agit de ceux qui l'avaient le plus vivement poursuivi — nous avons eu tort de nous en vouloir. Que tout soit oublié. »

Il y a onze ans tout conspirait contre lui. Maintenant, il traverse la France sans qu'une parole désagréable lui soit adressée.

Il est parti de Paris pour Montauban où habite la fille de son frère le duc Armand.

De Montauban il retournera en Bavière en passant par la Suisse.

11 juillet 1842. — Hier au soir, à dix heures, on apporte le *Messager*. J'étais loin de m'attendre à lire sitôt le résultat des élections de Toulon, et j'avoue que j'avais beaucoup d'espoir du succès de Frédéric. Lorsqu'il était parti je n'en avais aucun; mais comment ne pas en prendre d'après les détails qu'il nous avait adressés de la réception qui lui était faite?

C'est un vrai chagrin, l'échec est dur. Il sera très sensible à Adrienne, mais que faire? se résigner! La rési-

gnation est nécessaire, elle coûte; mais enfin, il n'y a pas autre chose à faire.

Auguste Portalis, qu'on croyait inattaquable à Meaux, est renversé.

Vilhelmine est très affectée de ce triste événement. Édouard est le seul qui le prenne légèrement : c'est de son âge; puis il avait toujours repoussé les pronostics favorables.

13 juillet 1842. — Vanité des vanités, tout est vanité!

Instabilité des fortunes humaines!

Je vais au Luxembourg, à quatre heures, faire quelques arrangements avant mon petit voyage à Dieppe. M. Decazes à la campagne, tout en paix et sécurité. Je redescends et je traverse la cour. Joly, secrétaire du grand référendaire, qui m'aperçoit, accourt à moi et d'un air mystérieux : « Savez-vous que le Prince Royal vient d'éprouver un grave accident? Les chevaux de sa voiture se sont emportés, il a voulu sauter et s'est frappé à la tête, il a perdu connaissance et il a fallu le saigner. » Je me rends aussitôt chez le Chancelier : « Je reviens de Neuilly, me dit-il, je l'ai trouvé encore sur le marchepied de sa voiture. Le duc d'Orléans est mort, du moins il était à la dernière agonie sans une chance de salut. La Reine est au désespoir, etc. ».

Quelle triste catastrophe au milieu d'une pareille prospérité !

C'est aussi un événement d'une grande portée pour l'avenir de ce pays.

Joly, père de celui-ci, nous annonça la mort du duc de B... dans le cabinet de M. Decazes. Son fils m'apprend la mort du duc d'Orléans !

Je suis sincèrement affligé.

La duchesse d'Orléans, qui est à Plombières, aura une douleur d'autant plus poignante qu'elle se dira : « Si j'eusse été à Paris, la catastrophe n'aurait pas eu lieu ».

A quoi tiennent les destinées humaines !

2 août. — Nous parlions, M. Portalis et moi, de la bienveillance que le roi Charles avait toujours montrée au duc d'Orléans. Je lui attribuais pour cause les souvenirs de la camaraderie de jeunesse ; oui, en partie mais il y avait un service récent dont le Roi avait gardé reconnaissance. En 1814, au moment où le comte d'Artois se préparait à quitter l'Angleterre pour rentrer en France, ses créanciers s'opposèrent à son départ, demandant des garanties ou leur payement ; tous les deux étaient également difficiles : alors, le duc d'Orléans offrit sa caution et l'opposition fut levée.

Arthur de la Bourdonnaye, dans sa circulaire électorale,

a écrit que « personne n'ignore qu'en 1828, à l'occasion de la guerre avec la Turquie, des ouvertures avaient été faites à la France dans le but d'amener un vaste remaniement de l'Europe par suite duquel la France, recouvrant ses frontières naturelles, aurait reporté ses limites jusqu'au Rhin ».

Il y a là une singulière exagération ; la vérité se réduit à ceci :

M. Portalis m'a conté avoir vu et lu en 1828 une lettre de l'empereur Nicolas au roi Charles. Nicolas le remerciait et lui demandait son appui moral pour son expédition de Turquie. Il ajoutait des protestations de retour, disant qu'il serait prêt à favoriser les vues de la France, mais encore en termes moins positifs.

Il est évident que c'était un moyen d'obtenir l'assentiment à ses projets sur l'Orient, mais qu'il n'était pas question d'un remaniement de l'Europe ni même de nous aider dans des projets de conquête qui, dès leur première apparition, auraient armé tout le monde contre nous.

3 août. — Cérémonie funèbre à Notre-Dame. Les membres des deux Chambres, très nombreux, sans distinction d'opinion, Arthur de la Bourdonnaye, Dubouchage, etc.

23 avril. — On a nommé, aujourd'hui, dans les bureaux la commission de l'Adresse.

Molé désirait beaucoup que j'en fisse partie, il aurait alors eu toute chance d'être rapporteur; sans cela, mon bureau, le premier, choisirait d'Argout qui avait été commissaire de l'Adresse et qui voterait pour Broglie.

J'ai donc pensé que, tout bien pesé, il n'y aurait aucun inconvénient à ce que je fusse de la commission, de sorte que j'ai pris la parole dans mon bureau, où j'ai expliqué comment la loi me paraissait bonne et suffisante. D'Argout a parlé plus longuement dans le même sens; personne ne répliquant, on est allé aux voix. Quinze membres présents; au second tour, d'Argout ayant eu huit voix et moi quatre seulement, il a été nommé.

A tout prendre, je n'en suis point contrarié.

Pour la commission de l'Adresse, Molé aurait été rapporteur si, piqué de n'avoir pas été nommé au premier tour, il n'avait dit qu'il désirait ne pas l'être. Barante a été choisi parce que M. Molé l'a porté pour écarter Broglie et Broglie pour écarter Molé!

25 septembre 1842. — Vesoul. — Déjeuner à La Charité, chez le vicomte du Taillis — entre autres, trente-six personnes, le colonel du 7e régiment de cuirassiers, M. le marquis Barbeyrac de Saint-Maurice. Il m'a dit que son père, député de la noblesse de Langue-

doc aux États généraux, ayant quitté l'assemblée, s'était arrêté à Sens et qu'il était né dans cette ville.

M. de Natte, Languedocien, propriétaire par héritage survenu à sa femme du château de Montbozon, neveu de Carion-Nisas, mort il y a peu de mois. — Carion-Nisas a eu quatre enfants : l'aîné, journaliste, croix de Juillet, héritier du manoir ; le second, officier de la garde royale, suicidé ; et deux filles, l'une religieuse à Annonay, l'autre non mariée.

Carion-Nisas avait été gravement atteint du choléra à Paris en 1832 ; il a toujours langui depuis, et dans les dernières années, des attaques d'apoplexie étant survenues, il avait beaucoup de peine à parler.

25 octobre 1842. — Mably. — Albertine m'a conté une chose singulière de mon pauvre ami Anglès : les papiers existent. En 1814 (?) Anglès demanda le titre de duc de Veynes, et, subsidiairement, celui de comte de Veynes.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Martin de Gallardon. — Une erreur de la duchesse de Berry. — Mort du frère de Mme Anglès. — Jugement des anciens ministres contumaces. — Mort de Mme Pomarel. — Casimir Perier veut replacer Napoléon au haut de la colonne. — Vialette de Mortarieu. — Signature des frères Portalis. — Singulier dîner chez M. de Sémonville. — Séance à la Chambre des pairs. — Opinions de MM. Théodore de Lameth et Salvandy. — Projet de lettre de M. Arthur de la Bayes. — Les établissements charitables. — Un ordre de Casimir Perier. — Intrigues à Constantinople. — Visite au château. — Triste anniversaire. — Une épouvantable histoire..... 1

CHAPITRE II

La conspiration du 19 août 1820. — Ce qu'en pensaient les Allemands en 1831. — Départ de Paris. — La princesse Pauline. — Influence des noms. — Les jacobins de Dijon. — Le général Romeuf. — Devy noir et Devy blanc. — Le compositeur Caraffa. — Lettre de La Fayette à Mounier. — Un document remarquable. — Mlle Imbert Colomez. — Les alliances des Vougy. — L'Henri IV de Porbus. — Thomas de la Plesse. — Montalembert. — M. de Talleyrand..... 17

CHAPITRE III

Un trait du caractère de Napoléon. — Les sentiments de Lucien. — Philippe-Egalité. — Abondance de médiocrités ambitieuses. — Procès de M. de Montalembert. — Journées de Juillet. — Bulletin des Lois. — Cour de justice. — Les anecdotes de M. de Semonville. — Le cachet du duc de Bordeaux. — Arrêt de compétence. — Conduite de Marie-Louise.

— Mme de Staël. — M. Gallois. — Conduite de Mounier dans l'affaire Montalembert. — Réunion chez M. Pasquier. — Jugement de Paoli sur Bonaparte. — Réunion chez le duc de Crillon. — Mlle Macdonald. — Princesse de Cobourg et Dumolard. — La *Sophie* de Mirabeau. — Les prières des Quarante-Heures. — Le divorce et le mariage des prêtres 32

CHAPITRE IV

Mariage de Mlle de Crillon. — Infatuations et présomptions royales. — Le manuscrit du baron Fain. — Loi relative à la Chambre des Pairs. — *J'ai peur ; ayez peur.* — Triste assemblée. — Une apparition. — Travaux des Tuileries. — Loi d'exil. — Pour sauver le principe. — Loi sur l'avancement dans les armées de terre et de mer. — Une femme naturelle et trois enfants *idem.* — Mariage de Mlle de Dalbèrg. — *Les trois cousins.* — Le portrait de M. Molé. — Capefigue. — Origine du *petit chef-d'œuvre doctrinaire et de satanïques fourberies.* — Une soirée à Holy-Rood. — Le ministère de l'Intérieur. — Mariage de Marie-Louise. — Le *Quina* de Soult. — Premiers coups de canon échangés devant Anvers. — Le chevalier de Broval. — Ex-Roi. — Trop de compliments. — La duchesse de Berry 47

CHAPITRE V

L'expédition d'Alger. — Loi d'expropriation. — Loi départementale. — Ce qu'on aurait pu faire en 1851. — Procès devant la Chambre des Pairs. — Un chef. — Chambre d'accusation. — Délibération en Chambre du Conseil. — M. Barthe principal rédacteur. — Rédaction définitive. — Le duc de Noailles se retire. — *Trop tôt ou trop tard.* — Les prisonniers d'avril. — Grand scandale. — Poursuites de deux pairs. — Projet téméraire. — En comité secret. — Adresse au garde des sceaux. — L'autorisation de la Chambre des députés. — 7e audience. — 8e et 9e audiences. — Objection d'incompétence. — Trop tard pour reculer. — *Contre et pour.* — En vue de l'avenir. — *Ni jamais, ni toujours.* — Projet d'arrêt. — Causes morales. — Vague et décousu des interrogatoires 64

CHAPITRE VI

Procès des 110 signataires. — Raspail hors de cause. — Grand émoi. — *L'amitié est au-dessus des remerciements.* — Les ministériels sont dégoûtés. — Attitude de M. Barthe. — Indécision. — Sur la réquisition du procureur général. — Fatigue de la Cour. — Dîner chez M. Decazes. — Absence de passion. — Faire son devoir. — Véritable éloquence de

M. Cousin. — Audience publique. — Pour sortir de l'antre. — Fatigue et ennui. — Interrogatoires intéressants. — Carrier prend la plus grande part aux débats. — Une lettre de Boissy d'Anglas.... ... 83

CHAPITRE VII

Audace et insolence de Reverchon. — Réquisitoire supplétif. — Favre parle avec talent. — Éloge du colonel Mounier. — La part du feu. — Séance pénible. — Difficulté de s'en aller. — Disjonction proposée. — Relation de la *Gazette de France*. — Molé est *dégoûté*. — Réquisitoire. — Marcher à tout prix. — Vivacité, aigreur. — Le vote. — Commencement des plaidoiries. — Séance publique nulle. — Que la Cour *marche*. Disposez de la Cour. — M. Portalis est allé trop vite.. 98

CHAPITRE VIII

Bataille de Salamanque. — L'auteur du manuscrit de Sainte-Hélène. — Mariage arrangé. — M. A. d'Agoult. — L'émigré de 1795. — Le bon sens du dauphin. — Le général Marchand. — Soult. — Mme Lallin. — Mme Cramer. — M. Pollier. — Une maladresse qui s'excuse. — *Bertrand et Raton*. — Dîner chez Decazes. — Le pont de Leipzig. — Le Bureau de la Chambre des Pairs. — Échoué d'une voix..... .. 111

CHAPITRE IX

Félicitations intimes. — *Journal de la campagne de Russie*. — Je vous *recommande* Monsieur. — Conseil d'administration de la Manufacture des glaces de Saint-Gobain. — Triste comme Moretion. — Le bal du Roi. — Amendement de M. d'Ambrugeau. — Mort du colonel Mounier. — La rue Transnonain. — Le *National* est bien informé. — Je plains mon pays. — George Sand. — Le château de Sury. — M. Poussielgue. — La correspondance avec l'île d'Elbe. — Extrait du discours de Royer-Collard. — Analyse des eaux de Saint-Gervais. — Sorcelleries. — Aveu d'Alexandre Crépu. — Chez Mme de Rumford. — Une loi qui tranche la question..... 127

CHAPITRE X

Procès du *National*. — Discussion assez vive. — Le rôle que doit jouer le duc d'Orléans. — Charges individuelles. — Sagesse, philosophie ou insensibilité. — Amené à changer d'avis. — Tout était arrangé. — Premier et dernier roi de sa dynastie. — Mort d'Albert de Bastard. — Expédition électorale. — Afin de gagner deux ou trois jours. — Sorties

contre les fripons. — Mort de M. de Mezy. — Position inconvenante pour disposer la Chambre à l'amnistie. — Pozzo di Borgo. — Un reproche grave. — La régence d'Espagne. — Plus sage de s'abstenir. — Pas de guerre personnelle. — Général Lamarque. — Acte d'apparition à la Cour. — Deux petites lois. — Curieuse histoire d'une épingle 143

CHAPITRE XI

Exigence du maréchal Soult. — Réélu à l'unanimité. — Mort de Mme d'Hauterive. — Le carbonarisme. — Départ du roi de Rambouillet. — Discours remarquable. — Petit marché. — Funérailles de M. Jacquinot de Pampelune. — Mariage de Mlle Amable de Rambuteau. — Continuation du procès d'avril. — Un moment solennel. — Conscience en sûreté. — Visite de Jules Favre. — La Chambre incline vers la sévérité. — Bandes armées. — Invraisemblance de l'accusation. — Marigné. — Morand perd la tête..... 160

CHAPITRE XII

Arrêt motivé. — La foi jurée. — Dîner aux Tuileries. — La trilogie des lois répressives. — Mort de Mme Duvau. — Mort de M. de Watters. — Loi des chemins vicinaux. — Dans le doute, abstiens-toi. — La Bibliothèque. — Contre la réélection des membres de l'Assemblée constituante. — Une histoire du ministère Martignac. — Pensionnaire de la liste civile. — Moins tenté du *pourquoi* ? — Les horreurs de la guerre d'Alger. — Les têtes coupées. — Procès de Fieschi. — La peine du *parricide*. — Chambre tournée à la sévérité. 175

CHAPITRE XII

Quel était le but de Fieschi. — Note exacte des scrutins pour Papin et Morey. — La question d'amnistie. — La responsabilité des ministres. — L'affaire Delente. — Membre du Conseil des mises en liberté. — Alibaud. — Lettre anonyme. — Mort de Carrel. — Pour enlever le Prétendant. — Le général de Grouchy à Ligny. — A Waterloo. — Comment M. de Brézé est entré dans l'armée. — L'Empereur et l'avancement militaire. — A Barante. — Chemin de fer de Paris à la mer. Trop grosses responsabilités. — Un conseil de famille. — La veille de la bataille de Wagram. — Eugène de Rayneval. — Fâcheuse publication pour la monarchie. — Grande frayeur. — Secrétaire de la Chambre. — Loi de la Garde nationale. — Pour garder son indépendance.. 191

CHAPITRE XIV

Le deuil doit être expiré. — Le Dauphin. — M. de Sèze. — Compagnies des chemins de fer. — A l'église. — Le précepteurs de M. Molé. — Il y a des services qui ne se récompensent qu'avec de l'argent. — Charlotte de Sor. — Loi sur les justices de paix. — A Leipzig. — Mort de Mme de Sesmaisons. — Biographie de Richelieu. — Directeur de la Bibliothèque. — Conversion de la rente. — Conférence indiquée par M. de Noé. — Loi de l'État-Major. — Courage de Talleyrand. — Pauline Bonaparte. — Affront personnel. — La comtesse de Lipona. — Encore l'État-major. — Louis Bonaparte. — Le valet de chambre de Talleyrand..... 207

CHAPITRE XV

Le premier consul. — L'abbé de Montesquiou. — La Constitution. — Passage de la Bérésina. — Créer la place. — Séance de jugement. — Tribunal d'exception. — Dernière séance de la session. — Rapports rompus. — Pas moyen de se défendre. — Le rapporteur de la Commission. — Conclusion d'une triste vie. — Mort de M. Magon, marquis de la Gervaisais. — Sentiments de la Reine. — Le duc d'Orléans. — Mort de Mme de Montagu. — Faute énorme. — Candidature de Frédéric Portalis. — Départ de Frédéric Portalis. — A la disposition de la France. 224

CHAPITRE XVI

Les meilleures espérances. — La réalité. — Conseiller à la Cour royale. — Le maréchal Soult et le ministère de l'Intérieur. — Refus. — Les informations de M. de Montalivet. — Le *Journal du Commerce*. — Vice-roi d'Algérie. — La Verberie. — M. Charles, officier d'état-major de Bonaparte. — Vers de Malouet. — Proposition sur la Légion-d'Honneur. — L'émeute. — Mort du duc de Bassano. — Le ruban de Viennet. — Le succès des autres. — L'assassin du colonel Mounier. — Un décoré de Juillet. — Commissaires pour la loi d'Haïti. — Le cardinal Fesch. 241

CHAPITRE XVII

Mise en accusation des prévenus. — La planche aux assignats. — Défection. — Le discours d'Arago. — Un intérêt public. — Coupable de meurtre. — Participation individuelle. — Préméditation. — Barbès. — La peine du talion. — Un rapport sur la Légion d'honneur. — L'effigie de l'Empereur. — L'expédition de Rambouillet. — Ministère. — Pèlerinage à Goritz. — Mort de la poitrine. — Saint-Domingue. — Les intentions de l'Empereur. — Du Petit-Thouars. — Mort de la nièce de

Malouet. — Madame de Vitrolles. — Bagration, Benningsen. — Le général Sainte-Suzanne. — Fontainebleau. — M. Thiers et le roi des Belges. — Blanqui. — Mort de M. Marchand. — Affreux changement. 255

CHAPITRE XVIII

Le Rhin. — Notaires et avoués. — Mort de la dernière sœur de mon père. — Procès de Louis-Napoléon. — Incident des lettres. — Il est sage de se reposer. — Aveu douloureux. — Médaille de la descente en Angleterre. — Généalogie de Mme Lafarge. — Le procès Darmes. — Pour le duc de Raguse. — Le roi a toujours trop fait et trop écrit. — Mariage d'Henriette de Lespinay. — Le maréchal est renversé. — L'honneur des armes. — La Chambre en contradiction avec elle-même. — *Le manuscrit de Sainte-Hélène.* — Bertrand de Noiron. — Grand mystificateur. — Aveu de l'imposteur. — Vieux souvenirs. — Le général Roussel, le colonel Arbaud..... 273

CHAPITRE XIV

Actions d'éclat. — Négociations. — Bourqueney. — Une Brinvilliers. — Villersexel. — Souvenirs de Mme de Tessé. — Les temps passés. — Une lettre de M. de la Ferronnays. — Mises en accusation. — Transaction. Un roi placé à la pointe d'une pyramide. — Le plus brave soldat du régiment. — Les antécédents de la Cour. — Commission de l'Adresse. — Colonisation de l'Algérie. — Mort de M. Siméon. — L'âge de Bonaparte. — Les mémoires de Bourienne. — Un espion de l'Angleterre. — Le cabinet de l'Empereur. — Visite aux Tuileries. — La Pologne. — L'empereur Nicolas est aigri. — Le Roi cause longuement..... 294

CHAPITRE XX

Élections de l'Ain. — Premier septennat. — Mort de la baronne de Malaret. — Ligne unique. — Levée de boucliers. — Une mauvaise loi. — Ère nouvelle. — Éloge de M. Pelet. — Membre de la commission du budget. — Dernière séance de la session. — Incroyable prestesse. — Comité secret. — Mounier et Malouet. — Un Sénat viager. — Mariage de Mlle de Noailles. — Plaintes amères du roi. — Autorité royale. — Le prince de Polignac. — Que tout soit oublié ! — La résignation est nécessaire. — Vanité des vanités. — Mort du duc d'Orléans. — Projets de conquête. — Cérémonie funèbre à Notre-Dame. — Commission de l'Adresse. — Déjeuner à la Charité. — Les papiers existent.... . 313

IMPRIMERIE DE SAINT-DENIS. — H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY

Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.

9 Oct 1 5 L U

REC'D LD
MAR 5 1959

REC'D LD
MAY 31 1960

27Jan'59PT

REC'D LD
FEB 2
18Mar'59JT

LD 21-95m-11,'50(2877s16)476

U.C. BERKELEY LIBRARIES

C040012721

537739

DC255
M8A2

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY